



**GRAND CONSEIL**  
**Commission de gestion (COGES)**

**JUIN 2014**

**Rapport de la commission chargée de  
contrôler la gestion du Conseil d'Etat  
du Canton de Vaud**

**Année 2013**

**Embargo jusqu'au 15.04.2014  
à 12 heures**

**GESTION 13**

## COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION

### COMMISSAIRES

**Présidente et rapportrice générale** Mme Valérie Schwaar

**Vice-présidents** M. Yves Ferrari  
Mme Catherine Labouchère

### DEPARTEMENTS SOUS-COMMISSIONS

**Sécurité et environnement** M. Jean-Luc Chollet  
M. Yves Ferrari, rapporteur

**Formation, jeunesse et culture** Mme Susanne Jungclaus Delarze, rapportrice  
Mme Catherine Labouchère

**Intérieur** Mme Christine Chevalley, rapportrice  
M. Claude Schwab

**Santé et action sociale** M. Jérôme Christen  
M. Eric Sonnay, rapporteur

**Economie et sport** Mme Dominique-Ella Christin  
Mme Pascale Manzini, rapportrice

**Infrastructures et ressources humaines** M. Albert Chapalay  
M. Philippe Cornamusaz, rapporteur

**Finances et relations extérieures** M. Hugues Gander, rapporteur  
M. Philippe Jobin

**Secrétaire** Mme Sophie Métraux

**Secrétariat de la commission** Place du Château 6, 1014 Lausanne  
021 316 05 90

[sophie.metraux@vd.ch](mailto:sophie.metraux@vd.ch)

## TABLE DES MATIERES

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION .....	2
TABLE DES MATIERES .....	3
INTRODUCTION .....	7
LISTE DES OBSERVATIONS .....	8
RAPPORT GENERAL .....	16
Chancellerie .....	16
1 <sup>re</sup> observation <b>Projet BLEU SIEL</b> .....	17
Bureau du préposé à la protection des données et à l'information .....	18
Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA) .....	19
Groupe Impact .....	19
Secrétariat général du Grand Conseil (SGC) .....	20
Collaborations .....	23
Journée d'étude la COGES dans le district de Lavaux-Oron .....	24
Objectif transversal ; les absences de courte durée dans l'Administration cantonale vaudoise (ACV) ...	25
Conclusion .....	28
DEPARTEMENT DE LA SECURITE ET DE L'ENVIRONNEMENT (DSE) .....	29
Introduction .....	29
Secrétariat général (SG-DSE) .....	29
Police cantonale (PolCant) .....	30
1 <sup>re</sup> observation <b>Quel suivi pour les contrôleurs ?</b> .....	31
2 <sup>e</sup> observation <b>Morts suspectes : augmentation ?</b> .....	32
Service des automobiles et de la navigation (SAN) .....	33
3 <sup>e</sup> observation <b>Gestion des courriers confidentiels au Service des automobiles et de la navigation (SAN)</b> .....	35
Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) .....	35
Direction générale de l'environnement (DGE) .....	37
4 <sup>e</sup> observation <b>Regroupement de la Direction des ressources et du patrimoine naturels (DIRNA)</b> .....	38
Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) .....	40
5 <sup>e</sup> observation <b>Analyse des micropolluants</b> .....	41
Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) .....	42
Suivi des objets parlementaires en suspens .....	43
Conclusion .....	44
DEPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE (DFJC) .....	45
Introduction .....	45
Secrétariat général (SG-DFJC) .....	45

1 <sup>re</sup> observation	<b>Communication interservices et interdépartementale</b>	46
Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)		46
2 <sup>e</sup> observation	<b>Sécurité des bâtiments scolaires propriétés des communes</b>	47
Direction de l'enseignement postobligatoire (DGEP)		50
Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)		53
3 <sup>e</sup> observation	<b>Recrutement des enseignants dans certaines disciplines</b>	56
Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)		57
4 <sup>e</sup> observation	<b>Validation des acquis de l'expérience (VAE)</b>	60
Service de protection de la jeunesse (SPJ)		60
Service des affaires culturelles (SERAC)		62
Suivi des objets parlementaires en suspens		64
Conclusion		67
DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR (DINT)		68
Introduction		68
Secrétariat général (SG-DINT)		68
Ministère public central (MPc)		69
Service juridique et législatif (SJL)		70
Service des communes et du logement (SCL)		72
Service pénitentiaire (SPEN)		72
1 <sup>re</sup> observation	<b>Brigade d'intervention pénitentiaire (BIPEN)</b>	75
Service du développement territorial (SDT)		77
2 <sup>e</sup> observation	<b>Pilotage du Service du développement territorial (SDT)</b>	78
Suivi des objets parlementaires en suspens		79
Conclusion		80
DEPARTEMENT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE (DSAS)		81
Introduction		81
Secrétariat général (SG-DSAS)		81
Service de la santé publique (SSP)		84
Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)		84
1 <sup>re</sup> observation	<b>Pénurie et financement de lits d'EMS</b>	85
2 <sup>e</sup> observation	<b>Clarification du cadre légal et éthique concernant l'assistance au suicide dans des logements protégés</b>	88
Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)		90
Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV)		95
3 <sup>e</sup> observation	<b>Gestion des cas de patients sous mesure de placement à des fins d'assistance (PLAFA) de longue durée et communication entre toutes les instances intervenant dans le processus</b>	97

Contrôle cantonal des finances (CCF).....	99
Suivi des objets parlementaires en suspens.....	99
Conclusion .....	101
DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE ET DU SPORT (DECS).....	102
Introduction .....	102
Secrétariat général (SG-DECS).....	103
Service de la promotion économique et du commerce (SPECo).....	104
1 <sup>re</sup> observation <b>Gouvernance des pôles de développement et coordination entre le Département de l'économie et du sport (DECS), le Département des institutions et de la sécurité (DIS) et le Département du territoire et de l'environnement (DTE) .....</b>	106
2 <sup>e</sup> observation <b>Missions de promotion et de contrôle du Service de la promotion économique (SPECo).....</b>	108
3 <sup>e</sup> observation <b>Protection des travailleurs du sexe et respect de la loi sur l'exercice de la prostitution (LPros) .....</b>	111
Service de l'emploi (SDE) .....	111
4 <sup>e</sup> observation <b>Devoir des employeurs de respecter la législation en matière de droit du travail .....</b>	114
Service de l'agriculture (SAGR) .....	114
5 <sup>e</sup> observation <b>Aide aux investissements ruraux .....</b>	117
Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) .....	117
Service de la population (SPOP).....	119
Suivi des objets parlementaires en suspens.....	123
Conclusion .....	125
DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES (DIRH).....	126
Introduction .....	126
Secrétariat général (SG-DIRH) .....	126
Service des routes (SR) .....	129
1 <sup>re</sup> observation <b>RC 177 Aclens – Vufflens-la-Ville – Penthaz .....</b>	130
Service de la mobilité (SM).....	130
2 <sup>e</sup> observation <b>Dangerosité et sécurisation du trafic à l'Avenue d'Echallens .....</b>	131
Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) .....	135
3 <sup>e</sup> observation <b>Enregistrement et sécurité des dossiers du personnel de l'Etat de Vaud.....</b>	135
Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE).....	136
Direction des systèmes d'information (DSI).....	136
Suivi des objets parlementaires en suspens.....	140
Conclusion .....	142
DEPARTEMENT DES FINANCES ET DES RELATIONS EXTERIEURES (DFIRE).....	143
Introduction .....	143

Secrétariat général (SG-DFIRE).....	143
Office des affaires extérieures (OAE) .....	144
Registre foncier (RF) .....	145
1 <sup>re</sup> observation <b>Signalisation des registres fonciers</b> .....	145
Statistique Vaud (STATVD) .....	146
Administration cantonale des impôts (ACI).....	146
2 <sup>e</sup> observation <b>Adaptation des effectifs des offices d’impôt en fonction de l’évolution démographique du canton de Vaud</b> .....	151
3 <sup>e</sup> observation <b>Confidentialité aux guichets des offices d’impôt</b> .....	151
Service d’analyse et de gestion financières (SAGEFI) .....	155
Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL) .....	155
Cour des comptes (CC) .....	159
4 <sup>e</sup> observation <b>Application de l’article 20 alinéa 2 de la loi sur la Cour des comptes (LCComptes)</b> .....	160
Suivi des objets parlementaires en suspens .....	160
Conclusion .....	161

## INTRODUCTION<sup>1</sup>

### **Mme Valérie Schwaar, présidente de la Commission de gestion (COGES), rapportrice :**

Ce rapport de la Commission de gestion pour l'année 2013 est le second rapport de la COGES pour la législature 2012-2017. Tous les commissaires ont pris leurs marques au sein de la Commission de gestion mais si certains entament une deuxième année de surveillance dans le même département, 2 commissaires ont effectué une permutation et découvrent de ce fait de nouvelles entités.

Afin de passer en revue la gestion 2013 de l'Etat de Vaud et d'établir le présent rapport, la COGES a tenu 17 séances dont 2 journées entières d'examen des rapports et observations auxquelles il faut ajouter toutes les séances et visites des sous-commissions. La soussignée a également assisté à la présentation du budget 2014 de l'Etat de Vaud ainsi qu'à la plupart des présentations des rapports d'audit de la Cour des comptes (CC). Quant à la traditionnelle journée d'étude « hors cadre », elle a été organisée dans le district de Lavaux-Oron.

Ce rapport de gestion 2013 compte 27 observations qui sont adressées au Conseil d'Etat, dans le but de mieux comprendre ou d'améliorer la gestion de l'Etat. La liste des observations pour la gestion 2013 se trouve en page 8, de même qu'elles apparaissent avec leur contexte dans le corps du rapport. En outre, plusieurs remarques sont également adressées aux entités responsables lorsque que la COGES a estimé des améliorations ponctuelles opportunes.

La commission tient ici à remercier la secrétaire de la commission pour sa disponibilité et son travail important et de grande qualité effectué jour après jour pour la COGES.

Nous remercions également toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de l'Etat, chacune et chacun dans sa fonction, pour leur disponibilité et leurs réponses à nos nombreuses questions.

---

<sup>1</sup> Dans ce document, la forme masculine désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes. L'emploi du masculin a pour but de faciliter la lecture du texte.

## LISTE DES OBSERVATIONS

### RAPPORT GENERAL

#### *1<sup>re</sup> observation* **Projet BLEU SIEL**

*L'avancée du projet d'évolution du Système d'information exécutif-législatif (SIEL) n'est pas optimale. Alors que le comité de pilotage étudie les possibilités de renouvellement depuis plus de 3 ans, le projet de remplacement n'a effectivement démarré qu'en automne 2013. Certains services n'ont toujours pas d'autres outils efficaces que Feuille de style (FST) ou Antilope. Leur maintenance n'est plus assurée, alors que les problèmes ont été soulevés en 2011 déjà.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour accélérer l'avancée du projet de remplacement de SIEL et s'assurer que les dysfonctionnements constatés ne se reproduisent pas. .... p. 17*

### DEPARTEMENT DE LA SECURITE ET DE L'ENVIRONNEMENT (DSE)

#### *1<sup>re</sup> observation* **Quel suivi pour les contrôleurs ?**

*La nécessité pour certains policiers, tels ceux de la Cellule investigation prostitution (CIPRO), de rester plusieurs années sur le terrain afin de connaître le milieu dans lequel ils évoluent et qu'ils contrôlent, de même que les récents événements à Zurich, indiquent qu'un suivi de l'action des policiers de terrain spécialisés s'avère indispensable.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'opportunité d'un suivi plus systématique de l'action des policiers particulièrement exposés. .... p. 31*

#### *2<sup>e</sup> observation* **Morts suspectes : augmentation ?**

*Depuis quelques temps, le formulaire de constat de décès contient une case supplémentaire intitulée « mort suspecte ». Cette case semble être de plus en plus utilisée par les médecins constatant les décès.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les conséquences en termes de charge de travail pour la Police cantonale (PolCant), le Centre universitaire romand de médecine légale (CURML) et le Ministère public central (MPc) notamment, ainsi que sur son appréciation de l'augmentation de l'utilisation de cette case..... p. 32*

#### *3<sup>e</sup> observation* **Gestion des courriers confidentiels au Service des automobiles et de la navigation (SAN)**

*Les personnes ayant potentiellement accès aux informations contenues dans le courrier d'un médecin traitant à l'attention du SAN sont nombreuses. Les risques de divulgation de données confidentielles paraissent relativement importants.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre, ainsi que sur leurs délais de mise en application, afin de restreindre le nombre de personnes ayant potentiellement accès à des données médicales et ainsi assurer le secret médical. .... p. 35*

4<sup>e</sup> observation

**Regroupement de la Direction des ressources et du patrimoine naturels  
(DIRNA)**

*Le fait que la DIRNA soit située sur 5 sites différents dans le grand Lausanne (Rue de la Caroline, Rue du Valentin, Rue de l'Université, Chemin de la Vuillette et Saint-Sulpice) ne permet pas d'avoir une véritable culture d'entreprise, empêche de rationaliser les tâches et compromet indéniablement l'objectif d'un regroupement efficient des 3 services tel que le Conseil d'Etat l'a lui-même souhaité.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre, ainsi que sur les délais pour leur mise en application, afin de rapidement réunir la DIRNA sur un site unique permettant à la direction d'être véritablement performante. .... p.38*

5<sup>e</sup> observation

**Analyse des micropolluants**

*Malgré la réponse du Conseil d'Etat à l'observation de la Commission de gestion, dans son rapport 2012, portant sur les micropolluants, le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) ne dispose toujours pas du personnel, ni des appareillages nécessaires à l'analyse de la plupart des micropolluants (pesticides, résidus médicamenteux, perturbateurs endocriniens, etc.) potentiellement présents dans les eaux potables.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les délais dans lesquels le SCAV pourrait être doté des moyens nécessaires afin de contrôler les eaux distribuées, renseigner la population et prendre des mesures permettant d'assurer la santé publique. .... p. 41*

**DEPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE  
(DFJC)**

1<sup>re</sup> observation

**Communication interservices et interdépartementale**

*Les problèmes concernant la sécurité du bâtiment survenus à l'Ecole professionnelle commerciale de Lausanne (EPCL) ont montré que la communication interservices et interdépartementale est essentielle pour gérer au mieux les conséquences et difficultés subséquentes. Or, dans le cas présent, elle a été lacunaire.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre en matière de communication interne lorsqu'un tel problème survient ..... p. 46*

2<sup>e</sup> observation

**Sécurité des bâtiments scolaires propriétés des communes**

*Malgré les mises en garde récurrentes de la Commission de gestion ces dernières années et les efforts de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) qui n'ont pas toujours été suivis, la COGES constate, comme le Contrôle cantonal des finances (CCF), que les mesures concernant la sécurité des bâtiments scolaires, affectés à l'enseignement obligatoire, mais de compétence communale, sont lacunaires.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures, et leur délai de mise en œuvre, qu'il compte entreprendre dans le domaine de la sécurité des bâtiments scolaires de compétence communale. .... p. 47*

3<sup>e</sup> observation

**Recrutement des enseignants dans certaines disciplines**

*Certaines disciplines enseignées au niveau du secondaire I, notamment les MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et techniques) ou l'allemand souffrent de problèmes d'attractivité. Cela se répercute sur le nombre de futurs enseignants spécialistes de ces branches qui entrent à la Haute école pédagogique (HEP).*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour encourager les futurs enseignants à suivre une formation en vue d'enseigner les branches peu choisies..... p. 56*

4<sup>e</sup> observation

**Validation des acquis de l'expérience (VAE)**

*Toute personne adulte, sans diplôme, peut bénéficier d'une VAE. A l'évidence, le traitement rapide des dossiers permet à ces personnes d'entrer dans un processus de formation ou de reconversion dans un délai acceptable. Les faire attendre trop longtemps les décourage fortement et les conduit trop souvent vers une demande d'aide sociale qu'ils ont ensuite de la peine à quitter.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il envisage pour encourager la validation des acquis de l'expérience et accélérer le traitement des dossiers .... p.60*

**DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR (DINT)**

1<sup>re</sup> observation

**Brigade d'intervention pénitentiaire (BIPEN)**

*La Commission de gestion constate que la BIPEN a été mise en place depuis plus de 3 ans suite aux recommandations du rapport Rouiller. Cette expérience nécessite une évaluation.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'opportunité d'effectuer rapidement une évaluation de cette brigade et sur les mesures qui pourraient en découler..... p. 75*

2<sup>e</sup> observation

**Pilotage du Service du développement territorial (SDT)**

*Le SDT se doit d'appliquer lois, règlements et procédures de manière équitable pour chacun, ce qui pose 2 questions, à savoir d'une part la manière dont les décisions d'interpréter la loi sont partagées et communiquées à l'interne du service, et d'autre part à qui il revient de prendre des décisions qui ont un caractère politique.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la manière dont les procédures et la communication interne sont gérées au sein du SDT, ainsi que sur l'étendue de la délégation de compétence accordée au chef de service. .... p. 78*

## DEPARTEMENT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE (DSAS)

### *1<sup>re</sup> observation*

#### ***Pénurie et financement de lits d'EMS***

*Par une conjonction de 2 phénomènes : population vieillissante et démographie galopante, l'Etat de Vaud se dirige vers une pénurie de lits d'EMS. Il a pris conscience de ce problème depuis plusieurs années déjà et, en mars 2013, le Conseil d'Etat a adopté un plan intentionnel d'investissements dans le cadre du Programme d'investissements et de modernisation des EMS (PIMEMS) 2012-2017. Cela doit permettre de créer 100 lits de longs séjours supplémentaires par année.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la politique de construction et de transformation d'EMS qu'il entend mener pour répondre aux besoins croissants, et ce en tenant compte du conflit qui l'a opposé à des EMS privés. .... p. 85*

### *2<sup>e</sup> observation*

#### ***Clarification du cadre légal et éthique concernant l'assistance au suicide dans des logements protégés***

*La proximité, voire l'intégration de logements protégés au sein d'EMS peut induire des confusions auprès des résidents, de leur famille ainsi que du personnel travaillant dans ces institutions, ce notamment à l'égard des possibilités de tenue d'une assistance au suicide (intervention de l'association EXIT, par exemple).*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur le cadre légal et éthique qu'il fixe aux appartements protégés et à leurs relations avec les EMS s'agissant des possibilités de tenue d'une assistance au suicide, ainsi que sur les mesures qu'il entend prendre afin que ce cadre soit clairement communiqué et compris tant par le personnel des institutions que par les résidents et leur famille. .... p. 88*

### *3<sup>e</sup> observation*

#### ***Gestion des cas de patients sous mesure de placement à des fins d'assistance (PLAFA) de longue durée et communication entre toutes les instances intervenant dans le processus***

*Les lits de soins aigus de l'hôpital psychiatrique doivent rester réservés aux cas aigus de décompensation psychiatrique. Les patients sous mesure de PLAFA de longue durée refusant toute forme de traitement et s'opposant à leur hospitalisation occupent indûment des lits de soins aigus et génèrent des tensions avec le personnel et les autres patients hospitaliers. Ces situations sont sources d'une incompréhension mutuelle et semblent découler d'une méconnaissance du milieu hospitalier par la Justice de paix (JP) et inversement.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur son appréciation de la situation et sur la possibilité de réunir pour des Assises des PLAFA toutes les instances concernées par la question des mesures PLAFA, notamment le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), la JP et l'Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP). Ceci afin de tracer la voie vers le dialogue et esquisser des pistes d'amélioration des situations problématiques et d'occupation de longue durée de lits de soins aigus. .... p. 97*

## **DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE ET DU SPORT (DECS)**

### *1<sup>re</sup> observation*

#### ***Gouvernance des pôles de développement et coordination entre le Département de l'économie et du sport (DECS), le Département des institutions et de la sécurité (DIS) et le Département du territoire et de l'environnement (DTE)***

*La nouvelle répartition des différentes politiques des pôles de développement économique dans 3 départements différents semble aller à l'encontre du rapport d'actualisation de la politique cantonale des pôles de développement économique (PPDE), qui soulignait notamment la complémentarité croissante entre le développement économique et le développement territorial. Elle ne contribuera pas à améliorer et favoriser une collaboration optimale, un traitement efficace des dossiers conduits sous l'égide de la PPDE et un arbitrage politique efficient.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur son appréciation de cette nouvelle répartition en termes de coordination entre les services et en termes d'arbitrage politique, et ceci malgré l'existence de différents organes de coordination (Groupe opérationnel des pôles GOP, Groupe opérationnel des pôles élargi GOP+, etc.)..... p. 106*

### *2<sup>e</sup> observation*

#### ***Missions de promotion et de contrôle du Service de la promotion économique (SPECo)***

*Le SPECo est le service qui chapeaute les sites stratégiques d'intérêt cantonal, ainsi que celui qui alloue les subventions demandées, entre autres, en vertu de la loi sur l'appui au développement économique (LADE). Toutefois, ce service ne bénéficie ni du personnel, ni des moyens d'investigation, ni des compétences métier permettant des contrôles réellement systématiques et approfondis des sociétés impliquées dans la gestion des sites, des bénéficiaires de subventions, ainsi que de la qualité des informations transmises par ces derniers.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'étendue du rôle du SPECo dans le contrôle des sociétés impliquées dans le fonctionnement des sites stratégiques, des entités subventionnées et de la qualité des informations transmises par ces dernières. Il est également prié de renseigner le Grand Conseil sur les moyens mis en oeuvre pour que le SPECo puisse pleinement assurer ce rôle de contrôle..... p. 108*

### *3<sup>e</sup> observation*

#### ***Protection des travailleurs du sexe et respect de la loi sur l'exercice de la prostitution (LPros)***

*La Police du commerce (PCC) a pour principale compétence le contrôle des salons mais elle n'a pas le pouvoir de lutter contre la prostitution clandestine ni la traite des personnes. Or, il s'avère qu'avec la libre circulation des personnes, il est devenu encore plus difficile de contrôler la prostitution clandestine et non organisée, au risque de laisser des personnes en danger dans les mains peu recommandables de réseaux. Les objectifs de protection tels que prévus par la LPros ne semblent pas pouvoir être atteints.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la manière dont il entend coordonner les actions des différentes polices, notamment afin d'assurer une meilleure protection des personnes qui évoluent dans le domaine de la prostitution..... p. 111*

4<sup>e</sup> observation

**Devoir des employeurs de respecter la législation en matière de droit du travail**

*Le Canton de Vaud est conscient de l'importance des contrôles du marché du travail sur son territoire. Le Parlement a même voté un amendement proposé par la Commission des finances (COFIN) dans le cadre du budget 2014, voté en 2013, visant à augmenter le nombre des inspecteurs dédiés à cette tâche. Cependant, cette mesure ne pourra devenir efficace que si les amendes infligées aux employeurs en infraction deviennent plus dissuasives.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend proposer pour permettre une meilleure prévention des infractions et une meilleure prise de conscience de la part des employeurs quant à leur devoir de respecter la législation en vigueur..... p. 114*

5<sup>e</sup> observation

**Aide aux investissements ruraux**

*Suite à l'entrée en vigueur de loi vaudoise sur l'agriculture (LVLAgr), les liquidités actuelles du Fonds d'investissement rural (FIR) ne lui permettent plus de répondre aux sollicitations financières émises par les nouveaux bénéficiaires potentiels de prêts. Elles ne lui permettent pas non plus de financer les nouvelles mesures prévues dans la LVLAgr.*

- *Le Conseil d'Etat est prié d'informer le Grand Conseil sur la manière dont il compte s'assurer que les mesures prévues dans la LVLAgr puissent être financées..... p. 117*

**DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES  
(DIRH)**

1<sup>re</sup> observation

**RC 177 Aclens – Vufflens-la-Ville – Penthaz**

*Dans le cadre de la légalisation d'une zone industrielle à Vufflens-la-Ville en 1964, les autorités communales ont sollicité l'Etat de Vaud, en 1995, pour étudier l'opportunité et la faisabilité d'une route de contournement de leur localité. Il s'en est suivi maintes études, tractations et recours qui ont pris de très nombreux mois. Actuellement, plusieurs réactions de mécontentement sont provoquées par l'intense trafic généré par l'implantation d'entreprises dans la zone incriminée.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur son appréciation de la situation et de donner l'état d'avancement du dossier de la RC 177..... p. 130*

2<sup>e</sup> observation

**Dangerosité et sécurisation du trafic à l'Avenue d'Echallens**

*Lors des visites menées auprès des entreprises de transport ferroviaire, la sous-commission en charge du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) a effectué un trajet dans la cabine conducteur du Chemin de fer Lausanne – Echallens – Bercher (LEB) en direction de Lausanne. A cette occasion, elle a pu se rendre compte de la témérité, si ce n'est de l'inconscience des usagers face aux convois ferroviaires qui empruntent l'Avenue d'Echallens. Le risque d'accidents graves est quasiment constant.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les démarches qu'il entend entreprendre avec les Transports publics de la région lausannoise (tl) afin de sécuriser la voie du LEB, et ce dans quel délai..... p. 131*

3<sup>e</sup> observation

**Enregistrement et sécurité des dossiers du personnel de l'Etat de Vaud**

*Le stockage des dossiers du personnel de l'Etat de Vaud a déjà fait l'objet de remarques et de soucis quant à sa sécurisation. Le service en charge de ces dossiers, déjà rendu attentif à la problématique lors du rapport de gestion de l'année 2009, semblait vouloir mettre en oeuvre les mesures de classement et de sécurisation adaptées aux risques. Or, rien n'a été entrepris à ce jour.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les intentions et plus spécialement sur le calendrier prévu pour numériser et sécuriser les dossiers du personnel de l'Etat de Vaud..... p. 135*

**DEPARTEMENT DES FINANCES ET DES RELATIONS EXTERIEURES (DFIRE)**

1<sup>re</sup> observation

**Signalisation des registres fonciers**

*Malgré de multiples remarques de la Commission de gestion, une bonne signalisation fait toujours défaut dans plusieurs registres fonciers du Canton, notamment à Morge, Yverdon-les-Bains et Nyon. Le citoyen peine à trouver les locaux lorsqu'il s'y rend pour la première fois.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les dispositions qu'il entend enfin prendre pour y remédier, et ce dans quel délai. .... p.145*

2<sup>e</sup> observation

**Adaptation des effectifs des offices d'impôt en fonction de l'évolution démographique du canton de Vaud**

*La démographie galopante du canton de Vaud engendre une augmentation annuelle de plus de 5'000 contribuables. Ceci signifie autant de dossiers supplémentaires à traiter par année pour les collaborateurs de l'Administration cantonale des impôts (ACI). Or, même si la cyber taxation allège le travail, elle ne compense pas l'augmentation du nombre de déclarations, ce d'autant plus qu'un objectif de 75 % de dossiers à traiter dans l'année doit être atteint.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre afin de remédier à cette situation, et ce dans quel délai..... p. 151*

3<sup>e</sup> observation

**Confidentialité aux guichets des offices d'impôt**

*Lorsqu'un contribuable se rend au guichet d'un office d'impôt, il est important pour lui que l'objet de ses demandes reste confidentiel. Or, la Commission de gestion a constaté que ce n'est malheureusement pas le cas dans la majorité des offices visités, exception faite des 4 guichets de l'office lausannois qui paraissent exemplaires.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre afin d'améliorer la confidentialité requise aux guichets des offices d'impôt, et ce dans quel délai. .... p. 151*

4<sup>e</sup> observation

**Application de l'article 20 alinéa 2 de la loi sur la Cour des comptes (LCComptes)**

*L'article 20 alinéa 2 de la LCCompte mentionne que : « La Cour des comptes élabore annuellement son programme de travail qu'elle transmet au Conseil d'Etat, aux Commissions de surveillance, à la Commission de haute surveillance sur le Tribunal cantonal ainsi qu'au Contrôle cantonal des finances. » Or, aucun plan de travail annuel n'a jamais été transmis aux commissions de surveillance car, selon les magistrats de la Cour des comptes, il ne peut être figé une année à l'avance ; la confidentialité et l'actualité restant prépondérantes.*

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur son appréciation de la situation et sur l'opportunité de modifier la pratique ou l'article 20 alinéa 2 de la LCComptes..... p. 160*

## **RAPPORT GENERAL**

Le bureau de la Commission de gestion, constitué des 2 vice-présidents Mme Catherine Labouchère et M. Yves Ferrari ainsi que de la présidente Mme Valérie Schwaar, rapportrice, a effectué des visites auprès des entités suivantes :

- Chancellerie
- Bureau d'information et de communication (BIC)
- Bureau du préposé à la protection des données et à l'information
- Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA)
- Groupe Impact
- Secrétariat général du Grand Conseil (SGC)

### **Chancellerie**

Une visite de la Chancellerie a eu lieu le 23 janvier 2014. A cette occasion, le bureau de la COGES s'est longuement entretenu avec le chancelier et a effectué une visite du Bureau d'information et de communication (BIC).

La Chancellerie n'a pas connu de changement significatif en 2013, hormis la préparation de l'intégration des Archives cantonales vaudoises (ACV) en son sein, effective au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

#### *Personnel*

L'effectif total du personnel de la Chancellerie pour 2013 est resté stable. 0,5 équivalent temps plein (ETP) non utilisé a été transféré pour renforcer le Bureau du préposé à la protection des données et à l'information. L'apprentie, après l'obtention de son Certificat fédéral de capacité (CFC) en juin 2013, a été engagée à 40%, le temps pour elle d'obtenir une Maturité professionnelle.

#### *Locaux et organisation*

La Chancellerie, à l'exception du BIC et des entités qui lui sont administrativement rattachées (Bureau du préposé à la protection des données et à l'information, Bureau cantonal de médiation administrative BCMA et Groupe Impact), se trouve au dernier étage du Château cantonal. Les locaux sont spacieux mais très vétustes. Certains bureaux ne sont que faiblement chauffés, alors qu'il fait des températures suffocantes dans d'autres.

La Chancellerie est, depuis 2012, divisée en 3 sections, sous la direction du chancelier : la section administration – protocole – huissiers et intendance de la maison de l'Elysée, le secrétariat du Conseil d'Etat et le BIC. Ce dernier fonctionne de manière autonome et ne se trouve pas au Château.

Le chancelier, assisté de la vice-chancelière, hormis sa fonction de management du service et de présidence du Collège des secrétaires généraux (CSG), est chargé de l'appui à la présidence du Conseil d'Etat et de l'organisation des séances du Conseil d'Etat.

Un pool de secrétariat est chargé du courrier au Conseil d'Etat et de la préparation de l'ordre du jour et des documents y relatifs, ainsi que du bordereau et du tableau de bord de suivi des projets. Ce dernier permet également la planification des travaux du Grand Conseil.

#### *Projet Système d'information exécutif-législatif (SIEL)*

Suite à de nombreuses plaintes d'utilisateurs au Secrétariat général du Grand Conseil et dans d'autres services de l'Etat, le Bureau du Grand Conseil avait mandaté la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI) en juin 2011 pour examiner la question du logiciel Feuille de style (FST – une application liée à SIEL). La CTSI a remis un rapport au Bureau du Grand Conseil en février 2012,

assez sévère sur les nombreux dysfonctionnements qui ont émaillé la mise en place de ce système et de ses applications subordonnées. Suite à ce rapport, le Bureau a souhaité que la COGES continue à suivre ce dossier.

Dans son rapport sur la gestion 2011, puis dans celui de 2012, la COGES a tenté de suivre l'évolution du projet de remplacement du système Antilope (dont Safari est l'extension pour le Grand Conseil), posant régulièrement des questions sur l'avancement dudit projet.

Or, il s'avère que le projet qui devait aboutir en 2014 n'a effectivement démarré qu'en octobre 2013 par une séance de lancement, après l'octroi le 21 août 2013, par le Conseil d'Etat, d'un crédit d'étude permettant de définir le périmètre d'étude et l'identification des besoins.

Une première réflexion avait été menée pour migrer sur le programme « Consult » utilisé par 12 cantons en Suisse. Le projet a été abandonné, car il semble qu'il ne permettait pas d'utiliser les bases de données existantes actuellement sur Antilope.

A ce jour, il est envisagé de se contenter de faire évoluer le projet SIEL, qui désormais s'intitule BLEU SIEL (sic !).

Ce projet doit déboucher sur le remplacement de la plateforme informatique qui a montré depuis longtemps ses limites.

Le chancelier, de même que le secrétaire général du Grand Conseil siègent dans le comité de pilotage (COPIL) depuis ses débuts. Le secrétaire général adjoint du Grand Conseil et l'assistante de direction siègent eux, dans la direction de projet depuis fin 2013.

La COGES s'étonne de la lenteur avec laquelle ce projet évolue et craint le développement d'outils « sauvages » dans les différents services et sections pour compenser l'absence d'un système efficace et à jour. Elle redoute également que les dysfonctionnements mis en évidence par la CTSI en 2012 ne se répètent, notamment la perte de contrôle par le COPIL.

*1<sup>re</sup> observation*  
**Projet BLEU SIEL**

*L'avancée du projet d'évolution du Système d'information exécutif-législatif (SIEL) n'est pas optimale. Alors que le comité de pilotage étudie les possibilités de renouvellement depuis plus de 3 ans, le projet de remplacement n'a effectivement démarré qu'en automne 2013. Certains services n'ont toujours pas d'autres outils efficaces que Feuille de style (FST) ou Antilope. Leur maintenance n'est plus assurée, alors que les problèmes ont été soulevés en 2011 déjà.*

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour accélérer l'avancée du projet de remplacement de SIEL et s'assurer que les dysfonctionnements constatés ne se reproduisent pas.*

*Commissions consultatives et extraparlimentaires*

Pour l'exercice 2012, la Commission de gestion avait choisi comme thème d'étude transversal dans tous les départements, d'évaluer les pratiques dans le domaine des commissions consultatives et extraparlimentaires. Le document écrit final, sous forme de rapport spécifique<sup>2</sup>, a été présenté au Grand Conseil en juin 2013 et transmis au Conseil d'Etat via le chancelier. Ce dernier proposera une réponse et des pistes d'amélioration au courant de l'été 2014. La COGES ne manquera pas de suivre ce dossier.

---

<sup>2</sup> (GC 059) Rapport de la Commission de gestion sur les commissions cantonales consultatives et extraparlimentaires.

## **Bureau d'information et de communication (BIC)**

Le BIC est chargé de l'envoi de la communication du Conseil d'Etat, du Grand Conseil, de l'administration et de l'Ordre judiciaire.

Suite à des départs, 2 personnes ont été engagées pour la revue de presse et la rédaction de la Gazette. Dès avril 2014, celle-ci ne sera plus imprimée en format papier mais envoyée d'office aux 27'000 collaborateurs de l'Etat de Vaud sous forme de « Newsletter » via leur adresse courriel professionnelle (400 collaborateurs ne possédant pas d'adresse professionnelle ont transmis une adresse privée). Cette « Newsletter » pourra être reçue par des personnes externes à l'Etat, sur inscription.

La revue de presse évolue également avec une augmentation du nombre de sources. Aujourd'hui, elle est quotidiennement disponible sur Intranet avec un sommaire par rubriques et mots-clés, munie de liens vers des supports audio ou vidéo.

La section a un apprenti médiamaticien, actuellement en 3<sup>e</sup> année d'apprentissage.

La planification de l'information se fait par le biais d'un tableau commun à toutes les entités, ceci permettant un lissage des envois de communiqués sur toute la semaine.

En 2013, 341 communiqués de presse et 28 notes à la presse ont été envoyés, 82 conférences de presse ont été organisées, soit une légère diminution par rapport à 2012.

Depuis février 2013, le BIC est inscrit sur Twitter, suivi par 2'200 abonnés fin 2013.

Les communiqués de presse envoyés par le BIC portent des en-têtes différents, suivant s'ils émanent du Conseil d'Etat ou du Grand Conseil. Les communiqués envoyés par l'une ou l'autre des commissions parlementaires, permanente ou ad hoc, portent uniquement l'en-tête du Grand Conseil, ce qui peut prêter à confusion, l'ensemble des députés n'étant pas forcément informé du communiqué. En conséquence, la COGES avait alors présenté une remarque dans son rapport 2012, regrettant que les communiqués du Grand Conseil ne spécifient pas de quelle entité ils émanaient (commissions permanentes, ad hoc, Bureau du Grand Conseil, etc.). Le responsable du BIC a transmis très rapidement une proposition de modification à la COGES qui l'a soumise au Bureau du Grand Conseil pour approbation. Ce nouveau modèle est entré en vigueur en février 2014 à la satisfaction de la Commission de gestion.

## **Bureau du préposé à la protection des données et à l'information**

Le bureau de la COGES a rendu visite au Bureau du préposé à la protection des données et à l'information le 2 décembre 2013.

Actuellement, l'effectif du bureau comprend 2 ETP (1,5 juriste et 0,5 secrétaire).

Ses tâches sont définies par la loi sur la protection des données personnelles (LPrD) et traitent tant de la vidéosurveillance, que des biobanques (échantillons sanguins ou tissulaires) ou de l'interconnexion de fichiers. Le bureau a également dû renseigner des administrations ou des citoyens sur des questions de transmission ou de conservation de données.

Le titulaire de cette fonction rattachée administrativement à la Chancellerie est désigné par le Conseil d'Etat pour une période de 6 ans. Il est entré en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et a démissionné au 31 décembre 2013.

Sur décision du Conseil d'Etat, son adjointe a repris le poste, ad intérim jusqu'à fin 2014. Dans l'intervalle, la Chancellerie est chargée de fournir au Conseil d'Etat au courant du premier semestre 2014, un rapport complet sur l'application de la LPrD, de définir les domaines d'activités prioritaires pour la fin de la législature et de mener une réflexion sur l'organisation et les ressources mises en œuvre.

Ce rapport fait suite aux remarques émises par la COGES dans son rapport sur l'exercice 2012 et met en évidence des déficits de notoriété et de ressources péjorant l'activité du bureau. La COGES attend

les conclusions du rapport de la Chancellerie, annoncé pour le 1<sup>er</sup> semestre 2014, et suivra avec attention l'activité du Bureau du préposé à la protection des données et à l'information.

Dans son dernier rapport, la COGES avait déposé une observation relative à l'information du préposé à la protection des données<sup>3</sup>. La réponse et les mesures mises en œuvre satisfont la Commission de gestion. Ainsi, la proposition d'ajouter un nouveau point dans la partie « conséquences » des exposés des motifs (EMPD et EMPL) faite par la commission, a été acceptée et est entrée en vigueur début 2014.

### **Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA)**

Le BCMA partage ses locaux avec le Bureau du préposé à la protection des données et à l'information.

Souffrant d'un déficit de notoriété, il a fourni des papillons publicitaires dans les administrations avec guichets et a introduit une permanence sans rendez-vous le mercredi de 15h00 à 19h00. Celle-ci s'ajoute à la permanence téléphonique de 09h30 à 13h00 du lundi au jeudi.

Conséquemment, les dossiers sont en augmentation (237 cas en 2013 contre 210 en 2012) avec une nette augmentation des cas liés aux dossiers des affaires sociales. En effet, les contrôles contre les abus dans l'aide sociale ont nettement augmenté, créant des conflits plus fréquents avec les bénéficiaires. Le parcours d'un requérant à l'aide sociale reste complexe avec la multiplicité des instances, même si cela s'est simplifié dans certains domaines (Programme d'insertion des jeunes adultes par la formation professionnelle FORJAD).

A l'inverse des autres entités visitées, la médiatrice cantonale est élue par le Grand Conseil pour la durée de la législature.

### **Groupe Impact**

Le bureau de la COGES a rendu visite au Groupe Impact le 10 février 2014. A cette occasion, il a pris connaissance des statistiques à jour fin 2013 :

	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
Nombre total d'entretiens	401	459	506	512
Dont :				
Nouveaux cas	117	129	115	116
Médiations	28	32	30	32
Investigations terminées	7	7	12	8
Investigations en cours	1	4	1	10
Coachings	0	3	3	2
Interventions d'équipe	10	7	5	2
Présentations/ Formations	6	6	5	6

<sup>3</sup> 1<sup>re</sup> observation du rapport général : « Information du préposé à la protection des données », rapport de gestion 2012, p. 19.

Ce tableau permet de voir que 10 investigations, toujours lourdes, n'étaient pas terminées au 31.12.2013. Néanmoins, elles l'ont été 2 mois plus tard. Depuis 2008, une investigation préliminaire (non comptabilisée dans la statistique ci-dessus) permet de s'assurer qu'il s'agit bien de harcèlement.

Dans la majorité des cas, il s'agit de problèmes managériaux ou de mauvaise gestion du conflit. Ainsi, le Groupe Impact a entrepris des discussions informelles avec le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) pour évaluer les critères choisis pour le recrutement des cadres (par exemple lors des assessments). Le but est de pouvoir identifier, en amont, les personnalités manipulatrices et compliquées.

Parallèlement à cette activité d'investigation, le Groupe Impact mène des séances de médiation et de coaching. De l'avis de la responsable, ces démarches aboutissent la plupart du temps de manière positive.

Le Groupe Impact est également mandaté par le Conseil d'Etat pour mettre en œuvre la mesure « Prévenir le harcèlement et le mobbing par la formation et l'information », du programme de législature 2012-2017. La mise en application concrète s'avère complexe. Des questions se posent comme par exemple : comment informer l'ensemble des collaborateurs de l'Etat de manière efficace sur un sujet au demeurant délicat ? Ou comment former les cadres en place alors qu'il n'existe pas de recensement des cadres à l'ACV (pas de définition précise de ce qu'est un cadre) ?

La consultante, engagée en 2012 pour évaluer la perception du harcèlement et du Groupe Impact, doit rendre son rapport au premier semestre 2014. Celui-ci permettra de définir les lignes de mise en œuvre de la mesure.

### **Secrétariat général du Grand Conseil (SGC)**

Le bureau de la commission de gestion a effectué 2 visites au Secrétariat général du Grand Conseil les 20 et 30 janvier 2014. Elle a rencontré le secrétaire général ainsi que les responsables des sections suivantes :

- Secrétariat parlementaire
- Bulletin du Grand Conseil
- Commissions parlementaires

L'organigramme du SGC, mis en place en 2012, fonctionne à satisfaction pour les 3 sections. Le nombre d'ETP se monte à 16,5 au total, sans compter l'apprentie de première année.

#### *Secrétariat parlementaire*

La section du secrétariat parlementaire (3 ETP et un poste d'apprentie) est chargée de la gestion des séances plénières, du suivi et de l'archivage des objets (travail du suivi des nominations des commissions ad hoc, de la réservation des salles) ainsi que de l'informatique en lien avec le Parlement (soutien aux députés, interface avec la Direction des systèmes d'information DSI). Son responsable gère également l'agenda du président du Grand Conseil et assume la fonction de co-RH pour tout le service. Ce dernier est d'ailleurs demandeur d'une politique de ressources humaines plus présente et plus dynamique qu'une simple gestion des présences et absences.

Comme dans d'autres sections ou à la Chancellerie, FST et Antilope posent des problèmes pour l'alimentation du site Internet [www.vd.ch](http://www.vd.ch) (travail manuel long et fastidieux chaque semaine pour l'ordre du jour, notamment) et ainsi que la finalisation des projets de décret avant leur envoi au Service juridique et législatif (SJL).

### **Remarque**

*La section étant la seule habilitée à procéder à des modifications dans la base de données Antilope, quant à l'état de traitement des objets parlementaires (en suspens ou traités), la Commission de gestion estime qu'il serait judicieux de désigner une seule personne responsable du suivi des objets parlementaires dans la base de données.*

### *Bulletin du Grand Conseil*

La section du bulletin du Grand Conseil (3,5 ETP occupés par 5 personnes) s'est vue renforcée par l'ajout de 0,5 ETP supplémentaire durant 28 mois pour conduire le projet de rattrapage de l'édition du bulletin. Cet engagement répond à la remarque de la COGES dans son rapport sur la gestion 2012. Le bulletin n'est plus édité en format papier depuis 2007 même si les débats sont retranscrits et disponibles sur la page Internet du Grand Conseil. L'engagement d'un collaborateur à 50% et l'achat d'un logiciel d'édition ont permis au projet d'assemblage des textes des débats avec les objets et les rapports des 224 séances de retard, de démarrer en septembre 2013. Au 31 décembre, 8 séances étaient disponibles en 2 volumes. Parallèlement, les séances du plénum du deuxième semestre 2014 sont éditées sans retard.

L'annualisation du travail d'août à août permet à la section d'effectuer le travail de retranscription des débats (retranscription, relecture, corrections) sans heures supplémentaires pour les collaborateurs. Une heure de débat au Grand Conseil occasionne 12 heures de travail jusqu'à la publication des débats.

Cette section fonctionne de manière très autonome, la nature de ses tâches étant peu en lien avec les autres sections du secrétariat.

### *Secrétariat des commissions parlementaires*

La section du secrétariat des commissions parlementaires a été renforcée (7,5 ETP). Sa responsable partira à la retraite à la mi-2014 et sa succession est en cours. Les secrétaires sont soumis au secret de fonction lié aux délibérations de commissions. Cette section connaît toujours une surcharge de travail. Si le nombre d'heures supplémentaires cumulées est moins inquiétant (793 heures au 31 décembre 2013 contre 1'018 heures en 2012), les ressources ne suffisent toujours pas pour effectuer le travail des commissions. Surtout que certains gros objets ont nécessité le travail simultané de 2 secrétaires (loi sur l'énergie LVLene, loi sur la caisse de pensions de l'Etat de Vaud LCP, EMPD sur le contre-projet du Conseil d'Etat à l'initiative « Sauver Lavaux », etc.). Des pistes sont actuellement examinées par le Bureau du Grand Conseil (responsable du SGC) comme la limitation des heures supplémentaires par la suppression du travail du week-end ; l'allongement du délai de reddition des notes de séance à 15 jours ouvrables ; la simplification du niveau de détail des notes de séance ; l'instauration d'une pause de 4 semaines sans séance de commission (entre juillet et août).

Il n'en reste pas moins que les secrétaires de commissions offrent un appui parfois important à certains présidents de commission (rédaction de rapports de synthèse, recherches documentaires, etc.) qui n'est pas sans conséquences sur le nombre d'heures effectuées. Il s'agira peut-être de réfléchir à la réorganisation interne du Secrétariat général du Grand Conseil. La COGES réitère son appel à une réflexion générale sur la nature du travail attendu de la section des commissions parlementaires.

### **Remarque**

*Le contenu du canevas de rapport demandé au secrétariat des commissions doit néanmoins encore être précisé. Pour la COGES, le ou la secrétaire n'a pas à fournir le rapport de commission in extenso au président de commission, ni à élaborer de rapport « clé en main » dans le cadre des commissions permanentes.*

### Comparaisons intercantionales

Sur demande de la Commission de gestion, un questionnaire a été élaboré et adressé par le secrétaire général à 14 secrétariats de parlements cantonaux (Argovie AG, Berne BE, Bâle-Ville BS, Fribourg FR, Genève GE, Jura JU, Lucerne LU, Neuchâtel NE, Saint-Gall SG, Soleure SO, Tessin TI, Zurich ZH ainsi que Turgovie TG et le Valais VS qui n'ont pas répondu) visant à comparer les ressources humaines à disposition pour le travail parlementaire et son organisation. Les 12 réponses ont mis en évidence que :

- La variation du nombre d'heures de séances plénières semble dépendre de la taille et du type de canton : les grands cantons urbains et les cantons-villes siègent plus de 100 heures par année en plénum (ZH 182 heures en moyenne sur 3 ans, VD 172 heures, BE 150 heures, GE 141 heures, BS 118 heures).
- Le nombre d'objets traités annuellement est difficilement comparable, la définition même d'objet ou la manière de les comptabiliser différant d'un canton à l'autre (question orale comptabilisée comme objet ou non, par exemple) :
  - VD : 172 heures et environ 320 objets traités ;
  - ZH : 182 heures et environ 130 objets traités ;
  - BE : environ 150 heures et environ 500 objets traités ;
  - GE : 145 heures et 946 objets traités.
- En absence de données statistiques dans plusieurs cantons (GE, BS, NE, AG, LU, SO, FR, SG et JU), le nombre d'objets traités par les commissions parlementaires n'a pas pu être comparé.
- Si l'on met en perspective le nombre de collaborateurs du service parlementaire avec le nombre d'heures de séances plénières, le nombre d'objets traités et le nombre de députés (3 éléments pour lesquels le Canton de Vaud est chaque fois dans les 3 premiers cantons), l'on constate que la dotation en personnel du Secrétariat général du Grand Conseil vaudois est dans la norme :
  - VD : 16,5 ETP    172 heures    320 objets ;
  - GE : 24,3 ETP    145 heures    946 objets ;
  - ZH : 14,5 ETP    182 heures    130 objets ;
  - BE : 11,3 ETP<sup>4</sup>    150 heures    500 objets ;
  - TI : 16,5 ETP ;
  - SG : 16 ETP<sup>5</sup> ;
  - FR : 9,25 ETP ;
  - NE : 8,3 ETP ;
  - AG : 8,0 ETP ;
  - BS : 7,6 ETP ;
  - LU : 5,6 ETP ;
  - SO : 3,75 ETP (+ 2 ETP rattachés à la Chancellerie) ;
  - JU : 2,35 ETP.
- Comparer le nombre d'ETP dévolus aux commissions parlementaires s'avère peu pertinent au vu de la diversité des organisations : commissions thématiques uniquement (ZH) ou mixité entre thématiques et ad hoc (VD) ; compétence des commissions de rédiger des projets de loi (GE) ; indépendance totale du SGC ou tâches partiellement prises en charge par les départements (SG), distinction entre procès-verbalistes, secrétaires administratifs et scientifiques, etc. Cela va de 7 collaborateurs pour 12 commissions (ZH) à 8 collaborateurs dont 5 secrétaires scientifiques (GE), en passant par 7,5 ETP (VD) et 4,55 ETP (BE)<sup>6</sup>.

<sup>4</sup> 11,3 ETP dès juin 2014 dès l'indépendance du service qui, actuellement rattaché à la Chancellerie, en compte 8,3 (augmentation due à la création de commissions permanentes ; pour l'heure, le secrétariat du GC n'assume « que » les secrétariats des commissions de haute surveillance, de justice et des finances).

<sup>5</sup> Ces ETP sont rattachés à la Chancellerie, à raison de 2,5 ETP pour le service du parlement, 1,5 ETP pour les commissions et 12 ETP pour les «ergänzende Parlamentsdienste».

<sup>6</sup> Dans l'organisation actuellement en vigueur, 4,55 ETP pour les commissions des finances (2,1 ETP), de haute surveillance (1,55) et de justice (0,8) ; dans l'organisation future, dès le 1<sup>er</sup> juin, commissions thématiques (pourcentages non indiqués).

On le voit, il est extrêmement difficile de comparer les fonctionnements des secrétariats des parlements cantonaux, les différences légales et/ou organisationnelles des parlements eux-mêmes ayant une incidence directe sur le fonctionnement, les missions et l'ampleur de l'appui que leur apportent les services parlementaires. Au surplus peut-on constater que les ressources à disposition du Parlement vaudois, tout en étant dans la norme, ne sont pas pléthoriques au vu du travail effectué.

Le bureau de la COGES remercie ici le secrétaire général pour son rapport sur cette étude comparative. Celle-ci sera transmise au Bureau du Grand Conseil pour information.

## **Collaborations**

### *Collaborations avec les commissions thématiques et de surveillance*

La collaboration avec les commissions thématiques ou de surveillance est excellente.

Des demandes de renseignements ou d'investigation se font de part et d'autre et permettent un travail de qualité de toutes les commissions.

Ainsi, la COGES constatant des plaintes nombreuses et récurrentes des collaborateurs de l'Etat, a demandé un rapport sur les postes informatiques personnels au sein de l'Administration cantonale vaudoise (ACV) à la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI). Le rapport de la CTSI est publié en page 136 du présent rapport.

La Commission thématique de la santé publique (CTSAP) a également été sollicitée pour présenter une brève synthèse de gros objets qu'elle a traités au cours de l'année 2013. Sa contribution se retrouve en page 98 du présent rapport.

La COGES a également collaboré à plusieurs reprises avec la Commission permanente des visiteurs du Grand Conseil (CPVGC).

Concernant les commissions de surveillance, divers contacts ont eu lieu avec la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal (CHSTC), notamment à l'égard de la thématique du recouvrement des montants versés par l'Etat au titre de l'assistance judiciaire ainsi que concernant les suites du rapport Bänziger. En outre, le sujet des placements à des fins d'assistance (PLAFA) a donné lieu à un échange d'informations entre les 2 commissions. Le rapport de la COGES sur ce sujet se trouve en page 95 du présent document et fait écho au rapport de la CHSTC pour l'année 2013.

La COGES et la Commission des finances (COFIN) organisent des séances de travail communes. En 2013, elles ont notamment assisté à la présentation du Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) portant sur les participations financières de l'Etat de Vaud. Par ailleurs, les présidents des 2 commissions de surveillance accompagnés de membres de leur commission, assistent à la présentation, en primeur, de chaque nouveau rapport de la Cour des Comptes (CC).

### *Collaboration avec le Bureau du Grand Conseil ; objets parlementaires en suspens*

Les objets en suspens dont le délai légal de réponse est échu ont également fait l'objet d'un rapport de la Commission de gestion, sur mandat du Bureau du Grand Conseil, et qui a été remis à ce dernier en mains propres. Ce rapport mettait en évidence des listes multiples d'objets circulant avec des écarts quantitatifs entre les sommes des objets en suspens comptabilisés par les services de l'Exécutif et les sommes desdits objets comptabilisés par les services du Législatif se montant parfois à 50%. Un vaste travail d'épuration et de contrôle de la base de données sur Antilope a été nécessaire afin que tant l'Administration que le Conseil d'Etat et le Grand Conseil disposent, au final, d'une liste unique d'objets. Les objets dont le délai de réponse est dépassé et qui peuvent être qualifiés d'obsolètes seront traités dans un EMPD du Conseil d'Etat prévu à mi-2014.

Ce travail a montré que les départements ne travaillaient pas tous sur la même base de données et que personne ne pouvait clairement quantifier le nombre d'objets parlementaires en suspens. Afin d'effectuer un suivi de la problématique, la COGES, se basant sur la liste extraite d'Antilope en date du 31.12.2013, a mentionné, à l'issue de chaque rapport des sous-commissions dans le présent

document, les objets en attente de traitement. Il s'avère, malheureusement, que la liste fournie n'est toujours pas à jour. A titre d'exemple, il manque notamment « l'interpellation (13\_INT\_136) Dominique-Ella Christin et consorts - Organismes de développement économique régionaux : quel partenariat avec les instances cantonales et quelle gouvernance ? », déposée le 04.06.2013, renvoyée au Conseil d'Etat le 11.06.2013, avec le délai de réponse usuel de 3 mois, à savoir septembre 2013.

Espérons que cet épisode permette une prise de conscience de la nécessité de travailler sur une base unique et de l'importance de désigner une personne responsable du suivi des objets parlementaires.

### **Remarque**

*La Commission de gestion estime qu'il serait judicieux de désigner une personne responsable du suivi des objets parlementaires et de la base de données y relative.*

## **Journée d'étude la COGES dans le district de Lavaux-Oron**

La journée annuelle d'étude a conduit la COGES dans le district de Lavaux-Oron le 7 novembre 2013. Sous l'impulsion du député du district membre de la COGES et avec le précieux appui du préfet, une série de visites se déclinant du nord au sud a été organisée. Nous tenons ici à les remercier, de même que toutes les personnes qui nous ont accueillies tout au long de la journée.

Le rendez-vous avait été donné tôt dans la matinée à la gare de Cully où un minibus attendait les membres de la commission pour les conduire aux différents rendez-vous pris dans le district.

### *Commune d'Oron*

La COGES a été accueillie dans la salle de l'ancienne Municipalité de la commune fusionnée d'Oron-le-Châtel à côté du Château d'Oron. Autour d'un petit-déjeuner convivial et chaleureux, la commission a échangé avec les membres de la Municipalité autour de l'expérience de la fusion de communes.

### *Etablissement de détention pour mineurs « Aux Léchaies », à Palézieux (EDM « Aux Léchaies »)*

La commission a pu visiter la future prison pour mineurs quelques jours avant son inauguration. Une visite commentée des lieux a précédé un échange avec le futur directeur de l'établissement, la cheffe du Service pénitentiaire (SPEN), le chef du Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL) et l'architecte responsable du suivi du projet pour le SIPAL.

### *Association « Lavaux Patrimoine mondial », Logis du Monde, à Grandvaux*

Après un délicieux repas pris à Grandvaux, la commission a rencontré le gestionnaire du site de Lavaux Patrimoine mondial qui lui a présenté les enjeux et défis liés à la gestion du site et de son évolution.

### *Hôpital de Lavaux, Cully*

La commission s'est ensuite rendue à l'hôpital de Lavaux où elle a rencontré le président du Conseil de fondation, le directeur général et le directeur médical. Une présentation des différents acteurs a permis à la commission de mieux appréhender les mutations qu'a connues et va connaître l'hôpital. Le projet d'agrandissement du site, véritable projet communautaire, a également été présenté.

### *Commune de Bourg-en-Lavaux, ancien pressoir de la Maison jaune, à Cully*

Si la COGES a entamé la journée dans une commune fusionnée, c'est avec plaisir qu'elle l'a terminée au sein de la commune de Bourg-en-Lavaux, elle-même fusionnée. Après les visites variées au sein d'un district qui ne l'est pas moins, la commission a apprécié le moment d'échange et de partage informel avec les autorités de la région.

## **Objectif transversal ; les absences de courte durée dans l'Administration cantonale vaudoise (ACV)**

### ***1. Introduction***

Pour l'exercice 2013, la Commission de gestion a choisi comme thème d'étude transversal à tous les départements : « La gestion du personnel au sein des services, sous l'angle de la rotation et de l'absentéisme ». Quelle est la ou les directives ainsi que la méthodologie appliquées par le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) ? Quelles latitudes possèdent les services dans la gestion de leur personnel ?

La COGES s'est intéressée au taux d'absentéisme de courte durée (les absences pour maladie ou accident, jusqu'à 3 jours consécutifs et ne nécessitant pas de certificat médical<sup>7</sup>).

Ce type d'absence est à distinguer des autres absences de courte durée, telles que les absences pour enfant malade par exemple (art. 35 litt. d Lpers<sup>8</sup>).

En septembre 2013, elle a donc formulé plusieurs questions portant sur l'année 2012 (année permettant d'obtenir des données complètes) qui ont été transmises en septembre 2013, par le biais du chancelier, à l'ensemble des secrétaires généraux de départements. A charge pour eux, ensuite, de transmettre le formulaire élaboré par la COGES avec l'aide du SPEV à tous les chefs de service.

Les questions posées étaient les suivantes :

- Combien de personnes et d'ETP étaient présentes au sein de votre service en date du 01.01.2012 ?
- Combien y a-t-il eu de départs durant l'année 2012 ayant pour motif la démission ?
- Combien y a-t-il eu de départs durant 2012 ayant pour motif la résiliation du contrat par l'autorité d'engagement ?
- Combien de personnes ont été absentes (indépendamment du nombre de fois et de la durée) pour cause de maladie ou d'accident en 2012 ?
- Parmi ces personnes, combien ont été absentes de courte durée (3 jours ou moins) en 2012 ?
- Combien de jours d'absence pour cause de maladie ou d'accident vos collaborateurs ont-ils cumulés en 2012 ?
- Parmi ces jours, combien concernent uniquement des absences de courte durée (3 jour ou moins) ?

### ***2. Remarques préalables***

Le tableau des absences par service qu'a créé la commission suite à la récolte de données ne sera pas publié. L'objectif de la COGES n'est en effet pas de pointer du doigt le ou les services ayant un taux plus élevé qu'un autre. Il a été établi et gardé à l'interne, afin de rédiger ce rapport sur des bases solides et documentées.

Dans la suite du texte, des exemples chiffrés seront donnés sans mention des noms des services ou entités auxquels ils se rapportent. Les commissaires à la gestion pourront, durant le prochain exercice, le cas échéant, suivre des situations particulières.

---

<sup>7</sup> Art. 59 RLPers-VD b) Information (Lpers, art. 33 al. 1).

<sup>1</sup> Le collaborateur malade ou victime d'un accident en informe immédiatement l'autorité d'engagement ou la personne désignée. Il indique la nature de l'absence. Si l'absence se prolonge au-delà de trois jours, le collaborateur produit un certificat médical.

<sup>8</sup> Art. 76 du RLPers (Lpers, art. 35 litt. d).

<sup>1</sup> Le service accorde au collaborateur un congé par famille, en cas de maladie ou d'accident d'un enfant. Pour les familles nombreuses, des dispositions particulières peuvent être prises sur préavis du SPEV.

<sup>2</sup> Le congé est accordé à concurrence de cinq jours par an au maximum, au collaborateur qui assume la charge ou la garde effective d'un enfant.

<sup>3</sup> Dans le but d'éviter un cumul, il est accordé à l'un des parents lorsque les deux travaillent à l'Etat.

<sup>4</sup> Le service peut exiger la présentation d'un certificat médical.

## *2.1 Des données difficiles à récolter*

La Commission de gestion a eu beaucoup de peine à récolter les données, devant relancer tant la Chancellerie que certains services plusieurs fois afin d'obtenir les données de tous les services de l'ACV.

Deux conclusions peuvent en être tirées :

- Les limites du travail en cascade. Certains chefs de services nous ont indiqué n'avoir reçu l'information que très tardivement (début février 2014) ; d'autres n'ont reçu que la question générale, mais pas le formulaire à remplir.
- L'absence de statistiques dans certains services : les absences de courte durée ne sont pas systématiquement comptabilisées comme telles dans certains services. Dès lors, l'extraction a nécessité un gros travail afin de fournir des données consolidées à la COGES. Ainsi, si le règlement d'application de la loi sur le personnel de l'Etat de Vaud (RLPers-VD), stipule à son article 63 que « chaque service ou entité administrative tient à jour un tableau des absences (maladie, accident, service militaire, vacances, congé, etc.) qui peut être contrôlé par le SPEV », force est de constater que les absences ne sont pas toujours catégorisées et les absences de courte durée non indiquées comme telles.

### **Remarque**

*La Commission de gestion estime qu'il serait judicieux de comptabiliser les épisodes d'absence de courte durée par personne de manière systématique dans chaque service de l'ACV.*

Les données de l'année 2012 une fois réunies, la Commission de gestion a tenté de faire des comparaisons pour voir s'il y avait des variations importantes en termes de taux d'absentéisme et d'expliquer, par différents facteurs, ces variations.

## *2.2 Les biais et limites de l'étude*

Plusieurs biais sont apparus à la commission.

La COGES a par exemple renoncé à découvrir s'il existait une corrélation entre la présence de postes à temps partiel dans un service et les absences de courte durée. En effet, un même ratio « nombre de personnes/nombre d'ETP » peut refléter des situations très différentes : peu de temps partiel mais à très faible taux d'activité ou alors une majorité de temps partiel à un taux d'activité plus élevé.

Les services avaient la possibilité de mettre en exergue des particularités ou des événements exceptionnels ayant eu lieu durant l'année 2012. Ainsi, un service a fait remarquer qu'une catégorie de son personnel cumulait les absences de courte durée, impactant négativement la moyenne dudit service. D'autres services ont, dans leurs rangs, une ou plusieurs personnes absentes depuis très longtemps (parfois durant toute l'année 2012), ces absences ayant un poids d'autant plus important que le service est petit. D'autres encore ont subi des modifications structurelles (intégration ou séparation de nouvelles unités).

La définition même d'absence de courte durée induit un biais. En effet, il peut y avoir beaucoup plus d'absences d'un jour dans un service et obtenir le même total qu'un autre service qui ne comptabilise qu'une majorité d'absences de plusieurs jours (mais au maximum 3 jours).

Néanmoins, il a paru intéressant à la COGES de déterminer, sur la base des chiffres fournis, combien il y avait de jours d'absence de courte durée, en moyenne, pour chacune des personnes dans un service.

### **3. Analyse**

#### *3.1 Jours d'absence de courte durée*

Pour pouvoir effectuer une comparaison qui ait du sens, la COGES s'est demandée pour chaque service, dans le cas où celui-ci comptait 100 personnes<sup>9</sup>, combien il y aurait de jours d'absence de courte durée au total.

Ainsi, 10 services totaliseraient plus de 228 jours d'absence au total si le service comptait 100 personnes. En d'autres termes, et sachant qu'en 2012 il fallait travailler 228 jours pour un plein temps « idéal » sans absence, ces services ont l'équivalent d'au moins 1 ETP d'absence de courte durée.

Le service qui en totalise le plus, compte l'équivalent de 2,28 ETP d'absence de courte durée. A l'autre bout de l'échelle, 6 services totalisent moins de 45 jours d'absence de courte durée soit moins de 0,2 ETP. La valeur médiane se situe à 140,5 jours d'absence de courte durée pour un service de 100 personnes, soit un peu moins d'un jour et demi d'absence par an et par collaborateur.

#### *3.2 Nombre de personnes absentes de courte durée*

La COGES s'est également intéressée au nombre de personnes qui ont été absentes pour une courte durée dans un service. Sur la même base que pour le taux d'absence, elle s'est demandée pour chaque service, dans le cas où celui-ci comptait 100 personnes<sup>10</sup>, combien il y aurait de personnes absentes au moins un jour en 2012 ?

Sur 9 services se situant à plus de 60% de personnes s'étant absentées au moins une fois, 4 se trouvent dans le même département. Le poids de ces absences de courte durée est donc plus ou moins important suivant les services ou les départements. Néanmoins, en tirer une conclusion est délicat : épidémie saisonnière, habitude des services, tensions et stress au travail ? A l'inverse, un très faible nombre peut indiquer une crainte qu'une courte absence ait un impact négatif sur sa/son/ses collègues ou le service en général dans un environnement sous pression également.

La valeur médiane est d'un peu moins de 44%, avec des extrêmes situées entre 14,47 et 74,34% du personnel d'un service donné qui s'est absenté au moins 1 jour en 2012.

#### *3.3 Part des absences de courte durée*

La COGES a également cherché à connaître quelle était la part des absences de courte durée dans toutes les absences (courte et longue durée) totalisées par un service donné. En d'autres termes, quel est le poids des absences de courte durée ?

Là également, les variations sont très importantes, allant de 1,33% à 100% !

On découvre ainsi que le service qui totalise le plus d'absences de courte durée en moyenne est également l'un des services dont le pourcentage d'absences de courte durée est le plus haut (95,92%). Un autre service a un taux très bas (1,9%) d'absences de courte durée mais un nombre élevé de jours d'absence.

Pour établir des hypothèses permettant d'éclairer ces résultats, la COGES a :

- croisé le résultat avec le nombre d'absences en moyenne dans un service. En effet, 6 services totalisent plus de 1'500 jours d'absence en moyenne pour 100 collaborateurs<sup>11</sup>. Seuls 2 services se situent en dessous de 228 jours d'absence pour 100 collaborateurs ; l'un des deux se trouve également être l'un des services n'ayant que très peu d'absences de courte durée. La valeur médiane des absences de toute durée est d'un peu plus de 953 jours pour 100 collaborateurs, soit l'équivalent d'un peu plus de 4 ETP ;

---

<sup>9</sup> Formule : nombre de jours d'absence de courte durée\*100/nombre d'ETP. Ce chiffre moyen de 100 collaborateurs rendant la comparaison plus aisée.

<sup>10</sup> Formule : nombre de personnes absentes de courte durée\*100/nombre d'ETP.

<sup>11</sup> Formule : nombre de jours d'absence \*100/nombre d'ETP.

- croisé le résultat avec la taille du service. On peut affirmer que la taille du service n'a aucune influence. Les unités ayant peu d'absences de courte durée ont entre 5 et plus de 400 collaborateurs. A l'inverse, des services entre 15 et plus de 600 personnes comptabilisent le plus d'absences de courte durée ;
- croisé le résultat avec le nombre de démissions : ce nombre, corrélé au taux d'absence de courte durée et d'absence en général peut être un indice de difficultés dans un service<sup>12</sup> : 2 services combinent ces 2 indicateurs. En l'occurrence, l'un a un fort taux de rotation (40%) et un taux élevé d'absentéisme de courte durée (393 jours/100 collaborateurs). L'autre a un fort taux de rotation (33%) et un taux d'absentéisme élevé (3'753 jours/100 collaborateurs). Pour les 8 autres services qui ont également un taux de rotation de plus 10%, la corrélation ne peut être faite avec le taux d'absence.

Le nombre de résiliations de contrats de travail peut également être un indicateur de dysfonctionnement d'un service. Sur les 46 unités ou services dont nous avons comparé les données, 20 n'ont procédé à aucune résiliation de contrat de travail, la valeur médiane se situant à 0,32% de contrats résiliés par service. Il faut toutefois noter que 3 services se distinguent par un fort pourcentage de résiliations avec respectivement 17,86%, 12,5% et 11,11% de contrats résiliés sur l'année 2012. Là également, les sous-commissions COGES concernées exploreront les situations mises en évidence.

#### **4. Conclusion**

En conclusion, la COGES peut affirmer que la plupart des services de l'Administration cantonale vaudoise fonctionnent à satisfaction, s'agissant des absences. Certains services cumulent une somme de jours d'absence au-delà de la moyenne. Il convient là de tenir compte de situations particulières (maladies et accidents graves, absences de très longue durée se répercutant sur la moyenne du service).

S'agissant des absences de courte durée uniquement, les différences sont notables entre les services. Toutes ces situations seront suivies par les sous-commissions qui tenteront de déterminer quid des raisons exogènes ou endogènes peuvent expliquer des résultats si différenciés.

Par contre, il apparaît important dès à présent, afin d'assurer un suivi RH de qualité, que les services puissent disposer des statistiques à jour de tous les types d'absence, y compris les absences de moins de 3 jours (et notamment par épisode) et ce, non seulement de manière individuelle (par collaborateur) mais globale, à l'échelle d'une unité ou d'un service.

### **Conclusion**

Le bureau de la Commission de gestion formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

---

<sup>12</sup> Un taux élevé peut également être le fait d'un grand nombre de départs à la retraite, la démission étant dans ce cas, la règle.

## **DEPARTEMENT DE LA SECURITE ET DE L'ENVIRONNEMENT (DSE)**

**M. Yves Ferrari, rapporteur** : — La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département de la sécurité et de l'environnement pour l'exercice 2013 était composée de MM. Jean-Luc Chollet et Yves Ferrari, rapporteur.

### **Introduction**

Parlementaire de milice, le commissaire à la gestion ne peut prétendre tout contrôler et expliquer. Il peut cependant relever des points qui lui paraissent dignes d'intérêt eu égard à sa mission.

La Police cantonale (PolCant) ainsi que le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) ont été visités en 2013 uniquement étant donné le changement de département au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Les autres services ont été visités en 2013 et début 2014 en fonction des délais fixés pour la remise du rapport.

Les services et entités suivants ont été consultés :

- Secrétariat général (SG-DSE)
- Police cantonale (PolCant)
- Service des automobiles et de la navigation (SAN)
- Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)
- Direction générale de l'environnement (DGE), regroupement du Service des eaux, sols et assainissement (SESA), du Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN), du Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN) et de l'Unité des dangers naturels (UDN) rattachée au SG-DSE, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013
- Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)
- Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

### **Secrétariat général (SG-DSE)**

Le Secrétariat général du DSE a connu plusieurs changements importants durant l'année 2013. L'arrivée d'un nouveau secrétaire général fait suite au départ du précédent qui est allé poursuivre sa carrière au sein de l'administration fédérale. Le nouveau secrétaire général est entré en fonction en mai 2013 après avoir fait une transition d'une semaine avec son prédécesseur.

Le Secrétariat général s'est également séparé de l'Unité des dangers naturels (UDN) qui a été reprise par la Direction générale de l'environnement (DGE) au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Depuis l'annonce par le Conseil d'Etat au mois d'octobre 2013 de la modification des départements faisant suite aux Assises de la chaîne pénale, le nouveau secrétaire général a dû préparer les changements importants de services entre le DSE et le Département de l'intérieur (DINT) avec le départ de la Police cantonale (PolCant) et du Service de la sécurité civile et militaire (SSCM), ainsi que l'arrivée du Service du développement territorial (SDT) au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Plusieurs séances de préparation avec le Secrétariat général du DINT ont eu lieu afin d'assurer le suivi des « gros dossiers » comme la loi sur le plan de protection de Lavaux (LLavaux), la révision du Plan directeur cantonal (PDCn), la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), etc. Une attention particulière a été mise sur le suivi des objets parlementaires. Des rencontres avec les chefs de service concernés ont été fixées durant le 4<sup>e</sup> trimestre 2013 afin de garantir un bon fonctionnement de l'administration dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Cet important travail s'est réalisé en parallèle de la formation continue pour les différents collaborateurs du SG-DSE. L'appui à la cheffe de département a été assuré, y compris pour la passation et la reprise de postes au sein des Conférences suisses des chefs de

département, comme la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP).

Le Secrétariat général est à nouveau au complet après avoir connu une année 2013 avec plusieurs absences en raison de maladies ou d'accidents. Il compte actuellement 23,7 équivalents temps-plein (ETP).

### **Police cantonale (PolCant)**

La sous-commission a visité la PolCant à 4 reprises. Trois fois dans les locaux du Centre Blécherette (CB) en présence du chef de service et/ou des chefs de corps, et une fois pour accompagner la Police de sûreté sur le terrain durant une journée. Cette année, la sous-commission s'est concentrée sur la Police de sûreté.

#### **Police de sûreté (PolSu)**

La police de sûreté est organisée de la manière suivante :

- un officier d'Etat-major en charge de l'Unité administrative ;
- la Brigade d'appui, d'analyse et de coordination (BAAC) avec à sa tête l'adjoint du chef de la PolSu ;
- la Section identité judiciaire (ID) composée de l'Unité « scène de crime » et de l'Unité « forensique » (application d'une démarche scientifique et des méthodes techniques dans l'étude des traces qui prennent leur origine dans une activité criminelle) ;
- la Section enquêtes 1 composée de la Brigade des mineurs et mœurs, de la Brigade financière et de l'Unité judiciaire ;
- la Section enquêtes 2 composée des 4 régions (centre, est, ouest et nord) ;
- la Section enquêtes 3 composée de la Brigade renseignements-étrangers-sécurité (BRES), la Brigade des stupéfiants (flagrants délits et enquêtes réseaux) et la Brigade d'observation (BO).

Une réflexion est en cours pour la création d'unités thématiques permettant d'être plus proactif en fonction des problèmes rencontrés. La PolSu est composée de 245,7 ETP, dont 221,7 ETP de policiers et 24 ETP de civils. Environ 22% des effectifs de la PolSu sont des femmes, malheureusement aucune n'a le grade d'officier.

La Division d'appui opérationnel, dépendant de la BAAC, retrace les relations temporelles et/ou relationnelles des différentes personnes impliquées dans un délit. Travaillant souvent en amont pour remonter les réseaux, elle offre la possibilité d'avoir une représentation graphique des relations entre acteurs et permet parfois d'expliquer les liens entre différentes affaires.

Depuis la mise en œuvre du programme de réformes judiciaires Codex, les mesures signalétiques (empreintes, ADN, etc.) s'effectuent uniquement sur les prévenus alors qu'auparavant les suspects y étaient également soumis. 70% des mesures signalétiques se font avec l'ADN (passage de 1'700 à 2'300 par an entre 2009 et 2012) et 30% avec les empreintes, les photos, etc. La sous-commission a pu observer que la PolSu s'est dotée des moyens pratiques de mettre en œuvre l'article 16 de la loi sur les profils d'ADN (LADN) concernant l'effacement des profils ADN de personnes.

Une permanence est assurée 24h/24h, 7j/7j par un groupe d'officiers émanant des différentes sections énumérées ci-avant. Chaque officier effectue 12 semaines de permanence par année. Cette permanence qui s'est renforcée avec la mise en œuvre de Codex, engendre de nombreuses heures de travail pour un effectif qui n'a pas beaucoup augmenté.

Les officiers ont un espace où dormir au CB, mais les reprises d'heures engendrent malheureusement une diminution de la veille de la criminalité. La Commission de gestion mentionnait par ailleurs déjà cette problématique dans son rapport 2011<sup>13</sup>.

La criminalité informatique reste relativement faible en nombre mais ses conséquences ont fortement augmenté. Afin de répondre au mieux aux nouvelles « attaques », la PolSu collabore avec l'Ecole des sciences criminelles de l'Université de Lausanne (ESC-UNIL) pour les aspects théoriques et avec la Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD) pour les aspects techniques. La PolSu est un véritable laboratoire vivant permettant de mettre en œuvre les compétences issues de la collaboration avec les hautes écoles vaudoises.

La Brigade des stupéfiants est composée de 24,2 ETP pour 25 personnes. Son travail est rendu sans cesse plus compliqué avec l'utilisation des nouveaux moyens de communication (Skype, Whatsapp, etc.) car les données sont cryptées et passives. Les consommateurs ayant un permis de conduire sont dénoncés au Service des automobiles et de la navigation (SAN).

La sous-commission a pu se rendre compte (théoriquement) du travail de surveillance, de conseil, d'appui et relationnel de la Cellule investigation prostitution (CIPRO) au sein de la Division mœurs de la Brigade mineurs et mœurs<sup>14</sup>. Les policiers affectés à cette tâche se doivent d'être des bons connaisseurs des différents milieux liés à la prostitution. Des relations de confiance doivent pouvoir s'établir afin de protéger les prostituées des proxénètes et des clients mal intentionnés. Ce travail de longue haleine est rendu d'autant plus difficile que, contrairement à Genève, Neuchâtel ou Fribourg, il n'existe pas d'obligation d'annonce dans le Canton de Vaud. Pour ce faire, les policiers restent à cette fonction 4 ans. Cette incorporation est renouvelable plusieurs fois. La longévité des policiers dans cette fonction est d'ailleurs souhaitée par l'Association Fleur de pavé, proche des milieux de la prostitution. Cette proximité peut amener son lot de problèmes, comme cela s'est produit à Zurich en novembre 2013 où 5 policiers en relation directe avec les milieux de la prostitution ont été arrêtés. Si ce phénomène est rendu plus difficile notamment à Lausanne, la Ville ayant sa propre police judiciaire, et donc sa brigade des mœurs, il reste toutefois possible dans le reste du canton et pourrait, à terme, voir le jour également à Lausanne avec le possible rapprochement de la PolSu et de la Police judiciaire de la Ville de Lausanne.

#### *1<sup>re</sup> observation*

#### ***Quel suivi pour les contrôleurs ?***

*La nécessité pour certains policiers, tels ceux de la Cellule investigation prostitution (CIPRO), de rester plusieurs années sur le terrain afin de connaître le milieu dans lequel ils évoluent et qu'ils contrôlent, de même que les récents événements à Zurich, indiquent qu'un suivi de l'action des policiers de terrain spécialisés s'avère indispensable.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'opportunité d'un suivi plus systématique de l'action des policiers particulièrement exposés.*

La sous-commission a également suivi durant plusieurs heures une personne travaillant à l'Unité scène de crime de la Section identité judiciaire. Appelée à se rendre dans tout le canton (y compris à Lausanne), cette policière (en civil mais armée) a dû se déplacer à Nyon où un médecin avait découvert une personne sans vie. Cette personne, relativement jeune, était mentalement malade et alcoolique mais suivie médicalement et entourée par sa famille dont un des membres était également présent. Le travail de photographie, de recherche de preuves des médicaments absorbés, du type de boissons alcoolisées ingérées, ainsi que des autres éléments d'enquête auxquels la sous-commission n'a pas assisté par respect des personnes présentes, a été réalisé en l'espace de 45 minutes. Un rapport détaillé réalisé au CB prendra également 45 minutes au minimum. Le déplacement à Nyon puis retour a nécessité au minimum 1 heure. Une patrouille de 2 gendarmes attendait sur place l'arrivée de

<sup>13</sup> Rapport de la Commission de gestion, année 2011, p. 17 et 18.

<sup>14</sup> A ce sujet, voir également en p. 110 du présent rapport, sous le Département de l'économie et du sport (DECS).

l'identité judiciaire et a aidé sa collègue de la PolSu pour les éléments les plus simples. La situation ne paraissait pas particulièrement difficile, le temps passé sur place a pu être réduit au minimum. Le corps et les échantillons prélevés seront envoyés au Centre universitaire romand de médecine légale (CURML) du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV). Cette situation relativement simple aura finalement mobilisé 4 heures de temps au minimum. Sur le chemin du retour, un nouvel appel indiquait à la policière qu'elle devait se rendre dans le Gros-de-Vaud pour une mort suspecte d'une personne âgée. Quatre autres heures allaient être consacrées à cette nouvelle situation relativement simple. Ce type d'intervention est de plus en plus nécessaire depuis l'ajout sur le formulaire du constat de décès de la mention « mort suspecte » en plus des mentions « mort naturelle » et « mort indéterminée ». Manifestement souhaité et utilisé, cet ajout pouvant être coché par les médecins, engendre un grand nombre d'heures de travail pour la PolCant, le Ministère public central (MPc), le CURML, etc. La sous-commission, consciente du fait qu'elle ne maîtrise pas tous les tenants et aboutissants de telles situations s'est néanmoins interrogée sur les raisons qui font que cette case ajoutée « mort suspecte » soit de plus en plus utilisée.

#### *2<sup>e</sup> observation*

#### ***Morts suspectes : augmentation ?***

*Depuis quelques temps, le formulaire de constat de décès contient une case supplémentaire intitulée « mort suspecte ». Cette case semble être de plus en plus utilisée par les médecins constatant les décès.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les conséquences en termes de charge de travail pour la Police cantonale (PolCant), le Centre universitaire romand de médecine légale (CURML) et le Ministère public central (MPc) notamment, ainsi que sur son appréciation de l'augmentation de l'utilisation de cette case.*

#### *Gendarmerie*

Depuis 1967 jusqu'au 31 août 2013, les horaires de travail des gendarmes étaient 12h00 – 19h00, 04h00 – 12h00, 19h00 – 04h00 puis congé jusqu'au surlendemain 12h00. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013 et suite à un important travail avec l'Institut universitaire romand de santé au travail (IST) du CHUV, les nouveaux horaires sont entrés en vigueur. Ils permettent d'éviter aux gendarmes de se lever à 02h30 du matin pour entrer en fonction à 04h00 du matin. Ces nouveaux horaires répondent à 3 objectifs :

- opérationnel : l'objectif est d'avoir plus de patrouilles de gendarmes sur le terrain lorsque cela est nécessaire, notamment entre 17h00 et 23h00, la statistique indiquant clairement que ce sont à ces heures qu'il y a le plus de délits commis. Cela correspond à passer de 13 à 24 patrouilles de gendarmes durant ces heures particulièrement propices aux délits. Plus de gendarmes sur le terrain durant ces heures, c'est plus de sécurité pour la population ;
- social : les gendarmes auront des horaires compatibles avec une vie sociale mais surtout familiale ;
- santé au travail : l'analyse et le travail de l'IST indiquent que la santé au travail des gendarmes devrait s'améliorer.

A fin 2013, il était trop tôt pour tirer des enseignements de l'introduction des nouveaux horaires. Un petit nombre de personnes semble mettre en doute l'atteinte de l'objectif social. Un sondage sera effectué durant le mois de mars 2014, les résultats seront connus en avril 2014. La sous-commission en charge du Département des institutions et de la sécurité (DIS), auquel appartient la PolCant depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, sera particulièrement attentive à cette évaluation et aux suites qui y seront données.

#### *Médiateur*

La gendarmerie a formé une personne à la médiation pour les cas particulièrement problématiques où insultes et menaces vont parfois de pair. Unanimement reconnue pour sa capacité à régler les

conflits, la personne en fonction permet de désamorcer les antagonismes. Elle opère de la façon suivante :

- réception d'une formule remplie par un membre de l'Administration cantonale vaudoise (ACV) ;
- écoute du plaignant ;
- écoute du quérulant ;
- intervention à domicile si nécessaire (supposition de possession d'armes) ;
- relation avec les autres services de l'ACV en cas de besoin.

Le poste a été créé début 2013 et la personne en fonction a traité 153 dossiers dont :

- 5 placements à des fins d'assistance (PLAFA) ;
- 5 validations par la Justice de paix (JP) ;
- 106 suivis de dossiers ;
- 31 dossiers traités par téléphone ;
- 8 dossiers sans suite.

#### *Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV)*

La LOPV entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012 a permis de coordonner différentes actions de terrain avec succès. Elle a également permis de renforcer la sécurité de la population vaudoise étant donné que plusieurs polices municipales ont dû engager des agents. Ce renforcement du nombre de policiers a été fait en parallèle à leur formation afin que ces derniers puissent correctement prendre en charge les nouvelles tâches qui leur sont confiées. La LOPV est, probablement, également à l'origine de l'achat d'un programme informatique commun entre la Ville de Lausanne et la PolCant pour remplacer le système d'aide à l'engagement (SAE) en vigueur depuis 1999. Par ailleurs, les séances régulières du Conseil cantonal de sécurité (CCS) et de la Direction opérationnelle ont probablement permis de faire avancer le dossier de rapprochement entre la Police de sûreté du Canton et la Police judiciaire de la Ville de Lausanne.

#### *Cellule anti-hooliganisme*

Sans être retournée sur le terrain, la sous-commission a pris connaissance du fait que des travaux avaient été effectués à la patinoire de Malley, que différentes solutions techniques étaient en cours d'analyse pour mieux cibler les hooligans et que des rencontres entre le Lausanne hockey club (LHC), les responsables de la sécurité lors de matchs et la PolCant avaient permis d'avancer vers davantage de sécurité.

La PolCant rejoignant le DIS, la sous-commission tient à souligner la disponibilité et la qualité de l'accueil dont elle a bénéficié ces dernières années, que ce soit de la part du chef de service, des responsables de corps (passés et actuels) ainsi que de toutes les personnes travaillant au sein de la PolCant.

### **Service des automobiles et de la navigation (SAN)**

La sous-commission a visité le SAN à 2 reprises.

#### *Loi vaudoise sur la circulation routière (LVCR)*

La modification de la LVCR adoptée par le Grand Conseil en 2<sup>e</sup> et définitif débat permet de simplifier les procédures tout en préservant les droits du citoyen. Elle a permis de diminuer le temps de traitement des dossiers en déléguant certaines compétences à des collaborateurs formés du SAN. Les compétences déléguées sont précisément celles où la marge de manœuvre du SAN est nulle (retrait

minimum légal de 1 à 3 mois pour ébriété ou excès de vitesse) car les circonstances de l'infraction ne peuvent pas modifier la décision rendue.

Cette modification permet d'allouer les forces de travail nécessaire à l'entrée en vigueur du programme Via sicura. Elle répond à la simplification administrative souhaitée par le Grand Conseil.

#### *Rappel avant échéance*

La sous-commission s'est renseignée sur les raisons pour lesquelles le service envoie une lettre de rappel aux personnes âgées, qui sont astreintes à faire un contrôle médical pour conserver leur permis, avant l'échéance indiquée dans le premier courrier. Il s'avère que cette manière de procéder s'est instaurée après plusieurs années de pratique. Il est moins chronophage pour le SAN de faire un rappel avant l'échéance de la date que de retirer provisoirement le permis, d'envoyer un rappel et de rendre le permis une fois le contrôle effectué. Cette démarche semble donc s'inscrire dans la perspective de simplification administrative.

#### *Mauvais payeurs*

Lorsque le service constate que des personnes ne payent pas dans les délais, la délivrance d'actes est alors soumise à la condition d'un prépaiement. Les mauvais payeurs ne sont pas inscrits dans la base de données de l'Office des poursuites car le SAN ne peut accéder à cette base qu'en mode lecture uniquement, non en écriture.

La sous-commission prendra contact avec la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal (CHSTC) afin de clarifier cette situation dans l'année à venir.

#### *Avenir du SAN*

Dans le rapport de gestion 2011, la sous-commission DSE écrivait :

*« Alors que la commune de Lausanne développe son projet d'éco-quartier dans le nord de la ville (partie du projet Métamorphose), le SAN, qui accueille plusieurs centaines de voitures par jour, a entamé une réflexion sur son déménagement hors de la ville. Il est apparu qu'il était incongru de faire venir plusieurs centaines de véhicules par jour sur les lieux même où un éco-quartier fera la part belle aux transports publics et aux mobilités douces. Par ailleurs, l'état des bâtiments pour le contrôle technique des véhicules à moteur ne répond plus aux standards en vigueur. Les experts doivent travailler dans des fosses et les conditions de classement de certaines informations sont très insatisfaisantes. Le Conseil d'Etat a validé une proposition du SAN visant à étudier une délocalisation du service à proximité immédiate de la sortie d'autoroute de la Blécherette. Plusieurs terrains, propriété de la Commune de Lausanne, pourraient être à même d'accueillir le SAN.*

*L'étude de faisabilité en cours doit également permettre de densifier la parcelle sur laquelle se trouvent les bureaux et guichets du SAN, permettant par là même d'offrir des espaces commerciaux à proximité immédiate de l'éco-quartier.*

*Ce déplacement doit également permettre de répondre au nombre toujours plus important d'examens de conduite ainsi qu'à l'augmentation du nombre de contrôles des véhicules à moteur. »<sup>15</sup>*

Plus de 2 ans après, la sous-commission DSE pourrait réécrire le même texte tant le projet a connu un immense coup de frein. Les terrains, propriété de la Ville de Lausanne, semblent avoir été destinés à d'autres fins que celle d'accueillir le SAN. C'est donc plus de 2 ans d'étude qui sont anéantis.

Sachant que c'est le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL) qui s'occupe de l'aspect foncier pour l'Etat, tant la sous-commission en charge du DSE que celle chargée du DFIRE seront alors particulièrement attentives à ce que le projet de relocalisation du SAN soit rapidement relancé.

---

<sup>15</sup> Rapport de gestion 2011, p.19.

### *Mesures administratives et service médical*

Informée des méandres administratifs que pouvait prendre un courrier de médecin traitant faisant suite à une mesure administrative à l'encontre de l'un de ses patients, la sous-commission a rencontré quelques intervenants au sein du SAN.

Deux médecins-conseils travaillent pour le SAN, chacun à un taux de 40%. Ces médecins-conseils, issus de la Polyclinique médicale universitaire (PMU), changent tous les 3, 4 ou 5 ans. Leurs recommandations ne sont que propositionnelles. En vertu de la modification de la LVCR votée par le Grand Conseil et d'une directive du Conseil d'Etat du 1<sup>er</sup> mars 2014, le chef du SAN a la possibilité de déléguer certaines compétences à un membre de son administration. En conséquence, ce sont donc les juristes du SAN, qui, s'appuyant sur les recommandations des médecins-conseils, tranchent en dernier recours.

Lorsqu'un courrier de médecin traitant est envoyé au SAN, il est ouvert par la personne en charge du courrier qui le transmet au gestionnaire de dossier compétent. Le juriste consulte le dossier et demande cas échéant l'avis du médecin-conseil. Ce dernier rédige, sur la base des informations contenues dans le dossier du client, un rapport à l'aide d'un outil informatique qu'il est le seul à pouvoir utiliser en mode écriture. Le rapport du médecin-conseil est inclus dans le dossier du client qui est alors repris par le juriste qui tranche en toute connaissance de cause. En cas de réclamation devant le Tribunal cantonal (TC), le rapport du médecin-conseil fait foi.

Lorsqu'un courrier de médecin traitant est envoyé au SAN avec la mention « confidentiel », le courrier est ouvert par le médecin traitant qui le transmet au gestionnaire de dossier en charge du client dont il est question. La suite est identique à la description ci-dessus.

En conséquence, le courrier du médecin traitant n'est donc pas uniquement lu par un confrère mais peut potentiellement être lu par 3 autres personnes (ouverture de lettre, gestionnaire de dossier, juriste). Il y a cependant lieu de rappeler que les secrétaires médicales ont également accès aux informations des patients chez les médecins privés. Ces personnes sont astreintes, non pas au secret médical, mais au secret de fonction, comme le sont les personnes au SAN.

La faible utilisation de la plateforme informatique « HIN » (*Health info net*), utilisée dans plusieurs autres cantons, au profit de la plateforme vaudoise « centre de confiance », semble singulièrement compliquer le problème.

### *3<sup>e</sup> observation*

#### ***Gestion des courriers confidentiels au Service des automobiles et de la navigation (SAN)***

*Les personnes ayant potentiellement accès aux informations contenues dans le courrier d'un médecin traitant à l'attention du SAN sont nombreuses. Les risques de divulgation de données confidentielles paraissent relativement importants.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre, ainsi que sur leurs délais de mise en application, afin de restreindre le nombre de personnes ayant potentiellement accès à des données médicales et ainsi assurer le secret médical.*

### **Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)**

La sous-commission a visité le SSCM à 3 reprises, dont l'une durant l'exercice à l'échelle 1/1 de « Trano 13 » à Vallorbe.

#### *Structure du SSCM*

Le service a renouvelé 2 nouveaux chefs de division. Les renouvellements se sont faits avec la volonté de favoriser l'accession des femmes aux postes de cadres. Cette volonté est à saluer car le service compte désormais 7 femmes cadres sur 15. Le SSCM peut se targuer d'être un exemple dans l'Administration cantonale vaudoise.

Avec les 5 apprentis pour 84,15 ETP, le SSCM est également un service modèle en termes de formation.

### *Vercingétorix*

L'opération Vercingétorix qui consiste à récupérer les armes et les munitions dont les privés veulent se débarrasser a débuté en février 2013. Fin 2013, plus de 1'000 armes ont été rapportées au château de Morges et dans les postes de gendarmerie.

Le dépôt volontaire des armes de service reste toujours possible mais ne rencontre pas un grand succès. A noter également que la Confédération a enfin consenti à réaliser une réelle chambre forte sécurisée pour les armes en dépôt.

### *Agile*

La réforme de la Protection civile (PCi) arrive à son terme. Le département en charge du service ayant reçu les alternatives possibles, un choix politique doit être fait.

### *Doctrines d'engagement*

La doctrine d'engagement élaborée au sein du SSCM pour le Canton de Vaud a été reprise par d'autres cantons et par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). Le programme informatique « Saga Crisis » est également repris par les cantons et la Confédération. L'entreprise à la base de « Saga Crisis » est celle qui fournit le logiciel « SAE 15 » pour la PolCant et la Police municipale de Lausanne.

### *Trano 13*

Après « Geneva 08 » et l'avion qui s'est écrasé à Trélex, le SSCM a organisé un nouvel exercice à l'échelle 1/1 au nom de code « Trano 13 ». Il s'agissait de tester la coordination des différents acteurs intervenant lors d'une grande catastrophe en situation réelle. Le choix s'est porté (avant l'accident de train de Grange-Marnand) sur un accident de train dans le tunnel du Mont-d'Or à Vallorbe reliant la France. L'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) pilotait les interventions des pompiers, des secours français et suisses, de la PCi, des médecins, des psychologues, des gardes-frontière, etc. De nombreux figurants participaient (maquillés) à la reconstitution de l'accident dans le tunnel. Les officiels étaient briefés sur le déroulement des opérations et ont pu, peu avant le lancement de l'alarme, se rendre dans le tunnel et dans les salles de classe de Vallorbe d'où l'exercice était conduit. Dès le déclenchement de l'alarme, les officiels ont pu suivre les opérations à l'aide des caméras installées pour l'exercice dans le tunnel.

S'il est trop tôt pour tirer les premiers enseignements de cet exercice, il est bon de rappeler que ce type d'accident n'est pas que virtuel et que la mobilisation des secours permet d'ajuster au mieux les procédures en cas de catastrophe. Le fait de se rencontrer, d'échanger, de diriger des équipes est déjà en soit un objectif réussi. Le travail préparatoire à l'exercice est également important car il permet à différents acteurs de prendre conscience d'une situation problématique.

La sous-commission en charge du DIS sera particulièrement attentive aux enseignements que le SSCM tirera de cet exercice durant l'année 2014.

### *Musée militaire de Morges*

Le chef de la Division affaires militaires et logistique en charge du musée militaire continuera d'assurer la responsabilité des expositions du musée militaire jusqu'à fin 2015 malgré son départ à la retraite anticipé.

Le Musée Paderewski de Morges entre au musée militaire et permettra de diversifier les thèmes proposés aux visiteurs se rendant au château. Le Musée a pour but de faire connaître ou de rafraîchir la mémoire de la personnalité de Paderewski, en réunissant les documents et objets lui ayant appartenu.

L'exposition « les services secrets » au musée militaire de Morges connaît un grand succès auprès de la population. C'est plus de 22'200 visiteurs qui, depuis le 24 mai 2013, sont venus découvrir cette exposition qui rappelle la période de la guerre froide.

Le SSCM rejoignant le DIS, la sous-commission tient à souligner la disponibilité et la qualité de l'accueil dont elle a bénéficié ces dernières années, que se soit de la part du chef de service, de ses remplaçants, ainsi que de toutes les personnes travaillant au sein du SSCM.

### **Direction générale de l'environnement (DGE)**

En 2012, la sous-commission s'était concentrée sur la manière dont le regroupement du Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN), du Service des eaux, sols et assainissement (SESA) et du Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN) avait été réalisé.

En 2013, la sous-commission a analysé l'organigramme de la nouvelle DGE en fonction depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Pour ce faire, elle a rencontré individuellement les personnes suivantes :

- le directeur général en charge de la DGE mais également de la Direction des ressources et du patrimoine naturels (DIRNA) qui compte 3,8 ETP ;
- le directeur de la Direction de l'énergie (DIREN) ; 3,2 ETP ;
- le directeur de la Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DIREV) ; 1 ETP ;

ainsi que les 11 chefs de division (état en décembre 2013) que sont :

- la Division énergie (DIREN-Energie), ex SEVEN ; 8 ETP ;
- la Division électricité (DIREN-Electricité), ex SEVEN ; 0,9 ETP ;
- la Division air, climat et risques technologiques (ARC – DIREV), ex SEVEN ; 14,5 ETP ;
- la Division protection des eaux (PRE – DIREV), ex SESA ; 13,7 ETP ;
- la Division assainissement (ASS – DIREV), ex SESA ; 12,6 ETP ;
- la Division géologie, sols et déchets (GEODE – DIRNA), ex SESA et ex Unité des dangers naturels (UDN) ; 11,7 ETP ;
- la Division ressources en eau et économie hydraulique (EAU – DIRNA), ex SESA ; 66,9 ETP ;
- la Division biodiversité et paysage (BIODIV – DIRNA), ex SFFN ; 35,1 ETP ;
- la Division inspection cantonale des forêts (FORET – DIRNA), ex SFFN ; 66,13 ETP ;
- la Division support administratif (ADMIN) ; 11,5 ETP ;
- la Division support stratégique (STRAT) ; 15,55 ETP.

#### *Multi-sites*

La DIREN est actuellement située au Centre laboratoire d'Epalinges (CLE) mais déménagera à la Rue du Valentin, à Lausanne, dans le courant du premier semestre 2014.

La DIREV est regroupée au CLE. Des locaux ont été réaménagés pour répondre aux besoins de la direction. Une personne de la Division STRAT rejoindra la DIREV sitôt que la DIREN aura déménagé au Valentin.

La DIRNA est actuellement disséminée sur plusieurs sites que sont :

- la Rue de la Caroline à Lausanne, pour la direction ;
- le Chemin de la Vuillette (à proximité de l'Ecole hôtelière de Lausanne), pour la Division FORET ;
- Saint-Sulpice, pour la Division BIODIV ;

- la Rue du Valentin à Lausanne, pour les Divisions GEODE et EAU ;
- la Rue de l'Université à Lausanne pour les dangers naturels (intégrés à GEODE).

Un agenda commun sous Lotus palie au mieux à l'éloignement des personnes sur le terrain.

La direction générale et une partie de la Division STRAT sont actuellement à la Rue de la Caroline (bâtiment du Département de l'économie et du sport DECS). Les juristes la Division STRAT se trouvent auprès des compétences métiers, donc répartis sur 6 sites. Le déménagement à la Rue de la Caroline a permis à la Division ASS de rejoindre la DIREV. Le fait que la Division ASS déménage au CLE permet de libérer des bureaux permettant à la DIREN de déménager à la Rue du Valentin.

La Division ADMIN est située à la Vuillette pour une part et à la Rue de la Caroline d'autre part.

Afin d'assurer l'acheminement des différents courriers, rapports, etc. un coursier à plein temps a été engagé.

Enfin, certains dossiers qui étaient auparavant regroupés sur un même site ont dû être répartis sur 2 sites différents suite au manque de place pour regrouper toute la DIRNA sous un même toit. La dissémination de la DIRNA sur 5 sites ne favorise pas les synergies des divisions comme cela était souhaité par le Conseil d'Etat lors de la création de la DGE. Cette situation ne permet pas de faire des rationalisations (guichet unique, etc.) et complique considérablement le travail des collaborateurs de la DIRNA.

#### *4<sup>e</sup> observation*

#### ***Regroupement de la Direction des ressources et du patrimoine naturels (DIRNA)***

*Le fait que la DIRNA soit située sur 5 sites différents dans le grand Lausanne (Rue de la Caroline, Rue du Valentin, Rue de l'Université, Chemin de la Vuillette et Saint-Sulpice) ne permet pas d'avoir une véritable culture d'entreprise, empêche de rationaliser les tâches et compromet indéniablement l'objectif d'un regroupement efficient des 3 services tel que le Conseil d'Etat l'a lui-même souhaité.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre, ainsi que sur les délais pour leur mise en application, afin de rapidement réunir la DIRNA sur un site unique permettant à la direction d'être véritablement performante.*

De manière générale, les déménagements rendus nécessaires par la création de la Direction générale de l'environnement sont coûteux et doivent être compensés, tout en assurant les missions de la DGE. Or, la multiplicité des sites ne permet pas de rationaliser les ressources et rend donc d'autant plus difficile la compensation des coûts liés à une étude préliminaire en vue d'un regroupement en une maison de l'environnement. La sous-commission sera particulièrement attentive à la problématique lors du prochain exercice.

#### *Divisions support (ADMIN et STRAT)*

La dissémination de la DGE sur 6 sites, en plus des personnes de terrain, pose des problèmes avec les divisions ADMIN et STRAT. Ces 2 divisions, communes aux 3 directions et donc aux 9 divisions devraient être « le ciment » de la culture d'entreprise de la DGE. Malheureusement, et quand bien même elles n'ont pas la même stratégie de présence au sein des divisions métier, l'éloignement géographique ne leur permet pas de transmettre cette culture d'entreprise. De nombreux chefs de division ont insisté sur le caractère primordial des divisions ADMIN et STRAT pour assurer la réussite du regroupement des 3 services. Ces supports seront perçus comme étant d'autant plus performants qu'ils seront au service des divisions métier. La séparation physique des divisions support fait craindre à certains chefs de division une scission, à terme, entre les divisions métier et les divisions support.

Si la Division ADMIN, divisée en 3 unités (ressources humaines, finance et administration générale), a été très vite perçue comme opérationnelle, la Division STRAT, divisée en 4 unités (affaires

stratégiques, système d'information, service juridique et communication), doit encore davantage affirmer la plus-value qu'elle apporte aux divisions. Son apport est moins facilement directement perceptible et il y a lieu de rapidement informer et transmettre les nouveautés proposées par cette division.

Les 3 directions pouvant travailler en partie de manière autonome, il est d'autant plus important que les divisions ADMIN et STRAT puissent apporter une vision générale et unificatrice pour l'ensemble de la DGE. A fin 2013, cette perspective est rendue quasi impossible de par la dispersion sur 6 sites.

#### *Séances*

Tous les trimestres a lieu une séance des cadres supérieurs (Secas) qui rassemble tous les chefs de division, les directeurs et le directeur général. L'objectif est de présenter les divisions et les directions aux autres membres afin qu'ils puissent construire une culture d'entreprise commune. Ces séances, aussi indispensables soient-elles, ne parviennent pas à pallier l'éparpillement géographique des divisions.

Toutes les 3 à 4 semaines a lieu une séance de Comité de coordination (CC) de la DIRNA regroupant le directeur général, le directeur et les chefs de division. L'ordre du jour y est formel et les objets sont traités rapidement.

Toutes les 2 semaines a lieu une séance de CC de la DIREV regroupant le directeur et les 3 chefs de division.

La Division DIREN-Energie a complètement modifié son organigramme pour l'année 2014.

Tous les jeudis a lieu une séance d'Etat-major regroupant les cadres des divisions ADMIN et STRAT ainsi que le directeur général.

Des comités de direction (Codir) regroupant les 3 directeurs permettent de construire une vision commune de la DGE. La capacité d'écoute du directeur général ainsi que les échanges possibles semblent être la réussite de ces séances.

Tous les mois une rencontre a lieu entre le directeur général et les directeurs des directions.

#### *Formation continue*

Plusieurs personnes au sein des divisions ont bénéficié de formations continues afin d'être le plus à même de répondre à leurs nouvelles tâches. Des chefs de division sont en cours de formation de leadership au Centre d'éducation permanente (CEP). Pour les postes à haute responsabilité, des personnes ont suivi des cours de relève de cadres à l'Etat de Vaud et des séminaires à L'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP). Certaines personnes peuvent bénéficier de l'aide d'un coach dans le cadre des procédures mises en place avec le CEP.

#### *Une année de pratique*

Après une année de pratique, la DGE a su faire face aux attentes. L'objectif est globalement atteint. Les prestations pour les entreprises, les privés et pour l'ACV sont dispensées. Le regroupement des 3 services semble se dérouler au mieux. Les chefs de division précisent qu'il est aujourd'hui plus facile d'aller voir son collègue dans une autre direction sans passer par le chef de service comme c'était le cas antérieurement. La DGE a très clairement amélioré les processus de travail pour tout ce qui touche à l'eau.

Elle a également permis de simplifier les répondants pour les entreprises en permettant une inspection de l'eau et de l'air par une seule et même personne.

La DGE permet aussi de faire des regroupements de personnes sur le terrain et donc de rationaliser les locaux répartis sur le territoire vaudois.

Il reste néanmoins 1 ou 2 divisions où l'alchimie n'a pas complètement fonctionné et qui ne semblent pas être totalement opérationnelles. Cependant, les cadres supérieurs de la DGE semblent parfaitement

conscients des points faibles de la situation actuelle. La sous-commission sera particulièrement attentive à ce que ces difficultés soient prises en compte et résolues durant l'année 2014.

#### *Travaux débutés en 2013*

L'année 2013 a été consacrée à l'analyse et la formalisation des processus et procédures au sein de la DGE ainsi qu'au système de pilotage avec les indicateurs d'action et de gestion de projet. De ces analyses, du système de pilotage et de la mise en œuvre de l'organisation des divisions découle un schéma directeur informatique. Ces analyses et formalisations sont nécessaires et même si ce type de travail est chronophage, il n'a nullement entravé les missions de la DGE dans les prestations qu'elle fournit à la population vaudoise.

#### *Travaux à venir*

La rédaction des cahiers des charges des chefs de division est en cours. Pour ce faire, les processus et relations ont été cartographiés. Ces schémas permettent de comprendre les liens entre les différents partenaires.

La réflexion sur le remplacement du directeur de la DIRNA devra également être engagée durant l'année 2014 afin d'assurer une transition la plus brève possible.

#### *Arrivée du Service du développement territorial (SDT) en 2014*

Si le rapprochement entre le Service pénitentiaire (SPEN) et la PolCant semble avoir répondu à la demande des Assises de la chaîne pénale, l'arrivée du SDT au sein du département où se trouve la DGE est très bien accueillie par l'ensemble des directions et des divisions de cette dernière. Les opportunités de travail en commun paraissent beaucoup plus nombreuses et plus faciles. Le travail déjà engagé dans le cadre du Comité de pilotage pour les éoliennes (Copéol) pourra se poursuivre encore plus simplement qu'avant.

Au final, avec plus de 28 pages de notes d'entretiens, la sous-commission ne peut retranscrire l'ensemble des différents apports des personnes rencontrées. Les pistes qui ont été émises seront néanmoins reprises dans les années à venir. La sous-commission a déjà décidé de mettre un accent particulier sur chacune des 3 directions durant les 3 années avant la fin de la législature. Elle remercie l'ensemble des personnes rencontrées pour le temps qu'elles leur ont consacré, leur franchise et leur apport à une meilleure compréhension de la DGE en 2013.

### **Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)**

La sous-commission a visité le SCAV à 2 reprises.

#### **Division affaires vétérinaires**

##### *Contrôle des viandes*

La Division affaires vétérinaires a travaillé sur les conséquences pour le Canton de Vaud des modifications imposées par la Confédération concernant les abattoirs. Sur les 29 abattoirs actuels, seuls 15 d'entre eux ont le certificat nécessaire. Des contacts ont eu lieu avec les communes, les responsables d'abattoirs et les vétérinaires durant l'année 2013. Plusieurs pistes sont actuellement en main du département qui doit se déterminer tout en assurant le respect de la loi et la proximité des abattoirs de campagne.

##### *Analyse de cadavres*

Lorsqu'une bête meurt, le vétérinaire doit se déterminer sur la cause de la mort, notamment sur une possible épizootie. Si la mort n'est pas liée à une épizootie, l'analyse du cadavre n'est pas obligatoire et le propriétaire doit la payer s'il veut connaître les raisons de la mort. Si la mort est liée à une

épizootie, l'analyse du cadavre est obligatoire et prise en charge par la Caisse d'assurance du bétail (CAB).

Plusieurs cas de possible transmission de la tuberculose ont abouti à devoir abattre une cinquantaine de bêtes durant l'année 2013 et à devoir indemniser les propriétaires pour un montant total de l'ordre de CHF 200'000.–.

## **Division inspection des denrées alimentaires et des eaux, contrôle des poids et mesures**

### *Contrôle des vins*

Le contrôle des vins s'effectue soit par le Contrôle suisse du commerce des vins (CSCV) pour les gros commerçants, soit par l'Organisme intercantonal de certification (OIC) pour les petits producteurs. Le contrôle porte sur les papiers et les stocks.

Le cas rendu public par le SCAV en 2013 fait suite à une dénonciation d'un vigneron chez qui il avait été constaté qu'après avoir vendu son quota de raisin à la coopérative, il restait encore passablement de fruits sur les pieds de vigne. Les analyses du SCAV ont permis de découvrir que le surplus était commercialisé de façon illégale.

### *Micropolluants*

Dans son rapport de gestion 2012, la COGES présentait une observation intitulée « *Analyse des micropolluants* »<sup>16</sup> relevant que le SCAV ne dispose ni du personnel, ni des appareillages nécessaires à l'analyse de la plupart des micropolluants (pesticides, résidus médicamenteux, perturbateurs endocriniens, etc.) potentiellement présents dans les eaux potables. La Commission de gestion demandait alors : « *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les délais dans lesquels le SCAV pourrait être doté des moyens nécessaires dans le but de contrôler les eaux distribuées, renseigner la population et prendre des mesures permettant d'assurer la santé publique* ».

Dans sa réponse, acceptée à l'unanimité par la COGES et le Grand Conseil, le Conseil d'Etat indiquait que « *Le programme de législature 2012-2017 mentionne expressément la problématique des micropolluants, élément important de la politique de l'eau. Afin de faire face à ces problèmes, le Conseil d'Etat a déjà accordé au SCAV un poste supplémentaire d'inspecteur des eaux, et ce dès 2013. En outre, la dotation pour ce service d'un appareil destiné spécifiquement à l'analyse des micropolluants dans l'eau potable est à l'examen, de même que la question des ressources nécessaires pour réaliser les analyses prévues.* »<sup>17</sup>

Début 2014, la sous-commission DSE constate que non seulement rien n'a été fait, mais qu'il semblerait de plus que rien ne se fera en 2014. Sachant que des communes investissent des millions dans la modernisation de leur station d'épuration (STEP) et que le Conseil d'Etat l'avait prévu dans le budget 2014, cette décision de ne pas se doter des moyens nécessaires aux analyses des micropolluants est surprenante.

### *5<sup>e</sup> observation*

#### ***Analyse des micropolluants***

*Malgré la réponse du Conseil d'Etat à l'observation de la Commission de gestion, dans son rapport 2012, portant sur les micropolluants, le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) ne dispose toujours pas du personnel, ni des appareillages nécessaires à l'analyse de la plupart des micropolluants (pesticides, résidus médicamenteux, perturbateurs endocriniens, etc.) potentiellement présents dans les eaux potables.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les délais dans lesquels le SCAV pourrait être doté des moyens nécessaires afin de contrôler les eaux distribuées, renseigner la population et prendre des mesures permettant d'assurer la santé publique.*

<sup>16</sup> 6<sup>e</sup> observation au DSE, « Analyse des micropolluants », p. 37 du rapport de gestion 2012.

<sup>17</sup> Réponses du Conseil d'Etat aux observations de la Commission de gestion – Année 2012, p. 4.

## **Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)**

Lors de sa visite au BEFH, la sous-commission a pu se rendre compte que les actions soutenues ou engagées par le BEFH étaient ciblées sur de véritables problèmes entravant l'égalité entre femmes et hommes. Les publications (rapport d'activité et 2<sup>e</sup> édition de Recadre) indiquent clairement le travail effectué par le BEFH et l'ampleur de la tâche qui reste à accomplir par l'ensemble des acteurs (ACV et économie privée) pour parvenir à une réelle égalité. Si le BEFH joue son rôle d'aiguillon pour intégrer le problème de l'égalité au sein des différentes politiques publiques, il ne peut agir tout seul et c'est bien à l'ensemble de l'ACV de prendre des actions ciblées pour une concrétisation de l'égalité.

### *Personnel*

Après avoir connu de gros problème de personnel<sup>18</sup>, le BEFH est à nouveau au complet avec l'engagement en mai 2013 d'un juriste à 80%. La succession à la tête du BEFH aura donc eu des conséquences sur le personnel pendant environ 2 ans.

### *Rapport d'activité 2012*

Le BEFH a pour la première fois, depuis sa création en 1991, produit un rapport d'activité pour l'année 2012. Avec une mise en page de qualité, il permet d'avoir une vision globale du bureau grâce aux 9 chapitres du rapport qui sont :

- le bureau de l'égalité entre femmes et hommes (missions, domaines d'action, bases légales, etc.) ;
- permanence et service de conseil ;
- réponses aux consultations fédérales et cantonales ;
- interventions parlementaires traitées ou en cours de traitement ;
- égalité dans la formation (journée oser tous les métiers JOM, salon des métiers, etc.) ;
- lutte contre la violence domestique ;
- égalité dans l'emploi ;
- activités de représentation et de communication ;
- événements.

### *Recadre*

La 2<sup>e</sup> édition de la publication sur l'égalité parmi les cadres de l'ACV (Recadre) a été publiée en 2013. Cette étude pose les constats, les enjeux et les perspectives de l'égalité avec un complément d'enquête (bilan 2012). Sept mesures sont énumérées pour favoriser l'égalité :

- promotion de l'aménagement du temps de travail et du modèle d'horaire à l'année ;
- promotion du temps partiel pour les hommes ;
- augmentation du nombre de femmes cadres ;
- développement du partage de poste de travail (job sharing) ;
- mise à jour et analyse des données statistiques ;
- information sur la politique d'égalité ;
- élaboration d'une directive Druides sur la formulation épicienne.

Il s'agit d'un très bon document, facile à lire ; la sous-commission ne peut qu'en recommander la lecture.

---

<sup>18</sup> Voir le rapport de gestion 2011, en p. 26.

### *Maison pour les auteurs de violence*

Une réflexion pour la création d'une maison pour les auteurs de violence est actuellement en cours mais peine à se concrétiser. Si les victimes d'actes de violence bénéficient de quelques rares places à Malley Prairie, rien n'est encore en place pour les auteurs de violence afin de les suivre et les soigner.

### **Suivi des objets parlementaires en suspens**

Selon la liste extraite d'Antilope en date du 31.12.2013, le DSE compte 33 objets en suspens qui sont les suivants et que la sous-commission continuera de suivre lors du prochain exercice :

<b>N° tiré à part</b>	<b>Titre de l'objet</b>	<b>Date de dépôt</b>	<b>Délai de réponse</b>
05_POS_160	Postulat Anne-Marie Dick et consorts demandant la réunion des services de l'Etat de Vaud qui ont pour mission la protection et la défense de l'environnement.	20.09.2005	31.12.2008
06_MOT_127	Motion Michel Renaud et consorts demandant l'introduction dans la LATC ou le RATC d'une disposition privilégiant l'utilisation de l'énergie solaire en autorisant une orientation du faite des immeubles permettant un rendement optimal des capteurs solaires.	26.09.2006	30.06.2011
06_MOT_133	Motion Fabienne Freymond Cantone pour mieux faire respecter l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.	12.12.2006	02.10.2008
07_INT_032	Interpellation Michel Renaud concernant le service du développement territorial, respect des décisions du Grand Conseil	12.12.2007	18.03.2008
07_MOT_015	Motion Jean Christophe Schwaab au sujet de l'interdiction des émetteurs d'ondes anti-jeunes de type mosquito et apparentés	04.12.2007	20.05.2009
07_RES_044	Résolution Albert Chapalay et consorts demandant au Conseil d'Etat à s'associer aux autres cantons qui sont touchés par les problèmes de surpopulation du lynx.	15.05.2007	11.12.2007
08_INI_012	Initiative cantonale Grégory Devaud et consorts auprès des Chambres fédérales demandant au Conseil fédéral une modification de la loi sur la protection de l'environnement	03.06.2008	15.12.2009
09_INT_221	Détermination sur la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Nuria Gorrite et consorts concernant la fermeture de la nursery de Marcelin	16.03.2010	15.06.2010
09_INT_225	Interpellation Alexis Bally concernant les taxes incitatives	21.04.2009	25.08.2009
09_INT_308	Détermination Véronique Hurni sur la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation concernant l'huile de palme dans l'alimentation et ses risques pour la santé	25.01.2011	26.04.2011
09_MOT_089	Motion Valérie Schwaar et consorts pour un fonds cantonal pour l'assainissement énergétique des bâtiments communaux	16.12.2009	12.10.2011
09_POS_129	Postulat Régis Courdesse et consorts pour supprimer toute trace du Plan de quartier de compétence municipale de la législation vaudoise	05.05.2009	05.05.2010
09_POS_163	Postulat Jean-Marie Surer et consorts pour une révision du fonctionnement de la Caisse d'assurance du bétail	03.11.2009	03.11.2010
10_MOT_119	Motion Philippe Jobin et consorts - Assainissement du sol des installations de tir	30.11.2010	30.08.2012
10_POS_194	Postulat Jacques Haldy et consorts relatif à la couverture par l'ECA des affaissements sur dolines	08.06.2010	15.06.2011
10_POS_207	Postulat Jacques Nicolet et consorts - Redonnons vie au coeur de nos villages en densifiant l'habitat dans les volumes construits	14.09.2010	12.04.2012
10_POS_213	Postulat Jean-François Cachin et consorts - Une nouvelle réaffectation du P+R provisoire de Vennes	05.10.2010	24.01.2013
10_POS_220	Postulat Rémy Jaquier et consorts relative à la modification de la mesure A11 du Plan directeur cantonal	16.11.2010	15.11.2011
10_POS_227	Postulat de la commission de gestion à la suite du refus par le Grand Conseil de la seconde réponse du Conseil d'Etat à l'observation relative à la nursery de Marcelin	14.12.2010	14.12.2011

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
11_INI_041	Initiative législative Isabelle Chevalley et consorts au nom des groupes Alliance du Centre, UDC, les Verts, Libéral, Radical, A Gauche Toute et Socialiste visant à simplifier les demandes d'autorisation de pose de panneaux solaires	05.04.2011	12.04.2012
11_INT_624	Interpellation Stéphanie Apothéloz et consorts - Demande de précisions quant au respect de la loi sur l'égalité au sein des organismes conventionnés	20.03.2012	27.06.2012
11_MOT_133	Motion Philippe Grobéty et consorts pour que les communes aient leur mot à dire dans la définition des constructions jugées dignes d'être protégées hors des zones à bâtir	10.05.2011	08.11.2012
11_MOT_136	Motion Sandrine Bavaud et consorts demandant au Conseil d'Etat de légiférer afin d'interdire les publicités idéalisant ou dégradant les femmes sur l'espace public	14.06.2011	21.02.2013
11_MOT_137	Motion Michèle Gay Vallotton et consorts visant à garantir l'égalité salariale entre hommes et femmes par le biais d'une commission tripartite	14.06.2011	21.02.2013
11_MOT_141	Motion Fabienne Freymond Cantone et consorts visant à encourager les constructions ou les rénovations de logements subventionnés exemplaires sur le plan énergétique	23.08.2011	17.01.2013
11_MOT_147	Motion Régis Courdesse et consorts pour prolonger le délai pour l'octroi de la participation de l'Etat pour les installations de compostage et de méthanisation des déchets et pour les centres de collecte des déchets valorisables	01.11.2011	08.11.2012
11_MOT_155	Motion José Durussel et consorts au nom du comité du Groupe agricole du Grand Conseil pour une cohabitation harmonieuse entre agriculture et faune sauvage	20.12.2011	28.08.2013
11_POS_237	Postulat Philippe Ducommun et consorts au sujet de la protection des femmes battues	25.01.2011	31.01.2012
11_POS_241	Postulat Valérie Schwaar et consorts demandant la révision du plan de mesures OPair Lausanne-Morges 2005, ainsi qu'une étude sur les périmètres potentiellement concernés par un plan de mesures OPair sur tout le territoire vaudois	15.02.2011	20.12.2012
11_POS_250	Postulat Cesla Amarelle et consorts demandant une intensification de la mise en oeuvre du Plan pour l'égalité adopté par le Conseil d'Etat en 2004	14.06.2011	21.02.2013
11_POS_276	Postulat de la commission de gestion suite au refus par le Grand Conseil de la seconde réponse du Conseil d'Etat à la 2ème observation présentée dans le cadre du Département de l'économie (DEC) intitulée Lenteurs administratives au Service du développement	20.12.2011	20.12.2012
11_POS_290	Postulat Jean-Michel Favez et consorts demandant que la loi sur le marchepied le long des lacs et sur les plans riverains (LML) soit modifiée afin de faciliter la réalisation des objectifs du Plan directeur des rives vaudoises du lac Léman	06.03.2012	06.03.2013
11_POS_292	Postulat Fabienne Freymond Cantone et consorts demandant une définition plus restrictive des constructions considérées comme constructions légères sur le domaine public du lac	20.03.2012	20.03.2013

## Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de la sécurité et de l'environnement pour l'année 2013.

## **DEPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE (DFJC)**

**Mme Susanne Junglaus Delarze, rapportrice** : — La sous-commission chargée d'étudier la gestion du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture pour l'exercice 2013 était composée de Mmes Catherine Labouchère et Susanne Junglaus Delarze, rapportrice.

### **Introduction**

Parlementaire de milice, le commissaire à la gestion ne peut prétendre tout contrôler et expliquer. Il peut cependant relever des points qui lui paraissent dignes d'intérêt eu égard à sa mission.

D'été 2013 à début mars 2014, les 2 commissaires ont effectué les entretiens et visites suivants :

- Secrétariat général (SG-DFJC)
- Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) : entretiens avec le chef de service, visites de l'établissement primaire de la Sallaz et de l'établissement primaire et secondaire d'Avenches et environs
- Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) : entretien avec le chef de service, visites du gymnase du Bugnon (site de l'Ours et site de Sévelin) et de l'Ecole professionnelle commerciale de Lausanne (EPCL)
- Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) : entretien avec la cheffe de service et le rectorat de l'Université de Lausanne (UNIL), ainsi que visites de la Faculté des sciences sociales et politiques (SSP) et de la Haute école de pédagogie (HEP)
- Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF) : entretien avec le chef de service et visites de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP), de la Fondation Ecole de Mémise et de la Fondation Renée Delafontaine (FRD)
- Service de protection de la jeunesse (SPJ) : entretien avec le chef de service, visite de l'Office régional de protection de mineurs (ORPM), à la Tour-de-Peilz, ainsi que participation à une séance de la Commission des jeunes du Canton de Vaud (CDJ-VD)
- Service des affaires culturelles (SERAC) : entretien avec la cheffe de service et visite de l'Opéra de Lausanne

### **Secrétariat général (SG-DFJC)**

Lors de l'habituel tour d'horizon avec le secrétaire général, divers projets en cours ont été abordés tels que la loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) et la loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle (LAEF).

Alors que la sous-commission a demandé s'il y avait un sujet de préoccupation important pour la rentrée 2013, il lui a été répondu par la négative. Or, ce même jour, pendant l'entretien avec les commissaires, paraissait un communiqué de presse faisant état des mesures d'urgence prises à l'Ecole professionnelle commerciale de Lausanne (EPCL) sur le site de la Vallée de la Jeunesse en raison de la sécurité défaillante du bâtiment. La structure s'étant affaissée, le bâtiment ne correspondant alors plus aux normes de sécurité, les élèves ne pouvaient intégrer l'école à la rentrée. Il était nécessaire de les reloger ailleurs dans le canton. Il est surprenant que le secrétaire général n'ait pas été au courant, ou, s'il le savait, qu'il n'ait pas averti la sous-commission présente à ce moment-là. La question de la communication interservices et interdépartementale se pose alors, surtout lorsqu'un événement tel qu'à l'EPCL survient.

*1<sup>re</sup> observation*  
**Communication interservices et interdépartementale**

*Les problèmes concernant la sécurité du bâtiment survenus à l'Ecole professionnelle commerciale de Lausanne (EPCL) ont montré que la communication interservices et interdépartementale est essentielle pour gérer au mieux les conséquences et difficultés subséquentes. Or, dans le cas présent, elle a été lacunaire.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre en matière de communication interne lorsqu'un tel problème survient.*

**Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)**

L'année 2013 est la première année de mise en œuvre de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO). Alors que le DFJC n'a enregistré que peu de remarques venant du terrain avant l'introduction de la LEO, des doléances arrivent au fur et à mesure de sa mise en œuvre. Il a paru prématuré à la sous-commission de faire un rapport plus complet sur la question cette année, sachant que la LEO n'est entrée en vigueur qu'à la rentrée 2013 et seulement pour la 9H (HarmoS).

A la rentrée scolaire 2013, 86'816 élèves étaient enclassés. Le nombre total d'élèves nouvellement enclassés a fortement augmenté passant de 8'000 à 8'800 pour 2013. La forte augmentation de ce nombre est liée en particulier à l'obligation résultant de la LEO de scolariser les enfants dès la 1<sup>re</sup> enfantine (1H) et au déplacement de la date de naissance butoir pour la scolarisation du 30 juin au 31 juillet, ce qui correspond alors à environ 400 élèves supplémentaires, donc 20 classes et 20 équivalents temps plein (ETP) en sus. Selon le secrétaire général du DFJC, le nombre de salles de classe n'a pas posé de problèmes majeurs dans les établissements.

La sous-commission sera particulièrement attentive dans les années à venir, à ce que la LEO soit correctement appliquée et que les moyens nécessaires à son application soient mis à disposition.

*Ressources humaines*

Il y a toujours un fort taux de renouvellement des directions d'établissements (10%). Il résulte en majeure partie de départs à la retraite et de déplacements dans d'autres établissements.

Le corps enseignant du primaire et du secondaire compte 8'800 maîtres pour 6'200 ETP.

A l'inquiétude, souvent exprimée par une partie du Parlement, de voir l'introduction de la LEO conduire à une forte augmentation de postes, le chef de service répond qu'en ce qui concerne la DGEO, les calculs pour la rentrée scolaire 2013 ont été de :

- 23,06 ETP supplémentaires pour les maîtrises de classes des années 1 et 2H ;
- 15,5 ETP supplémentaires introduits progressivement sur 3 ans dès août 2013 pour l'enseignement consolidé ;
- 71 ETP supplémentaires pour répondre à l'augmentation de la démographie scolaire.

Certains postes avaient été anticipés dans le budget 2013. Après arbitrage, le budget 2014 présente une diminution pour la DGEO.

*Cahier des charges des enseignants*

Après des années d'attente, les cahiers des charges sont enfin arrivés. Ils sont actuellement en consultation auprès des enseignants. Leur finalisation et les signatures sont attendues d'ici l'été 2014.

*Recours*

Le suivi de la question des recours à la DGEO permet de constater que la tendance est encore nettement à la baisse et qu'ils concernent surtout les enclassements et moins les orientations.

Le nombre d'oppositions de parents d'élèves à l'enclassement pour des raisons pas toujours bien argumentées (incompatibilité avec d'autres élèves, simplification au niveau de la gestion familiale) a été supérieur à la normale, en l'occurrence 70 cas au lieu de 30 à 40.

#### *Gestion administrative*

Après une phase-pilote dans 6 établissements, le passage en 2014 des logiciels LAGAPES à LAGAPEO devrait permettre une gestion harmonisée de la base de données des élèves de tous les établissements du canton. Les accès seront gérés en conformité avec la protection des données.

La gestion informatique des heures de présence et des absences passe quant à elle par le logiciel Mobatime qui donne satisfaction.

#### *Sécurité des bâtiments*

En 2013, à Montreux, des faux plafonds fraîchement posés en été de cette même année se sont effondrés sur les locaux abritant le secrétariat et le bureau du doyen. Heureusement, il n'y a eu que des dégâts matériels.

La question de la sécurité des bâtiments scolaires est récurrente. La Commission de gestion l'a soulevée à plusieurs reprises et elle a également fait l'objet d'un rapport du Contrôle cantonal des finances (CCF). Les tentatives de la DGEO, sur recommandation du CCF, d'introduire ½ ETP (l'autre ½ ETP étant pris en charge par l'Etablissement cantonal d'assurances ECA) dans le budget du Canton sont restées vaines.

#### *2<sup>e</sup> observation*

#### ***Sécurité des bâtiments scolaires propriétés des communes***

*Malgré les mises en garde récurrentes de la Commission de gestion ces dernières années et les efforts de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) qui n'ont pas toujours été suivis, la COGES constate, comme le Contrôle cantonal des finances (CCF), que les mesures concernant la sécurité des bâtiments scolaires, affectés à l'enseignement obligatoire, mais de compétence communale, sont lacunaires.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures, et leur délai de mise en œuvre, qu'il compte entreprendre dans le domaine de la sécurité des bâtiments scolaires de compétence communale.*

#### *Transports scolaires*

Suite à de nombreuses réclamations de parents d'élèves, le département a rappelé à toutes les communes l'obligation d'un règlement-type sur le transport d'élèves. Celui-ci définit les ayants droit et les responsabilités des uns et des autres.

#### *Course d'école, d'études et camps*

En complément à l'article 75 de la LEO, le département émet des directives qui sont en voie de finalisation. Un guide des mesures de sécurité pour les activités sportives existe déjà.

#### *Orientation scolaire*

Dans chaque établissement un conseiller en orientation présente les options de formation en classe, puis se tient à disposition sur demande individuelle des élèves.

Des stages peuvent être autorisés par la direction, pour au maximum une semaine sur le temps scolaire. Les cours spécifiques sur l'approche du monde professionnel ou l'option « compétences métiers » en voie générale accompagnent l'élève dans ses choix de formation. Une séance de présentation est commune à tous les élèves.

### *Engagement et type de contrat des enseignants sans titre requis*

Ayant été interpellée directement, la sous-commission s'est enquis, lors d'un entretien complémentaire, de la procédure de renouvellement des contrats à durée déterminée (CDD) des enseignants. Selon la décision de la conseillère d'Etat en charge du DFJC de juillet 2009, seuls les maîtres porteurs d'un titre académique et d'un titre pédagogique reconnus par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) peuvent être engagés. En cas de besoin, une personne non titulaire des titres requis peut être engagée comme auxiliaire sur la base d'un CDD d'une année, renouvelable au besoin 2 fois. Si un quatrième contrat continu doit être conclu, il prend alors la forme d'un contrat à durée indéterminée. A chaque renouvellement de contrat, le service employeur s'assure que le poste ne peut pas être occupé par un maître porteur du titre requis. La Haute école pédagogique (HEP) est accréditée pour la validation des acquis d'expérience (VAE) et prévoit les formations complémentaires si nécessaire (voir la rubrique HEP en p. 55 du présent rapport). Pour éviter des malentendus, les directeurs rappellent les directives concernant la procédure de renouvellement des CDD au printemps aux maîtres concernés. L'ordre de priorité au renouvellement de contrat est le suivant :

- titulaire avec cursus accompli, contrat de durée déterminée (CDD) ;
- CDI souhaitant changer de lieu d'enseignement ;
- étudiant de la HEP (stages) ;
- enseignant avec au minimum un titre pédagogique ;
- auxiliaire sans titres requis.

En été 2013, plusieurs cas ont fait l'objet de litiges car des enseignants qui avaient déjà reçu leurs horaires et leurs plans de classes n'ont été que très tardivement avertis, juste avant la rentrée, que leurs contrats ne seraient pas renouvelés. Certains cas ont pu se régler après de multiples contacts, d'autres sont encore devant le Tribunal de prud'hommes de l'Administration cantonale (TRIPAC). Il est certain que la décision a été prise très tardivement car la HEP a eu des problèmes pour connaître le nombre de places de stages nécessaires. Ce nombre de places n'est pas toujours simple à estimer à l'avance, un certain nombre d'étudiants se retirant en juillet. Cela a entraîné des lacunes quant à l'information aux enseignants concernés, des quiproquos administratifs et beaucoup d'insatisfaction. La situation aurait dû être non seulement mieux anticipée, mais aussi mieux gérée.

Toutefois, la sous-commission a pu s'assurer de l'amélioration de la procédure. La DGEO a envoyé une directive aux directions scolaires et la HEP communique à la DGEO le nombre de places de stages à réserver dès janvier.

### *Gestion des périodes d'enseignement par les directions d'établissements*

Un contrôle du CCF a fait ressortir que dans plusieurs écoles, les heures non données (heures négatives) d'enseignants ont été annulées en fin d'année. Dans certains cas, jusqu'à 58,5 périodes durant plusieurs années consécutives ont été annulées. La DGEO est consciente du problème et a donné des recommandations aux directions d'établissements mais elles n'ont pas toujours été suivies.

### **Remarque**

*Les enseignants dans l'impossibilité de dispenser leur cours, notamment en raison de déplacement de la classe en camps ou en course d'école, devraient pouvoir compléter leur quota de périodes à un autre moment de l'année. La sous-commission suivra attentivement la gestion des heures dans les établissements scolaires.*

### **Visite de l'établissement de la Sallaz ; projet pédagogique au collège de Coteau-Fleuri**

L'établissement de la Sallaz est l'un des 5 établissements primaires sur territoire lausannois. Il s'étend sur 7 sites et gère également l'enseignement des enfants malades hospitalisés au Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV).

Sur l'initiative d'une enseignante, depuis 2008, le collège de Coteau-Fleuri appartenant à l'établissement de la Sallaz a mis sur pied un projet pédagogique. Il s'agit de classes de cordes (violon, alto, violoncelle et contrebasse) basées sur un modèle déjà bien connu et appliqué en Suisse allemande. Ces cours sont une première en Suisse romande. Chaque année, une volée (22 élèves) débute les cours qui sont dispensés 2 fois par semaine sur 1½ période. Il s'agit d'une démarche volontaire des enfants (n'ayant jamais étudié la musique auparavant) de 5H et 6H avec accord des parents. La classe est tenue par l'enseignante titulaire avec l'intervention de 2 enseignantes spécialisées en musique.

L'apprentissage d'un instrument de musique est une activité qui allie intelligence, habileté manuelle et expression émotionnelle. La classe, devenue orchestre, développe la capacité de concentration, d'écoute, de respect et de solidarité de chaque élève.

En début d'année, l'enfant, selon son choix, reçoit un instrument adapté à sa taille. Il acquiert les notions de base au sein du groupe-classe et a la possibilité de s'exercer à domicile.

Les cours de cordes ont un tel succès qu'il n'est pas possible de donner suite à toutes les inscriptions. Les élèves sont sélectionnés en vue d'un équilibre des instruments désirés, des genres, des origines sociales. Les élèves en difficultés scolaires sont les bienvenus sans qu'il ne s'agisse réellement de musicothérapie.

Le financement est assuré par la DGEO pour la majeure partie des périodes supplémentaires nécessaires. Quant au solde, en particulier l'achat et l'entretien des instruments, il est pris en charge par l'Ecole sociale de musique de Lausanne (ESM). Les parents participent financièrement par la location des instruments.

### ***Visite de l'établissement primaire et secondaire d'Avenches et environs***

L'établissement, situé dans l'enclave d'Avenches, regroupe les 1'091 élèves de 4 communes dans 56 classes dispersées sur 14 lieux d'enseignement.

L'augmentation du nombre d'élève de 6% en 2013 témoigne du développement démographique de la région.

Le conseil de direction est composé d'un directeur et de 3 doyens pour un total de 3,05 ETP. Les enseignants sont au nombre de 109 pour 80 ETP. Il y a 2 secrétaires pour 1,6 ETP et 1 infirmière scolaire à 70%. Une attention particulière devra être portée au remplacement, dans les 2 années à venir, du directeur, d'un doyen et de la secrétaire suite à leurs départs à la retraite.

L'Association scolaire intercommunale d'Avenches et environs (ASIA), composée d'un conseil intercommunal de 31 membres, d'un comité directeur de 5 membres et d'une commission de gestion décide et organise les transports scolaires, l'accueil parascolaire et s'occupe de la gestion des bâtiments et du mobilier.

L'augmentation du nombre d'élèves et la mise en œuvre de la LEO ont créé des difficultés quant aux locaux. Quelques salles communales ainsi que des locaux d'anciens collèges ont provisoirement été mis à disposition par les communes. La psychomotricienne a dû se délocaliser à Vallamand et la psychologue scolaire occupe un local communal à Avenches.

La dispersion des 14 lieux d'enseignement entre Faoug, Cudrefin et Avenches génère une organisation complexe et coûteuse des transports scolaires (CHF 1,32 million par an). La situation géographique de certaines classes n'est plus en adéquation avec le domicile des élèves qui y sont scolarisés. De plus, la situation actuelle ne favorise pas la collaboration entre les enseignants. Par exemple, l'unique salle de classe de Donatyre, tenue par une jeune enseignante très dynamique, est située dans une ancienne maison de village donnant directement sur la rue. La cour de récréation est à la fois la cour de la ferme voisine avec ses véhicules agricoles.

C'est donc avec impatience que l'établissement attend la construction de 8 salles de classes à Cudrefin (prévues pour 2014), de 13 classes à Salavaux (Vully-les-Lacs, prévues pour 2016) et de 8 classes à Avenches (prévues pour 2017). Cette dernière construction devra également abriter une bibliothèque, une salle de gymnastique triple, une cuisine et un réfectoire. Les chantiers, avec des cahiers des

charges contraignants, sont confiés aux communes ou à l'ASIA. Suite à quelques complications techniques (notamment le non-respect des normes ECA), les constructions ont pris du retard et plusieurs classes modulaires provisoires accueilleront les élèves de Cudrefin dès la rentrée 2014.

### **Remarque**

*Au vu de la situation parfois tendue entre les différents acteurs concernant la planification et la construction des bâtiments scolaires, la sous-commission sera très attentive à la problématique dans les années à venir, notamment à ce qu'un dialogue constructif puisse avoir lieu.*

Divers projets pédagogiques sont développés à Avenches, tels que la sensibilisation à la langue allemande dès le début de la scolarité (1-4P), des cours d'allemand facultatifs en 7P, la préparation d'un spectacle de cirque (4-7P), du sport scolaire facultatif en collaboration avec des sociétés locales, du renfort pédagogique d'une période par semaine, en plus de l'appui habituel, pour les classes avec plus de 40% d'allophones.

Les élèves de cet établissement bénéficient d'un suivi durant toute leur scolarité, de projets porteurs et de contacts au-delà de la frontière linguistique.

Les défis de l'établissement se situent dans la coordination de toutes les activités scolaires et parascolaires sur un territoire vaste, avec un taux d'élèves croissant rapidement, nécessitant de nouveaux locaux et une réorganisation, ceci sans compter les conséquences de l'application de la LPS.

## **Direction de l'enseignement postobligatoire (DGEP)**

### *Quelques chiffres concernant le service*

Il y a 20'039 apprentis sous contrat, 1'221 étudiants en écoles supérieures, 11'128 gymnasiens et 1'151 élèves en école de la transition. Quant aux employés, il y a 2'225 ETP, dont 1'950 sont dévolus à l'enseignement.

### *Directeurs*

Trois départs pour cause de retraite ou de rotation ont eu lieu. Depuis le départ, en 2013, du directeur de l'Organisme pour le perfectionnement scolaire, la transition et l'insertion professionnelle (OPTI), le poste est à repourvoir. Suite à une observation de la COGES dans son rapport 2011<sup>19</sup>, une table ronde sur l'organisation de l'OPTI et les élèves qui y sont enclassés a été prévue. Elle sera organisée en 2014.

### *Cahier des charges*

Suite à l'adoption de loi sur le personnel de l'Etat de Vaud (LPers-VD) et relativement à l'article 17 de ce texte, les cahiers des charges des enseignants ont enfin été publiés. Ils sont disponibles sur le site internet de l'Etat. Après la période de consultation jusqu'au mois de juin 2014, quelques ajustements seront à prévoir.

Les enseignants nouvellement engagés signent le document conjointement à leur contrat. Par la suite, les cahiers des charges feront partie intégrante de la loi sur le personnel enseignant (LPens) qui est toujours en préparation.

### *Mise en œuvre de la loi vaudoise sur la formation professionnelle (LVFPr)*

Le Conseil d'Etat a nommé des commissions de formation professionnelle dans de nombreux domaines. Les membres sont issus d'associations professionnelles et syndicales. Ces commissions coordonnent le suivi, la cohérence et la qualité des formations avec le département et collaborent avec les directeurs d'établissements pour une modélisation de l'enclassement des apprentis. Les dernières

---

<sup>19</sup> 4<sup>e</sup> observation au DFJC : « La vision pédagogique de l'Organisme pour le perfectionnement scolaire, la transition et l'insertion professionnelle (OPTI) », rapport de gestion 2011, page 38.

commissions seront mises en place en 2014. Les commissions sont liées à l'Etat par convention et indemnisées par le biais du budget de la DGEP.

#### *Transition école-métier (TEM)*

A la mi-décembre 2013, le Conseil d'Etat a décidé de confier le mandat de conseillers aux apprentis (Capp) au Groupe de promotion de l'apprentissage (GPA) dès 2014. De fait, cela dessaisit le Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ) du mandat repris intégralement de l'association Transition école-métier (TEM).

Un audit du Contrôle cantonal des finances (CCF) étant en cours, la sous-commission attend son résultat avant de faire un rapport plus étayé sur ce sujet. Elle suivra de près les différents mandats, leur financement et surtout la pérennité des mesures de conseil aux apprentis et des prestations des intervenants socio-pédagogiques (ISPe).

#### *Gestion informatique des dossiers des apprentis*

La difficulté de trouver des marques de collaboration entre la DGEP et la Direction des systèmes d'information (DSI) en matière de gestion informatique a été à nouveau évoquée. La sous-commission est très attentive au suivi de cette question. A noter que le responsable de la division apprentissage au sein de la DGEP a quitté son poste fin 2013 pour un travail dans le privé.

#### *Visite du gymnase du Bugnon, à Lausanne*

Le gymnase est composé de 2 sites ; l'un à la Place de l'Ours et l'autre à Sévelin.

Les 1'200 élèves effectuent leur formation sur un seul site, exception faite pour le sport et certaines options facultatives. Les 160 enseignants (130 ETP) travaillent pour 90% sur un seul site car les déplacements entre les sites sont trop longs pour assurer un horaire ininterrompu. La collaboration entre les sites et la transmission d'information sont bonnes.

Le directeur se déplace fréquemment afin d'assurer une présence régulière sur les 2 sites. Le site de Sévelin n'a pas la taille critique pour justifier un rectorat complet.

Les sites ayant chacun une identité propre, les brochures d'information aux élèves sont spécifiques à chaque lieu, mais les examens et les promotions sont communs.

Une réflexion sur la réorganisation des gymnases lausannois est en cours. Elle vise notamment un rééquilibrage du nombre d'élèves. La LEO a pour effet une augmentation générale attendue de 15% d'élèves en voie pré-gymnasiale (25% pour la première volée), il faudra donc planifier les gymnases lausannois avec 300 élèves de plus.

#### *Infrastructures*

Les locaux sont fonctionnels et donnent satisfaction. Le directeur a fait remarquer à la sous-commission l'accès et la sortie dangereuse du parking du site du Bugnon, sur la rue du Bugnon.

A Sévelin, un ralentisseur de trafic sur la rue à la sortie du bâtiment serait souhaitable.

Alors que la conciergerie des bâtiments de la Place de l'Ours est assurée par un poste salarié de l'Etat, à Sévelin, cette charge est confiée à une entreprise privée qui délègue des collaborateurs. La direction du gymnase regrette ne pas pouvoir bénéficier du rôle social d'interface que représente un concierge.

#### *Turbulences et réorganisation*

Le gymnase sort d'une période de turbulences au niveau de la direction qui s'est soldée par la démission du directeur (qui a repris un poste d'enseignant) et la nomination d'un directeur expérimenté. Actuellement, il y a 6 doyens.

### *Voyage d'études*

Sous l'ancienne direction, un voyage d'études de 3 semaines en Inde (1 semaine de cours, 1 semaine de vacances et 1 semaine de voyage au programme scolaire) pour la classe de terminale avait été projeté et validé. Suite au questionnement de parents d'élèves, le voyage, sous l'égide du gymnase, a été annulé. Les enseignants concernés continuent néanmoins à organiser le voyage mais à titre privé. L'argent déjà récolté par le gymnase a été remboursé.

Il est impératif que les parents des élèves (une élève est encore mineure) soient dûment avisés sur le type de voyage, l'organisation et sur les responsabilités encourues. La DGEP a informé les parents par lettre.

### ***Visite de l'Ecole professionnelle commerciale de Lausanne (EPCL)***

Cette école est dirigée par un conseil de direction composé de la directrice, de son adjoint, de 2 doyens et de l'administrateur. L'EPCL s'étend sur 3 sites avec 3 doyens. Le corps enseignant, à majorité féminine (60%), est composé de 163 personnes pour 116 ETP. Les enseignants ont une formation supérieure pour l'enseignement des branches économiques et des langues, un Master étant exigé pour les formateurs en maturité professionnelle. Pour les connaissances professionnelles, l'école recourt à des détenteurs de brevets ou de maîtrises. Ils ont une formation pédagogique de l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) ou d'une Haute école pédagogique (HEP).

Les 3'000 élèves ont le choix entre 10 cursus de formation professionnelle de base en lien avec le commerce, l'économie et le marketing. Les classes sont hétérogènes (origine, âge, niveau scolaire, expérience et compétences).

### *Gestion informatique*

L'EPCL attend avec impatience l'introduction d'un système informatique regroupant les données de tous les apprentis permettant une gestion souple, propre à chaque établissement.

### *Système qualité*

L'article 88 de la loi vaudoise sur la formation professionnelle (LVFPr) exige un système qualité conforme au droit fédéral. Il porte sur 5 domaines :

- les bâtiments, la vie quotidienne, l'aménagement ;
- l'éthique scolaire ;
- l'encadrement, les enseignements, les compétences du corps enseignant ;
- l'accueil et l'orientation des élèves ;
- le management et les stratégies globales.

Sa mise en œuvre a commencé en 2013 mais a été perturbée par les travaux sur le site de la Vallée de la Jeunesse.

### *Bâtiments*

Comme indiqué précédemment dans ce rapport sous SG-DFJC<sup>20</sup>, la rentrée scolaire 2013 à l'EPCL sur le site de la Vallée de la Jeunesse a été repoussée en raison de l'affaissement du bâtiment constaté lors de travaux de rénovation des façades et de rehaussement du bâtiment. Les normes de sécurité n'étaient plus respectées. Cela a concerné 34 classes (pour des apprentis) occupant quotidiennement 37 locaux, dont 11 salles d'informatique. Le site n'offrait pas suffisamment d'autres salles disponibles pour accueillir les élèves. Les directions de la DGEP et de l'EPCL n'ont été averties de ces problèmes que le 22 août 2013 à 11 heures, soit 4 jours avant la rentrée!

---

<sup>20</sup> Voir également sur le même sujet, en p. 158 du présent rapport, sous le Département des finances et des relations extérieures (DFIRE).

L'information a donc été donnée en urgence aux jeunes concernés, à leurs parents et à leur maîtres d'apprentissage.

La direction de l'EPCL a très rapidement su trouver une solution de relogement en collaboration avec la DGEP et le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL).

Ainsi, 2 semaines plus tard, les 1'700 apprentis et élèves de maturité professionnelle de la Vallée de la Jeunesse ainsi que leurs enseignants ont été accueillis temporairement dans les 2 autres sites de l'EPCL et dans d'autres écoles du canton. Par courrier et par le site internet, les élèves, les parents et les maîtres d'apprentissage ont été informés des modifications de classes, de lieux, d'horaires, de supports de cours ainsi que des modalités d'indemnisation des frais de déplacement occasionnés.

Fin octobre 2013, après les 2 semaines de vacances scolaires, les travaux de consolidation de l'EPCL ont été achevés et les 1'600 élèves ont pu réintégrer leurs bâtiments réguliers. Près de 100 élèves ont préféré rester délocalisés pour la suite de l'année scolaire.

L'école a mis en place des cours supplémentaires d'appui en remplacement des 2 premières semaines. Pour les enseignants, les périodes non données ont été considérées comme effectuées.

Le bâtiment, de conception « CROCS »<sup>21</sup>, nécessitait une amélioration de l'isolation notamment pour réduire les frais d'exploitation. Le manque de locaux a donné lieu à un projet de surélévation. Durant les travaux, les ingénieurs ont alors constaté une déformation de la structure métallique qui déstabilisait le bâtiment. Des travaux supplémentaires de consolidation ont été nécessaires sous forme de structures en croix de Saint-André posées en travers des montants extérieurs.

La sous-commission relève la bonne maîtrise et la gestion administrative de cette « crise de la rentrée » par toute l'équipe de direction de l'EPCL. Il n'était pas évident de prendre, en si grande urgence, les décisions nécessaires et adéquates. Les conséquences négatives ont pu être bien réglées et ce rapidement grâce au travail de la direction de l'établissement ainsi que du service.

## **Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)**

### **Université de Lausanne (UNIL)**

L'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) a rejoint l'UNIL au 1<sup>er</sup> janvier 2014. La Confédération maintien son financement jusqu'en 2016.

Le projet MEDUNIL ne s'est pas réalisé, la gouvernance prévue n'ayant pas suscité une adhésion suffisante pour le mettre en place. Toutefois, la demande de reconnaissance académique pour les médecins cliniciens hospitaliers a abouti. Le décanat de la Faculté de biologie et de médecine a reçu le mandat de fixer, d'ici fin juillet 2014, les critères de mise en œuvre de cette reconnaissance.

A la rentrée 2013, l'Université a accueilli 13'645 étudiants dans 7 facultés. La croissance particulièrement rapide est notamment due au transfert de l'enseignement du sport, de Genève à Lausanne.

Un cadre administratif strict, notamment concernant les exmatriculations, place le Canton de Vaud en dessous de la moyenne suisse pour la durée d'études nécessaires à l'obtention du titre de Bachelor. En effet, la moyenne vaudoise se situe à 3,5 ans contre 3,9 ans pour la moyenne suisse.

Du point de vue du recteur, l'employabilité des diplômés de l'Université dépasse celle des diplômés des HES (exception faite de la HEP en raison de la pénurie d'enseignants). De même, l'adéquation du niveau de formation à l'activité professionnelle exercée après 5 ans est de 84,2% pour les Masters, de 91,6% pour les doctorats, contre 71,2% pour les diplômés des HES et 90,7% pour la HEP. La comparaison du taux de chômage entre les diplômés des différentes universités suisses et des Hautes écoles spécialisées de Suisse orientale (HES-SO) démontre que l'UNIL « ne forme pas des

---

<sup>21</sup> Centre de rationalisation et d'organisation des constructions scolaires

chômeurs » (taux de chômage de 3,8% après 1 an). Comme les années précédentes, l'UNIL performe dans les classements internationaux par la qualité de son enseignement et de ses recherches.

### *Constructions*

La problématique des constructions a retenu l'attention de la sous-commission. Depuis la fin du mandat du Bureau de construction de l'Université de Lausanne-Dorigny (BUD), c'est le service des bâtiments et travaux de l'UNIL (UNIBAT), avec l'aide supplémentaire de 2 ingénieurs et d'un architecte, qui est compétent pour les petites constructions, la programmation et l'exploitation du parc immobilier de l'UNIL, comme par exemple les travaux de rénovation de l'Anthropôle. Les projets du CHUV au Bugnon et à Epalinges sont copilotés par le CHUV et l'UNIL.

Pour les projets de plus grande envergure, UNIBAT est renforcé par le SIPAL et par des mandataires privés.

Le comité de pilotage permanent est composé d'UNIBAT, du SIPAL et de la DGES. Il décide de la délégation des tâches.

### *Géopolis*

Le dossier complexe de la construction du bâtiment Géopolis sera traité dans un rapport spécifique de la Commission de gestion, séparé du présent rapport, à l'issue de la procédure de sursis concordataire. Il est toutefois possible de mentionner que le déménagement de la Faculté des sciences sociales et politiques (SSP) et de la Faculté des géosciences et de l'environnement (GSE) a été effectué par étapes, avec une inauguration officielle du bâtiment en octobre 2013. Les locaux donnent satisfaction, mis à part quelques réglages nécessaires au niveau des flux d'air (avec le respect des normes Minergie, le renouvellement de l'air se fait par un système de ventilation et il n'est pas possible d'ouvrir les fenêtres) et de la luminosité dans les bureaux du décanat donnant sur l'atrium au 2<sup>e</sup> étage. La direction prévoit de remédier au manque de convivialité dans les espaces communs et ouverts par un agencement favorisant les rencontres.

Le doyen relève la difficulté de trouver des locaux de type aula suffisamment grands et à un prix abordable (les locaux de l'Ecole polytechnique de Lausanne EPFL sont trop coûteux) pour accueillir des rencontres d'envergure.

### *Neuropolis*

En raison du transfert du projet à Genève, le bâtiment Neuropolis ne se réalisera pas sur le site de l'UNIL, alors qu'il était initialement prévu pour accueillir environ 250 chercheurs engagés dans le projet Human Brain. Une nouvelle construction, pour environ CHF 35 millions est envisagée en coordination avec l'extension du Biophore mais avec un retard de 2 ans par rapport à Neuropolis.

### *Visite de la Faculté des sciences sociales et politiques (SSP)*

Au sein de ses 5 instituts, la faculté compte 310 ETP dont 170 assistants (recherche ou enseignement) et 40 collaborateurs administratifs. Elle propose 4 filières à ses 2'734 étudiants, à savoir : sciences politiques, sciences sociales, psychologie ainsi que sciences du sport et de l'éducation physique. Elle délivre 1 titre de Bachelor par filière et 4 Masters correspondant à 19 orientations spécifiques. 20 unités de recherches produisent 400 à 500 publications par année, dont 30 à 40 livres.

Outre le doyen et une administratrice, le décanat est composé de 3 vice-doyens en charge de l'enseignement, de la qualité et de la recherche.

La faculté dispense des connaissances fondamentales, un apprentissage de la réflexion et de l'analyse critique. Il est important de maintenir l'autonomie de recherche de l'Université tout en étant à l'écoute des attentes des étudiants pour la professionnalisation. Il existe une passerelle pour les étudiants avec Bachelor vers une HES.

Chaque institut coordonne ses travaux de recherche mais certains projets sont transversaux et nationaux comme le Pôle de recherche national (PNR) LIVES qui s'intéresse aux nouveaux risques sociaux et recherche des mesures sociopolitiques innovantes.

L'Université de Lausanne est l'institution hôte du Centre de compétences suisse en sciences sociales (FORS) dont la base de données FORSBASE est accessible à tous les chercheurs en Suisse.

La Commission de valorisation de l'enseignement et de la recherche (COVER) développe et pilote la mise en œuvre de mécanismes internes selon le concept qualité. La procédure a lieu tous les 6 ans. L'exercice lourd et énergivore a permis à la Faculté des SSP de transformer son organisation en simplifiant l'administration. De même, il a permis d'améliorer l'offre d'enseignement, de restructurer la recherche et de lui donner plus de visibilité. Ceci a eu un effet sur les fonds de recherche externes obtenus ; CHF 8 millions CHF en 2012. Le constat est réjouissant, la faculté est passée d'une forme moins structurée avant l'évaluation de 2007 à des projets d'envergure, une gouvernance plus claire et des conditions de travail plus agréables.

Divers projets témoignent de la dynamique des instituts, tels que l'intégration du Centre Walras Pareto à l'Institut d'études politiques et internationales (IEPI) au 1<sup>er</sup> janvier 2014, ou encore l'organisation de la Conférence européenne sur la psychologie du développement qui a regroupé 1'200 participants. Plusieurs colloques et conférences de portée nationale et internationale sont également prévus pour 2015 et 2016.

### **Haute école pédagogique (HEP)**

La HEP s'est fixée comme objectifs l'augmentation du besoin social en matière d'éducation et de formation, l'accompagnement du processus de transformation identitaire des métiers de l'enseignement et la transformation des HEP sur la voie de l'universitarisation. Son autonomisation lui permet de gérer un budget de CHF 43,2 millions. La répartition se fait par Unités d'enseignement et de recherche (UER) qui ont leur propre autonomie.

Le coût d'un étudiant est relativement faible comparé aux autres cantons, les cours étant donnés en auditoires à forts effectifs.

La HEP accueille 1'763 étudiants et 400 formations postgrades. Cela représente un doublement des effectifs en 6 ans. L'admission sur dossier requiert d'avoir 30 ans révolus, un diplôme secondaire II, 3 ans d'expérience professionnelle, la nationalité suisse ou un permis de séjour depuis 5 ans, d'être francophone ou d'avoir le niveau C2. Un jury inter-HEP évalue le dossier après entretien avec le candidat.

La HEP offre les 5 filières de formation suivantes : l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire I, l'enseignement secondaire II, la pédagogie spécialisée et les formations postgrades. Elle est en charge de la formation en didactique et pédagogie, les connaissances de base dans les disciplines étant acquises au gymnase et à l'université. Un titulaire d'un Bachelor de la HEP en 3 ans pourra enseigner dans les classes primaires de 1H à 8H.

L'introduction de l'allemand dès la 3H et de l'anglais dès la 5H pose quelques problèmes de qualification du corps enseignant. Une mise à niveau des maîtres est prévue et s'effectuera en collaboration avec le Centre de langues de l'UNIL (CDL) et nécessitera de nombreux stages formateurs, en particulier en allemand.

Suite à l'application de plusieurs décisions politiques, peu d'enseignants visant le secondaire I choisissent de se former dans plus de 2 disciplines. Cela implique que certaines disciplines sont parfois sous représentées au sein du corps enseignant. Le problème est particulièrement marqué pour les branches MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et techniques). Pour combler le manque d'enseignants au secondaire I, un enseignant formé en mathématiques pourra par exemple être engagé pour enseigner les sciences naturelles. Or, cela implique des problèmes d'adéquation entre branches étudiées et branches enseignées.

### *3<sup>e</sup> observation*

#### ***Recrutement des enseignants dans certaines disciplines***

*Certaines disciplines enseignées au niveau du secondaire I, notamment les MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et techniques) ou l'allemand souffrent de problèmes d'attractivité. Cela se répercute sur le nombre de futurs enseignants spécialistes de ces branches qui entrent à la Haute école pédagogique (HEP).*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour encourager les futurs enseignants à suivre une formation en vue d'enseigner les branches peu choisies.*

Afin de pallier les départs à la retraite des enseignants et en tenant compte du taux de réussite et du taux de diplômés exerçant réellement la profession, la HEP doit former un nombre supérieur de nouveaux enseignants. Le rattrapage de ce déficit d'enseignants sera atteint en 2020 pour le degré primaire.

Il est difficile de recruter le nombre suffisant de praticiens formateurs (Prafos) qui accompagnent les stages des futurs enseignants. Un Certificate of advanced studies (CAS) Prafos a été mis sur pied mais quelques 20% d'enseignants formateurs tardent à suivre la formation continue demandée. La validation des acquis est prévue pour les Prafos dès 2014-2015.

En 2013, la HEP a eu de bonnes relations nationales et internationales, notamment par le programme Erasmus. Certains projets pédagogiques internationaux se limitent à de très courts séjours à l'étranger et sont élaborés en communiquant par les réseaux sociaux, il s'agit notamment des projets d'équipes estudiantines en réseaux sociaux (PEERS).

#### *Validation des acquis d'expérience (VAE) des enseignants sans titre requis*

Suite à l'acceptation de la procédure de VAE par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), une personne spécialisée dans la formation continue, employée à temps plein à la HEP, s'occupe de cette reconnaissance et traitera jusqu'à 30 dossiers par année. La communication sur les possibilités de VAE sera lancée en 2014. L'inscription à l'admission avec VAE sera ouverte du 15 octobre au 15 décembre.

L'objectif de la VAE consiste en la prise en compte des connaissances, compétences et aptitudes acquises de manière informelle avant la formation envisagée, mais correspondant à celles normalement acquises durant cette dernière.

Les conditions requises sont :

- répondre aux conditions usuelles de l'admission dans le programme visé ;
- avoir 30 ans révolus ;
- être au bénéfice de 3 ans d'expérience professionnelle.

La procédure est romande et nécessite un préavis, un dossier accompagné de démonstrations des connaissances, des compétences et des aptitudes acquises. Un jury inter-HEP comportant notamment un représentant du terrain est composé.

La décision porte sur un maximum de 60 crédits ECTS (European Credits Transfer System) sur 180 pour un Bachelor primaire et de 30 crédits ECTS sur 120 pour un Master secondaire I.

#### *Organisation des places de stages obligatoires à la formation des enseignants*

Dans ce domaine, il est relevé la bonne coordination entre la HEP et les services formateurs (DGEO, DGEP, SESAF, etc). De manière générale, le nombre de places de stages nécessaire est évalué au plus juste et communiqué par la direction de la HEP au DFJC dès janvier déjà pour la rentrée suivante. Ceci évite les situations conflictuelles telles que vécues en 2013 (cf. chapitre DGEO).

## *Infrastructures*

Ses locaux devenant exigus, la HEP a souhaité installer des pavillons scolaires, récupérés du gymnase de Nyon. Les autorisations de construire de la ville de Lausanne ayant tardé, l'installation des pavillons n'a pu avoir lieu qu'après la rentrée 2013. Ils sont utilisés depuis janvier 2014. La sous-commission a pu apprécier la qualité de ces constructions modulaires qui offrent 14 bureaux, 6 salles de classes et 2 salles plus grandes. Le rez du bâtiment principal accueille la bibliothèque (nouvellement intégrée à la gestion de la Bibliothèque cantonale universitaire BCU) ainsi que des locaux d'étude et de séjour favorisant la convivialité.

La HEP occupe plusieurs fois par semaine l'Aula des Cèdres qui possède une grande capacité d'accueil et était autrefois réservé à des manifestations occasionnelles. Les fuites du toit, le manque d'insonorisation dans l'ensemble du bâtiment, un éclairage insuffisant, le manque de tables ou de tablettes pour les auditeurs ont incité la HEP à projeter des travaux d'assainissement et de rajeunissement. Le bâtiment datant de 1962, la présence d'amiante dans les matériaux, notamment d'isolation, est très probable et nécessitera un déflocage.

### **Remarque**

*L'adaptation de l'Aula des Cèdres à sa nouvelle utilisation ainsi que son entretien général sont une priorité. Les travaux devront prendre en compte l'architecture en coque, la structure du toit et l'éventuelle présence d'amiante. La sous-commission sera attentive à l'avancement de ce projet d'assainissement.*

La sous-commission relève également le manque de places de stationnement pour les vélos. A l'occasion des travaux de réfection de l'avenue de Cour avec l'installation du réseau de chauffage à distance, il serait judicieux d'aménager un parking pour vélos sécurisé et d'envisager une station de vélos en libre service.

### **Haute école de santé Vaud (HESAV)**

Le planning de déménagement dans les locaux de l'ancienne polyclinique médicale universitaire, à César Roux, à Lausanne, est maintenu.

La réflexion se poursuit quant à la construction d'un bâtiment qui permettra à l'HESAV de regrouper ses activités sur le site de la Bourdonnette où devrait être réalisé le futur campus santé (Centre coordonné de compétences cliniques interinstitutionnel et interdisciplinaire C4).

### **Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)**

La qualité de l'enseignement spécialisé du SESAF est largement reconnue et tend même à encourager certaines familles à élire domicile dans le canton de Vaud.

Sur environ 7'000 élèves en terminale en avril 2013, 4'000 prévoient de s'orienter vers une mesure de Transition 1 (T1) (à l'Organisme de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion professionnelle OPTI; au Semestre de motivation SeMo; vers un préapprentissage au Centre d'orientation et de formation professionnelles COFOP ou en école des métiers). Grâce au travail des conseillers en orientation, en juillet 2013, il ne restait que 2'000 élèves pour la T1, tous les autres ayant trouvé une place de formation.

### *Module d'éducation spécialisé en vue de l'insertion professionnelle (MESIP)*

Pour les cas signalés par le Service de protection de la jeunesse (SPJ), la politique socio-éducative cantonale a élaboré un module d'éducation spécialisé en vue de l'insertion professionnelle avec prise en charge en internat.

### *Enseignement spécialisé*

L'enseignement spécialisé représente au niveau cantonal 400 postes pour environ 1'800 élèves. La HEP forme juste le nombre d'enseignants nécessaire au renouvellement des départs à la retraite.

L'Ecole cantonale pour enfants sourds (ECES) emploie une soixantaine d'enseignants spécialisés mais tous n'ont pas suivi la HEP.

### *Visite de la Fondation Ecole de Mémise, à Lutry*

Le SESAF a pour mission de mettre en place et de gérer l'accueil temporaire d'enfants avec handicap ou en difficulté afin d'assurer la relève parentale sur de courtes périodes. Le Canton met à disposition 4 institutions médico-éducatives, possédant notamment des Unités d'accueil temporaire (UAT). Il s'agit du Pivert, à Lausanne ; du Petit-Prince (Fondation Perceval), à St-Prex ; de l'Espérance, à Etoy et de la Fondation de Verdeil, à Aigle. La structure Entre-Lacs, à Yverdon-les-Bains, est en phase de réalisation. Depuis le 31 octobre 2013, une UAT a également été ouverte à la Fondation Ecole de Mémise, à Lutry.

A sa création, en 1918, il s'agissait d'une institution privée destinée aux jeunes filles ayant de gros problèmes d'autonomie. Aujourd'hui, la Fondation Ecole de Mémise est une institution reconnue d'utilité publique subventionnée par le SESAF.

Les enfants qui y sont placés présentent un retard scolaire lié à des difficultés d'apprentissage et/ou un trouble léger de la personnalité ou du comportement. La moitié des cas est envoyée par le SPJ.

Le secteur éducatif (enseignement spécialisé) accueille 20 enfants de 8 à 16 ans avec une dotation de 11 éducateurs en internat et 28 en externat.

L'UAT ouverte en octobre 2013 accueille des enfants de 14 à 18 ans atteints d'un trouble du spectre autistique dans 4 places régulières et 1 place de dépannage avec 4 éducatrices à temps partiel et 1 stagiaire. Le placement en UAT permet de décharger temporairement (de quelques heures à quelques jours) les parents ou la fratrie. L'horaire d'ouverture de l'UAT est actuellement limité à la plage de mercredi à dimanche. Les réservations des bénéficiaires avec autorisation du SESAF sont gérées par le service avec une grande souplesse.

Il est à noter que le placement des jeunes de plus de 18 ans pose toujours problème.

### *Infrastructure*

La visite du lieu a permis de découvrir de beaux bâtiments anciens avec 2 extensions et un pavillon scolaire magnifiquement situés directement au bord du Lac Léman.

Les locaux de l'UAT répondent à des normes de sécurité particulières. L'éclairage par la fréquence des ondes lumineuses et l'acoustique sont adaptés à la sensibilité des jeunes atteints du spectre de l'autisme.

### *Visite de la Fondation René Delafontaine*

La fondation prend en charge 160 élèves en externat sur 5 sections, à savoir : La Violette, L'Orée, L'Elan, Les Matines et Les Semailles. En parallèle, elle gère un secteur socioprofessionnel pour adultes ; La Cordée.

L'effectif de l'ensemble des sections est de 201 collaborateurs répartis en 7 corps de métiers pour un budget annuel de CHF 16,5 millions. Le secteur de l'enseignement spécialisé représente 24'593 journées de présence-élèves pour 2012 (54% du total).

Le transport des élèves depuis les districts de Lausanne, Lavaux-Oron et Echallens est actuellement effectué par Handicap-Vaud. Les prix de cette entreprise augmentent d'année en année, dès lors une alternative doit être trouvée pour la rentrée 2014.

### **Remarque**

*Le transport de ces jeunes en chaise ou très lourdement appareillés demande un professionnalisme important. Il est souhaitable qu'une solution sur le prix des transports soit trouvée.*

### **L'Orée**

Cette section s'adresse à des enfants de 7 à 17 ans, polyhandicapés. Par un enseignement spécialisé et des mesures pédaogo-thérapeutiques, les capacités cognitives sont stimulées et les jeunes peuvent atteindre une certaine autonomie.

La sous-commission a pu apprécier la qualité du travail non seulement éducatif, mais aussi passablement physique des éducateurs (certains des adolescents ont beaucoup de force) effectué avec patience et professionnalisme sur le long terme.

Les collaborateurs font preuve de beaucoup d'esprit d'initiative qui se concrétise par exemple, par l'organisation de camps, d'excursions et même d'un spectacle avec les enfants en collaboration avec un cirque professionnel.

Des travaux sur les bâtiments sont prévus induisant une délocalisation temporaire d'une unité du Mont vers le Gros-de-Vaud, ceci avec toutes les complications y relatives.

### **Visite de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)**

L'Office à Lausanne héberge la direction et une unité d'information et de documentation. Les 5 centres régionaux et plusieurs bureaux de consultation accompagnent les élèves dans leurs démarches d'orientation. Chaque représentation régionale offre toutes les prestations. Celles-ci s'adressent à toute personne en situation de choix professionnel. Les forums et salons organisés plusieurs fois par année (séances d'information Info-Métiers, Salon des Métiers et de la Formation, Forum Horizon) s'adressent à tout public intéressé. Pour les élèves de la voie pré-gymnasiale, une information générale est donnée ainsi que des documents distribués. L'OCOSP intervient également dans les gymnases et collabore bien avec le service d'orientation et conseil (SOC) de l'UNIL qui fonctionne de manière indépendante.

Les bénéficiaires des prestations de l'OCOSP sont en grande majorité des élèves de la scolarité obligatoire (6'558), des gymnasiens et apprentis en maturité professionnelle (1'907), quelques jeunes hors scolarité obligatoire (343), de nombreux jeunes entre 15 et 25 ans à la recherche d'une formation dans le secondaire II (T1) (3'513) ainsi que 2'323 adultes.

L'accent de l'OCOSP est mis sur le repérage des jeunes en difficulté pour les accompagner dans leur orientation professionnelle. Ils sont reçus par des orientateurs, soit à l'issue de la propre initiative du jeune ou suite aux indications de leurs enseignants. L'orientation vise l'élaboration et la réalisation d'un projet de formation réaliste et réalisable en identifiant les compétences personnelles, sociales et les intérêts, tout en tenant compte du marché de l'emploi. Les jeunes sont incités à faire des stages. Une alliance entre le jeune et ses parents permet de tirer le meilleur parti des démarches d'orientation.

### **Prestations aux adultes : Validation des acquis de l'expérience (VAE)**

L'OCOSP prépare des dossiers de VAE afin d'obtenir un titre reconnu par la Confédération (Certificat fédéral de capacité CFC ou Attestation fédérale de formation professionnelle AFP). Actuellement, le Canton de Vaud n'est accrédité que pour les titres de mécanicien de production, mais l'office prépare également les démarches pour les autres professions puis renvoie les dossiers aux cantons compétents. Un bilan est établi après la pratique d'un métier pendant 5 ans minimum, sur la base des certificats et d'une évaluation des compétences par un expert. Une formation complémentaire peut être exigée. La procédure de VAE dure environ une année à une année et demi. Une petite moitié des requérants obtient sa certification. La procédure est gratuite pour les personnes domiciliées depuis au minimum une année dans le canton et ne présentant aucun autre titre professionnel reconnu.

Actuellement, l'OCOSP consacre 1,3 ETP (psychologue et secrétariat) à ces démarches de certification, mais un traitement rapide des nombreuses demandes nécessiterait des renforts de plusieurs personnes.

#### *4<sup>e</sup> observation*

### **Validation des acquis de l'expérience (VAE)**

*Toute personne adulte, sans diplôme, peut bénéficier d'une VAE. A l'évidence, le traitement rapide des dossiers permet à ces personnes d'entrer dans un processus de formation ou de reconversion dans un délai acceptable. Les faire attendre trop longtemps les décourage fortement et les conduit trop souvent vers une demande d'aide sociale qu'ils ont ensuite de la peine à quitter.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il envisage pour encourager la validation des acquis de l'expérience et accélérer le traitement des dossiers.*

### **Service de protection de la jeunesse (SPJ)**

Le nouveau chef de service est entré en fonction en remplacement du chef ad intérim qui a pris sa retraite. L'Etat-major du service est composé du chef de service, de son adjoint, du responsable juridique et du responsable des finances. Au total, le SPJ emploie 200 personnes pour 147 ETP. L'Etat-major se réunit une fois par semaine et des séances de coordination avec les offices régionaux sont organisées toutes les 2 semaines.

Le service juridique a pour tâches le soutien aux offices régionaux, la planification ou de manière plus large, l'assistance dans l'organisation de l'autorité parentale conjointe, la veille judiciaire, notamment sur le plan international, les réponses aux consultations fédérales, la coordination des mesures sortantes et entrantes selon la convention de La Haye et le suivi en cas d'enlèvement (7 cas d'enlèvements d'enfants ont été recensés en 2013).

La sous-commission a relayé des plaintes provenant du terrain sur la difficulté d'atteindre les bonnes personnes du service par téléphone. Il lui a été répondu que la direction est très peu sollicitée par téléphone mais beaucoup par des lettres comminatoires et agressives. Les plaintes de diverses natures sont toutes traitées par le service et les offices régionaux.

Un groupe « système qualité » composé de 4 personnes est responsable de la mise à jour des directives et autres documents. Il prépare un programme de formations internes pour les assistants sociaux et organise le financement. Il tient les statistiques sur les dossiers en traitement. Il est également en charge des supports de communication (site internet, brochures, etc.) et prévoit éventuellement l'organisation de congrès.

Le service a traité plus de 6'380 dossiers d'enfants mineurs en 2012. Actuellement, il y a 4'600 dossiers ouverts. Dans le canton de Vaud, 4% de la population enfantine est suivie par le SPJ. A titre comparatif, il s'agit de 10% dans le canton de Neuchâtel. Les mesures de prévention sont donc efficaces. L'augmentation du nombre de dossiers reflète un changement social, en l'occurrence les difficultés des parents (divorces, dépressions, drogues, etc.) induisant des effets sur les enfants.

Les enfants difficiles à l'école sont souvent très jeunes et il manque de structures d'accueil pour les cas psychiatriques, notamment car l'Assurance invalidité (AI) s'est désengagée. Le Canton fait appel à l'Institut Saint-Raphaël à Grimisuat en Valais.

Le SPJ a également pour attribution d'être l'instance d'autorisation et de surveillance de l'accueil hors du milieu familial. A cet égard, il suit les 200 familles d'accueil et renouvelle les contrats de prestations. Le SPJ donne également son autorisation pour des camps de plus de 7 jours et assure en collaboration avec l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA) la surveillance des lieux d'accueil (écoles-internats, institutions, etc.).

#### *Groupe adoption*

Le responsable est parti à la retraite fin octobre 2013, ce qui donne lieu à une réorganisation actuellement en cours.

### *Etablissement de détention pour mineurs « Aux Léchaies », à Palézieux (EDM « Aux Léchaies »)*

Le SPJ a fait partie du comité de pilotage dès le début du projet. Il est l'office de liaison avec l'Office fédéral de la justice (OFJ). Ses relations avec l'OFJ et le Service pénitentiaire (SPEN) sont bonnes.

### *Collaboration avec la Justice de paix (JP) et les autres services*

Des contacts réguliers, à raison d'environ une fois par trimestre notamment via le S cube (groupe de travail et de coordination interdisciplinaire réunissant le SPJ, le SESAF et le Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent SUPEA) ont été établis avec la Justice de paix. L'ajout de 2,1 ETP sous forme de contrats à durée déterminée (CDD) a permis de réduire sensiblement le temps nécessaire pour une évaluation de dossier. La durée s'élève actuellement à environ 2 mois. Les absences au sein des collaborateurs ont diminué depuis 2012. Le nombre de dossiers à traiter par assistant social pour protection de mineur atteint actuellement environ les 60 dossiers règlementaires. Le SPJ souhaite pérenniser ces 2,1 postes supplémentaires.

### *Encadrement des collaborateurs*

Les collaborateurs des offices régionaux bénéficient d'un soutien sous forme de débriefing dans les cas pénibles ou d'un accompagnement juridique pour les audiences. Les nouveaux collaborateurs sont formés pour les audiences sur une journée en collaboration avec le Tribunal des mineurs ou la JP. Un protocole de convention avec le groupe de prévention de la maltraitance enfantine du CHUV (CAN-Team) est en cours.

La collaboration avec l'Observatoire de la maltraitance envers les enfants (OME), à l'UNIL, a repris. Cela signifie une participation à l'étude OPTIMUS qui a pour objectif de déterminer sur le plan national, le nombre et la nature des violences et des abus sexuels commis envers les enfants et les jeunes.

### *Participation à une séance de la Commission des jeunes du Canton de Vaud (CDJ-VD)*

Une des missions du SPJ est la promotion et le soutien aux activités de jeunesse sur la base de la loi sur le soutien aux activités de la jeunesse (LSAJ). Un délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse a été nommé. Il suit et coordonne les activités de la commission qui regroupe 25 jeunes de 14 à 18 ans de tout le canton. Ces membres sont sélectionnés par le Conseil d'Etat qui veille à un équilibre des genres, des régions et des niveaux de formation. La CDJ-VD vient de débiter son deuxième mandat d'une durée de 2 ans.

La commission délibère sur de nombreux sujets d'actualité et prend position sur des objets les concernant directement comme l'éducation ou d'autres propositions des autorités politiques. Elle préavis également sur des aides financières à des projets de jeunes qui lui sont soumis, pour ensuite les transmettre aux autorités compétentes. Ainsi, les jeunes s'exercent, encadrés par le délégué à la jeunesse, à des tâches comparables aux activités parlementaires. Ils apprennent à argumenter, à discuter et voter dans le respect de leurs collègues.

### *Visite de l'Office régional de protection des mineurs (ORPM) de l'Est vaudois, à La Tour-de-Peilz*

#### *Infrastructure*

L'office se situe dans un bâtiment d'une ancienne usine. Il traite des cas de tout l'Est vaudois d'Oron-Pully jusqu'à Bex-Lavey, ainsi que du Pays d'Enhaut. Au départ, les locaux étaient conçus pour une équipe de 18 collaborateurs. Cependant, aujourd'hui il y a 31 personnes qui y travaillent. De plus, la nécessité d'être mobile en tout temps implique la disponibilité de voitures privées en suffisance ; or, il n'y a que 4 places de parc. La confidentialité dans les locaux est également insuffisante en raison du manque d'insonorisation et de l'exiguïté des lieux (6 postes de travail dans le secrétariat, 3 postes par bureau).

Pour le public, il est difficile de trouver le bâtiment et son entrée. De plus, il n'y a pas de places de parc à proximité immédiate et pas d'accès pour les personnes à mobilité réduite, ni pour les poussettes ; le bureau est à l'étage sans ascenseur.

La recherche de nouveaux locaux est en cours. Elle s'oriente vers une situation plus centralisée, avec une occupation des bureaux par 2 personnes au maximum.

### **Remarque**

*Dans un tel office, la confidentialité est essentielle. En conséquence, la recherche de nouveaux locaux pour l'ORPM de l'Est vaudois, plus spacieux et facilement accessibles, doit donc aboutir dans les meilleurs délais.*

### *Organisation*

L'office traite environ 1'100 dossiers par année, ce qui implique un grand nombre de courriers, de téléphones et de rapports. Deux personnes sont responsables des appels téléphoniques et réceptionnent les nouveaux cas (les suivis en cours sont renvoyés à l'assistant social en charge du dossier). Elles dispensent également des conseils juridiques pour éviter des frais d'avocat, des conseils de renforcement des compétences parentales (permanence éducative) et répondent à des questions concernant la dimension minimale d'une chambre, le règlement des heures de sortie, etc. Certaines questions sont renvoyées à la Brigade des mineurs avec laquelle l'office entretient de bons contacts. Le piquet hors des heures de bureau est assuré par la police.

L'office constate que la gestion des conflits parentaux prend beaucoup de temps aux assistants sociaux, au détriment de leur mission de protéger les jeunes.

La mise en œuvre de Codex a nécessité 1 ETP supplémentaire qui a été pérennisé dans le budget 2014.

La collaboration avec la Justice de paix est bonne, les contacts ont été multipliés suite à l'introduction de Codex.

## **Service des affaires culturelles (SERAC)**

### *Administration*

La comptabilité a été gérée avec le logiciel Prokofiev jusqu'à fin 2013. Elle sera reprise dans le système SAP au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Les 3 grosses institutions que sont le Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA), le Musée de l'Elysée ainsi que la Bibliothèque universitaire cantonale (BCU) auront un accès direct sur le logiciel alors les autres procéderont à leur gestion financière par l'intermédiaire du SERAC.

### *Loi sur les écoles de musique (LEM)*

La reconnaissance des titres se met en place grâce à un groupe d'experts. La plupart des cas provenant de l'Ecole de jazz et de musique actuelle (EJMA) ont abouti positivement. La LEM prévoit aussi des aides individuelles octroyées par les communes aux élèves dont les parents ne peuvent assumer l'entier des écolages.

### *Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM)*

Toujours en phase transitoire, la fondation veille à l'harmonisation des conditions de travail des enseignants et de l'écolage sur le plan cantonal. Elle clarifie les dispositions du protocole d'accord canton-communes. Elle accompagne les dossiers de demandes de reconnaissance des écoles de musique par l'élaboration de directives formalisant les étapes de la procédure. Le premier rapport d'activité est publié. Il expose la stratégie de mise en place des objectifs de la LEM d'ici 2018. Ayant assuré la transition, le président de la fondation souhaite se faire remplacer.

### *Orchestre de chambre de Lausanne (OCL)*

L'OCL est assaini financièrement et peut compter sur un soutien financier cantonal et communal. Le poste de chef d'orchestre doit être repourvu suite au départ à la retraite de l'ancien chef.

### *Théâtre de Vidy*

Un nouveau directeur a été nommé. Il fait bénéficier le théâtre vaudois de son expérience de responsable du Festival d'Avignon. L'administration financière et les ressources humaines sont entre les mains d'une personne expérimentée venant de la Comédie de Genève.

### *Espace Arlaud*

L'espace d'exposition dépend directement du SERAC et n'a pas de personnel technique. Les locaux sont mis à disposition en priorité pour les institutions cantonales mais aussi, à la demande, pour des expositions privées temporaires. L'agenda est complet jusqu'en 2016. Les locaux, autrefois gracieusement prêtés, sont maintenant loués à CHF 1'500.- l'étage, soit au total CHF 3'000.- par mois. Deux gardiens sont mis à disposition.

### *Bibliothèque cantonale universitaire (BCU)*

La bibliothèque de la HEP est internalisée à la gestion administrative et à celle des prêts de la BCU.

En 2013, la presse s'est faite l'écho d'un vol d'archives familiales à la BCU. Or, il s'est avéré que ce vol ne concerne pas des documents mais un petit sac contenant probablement quelques pièces (bijoux) non répertoriés qui se trouvait depuis des années dans le coffre de la BCU. Le contenu du coffre de la BCU a été volé et ce sac faisait partie des objets qui ont disparu.

La sous-commission a obtenu l'assurance qu'aujourd'hui la BCU introduit dans sa base de données tout objet dès qu'il lui est confié.

Les compactus à assistance électrique continuent d'être remplacés par étapes par des compactus à manipulation mécanique pour éviter les risques d'incendie.

### *Opéra de Lausanne*

La sous-commission a pu visiter un bâtiment complètement remis à neuf. La ville de Lausanne était le maître d'ouvrage du projet de rénovation dont le budget, qui a d'ailleurs été respecté, s'élevait à CHF 31,7 millions.

Quelques travaux au niveau de l'étanchéité du toit plat ont dû être entrepris et le refroidissement des machineries à maximum 38°C a été un réel défi.

Avec une cage de scène de 22 mètres, une hauteur de scène de 7 mètres et une profondeur de 18 mètres, la scène est plus spacieuse que la salle qui accueille jusqu'à 950 spectateurs. Un rideau de fer au niveau de la scène assure la sécurité incendie sans réduire l'ouverture de la scène. La fosse d'orchestre a gagné 40 mètres carrés pour atteindre 100 mètres carrés. La scène est détrappable à 3 mètres de profondeur pour permettre l'apparition, la disparition des chanteurs ou encore l'installation d'une piscine.

L'informatisation de la gestion de la scène et des décors a permis de supprimer le poste de ceintrier.

Une salle de volume environ identique à la scène a été nouvellement installée dans le bâtiment. Il s'agit d'un atout majeur du projet, elle est très demandée et également louée par d'autres acteurs du monde du spectacle.

Deux couturières fixes et un poste temporaire (en collaboration avec l'Ecole de couture de Lausanne pour les stagiaires) s'occupent des costumes. Ceux-ci sont souvent créés dans d'autres théâtres (coproductions).

Le budget de fonctionnement est de CHF 12,5 millions.

L'Opéra présente pour 2013-2014 un programme de 7 opéras, dont 6 nouvelles coproductions avec d'autres théâtres.

Les étudiants de la Haute école de musique de Lausanne (HEMU) sont mis à contribution pour les chœurs et les fanfares.

Un programme varié de visites guidées de la salle aux coulisses en passant par les loges, la fosse d'orchestre et la régie sensibilise les plus jeunes à l'art de la scène et à l'art lyrique. En saison, des ateliers lyriques avec des chanteurs sont organisés. Ces activités connaissent un franc succès.

### Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite d'Antilope en date du 31.12.2013, le DFJC compte 61 objets en suspens qui sont les suivants et que la sous-commission continuera de suivre lors du prochain exercice :

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
00_INT_212	Interpellation Hélène Grand et consorts sur la manière restrictive de l'Office cantonal des bourses dans l'application de la loi et de son règlement.	07.11.2000	04.12.2001
00_INT_225	Interpellation Doris Cohen-Dumani demandant au Conseil d'Etat un rapport circonstancié recensant les mesures d'économie réalisées par le Service de la formation professionnelle suite à la démarche Orchidée et indiquant quelles mesures il entend prendre.	19.12.2000	15.01.2002
00_PET_019	Pétition concernant la serre du jardin botanique cantonal.	19.12.2000	22.04.2002
00_POS_138	Postulat Micheline Félix et consorts pour l'énoncé de règles destinées à accorder la pratique des enquêtes médicales à l'école avec les lois sur la protection de la sphère privée.	06.12.2000	04.12.2001
00_RES_023	Résolution Jean-Louis Klaus et consorts demandant la mise sur place de moyens appropriés afin de lutter efficacement contre la pédophilie.	20.06.2000	05.12.2000
01_POS_159	Postulat Pierre-Yves Rapaz et consorts - Pour une meilleure équité entre enseignants licenciés et non licenciés.	07.05.2001	06.05.2002
02_INT_014	Détermination Pierre-Yves Rapaz sur la réponse du Conseil d'Etat Interpellation Pierre-Yves Rapaz et consorts au Conseil d'Etat concernant la violence à l'école.	23.10.2007	22.01.2008
02_PET_007	Pétition pour plus de logements pour les jeunes en formation.	19.11.2002	14.02.2004
02_POS_004	Postulat Verena Berseth Hadeg et consorts demandant l'accès à la scolarité post-obligatoire pour l'ensemble des jeunes quel que soit leur statut.	28.05.2002	13.01.2004
03_INT_083	Interpellation Jean-Yves Pidoux demandant au Conseil d'Etat de faire appliquer la loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle.	28.01.2003	30.06.2003
03_INT_136	Interpellation Odile Jaeger Lanore sur les structures de prises en charge concernant des fratries ne bénéficiant plus de foyer parental.	01.07.2003	31.08.2004
03_MOT_043	Motion Michel Cambrosio et consorts demandant que dans notre canton les personnes sans ressources qui souhaitent entreprendre ou poursuivre une formation professionnelle puissent sous certaines conditions recevoir une aide de l'Etat, et que la coordinati.	26.08.2003	30.03.2005
04_PET_023	Pétition - Prise de position sur l'aide aux études.	02.03.2004	05.01.2005
05_POS_167	Postulat Olivier Forel et consorts demandant au Conseil d'Etat un rapport sur la politique culturelle alternative et non subventionnée dans le Canton.	01.10.2005	17.06.2008
05_POS_172	Postulat Gérard Bühlmann et consorts visant à harmoniser les périodes d'enseignement au niveau du secondaire inférieur et à réduire la différence de salaire et du nombre d'heures d'enseignement entre le secondaire inférieur et le secondaire supérieur.	22.11.2005	22.11.2006
06_INT_409	Détermination Jacques Chollet sur la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jacques Chollet et consorts intitulée " Quels moyens voulons nous nous donner pour éradiquer tant que faire se peut la pornographie dans les lieux scolaires?".	03.07.2007	02.10.2007
06_POS_189	Postulat Jean-Yves Pidoux - Formation dans les Hautes Ecoles : "La valeur n'attend pas le nombre des années", mais quelle valeur a le nombre des années ?	17.01.2006	20.06.2007
06_POS_195	Postulat Aloïs Gavillet et consorts concernant la fermeture de classes dans les localités, mesures B 31 du PDC n Plan directeur cantonal.	07.02.2006	13.06.2007

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
06_POS_205	Postulat Bernard Borel pour l'amélioration et la clarification de la prise en charge financière des troubles du langage et de la communication dans le préscolaire.	21.03.2006	25.09.2007
06_POS_225	Postulat Bernard Borel et consorts pour une prise en charge optimale des enfants sourds.	14.11.2006	01.07.2008
06_POS_232	Postulat Anne Baehler Bech et consorts demandant au Conseil d'Etat d'établir un rapport sur l'accès au logement des jeunes en formation et de présenter les mesures qu'il entend prendre pour améliorer et favoriser l'accès des jeunes en formation au logemen	28.11.2006	01.07.2008
07_INT_423	Interpellation Francis Thévoz - L'Office de perfectionnement, de Transition et d'Insertion (OPTI) : un obstacle à l'insertion ?	20.02.2007	04.09.2007
07_MOT_012	Motion Jacques-André Haury et consorts demandant l'introduction d'une compétence légale, pour les directions d'établissements scolaires, de détecter les consommateurs de cannabis	20.11.2007	21.04.2009
08_INT_052	Détermination Jean-Marie Surer sur la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation du Groupe libéral et consorts - respect de la loi scolaire (art. 4)	01.07.2008	30.09.2008
08_POS_044	Postulat du Groupe radical et consorts - Pour un plan directeur de la muséographie dans le Canton de Vaud	05.02.2008	26.02.2009
09_INT_181	Détermination sur la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Olivier Gfeller et consorts demandant le point de vue du Conseil d'Etat sur la possible perte d'un patrimoine radiophonique vaudois	02.06.2009	02.09.2009
09_INT_236	Interpellation Valérie Cornaz-Rovelli - Les gestes qui sauvent à l'école	28.04.2009	25.08.2009
09_MOT_085	Motion Claude Schwab et consorts pour une révision de l'article 53 de la loi scolaire concernant l'histoire biblique	06.10.2009	28.09.2011
09_POS_124	Postulat Philippe Ducommun et consorts concernant la mise en oeuvre d'une loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles	10.03.2009	12.01.2011
09_POS_141	Postulat Pierre-André Gaille et consorts visant à rétablir une quatrième période d'Economie familiale	30.06.2009	23.03.2011
09_POS_165	Postulat Claude-Eric Dufour et consorts intitulé des gymnases adaptés aux besoins du canton	17.11.2009	24.11.2010
09_POS_169	Postulat de la Commission de gestion suite au refus par le Grand Conseil de la seconde réponse du Conseil d'Etat à la troisième observation présentée dans le cadre du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture	01.12.2009	07.12.2010
09_RES_018	Résolution Bertand Clot suite aux rapports sur la dyslexie	19.05.2009	26.08.2009
10_INT_472	Interpellation Frédéric Borloz au nom du groupe radical - Aux ordres des manifestants ou du Parlement ? La cheffe du DFJC ne peut être dans les deux camps !	21.12.2010	11.04.2011
10_POS_181	Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts pour une égalité de traitement entre tous les enseignant-e-s spécialisé-e-s du secteur public et parapublic	16.03.2010	30.11.2011
10_POS_206	Postulat Michel Miéville et consorts intitulé rendre les parents négligents aussi responsables	31.08.2010	15.11.2012
10_POS_210	Postulat Michel Miéville et consorts - Le passé violent des élèves doit être connu des autorités scolaires	21.09.2010	15.11.2012
10_POS_224	Postulat Jérôme Christen et consorts en faveur de la défense de l'usage de la langue française	30.11.2010	29.11.2011
10_RES_030	Résolution Olivier Feller et consorts invitant le Conseil d'Etat à tout mettre en oeuvre pour que le projet de loi sur les écoles de musique soit finalisé avant le 30 juin 2010	02.02.2010	16.05.2010
11_INT_574	Interpellation Anne Papilloud - "Les gens l'appellent l'idole des jeunes (il en est même qui l'envient)"	29.11.2011	07.03.2012
11_MOT_126	Motion Raphaël Mahaim et consorts concernant les maîtres auxiliaires et la reconnaissance des voies alternatives d'accès aux formations pédagogiques	11.01.2011	17.01.2013

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
11_POS_240	Postulat Pierre Zwahlen et consorts en faveur de la formation de base des adultes	08.02.2011	15.11.2012
11_POS_242	Postulat Grégory Devaud et consorts - Le suicide des jeunes, quelle prévention dans notre canton ?	08.03.2011	15.03.2012
11_POS_243	Postulat Catherine Labouchère et consorts - Les conséquences de la RPT en matière de prestations de pédagogie spécialisée, notamment en matière logopédique - un bilan est nécessaire	08.03.2011	15.11.2012
11_POS_252	Postulat Fabienne Freymond Cantone et consorts au nom du Forum interparlementaire romand (FIR) - Le point régulier sur nos hautes écoles, acteurs clés de nos cantons	21.06.2011	31.01.2013
11_POS_266	Postulat Philippe Martinet et consorts au nom du groupe des Verts pour une politique de relève dans le secteur des ingénieurs	08.11.2011	15.11.2012
11_POS_267	Postulat Nicolas Rochat et consorts concernant les restrictions des conditions d'accès pour l'enseignement de la culture générale (ECG) au sein des écoles professionnelles (ECEP) vaudoises	15.11.2011	15.11.2012
11_POS_279	Postulat Michaël Buffat et consorts - 24 janvier et 14 avril : deux dates à connaître de l'histoire vaudoise	17.01.2012	17.01.2013
11_POS_281	Postulat Nicolas Rochat et consorts demandant de prioriser et renforcer la validation des acquis de l'expérience professionnelle dans le canton de Vaud	24.01.2012	24.04.2013
11_POS_294	Postulat Stéphane Montangero et consorts - Développer les sens de nos enfants pour lutter contre l'obésité	03.04.2012	01.05.2013
11_POS_294	Rapport du CE au GC sur le postulat Stéphane Montangero et consorts - Développer les sens de nos enfants pour lutter contre l'obésité		
12_INT_051	Détermination Laurence Cretegy sur la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation - Les aides auxquelles ont droit les élèves et apprentis en difficulté d'apprentissages sont-elles mises en oeuvre ?	26.03.2013	26.06.2013
12_MOT_010	Motion Marc-Olivier Buffat et consorts concernant la Plateforme pôle muséal MCBA - Préparer la construction et l'ouverture du Musée par la création d'un site Internet didactique	02.10.2012	09.10.2013
94_M_021	Motion Gérard Dyens et consorts demandant une clarification du rôle et de la fonction d'enseignant par l'élaboration d'un cahier des charges des maîtresses et des maîtres des classes enfantines, primaires et secondaires.	07.11.1994	15.11.1995
95_M_083	Motion Christiane Jaquet-Berger et consorts demandant la création d'un statut pour les enseignants qui constituent "un volant de manoeuvre" sous la forme de maîtres temporaires pour répondre aux besoins de l'enseignement.	14.11.1995	05.12.1996
98_INT_038	Interpellation Odile Jaeger et consorts sur le comportement des enseignants pendant les grèves de la fonction publique.	27.10.1998	25.10.1999
99_INT_113	Interpellation A. Olivier Conod et consorts concernant la prévention et la pénalisation pour les enfants mineurs.	07.09.1999	29.11.1999
99_MOT_078	Motion Alain Gilliéron et consorts concernant l'ouverture du parc informatique pédagogique de l'école publique vaudoise à la plate-forme PC.	07.03.2000	28.08.2001
99_POS_059	Postulat Martial Gottraux et consorts demandant au Conseil d'Etat d'entreprendre les démarches nécessaires à la création d'un Centre romand d'enseignement à distance.	05.05.1999	01.05.2000
99_POS_087	Postulat Jean Schmutz demandant au Conseil d'Etat d'étudier l'opportunité d'une extension des prestations offertes par les Centres de Bilan Vaud (CEBIV).	27.10.1999	13.02.2001
99_RES_021	Résolution Philippe Martinet concernant l'adaptation du budget des bourses, en relation avec l'adoption de la LHEDP.	07.03.2000	06.06.2000

## **Conclusion**

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture pour l'année 2013.

## **DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR (DINT)**

**Mme Christine Chevalley, rapportrice** : — La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département de l'intérieur pour l'année 2013 était composée de M. Claude Schwab et Mme Christine Chevalley, rapportrice.

### **Introduction**

Parlementaire de milice, le commissaire à la gestion ne peut prétendre tout contrôler et expliquer. Il peut cependant relever des points qui lui paraissent dignes d'intérêt eu égard à sa mission.

Pour cette deuxième année de législature, la sous-commission a effectué des visites auprès de la conseillère d'Etat et des différents services et entités suivants composant le département:

- Secrétariat général (SG-DINT), avec notamment une visite de l'Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP), dénommé Office du tuteur général (OTG) jusqu'au 31.12.2012
- Ministère public central (MPc)
- Service juridique et législatif (S JL), notamment une visite à l'Unité recouvrement et assistance judiciaire
- Service des communes et du logement (SCL)
- Service pénitentiaire (SPEN) avec des visites à la Fondation vaudoise de probation (FVP), à l'Office d'exécution des peines (OEP), aux Etablissements de la plaine de l'Orbe (EPO), des Léchaïres, de La Croisée, du Bois-Mermet, de La Tuilière
- Service du développement territorial (SDT)

La sous-commission adresse ses remerciements à tous les collaborateurs du département pour le temps consacré et les renseignements fournis lors des divers entretiens et visites effectués.

### **Secrétariat général (SG-DINT)**

#### **Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP)**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'Office du tuteur général (OTG) s'est mué en Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP), permettant ainsi l'application du nouveau droit de protection de l'adulte et de l'enfant.

Environ 600 dossiers de mineurs sont annuellement traités par l'OCTP. Il est constaté une légère baisse du nombre de cas de mineurs qui peut s'expliquer d'une part par le fait qu'un enfant de parents sous tutelle ou curatelle n'est plus automatiquement pris en charge comme un cas par l'office et d'autre part, par une stagnation du nombre des mineurs non accompagnés requérants d'asile. L'OCTP s'occupe aussi d'un certain nombre de recherches en paternité qui peuvent se révéler complexes ainsi que des tutelles des mères mineures et de leurs enfants. Au vu de la lourdeur des cas, les curateurs pour les mineurs sont en charge d'environ 55 dossiers chacun.

Les nouvelles procédures sont mises en application par 35 curateurs en charge des dossiers d'adultes (environ 65 dossiers chacun).

L'année écoulée a vu doubler le nombre de dossiers des mandats de protection de l'adulte (quelque 500 cas). Les cas très lourds sont très nombreux tout comme de nombreux cas de personnes âgées à très âgées qui sont en EMS ou relèvent de familles disséminées n'ayant pas l'opportunité de soutenir les aînés. Annuellement, l'on peut compter environ 200 levées de mandat, y compris les décès sur les quelque 1'600 cas adultes pris en charge par l'office.

La moyenne suisse de cas suivis par des professionnels se situe à 70% du total des cas, alors que dans le Canton de Vaud ce ne sont que 21% des cas, particulièrement lourds, qui relèvent actuellement de l'OCTP. Il est indéniable que la prise en charge professionnelle augmentera au fil des ans et que les ressources et les forces de travail devront être adaptées. Une initiative parlementaire proposant de supprimer l'obligation d'assumer une charge de curateur est d'ailleurs pendante aux Chambres fédérales.

Si en 2013, l'OCTP a pu compter sur l'engagement de 6 auxiliaires en contrat de durée déterminée (CDD) par le biais d'un crédit complémentaire non soumis à compensation, la volonté de l'office serait de pérenniser ces postes puisqu'ils ne correspondent pas à une augmentation passagère des cas mais bien à un accroissement continu des tâches à accomplir.

À noter aussi qu'avec le nouveau droit, les curateurs sont mieux protégés. En cas d'attaque de bénéficiaires, ils ne sont plus personnellement touchés car l'Etat endosse désormais la responsabilité.

#### *Infrastructures et équipements*

Lors de la visite de la sous-commission à l'OCTP, au chemin de Mornex, à Lausanne, de gros travaux sur le bâtiment, qui n'est pas propriété de l'Etat, étaient en cours. Ceux-ci visent à mettre en place un guichet d'accueil au rez-de-chaussée permettant ainsi un tri des entrées, sécurisant aussi bien pour les bénéficiaires que pour le personnel.

Le logiciel de traitement TUTELEC fonctionne et, malgré les recommandations du Contrôle cantonal des finances (CCF), le système du « pot commun » est maintenu au détriment d'un traitement individuel des comptes. Le système individuel n'est pour l'instant pas retenu car il ne permettrait pas de dépassement et serait pénalisant pour le paiement des loyers par exemple, le pot commun offrant des avantages de trésorerie.

La sous-commission sera particulièrement attentive à l'évolution de l'Office des curatelles et tutelles professionnelles vers la professionnalisation du suivi des mandats.

A noter encore que le présent rapport de gestion présente une observation concernant les placements à des fins d'assistance (PLAFA) qui concerne directement l'OCTP<sup>22</sup>.

### **Ministère public central (MPc)**

Le rapport annuel du Ministère public central est examiné par la Commission de gestion et fait l'objet d'un rapport spécifique. Le rapport portant sur l'exercice 2012 a été traité en plénum le 5 novembre 2013 ; il portait sur la gestion administrative du MPc du fait de son rattachement administratif au Département de l'intérieur.

#### *Personnel*

Quelque 200 personnes correspondant à 169 ETP œuvrent au MPc. Le nombre des mutations est identique aux autres services cantonaux, même si l'on peut constater plus de mouvements au niveau des greffiers car ces postes sont souvent occupés par des juristes fraîchement diplômés.

Si le poste de responsable des ressources humaines (RH) sera prochainement repourvu, la personne désignée ad intérim a parfaitement rempli son rôle tout au long de l'année 2013 et ceci en gardant un contact avec la responsable sur le départ. La tâche du procureur général s'est un peu allégée par l'appui d'un poste de direction administrative pérenne. Toutefois, le MPc manque encore de ressources et d'effectifs. En effet, l'augmentation notable des délits et de la délinquance (augmentation de 25% de renvois devant les tribunaux pour les années 2012-2013) alourdit considérablement la charge de travail du personnel, tant chez les greffiers, que chez les procureurs ou les gestionnaires de dossiers.

---

<sup>22</sup> Voir en p. 97 du présent rapport, sous le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS).

### *Infrastructures*

Les conditions de travail sont satisfaisantes dans le bâtiment sis à l'Avenue Longemalle 1, à Renens. Des travaux d'aménagements comme l'installation de la climatisation sont encore en cours<sup>23</sup>.

### *Assises de la chaîne pénale*

Les Assises de la chaîne pénale ont été organisées par le DINT au mois de juin 2013. Outre le MPC, elles ont réuni de nombreux acteurs issus de la police, de la justice, du milieu pénitentiaire, de l'administration ou encore du monde politique afin de dégager des solutions pragmatiques à la problématique de l'engorgement de la justice et des prisons. Ces Assises ont abouti à la création d'un groupe de travail, sorte de pré-plateforme, devant examiner la pertinence de chaque conclusion issue des 2 jours de débats autour de la question pénitentiaire. Les conclusions seront présentées au Conseil d'Etat.

La première mesure issue des Assises de la chaîne pénale a été le remaniement, au 1<sup>er</sup> janvier 2014, du Département de l'intérieur et du Département de la sécurité et de l'environnement (DSE). Le DINT devient le DIS (Département des institutions et de la sécurité) en s'adjoignant la Police cantonale (PolCant) et le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM), alors que le DSE devient le DTE (Département du territoire et de l'environnement) en accueillant le Service du développement territorial (SDT).

## **Service juridique et législatif (SJL)**

Outre de nombreuses missions, telles que l'appui juridique aux départements et services de l'administration (rédaction de textes législatifs, instruction de recours et procédures, par exemple), le SJL est compétent en matière d'assistance judiciaire. Le secteur recouvrement du service est chargé de l'encaissement des montants dus à l'Etat de Vaud concernant l'assistance judiciaire en matière civile. Les avances octroyées au titre de l'assistance judiciaire sont recouvrées auprès de leur bénéficiaire, et ce en principe dès l'octroi de l'assistance judiciaire.

### **Unité recouvrement et assistance judiciaire**

Suite à une demande de la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal (CHSTC) relative au recouvrement des montants versés par l'Etat au titre de l'assistance judiciaire, la sous-commission a investigué sur la part des montants alloués qui est effectivement remboursée.

Les recouvrements sont à distinguer en plusieurs catégories, notamment les créances et notes de frais pénaux d'une part, et les frais d'assistance judiciaire civile d'autre part. La distinction est importante, de par le mode de recouvrement : la première catégorie de créances doit être remboursée, indépendamment de la solvabilité du débiteur. Par conséquent, la récupération des sommes peut être très laborieuse. Pour ce faire, le système SAP Incasso, mis en place dernièrement, doit permettre un suivi et une relance de rappel automatique.

En ce qui concerne la deuxième catégorie, soit les frais d'assistance judiciaire civile, une approche plus personnalisée est effectuée. En effet, il est tenu compte de la situation financière personnelle pour déterminer le mode et le rythme de remboursement. Généralement, une somme mensuelle minimale est exigée (CHF 50.–) dans le but de responsabiliser les bénéficiaires.

A la demande de la sous-commission, les tableaux ci-après fournissent un reflet de la situation actuelle.

Il faut savoir que jusqu'en 2007, aucun contrôle ni aucun suivi n'était effectué.

Ainsi, en ce qui concerne les dossiers « notes de frais pénaux » (NFP), les encaissements de recouvrement se montent à environ CHF 8 millions (voir tableau « Encaissements NFP »).

---

<sup>23</sup> A cet égard, voir en p. 157 du présent rapport, sous le Département des finances et des relations extérieures (DFIRE).

En ce qui concerne les dossiers « assistance judiciaire » (AJ), les encaissements en 2013 se montent à environ CHF 10,2 millions pour des paiements d'environ CHF 14,4 millions, soit un peu plus de 70% des montants récupérés (voir tableau « Encaissements AJ »).

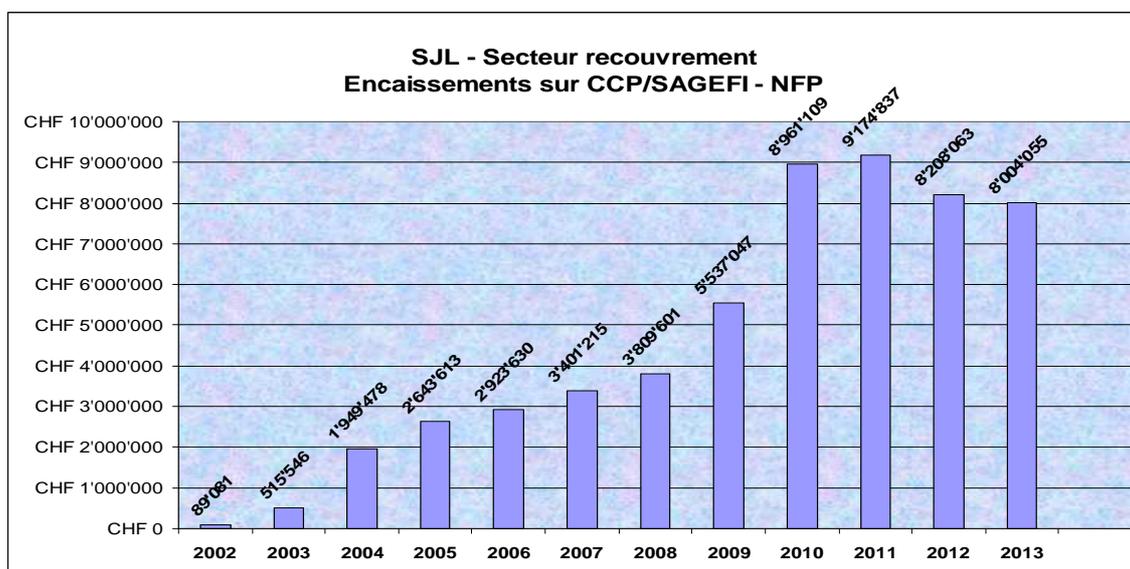
De manière schématique, on peut constater que l'Etat a avancé au cours des années plus de CHF 80 millions et que cette somme augmente chaque année de quelque CHF 10 millions malgré des remboursements de plus de CHF 18 millions en 2013.

On peut également remarquer, au cours des années, une augmentation des paiements effectués par l'Etat mais aussi une nette augmentation des remboursements. Par exemple, en ce qui concerne les dossiers « assistance judiciaire », les paiements ont passé, entre 2004 et 2013, d'environ CHF 9 millions à plus de CHF 14,4 millions et les encaissements d'environ CHF 5,6 millions à plus de CHF 10,2 millions. Si le SJL est renseigné sur le retour à meilleure fortune d'un bénéficiaire, dans un délai non encore prescrit, il demande le remboursement rapide et complet de l'aide.

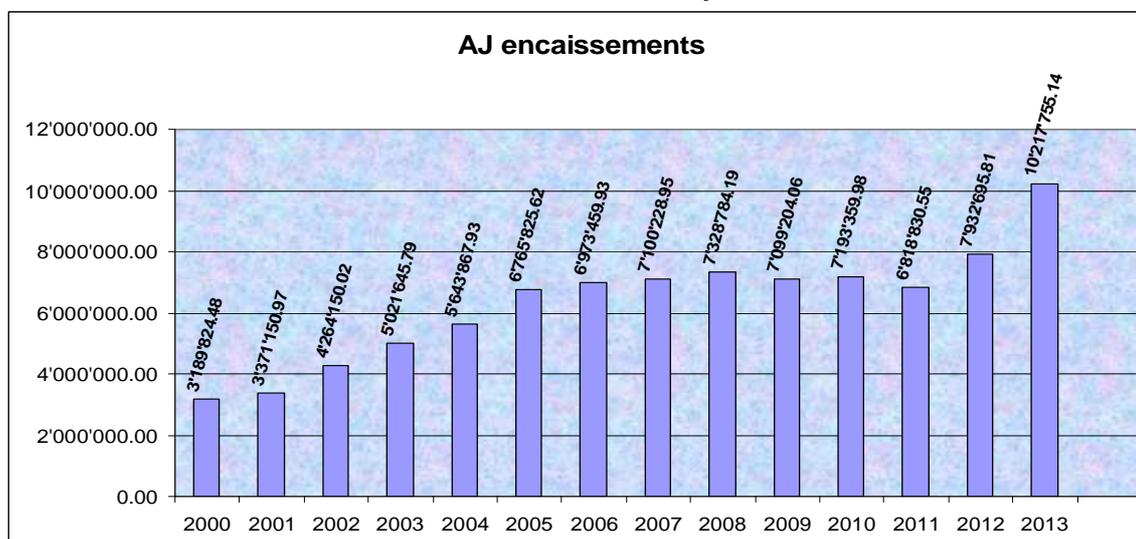
Il faut ajouter que les dossiers sont nombreux (26'395 dossiers NFP et 23'658 dossiers AJ en cours au 31.12.2013) et que l'engagement des collaborateurs et l'actualisation des programmes informatiques ont permis des progrès évidents dans le recouvrement des créances.

### Montants recouverts par l'Unité recouvrement du SJL. Statistiques 2000 à 2013

#### Montants relevant des notes de frais pénaux



#### Montants relevant de l'assistance judiciaire



## **Service des communes et du logement (SCL)**

Le service anciennement connu sous l'appellation Service des communes et des relations institutionnelles (SeCRI) est devenu, au cours de l'année 2013, le Service des communes et du logement (SCL). Il compte 99 collaborateurs (77 ETP), préfectures comprises.

Une profonde restructuration en 3 unités différentes a été entreprise en 2013 et un nouvel organigramme mis en place. Une direction ad intérim a été nommée et devrait prendre fin en 2014 par l'engagement d'un nouveau chef de service. Durant l'année, 3 divisions ont été créées : logement, affaires communales et droits politiques ainsi que finances communales et autorité de surveillance des finances communales (ASFiCo). Si chaque division est administrativement réorganisée, l'ensemble du service est en mutation et doit encore trouver son équilibre eu égard notamment aux nombreux changements de personnel et à la nécessité de former les nouveaux collaborateurs.

Les objectifs visés par le DINT, au travers des changements opérés, sont de faire du SCL un partenaire des communes. Il se présente dorénavant comme la courroie de transmission privilégiée entre les autorités cantonales et les communes, les préfectures, notamment en matière de construction de logements. Il s'agit par exemple de favoriser la création de logements, notamment par le biais d'un soutien aux politiques communales en interaction avec d'autres partenaires publics et privés (caisses de pension, coopératives, Société vaudoise pour la création de logements à loyers modérés SVLM, Chambre vaudoise immobilière CVI, etc.).

Au 1<sup>er</sup> mai 2013, le délégué aux fusions de communes, tâche particulièrement lourde en 2013, a également été nommé délégué au logement. A ce titre, il assure le lien avec les différentes entités de l'Etat en charge du traitement des dossiers logement et les communes.

## **Service pénitentiaire (SPEN)**

La sous-commission relève les nombreux mouvements dans ce service, à la tête des établissements pénitentiaires notamment. En effet, si la cheffe de service occupe son poste depuis 2011, de nombreux directeurs d'établissements pénitentiaires ont changé durant l'année 2013 :

- à la prison de La Tuilière (nomination en mai 2013) ;
- à la prison de La Croisée (nomination en mai 2013) ;
- aux Etablissements de la plaine de l'Orbe (EPO) (nomination en août 2013) ;
- à la prison du Bois-Mermet (nomination en décembre 2013) ;
- inauguration de l'Etablissement de détention pour mineurs « Aux Léchaies », à Palézieux (EDM « Aux Léchaies »).

Ces changements successifs ont nécessité la mise en place de procédures afin de repourvoir les postes dans un domaine où le recrutement est difficile. Toutefois, avec des profils divers, l'ensemble des directions d'établissements ont été repourvus et 2 postes d'adjoints créés, l'un pour la prison de La Croisée qui s'est agrandie de 80 places supplémentaires en 2013, et l'autre comme second adjoint à la direction des EPO où la Colonie disposera de 80 places supplémentaires en 2014.

La sous-commission sera particulièrement attentive au fait que le remaniement entre le DINT et le DSE permettra effectivement de mieux coordonner les arrestations générées par les opérations STRADA et Héraclès (en plus des délits courants) et le problème de la surpopulation carcérale. Ainsi, les places créées dans l'urgence à la prison de La Croisée ont été occupées aussitôt disponibles.

### *Rémunération des fonctions dans le domaine pénitentiaire*

Le rapport de la Commission de gestion portant sur l'exercice 2012, mettait en exergue, notamment par le biais d'une observation<sup>24</sup>, la problématique des conditions salariales du personnel pénitentiaire comme difficulté supplémentaire au recrutement du personnel. La COGES attend d'ailleurs la réponse au postulat ayant découlé du double refus des réponses du Conseil d'Etat à cette observation.

La sous-commission a pu constater que malgré l'introduction d'un système de reconnaissance des acquis permettant une évolution salariale par échelons, l'enclassement des agents dans la grille salariale Decfo-Sysrem est encore peu attractif.

De même, la classification salariale des directeurs d'établissements est problématique. En effet, lors des différentes mises au concours de postes de directeurs en 2013, il est apparu que cette fonction est colloquée en classe 14, alors que la direction d'un établissement scolaire, mise au concours en même temps, l'est en classe 15.

### *Visites de différents établissements pénitentiaires*

#### *Etablissement de détention pour mineurs « Aux Léchaies » (EDM « Aux Léchaies »)*

La sous-commission a visité cet établissement dans le cadre de la journée d'étude de la COGES en novembre 2013. A cette occasion, des informations ont été fournies par l'architecte, la cheffe du SPEN ainsi que le futur directeur de l'établissement. L'inauguration de l'EDM « Aux Léchaies » est intervenue en décembre 2013, l'ouverture étant prévue pour le printemps 2014.

Les séjours des détenus ne devraient pas être de longue durée. La peine maximale pour mineur dans le droit pénal suisse ne pouvant dépasser 4 ans. Les durées de séjour les plus probables devraient être de quelques jours à 6 mois.

L'établissement recevra aussi bien des filles que des garçons et ceci, tant en attente de jugement qu'en exécution de peine. La gestion à l'interne de la prison de ces statuts différents sera l'un des défis à relever.

L'établissement ayant également une mission d'éducation et de réinsertion, un bâtiment dévolu à des ateliers permettra d'accueillir les détenus et de leur donner des cours de français et/ou de leur permettre de se reconnecter au milieu de la formation scolaire ou professionnelle. Les détenus pourront faire du sport – dans un premier temps dans un local de fitness –, une salle de gymnastique sera construite par la suite.

#### *Prison de La Croisée*

La sous-commission s'est rendue dans l'établissement pénitentiaire de La Croisée alors que le nouveau directeur n'était en fonction que depuis 3 mois. L'établissement est en pleine mutation car ce sont en effet 80 nouvelles places de détention qui ont été ouvertes en juillet 2013, soulageant ainsi le Centre de détention de la Blécherette.

Le jour de la visite de la sous-commission, les 211 places prévues étaient occupées par 322 détenus (occupation à 153%). Les commissaires ont également visité les nouvelles salles de sport et les différentes cours de promenade rénovées.

Tous les détenus de la prison de La Croisée ne sont pas sous le même régime de détention : certains sont en détention avant jugement, d'autres sont en exécution de courte peine ; certains sont en attente de réponse à un recours, d'autres encore sont en exécution anticipée de peine. Cette mixité n'est pas sans créer des problèmes organisationnels et une séparation des divers statuts dans des établissements différents devrait être étudiée.

74 agents de détention travaillent à la prison de La Croisée. Sur ce nombre, 41 personnes sont en formation au Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire (CSFPP), à Fribourg. Le

---

<sup>24</sup> 4<sup>e</sup> observation au DINT : « Recrutement du personnel pénitentiaire », p. 73 du rapport de gestion 2012.

Canton de Vaud y est d'ailleurs le plus fort pourvoyeur de collaborateurs en formation en vue de l'obtention du brevet fédéral.

Le directeur fait part de l'état général de fatigue du personnel, du fait de la gestion de la sécurité de l'établissement durant le chantier d'extension, de la pression médiatique et de la gestion de la formation des nouveaux collaborateurs.

#### *Prison du Bois-Mermet*

La sous-commission a souhaité rencontrer le directeur de la prison du Bois-Mermet avant son départ prévu pour le 31 décembre 2013. Aucune passation de pouvoir ne sera possible, le successeur n'arrivant à son poste qu'au 1<sup>er</sup> avril 2014, mais l'intérim est assuré par un directeur de prison fraîchement retraité.

Lors de la visite de la sous-commission, l'établissement du Bois-Mermet était occupé à 170%, entraînant une surcharge de travail pour le personnel.

#### *Prison de La Tuilière*

Le nouveau directeur est entré en fonction le 1<sup>er</sup> novembre 2013. En outre, un renouvellement important du personnel est prévu, plusieurs employés de La Tuilière ayant demandé leur déplacement vers les nouveaux établissements des Léchaies (Palézieux) et Curabilis (Genève).

La prison de La Tuilière est un établissement mixte qui, lors de la visite de la sous-commission, comptait 87 détenus pour un taux d'occupation de 105%. Les détenus y séjournent soit en régime d'attente avant jugement, soit en pré-exécution de peine, soit en exécution de peine. 13 places en secteur psychiatrique font également partie de l'établissement. Dans la prison, tous les détenus travaillent, qu'ils soient en attente de jugement ou en exécution de peine.

Le directeur a évoqué le gros travail de médiation nécessaire avec les détenus, déterminant les limites entre répression et permissivité, ceci afin d'assurer une sécurité aussi bien des détenus que des gardiens et de la direction.

Après 20 ans, il apparaît que l'établissement de La Tuilière montre des lacunes dans l'aménagement et nécessite une sécurité adaptée aux conditions actuelles. En 2014, la Commission de gestion sera attentive à la mise en œuvre des mesures nécessaires. Ainsi, la création d'un couvert dans l'une des cours, permettant aux détenus de s'abriter lors d'intempéries, ne sera réalisé par les détenus qu'en 2014, alors qu'annoncé en 2012 déjà.

#### *Etablissements de la plaine de l'Orbe (EPO)*

Les Etablissements de la plaine de l'Orbe sont constitués de 2 bâtiments cellulaires distincts (le Pénitencier et la Colonie) offrant au total 260 places de détention, placés sous une direction commune.

Les EPO comptent 170 collaborateurs dont plusieurs ont déjà fêté leurs 20 ans de service. En règle générale, le personnel démontre une grande fidélité à l'établissement.

Le nouveau directeur est entré en fonction en novembre 2013. Il entend mieux coordonner les équipes en place et valoriser ce qui est produit par les détenus dans les divers ateliers sur le site.

La population carcérale des EPO est composée de détenus hommes. Les EPO sont destinés aux exécutions de peine et notamment pour les détenus dangereux, les longues exécutions de peine et les internements. Toutefois, le bâtiment de La Colonie, qui dépend aussi de la direction des EPO, accueille également des condamnés pour l'exécution de courtes peines. Elle comprend un secteur fermé et un secteur ouvert. De part leur fonction d'établissement d'exécution de peine uniquement, les EPO ne souffrent pas de surpopulation carcérale.

### *Brigade d'intervention pénitentiaire (BIPEN)*

La sous-commission s'est intéressée à la Brigade d'intervention pénitentiaire (BIPEN) mise en place à la suite des recommandations du rapport Rouiller (juin 2010), afin de permettre une intervention rapide sur les sites de la plaine de l'Orbe (Pénitencier, Colonie et Croisée). Le recours au Détachement action rapide et dissuasion (DARD) de la Police cantonale était en effet jugé trop lent pour certaines interventions. Cette brigade est chargée d'agir rapidement lorsqu'un détenu met en danger sa propre sécurité, celle d'un tiers ou les biens de l'établissement ou pour prendre en charge des détenus nécessitant un traitement sous contrainte.

La BIPEN est constituée d'un effectif de 12 hommes dont 10 sont des agents de détention des EPO et de La Croisée et 2 disponibles en service de piquet continu.

Il faut relever le fait que les hommes de la BIPEN exercent en parallèle 2 activités qui pourraient se révéler difficilement compatibles, à savoir d'une part le contact quotidien avec les détenus en tant qu'agent de détention, et d'autre part des interventions qui peuvent être musclées vis-à-vis de ces mêmes détenus.

S'il est vrai que leur identité est quelque peu protégée par le port d'une cagoule lors de leurs interventions comme membre de la BIPEN, le rapport de la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT) a relevé suite à sa visite de mai 2013 : « *La double casquette de l'agent de détention soulève toute une série de problèmes à prendre très au sérieux* » et « *l'intervention de la BIPEN ne repose pas sur des bases légales claires, mais sur une directive interne provisoire du 24 janvier 2011. Son organisation, son équipement et ses principes d'intervention n'ont pas encore été formalisés dans une base légale ou réglementaire claire* ».

Un bilan de cette expérience ainsi qu'une comparaison avec les interventions du DARD (rapidité, entraînement, coût) est souhaitable, tel que le relevait d'ailleurs déjà la Commission de gestion dans son rapport 2012<sup>25</sup>.

#### *1<sup>re</sup> observation*

#### ***Brigade d'intervention pénitentiaire (BIPEN)***

*La Commission de gestion constate que la BIPEN a été mise en place depuis plus de 3 ans suite aux recommandations du rapport Rouiller. Cette expérience nécessite une évaluation.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'opportunité d'effectuer rapidement une évaluation de cette brigade et sur les mesures qui pourraient en découler.*

### **Fondation vaudoise de probation (FVP)**

En ce qui concerne la Fondation vaudoise de probation (FVP), il faut relever que, contrairement à d'autres cantons où la probation fait partie intégrante du service pénitentiaire, cette mission dans le canton de Vaud est confiée à une fondation privée d'intérêt public externe au SPEN. Cette particularité vaudoise devrait être évaluée en faisant la pesée des avantages et des inconvénients de cette délégation de compétences.

La FVP se compose d'un Conseil de fondation, d'une direction et de 3 secteurs d'activités :

- Le secteur milieu carcéral : les agents de probation exercent leur activité au sein des prisons de détention provisoire du Canton de Vaud (Bois-Mermet, La Croisée et La Tuilière) et oeuvrent à préparer une éventuelle libération provisoire, des mesures de substitution, une exécution de peine ou encore une libération conditionnelle, en collaboration avec les partenaires médico-sociaux et l'ensemble de l'appareil judiciaire et pénitentiaire.

---

<sup>25</sup> Voir p. 73 du rapport de gestion 2012.

- Le secteur milieu ouvert assure d’une part le contrôle et le soutien aux personnes libérées ou à celles qui sont condamnées à un travail d’intérêt général (TIG) et d’autre part à celles exécutant une peine sous forme d’arrêts domiciliaires sous surveillance électronique.
- Le secteur ateliers : ces ateliers permettent d’accueillir des personnes majeures (atelier de travail d’intérêt général) ou mineures (atelier de prestations personnelles pour mineurs), condamnées à un TIG ou à une prestation personnelle, nécessitant un encadrement adapté à leur situation. Les travaux des ateliers de la FVP vont des tâches de nettoyage des locaux à un travail artisanal en atelier ou encore de protection de la nature en forêt sous mandat de communes vaudoises.

La sous-commission suivra de près l’évolution des arrêts domiciliaires avec bracelet électronique. Les contacts pris par la FVP avec les autres cantons romands à ce sujet sont prometteurs. Des décisions devraient intervenir courant 2014.

#### *Visites de chantiers de travail d’intérêt général (TIG)*

La sous-commission a pu se rendre compte du travail accompli sur les divers chantiers tels qu’un parcours de 5 kilomètres dans la forêt permettant, par la mise en place d’un « sentier Handicap », aux personnes à mobilité réduite et à leurs accompagnants de se promener dans les bois tout en découvrant les diverses essences. Des refuges forestiers sont également remis en état, des échelles à poissons ainsi que divers couverts sont réalisés, de même que sont effectuées la réfection de berges des ruisseaux ou encore la création d’un étang et l’entretien des haies.

Ces travaux sont effectués par les personnes purgeant leur peine via des TIG. Elles sont encadrées par 4 professionnels des métiers de la construction qui ont aussi fonctionné comme agents de détention dans leur parcours professionnel. Une excellente collaboration entre les communes du Jorat, la FVP et le Canton permet la mise sur pied de ces mesures. Un atelier de scierie-menuiserie rend possible la préparation des pièces utiles aux divers chantiers.

#### **Office d’exécution des peines (OEP)**

L’OEP met en œuvre l’exécution des condamnations pénales prononcées par les autorités judiciaires du Canton de Vaud ou dont l’exécution lui a été déléguée par d’autres cantons. L’OEP intervient dès que le jugement entre en force. Il devient également l’autorité pour les personnes détenues en exécution anticipée de peine (EAP).

Les chiffres ci-dessous<sup>26</sup> permettent de constater une importante augmentation de la charge de travail de l’office :

<b>Jugements inscrits au casier judiciaire</b>		<b>Courriers reçus par les secteurs PPL et</b>	
En 2012	11'921	Mesure	
En 2013	14'753	En 2012	28'863
		En 2013	34'988
<b>Participation à des réseaux</b>			
En 2010	114		
En 2011	197	<b>Téléphones reçus par les secteurs PPL et</b>	
En 2012	252	Mesure	
En 2013	239	En 2012	13'254
		En 2013	14'363
<b>Nombre de saisines JAP</b>			
En 2012	593		
En 2013	693		
<b>Nombre de décisions en matière de sorties</b>		<b>Nombre de condamnés sous l’autorité de l’OEP</b>	
En 2012	746	En date du 12.02.2013	596
En 2013	798	En date du 20.11.2013	709

<sup>26</sup> Source : Office d’exécution des peines.

La sous-commission ne manquera pas de suivre l'importante augmentation des chiffres notamment en ce qui concerne le nombre des dossiers inscrits au casier judiciaire, ainsi que le significatif développement de la tâche administrative relevant des secteurs peines privatives de liberté (PPL) et mesures.

### **Service du développement territorial (SDT)**

Le SDT est divisé en 5 sections, auxquelles s'ajoutent des unités spécifiques d'appui juridique, informatique et financier.

Lors d'une visite en 2012, le chef de service avait fait part à la sous-commission de sa très lourde charge de travail et de sa demande de pouvoir être épaulé par un adjoint et un juriste. En 2013, ces 2 demandes ont été entendues, une adjointe chargée des ressources humaines, de la réorganisation du secrétariat général et des secrétariats des diverses divisions a été engagée au 1<sup>er</sup> septembre, ainsi que 2 juristes en contrat à durée déterminée.

En 2013, le contre-projet à l'initiative « Sauver Lavaux III » a passablement occupé l'unité d'appui juridique tout comme la mise en vigueur des différentes cartes des dangers naturels qui nécessiteront la révision de nombreux plans généraux d'affectation (PGA) communaux.

Le SDT est parfois chargé de missions délicates, en particulier lorsqu'il s'agit de trancher entre 2 lois dont l'application concrète s'avère contradictoire sur le terrain, ou pour prendre des décisions qui, pour des questions d'opportunité ou d'urgence, peuvent faire entorse à la stricte légalité.

Un cas d'école, au cours de l'année 2013, a été la nécessité de construire en urgence un mur autour du terrain de football des Etablissements de la plaine de l'Orbe, suite à des évasions facilitées par la nature du terrain et la faiblesse des obstacles. Le mur projeté étant en zone agricole, fallait-il attendre la longue procédure de changement d'affectation ou trancher rapidement ?

Ce cas illustre certaines difficultés de procédure mais démontre que certaines situations aient pu aboutir à des « accommodements raisonnables ».

Le service a plusieurs fois été la cible de critiques quant à son fonctionnement ; lenteur des procédures, difficultés et tensions internes.

En octobre 2012, la Cour des comptes (CC) a publié un rapport<sup>27</sup> mettant en cause la rapidité de traitement des dossiers communaux et recommandant un changement de culture d'entreprise, moins administrative et davantage tournée vers la collaboration avec les communes.

En réponse à ces remarques, le chef de service souhaite instaurer un partenariat canton-communes en matière d'aménagement du territoire, et travailler dans le cadre légal tout en gardant une souplesse qualifiée par lui de « bon sens ».

Néanmoins, il semble que de fortes tensions subsistent à l'interne du service, entre les différentes divisions mais également avec la direction du service. Pour mémoire, dès juin 2012, des mandataires externes ont conduit un audit suite à des conflits internes importants et une ambiance dégradée. Cette démarche a pris fin au premier trimestre 2013 sans avoir débouché sur des modifications concrètes d'organisation du service, excepté la création d'un poste d'adjoint.

Il y a une rotation non négligeable au niveau du personnel, les démissionnaires rejoignant les services d'aménagement du territoire d'autres cantons ou des services communaux. Ainsi en 2013, la division Aménagement communal (AC) a subi une vacance des postes de chef et d'adjoint, suite au départ des 2 collaborateurs en place. Dans les divisions, il est souvent fait mention de lassitude, de perte de sens au travail et d'ambiance négative.

---

<sup>27</sup> Audit de performance du Service du développement territorial dans les procédures d'établissement des plans d'affectation communaux, octobre 2012

Le nœud du conflit semble porter sur le rôle à jouer par le SDT dans l'arbitrage des dossiers. Si la révision de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) en 2003 définissait de manière claire le rôle du SDT chargé de l'examen en légalité, les communes obtenant la compétence de l'examen en opportunité, le rôle exact du service n'est pas défini clairement. Des décisions négatives du SDT sont notamment sources d'incertitudes : il arrive en effet qu'une décision négative soit ensuite révisée par une décision prise « à titre exceptionnel ».

Pour la COGES, il apparaît que si le rôle du SDT doit être d'accompagner les communes dans le processus de planification et de soutien dans les démarches d'octroi ou de refus de permis, il est indispensable que les décisions adoptées et transmises par le SDT soient prises suivant des directives mises en place, sans ambiguïté, portées par l'entier du service et communiquées de manière claire.

### **Remarque**

*La COGES souhaite que des directives internes claires soient élaborées rapidement, portant sur les processus, les responsabilités et la communication des décisions.*

*De même, la délégation de compétence accordée au chef de service, dès 2009, par le conseiller d'Etat en charge du SDT devrait être confirmée et clairement communiquée tant à l'interne qu'à l'externe. Il en va de la crédibilité du service vis-à-vis de ses partenaires extérieurs et de construction à l'interne d'une culture de collaboration et d'une vision commune au service.*

### *2<sup>e</sup> observation*

#### ***Pilotage du Service du développement territorial (SDT)***

*Le SDT se doit d'appliquer lois, règlements et procédures de manière équitable pour chacun, ce qui pose 2 questions, à savoir d'une part la manière dont les décisions d'interpréter la loi sont partagées et communiquées à l'interne du service, et d'autre part à qui il revient de prendre des décisions qui ont un caractère politique.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la manière dont les procédures et la communication interne sont gérées au sein du SDT, ainsi que sur l'étendue de la délégation de compétence accordée au chef de service.*

Trois divisions, la Hors zone à bâtir (HZB), le Groupe opérationnel des pôles (GOP) et la Cellule juridique ont fait l'objet de visites spécifiques en 2013.

#### ***Hors zone à bâtir (HZB)***

En 2013, ce ne sont pas moins de 1'770 dossiers relevant des 6 arrondissements du Canton de Vaud qui étaient traités par cette division composée de 8 collaborateurs. La HZB collabore très fréquemment avec la division Appui juridique.

Pour le chef de division, l'interprétation et la mise en œuvre des décisions ne sont pas toujours aisées et comprises.

#### ***Groupe opérationnel des pôles (GOP)***

Bien que dépendant du DINT, le GOP est en lien direct avec le développement économique du Canton de Vaud.

Cette structure a été créée en 1996, année au cours de laquelle un crédit de CHF 1,4 million a été voté par le Grand Conseil en vue de développer des nouvelles zones permettant l'implantation de nouvelles entreprises ou le développement d'entreprises déjà en place. Dix-neuf zones ont été mises en place au sein desquelles des sites ont été définis.

Le chef de division est entouré par 6 collaborateurs. Chaque collaborateur est rattaché à une région spécifique du canton, permettant ainsi une bonne connaissance du terrain et des autorités locales.

## Appui juridique

Bien que dépendant du chef de service, l'Appui juridique est transversal. Ainsi, toutes les divisions du SDT peuvent y faire recours. La cheffe de division est assistée par 2 juristes à 100% ainsi que par 2 auxiliaires. La nouvelle division au sein du SDT et la complexification des dossiers ont conduit à une augmentation de la charge de travail de l'Appui juridique. Outre l'appui juridique aux autres divisions, pour le département en matière d'aménagement du territoire, la division mène également des médiations dans le but d'aider les parties à trouver des solutions, des consensus afin de faire avancer des dossiers parfois bloqués pour une longue période.

## Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite d'Antilope en date du 31.12.2013, le DINT compte 23 objets en suspens :

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
02_QUE_001	Question écrite Mariela Muri-Guirales sur le projet de révision des articles du Code pénal concernant l'interruption et dépenalisation de la grossesse.	06.05.2002	27.08.2002
03_POS_072	Postulat Luc Recordon relatif à la déclaration des intérêts en matière judiciaire.	23.09.2003	23.09.2004
04_INT_199	Interpellation Olivier Feller - les avis de droit émanant de l'administration, s'appuient-ils exclusivement sur des raisonnements juridiques ou sont-ils imprégnés de considérations dictées par l'autorité politique?	18.05.2004	24.05.2004
04_MOT_054	Motion Micheline Félix et consorts pour l'application de l'article 31 de la Constitution.	20.04.2004	15.09.2005
06_QUE_035	Question François Brélaz - Reconnaissance éventuelle de la communauté musulmane : Dans le choix des interlocuteurs, le Conseil d'Etat est-il prêt à tenir compte de l'importance de la population des diverses communautés ?	21.02.2006	23.05.2006
07_MOT_004	Motion Jérôme Christen et consorts demandant de prendre des mesures pour ne pas décourager les citoyens d'exercer un mandat politique.	28.08.2007	11.09.2008
08_POS_050	Postulat Stéphane Montangero et consorts demandant au Conseil d'Etat l'abrogation de la loi du 21 novembre 1938 sur les associations illicites - LASSI.	11.03.2008	07.04.2008
08_POS_088	Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts demandant la modification de la Loi sur les sentences municipales (art. 5 et 12) afin de permettre une procédure de flagrant délit et des amendes d'ordre pour le respect de la propreté	07.10.2008	06.10.2009
09_POS_150	Postulat Grégoire Junod et consorts pour le développement de l'habitat coopératif	15.09.2009	11.05.2011
09_POS_156	Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts pour renforcer les droits des locataires dans la loi concernant la démolition, la transformation et la rénovation de maisons d'habitation, ainsi que l'utilisation de logements à d'autres fins que l'habitation (LDTR)	06.10.2009	06.10.2010
09_POS_157	Postulat Frédéric Borloz au nom du groupe radical relatif au logement et demandant de dépasser le statu quo pour le bien des locataires et des propriétaires	06.10.2009	06.10.2010
09_QUE_006	Question Olivier Gfeller au nom des commissaires socialistes de la commission 09_228 sur les tutelles et curatelles	16.12.2009	16.03.2010
10_POS_190	Postulat Anne Papilloud et consorts concernant la politique carcérale pour le canton	11.05.2010	31.01.2013
11_MOT_161	Motion Mireille Aubert et consorts - Modification de l'article 23 de la loi pénale vaudoise (LPén) pour interdire la mendicité en compagnie d'enfants	27.03.2012	13.11.2013

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
11_PET_078	Pétition demandant que les assesseurs de la CDAP puissent oeuvrer après 65 ans	24.01.2012	02.10.2012
11_POS_261	Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts pour la création de zones d'habitation à loyers modérés	11.10.2011	02.10.2013
11_POS_273	Postulat Christa Calpini et consorts au nom du groupe radical - Terrains constructibles thésaurisés : des mesures incitatives pas coercitives!	29.11.2011	13.11.2013
11_POS_284	Postulat Cesla Amarelle et consorts au nom du groupe socialiste demandant un base légale cantonale régissant les mesures en établissement fermé (art. 59 al. 3 et 64 al. 4 CP)	31.01.2012	31.01.2013
11_POS_300	Postulat François Cherix et consorts - Nomination d'un responsable du pilotage des agglomérations	08.05.2012	08.05.2013
12_PET_003	Pétition pour l'aménagement par le canton de Vaud de terrains de stationnement pour les gens du voyage indigènes, en vertu de la reconnaissance par la Confédération de leur communauté au titre de minorité ethnique nationale	20.11.2012	30.04.2013
12_POS_005	Postulat Jérôme Christen et consorts en faveur de l'introduction d'un droit de préemption permettant de faciliter la politique foncière des collectivités publiques	02.10.2012	02.10.2013
97_M_176	Motion Guy Parmelin et cts - campagnes référendaires sur le plan cantonal.	12.05.1997	10.09.1998
99_POS_077	Postulat Josef Zisyadis et consorts demandant que le minimum vital de l'office des poursuites du canton soit aligné sur celui de l'aide sociale vaudoise.	07.09.1999	29.08.2000

### Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de l'intérieur pour l'année 2013.

## **DEPARTEMENT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE (DSAS)**

**M. Eric Sonnay, rapporteur** : — La sous-commission chargée d'étudier la gestion du Département de la santé et de l'action sociale pour l'exercice 2013 était composée de MM. Jérôme Christen et Eric Sonnay, rapporteur.

### **Introduction**

Parlementaire de milice, le commissaire à la gestion ne peut prétendre tout contrôler et expliquer. Il peut cependant relever des points qui lui paraissent dignes d'intérêt eu égard à sa mission.

La sous-commission s'est entretenue avec le chef de département et a visité les services et entités suivants :

- Secrétariat général (SG-DSAS)
- Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)
- Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)
- Service de la santé publique (SSP)
- Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV)
- Contrôle cantonal des finances (CCF)

En plus de la visite des services, plusieurs visites de terrain et de nombreux entretiens ont été effectués, notamment en relation avec le SASH et le CHUV.

La sous-commission tient à remercier l'ensemble de ses interlocuteurs dans les différents services pour la qualité de leur accueil et leur disponibilité.

A noter encore que la Commission thématique de la santé publique (CTSAP) a fourni à la Commission de gestion un bref résumé des projets de construction ou rénovation de l'hôpital psychiatrique de Cery ainsi que du nouvel hôpital des enfants. Ces projets ont tous 2 été avalisés par le Grand Conseil en 2013. La contribution de la CTSAP est jointe au rapport de la sous-commission DSAS en p. 98.

### **Secrétariat général (SG-DSAS)**

Suite au départ du secrétaire général adjoint, nommé directeur de l'administration, des finances et de la logistique du CHUV, à partir de juillet 2013, le secrétariat général a dû se réorganiser : l'adjointe à la section de politique sociale occupe désormais le poste de secrétaire générale adjointe. Dès 2014, une personne la remplacera en tant qu'adjointe de la section de politique sociale.

Le secrétaire général s'occupe principalement des rapports du DSAS avec les autres départements ainsi que des dossiers sanitaires CHUV et SSP, alors que son adjointe est en charge des dossiers à vocation sociale principalement (SPAS et SASH).

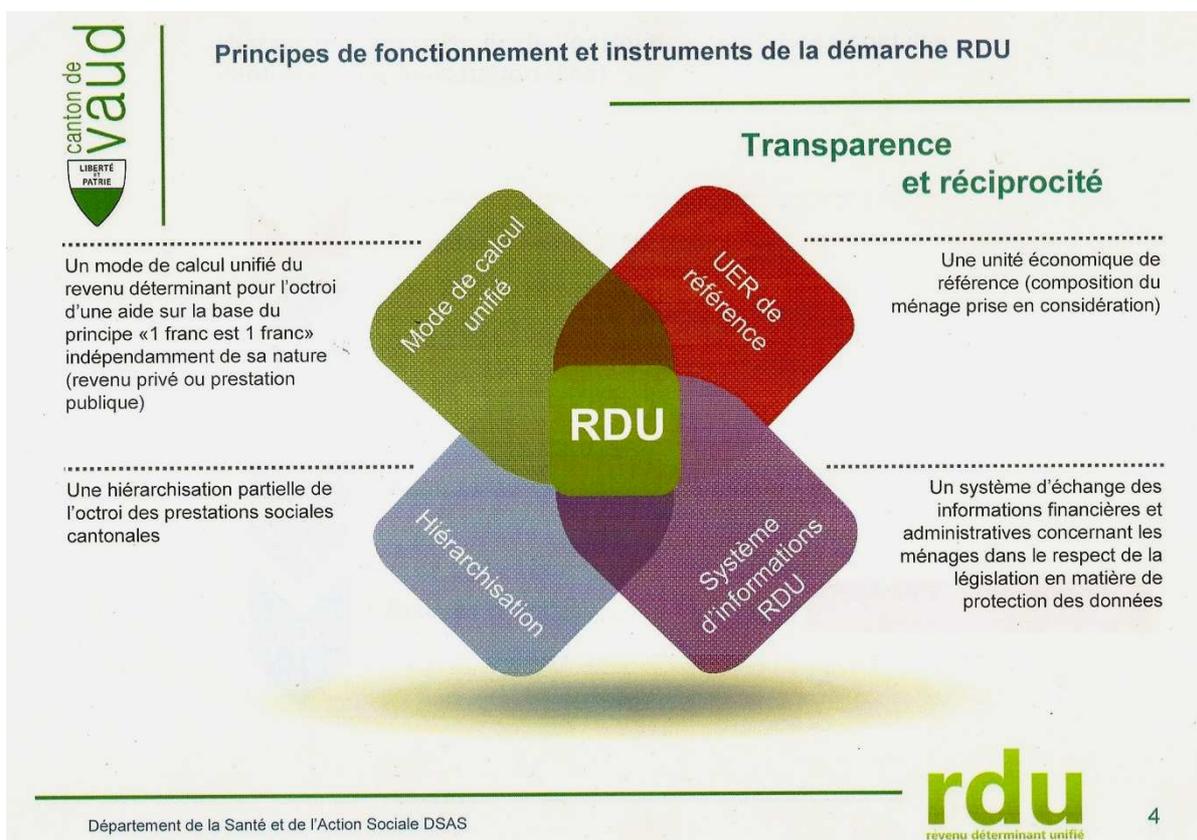
Le secrétariat général a également dû intégrer la Chancellerie et le Contrôle cantonal des finances (CCF) qui sont rattachés à la présidence du Conseil d'Etat et donc au DSAS depuis 2012. Afin de donner une stature au département présidentiel dont le législateur n'a pas voulu qu'il exerce une fonction honorifique seulement, un collaborateur a été engagé à 60% pour rapporter au conseiller d'Etat sur les dossiers des autres départements. C'est une aide précieuse pour une meilleure gouvernance globale, qui renforce l'action gouvernementale.

## Revenu déterminant unifié (RDU)

Un des gros chantiers actuels est la mise en place du RDU. Précédemment, les revenus déterminants permettant d'accéder aux différents types d'aide sociale n'étaient pas les mêmes, avec pour conséquence que l'ordre d'octroi des prestations avait une influence sur le revenu disponible final alors que le revenu privé initial était le même. L'absence de hiérarchisation de l'octroi des aides est à la source de cette inégalité de traitement. Le système présentait également une lourdeur générée par la nécessité pour les usagers et l'administration de reconstituer pour chaque demande d'aide un nouveau dossier physique.

La réflexion a démarré en 2006. Le Revenu déterminant unifié – déjà pratiqué depuis plusieurs années par les cantons de Bâle-Ville, du Tessin et de Genève – permet de corriger ces problèmes.

La loi sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement cantonales vaudoises (LHPS) visant à l'introduction du RDU a été votée en novembre 2010 et est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013.



Les différentes prestations accordées ont été hiérarchisées dans l'ordre suivant : subsides à l'assurance maladie, aides individuelles au logement (à Lausanne, Yverdon-les-Bains, Vevey, Morges, Nyon, Montreux, Lutry, Gland, Prilly), avances sur pensions alimentaires et bourses d'études. Ce système est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Toutes les autres prestations dites circonstancielles n'ont pas été hiérarchisées : il s'agit des prestations d'aide et de maintien à domicile, de l'aide aux mineurs handicapés, des allocations cantonales de maternité, de l'accompagnement de mineurs relevant du Service de protection de la jeunesse (SPJ), de l'attribution d'un logement subventionné, de l'aide individuelle à l'hébergement de personnes handicapées ou en grandes difficultés sociales et de l'offre d'accueil de jour des enfants. Toutes ces aides seront accordées sur la base du RDU en principe en 2015.

Pour arriver à ce nouveau système plus équitable, il a fallu harmoniser des pratiques et des processus très variés, informatiser ces processus et créer une cyberadministration. Par rapport à ce qui était initialement prévu, son entrée en vigueur a été retardée de 6 mois. Le RDU crée non seulement un

système plus équitable, mais raccourcit également le traitement des demandes et simplifie les démarches tant pour l'administré que pour l'administration. Il faudra toutefois adapter ce nouveau système régulièrement en fonction de l'évolution des prestations sociales. Ce chantier sera donc perpétuel. L'aboutissement du processus de demandes en ligne est prévu pour 2018.

A noter que la nouvelle hiérarchisation des prestations sociales et l'harmonisation des éléments financiers des bénéficiaires qui résulte de l'introduction du RDU ont eu pour conséquence une augmentation des dépenses du Bureau de recouvrement et d'avances sur pensions alimentaires (BRAPA) dès lors que les prestations sociales bénéficient à un plus grand nombre de personnes.

#### *Unité financière départementale (UFD)*

Si l'UFD a eu des débuts difficiles pour trouver sa juste place au sein de l'organisation du DSAS, elle fonctionne désormais à satisfaction des utilisateurs.

#### *Recherches et statistiques*

Le secteur recherches et statistiques qui s'est notamment occupé du monitoring du Revenu d'insertion (RI) vient régulièrement en appui principalement de la politique sociale ou de prévention. Il constitue un précieux centre de compétences, utile au bon pilotage des actions menées. Il est actuellement notamment en train de mener une recherche en collaboration avec le Pôle national de recherche « LIVES » et le Centre de compétences suisse en sciences sociales (FORS) sur les parcours de vie des ménages qui présentent un risque de vulnérabilité. L'objectif est de mieux connaître les trajectoires de ménages vulnérables de manière longitudinale, de savoir pourquoi certains recourent à l'aide sociale et d'autres pas.

A partir d'un échantillon de ménages modestes vaudois, des interviews seront réalisées pendant plusieurs années afin de mieux connaître les conditions de vie de ces personnes, les éventuelles ruptures qui peuvent avoir des conséquences sur leurs futures trajectoires de vie, voire les facteurs permettant à un ménage de sortir d'une situation de précarité. L'objectif est de porter un regard nouveau sur un système social qui doit tenir compte de l'évolution de la société. Est-il adapté ? Fait-on face ou non ? Comment faut-il l'adapter ? L'objectif est de porter un regard neuf, d'être novateur, de constamment oxygéner le système, d'avoir une vision globale et d'identifier les failles du système. Pour être juste et efficace, il faut des données du terrain, afin d'être le plus près possible de la réalité.

#### *Prévention sociale*

Lors de la dernière législature, le DSAS avait mis l'accent sur le développement de mesures de lutte contre la pauvreté. A ce titre, 2 mesures peuvent être citées : le Programme d'insertion des jeunes adultes par la formation professionnelle (FORJAD) et les Prestations complémentaires cantonales pour familles (PC Familles). Le bilan tiré à ce jour est positif. De manière générale, l'objectif est d'interrompre le parcours de vulnérabilité, raison pour laquelle le DSAS met aujourd'hui un nouvel accent sur la prévention. Certains enfants ont déjà des difficultés car il n'y a pas de stimulation de l'apprentissage dans leur petite enfance. C'est pourquoi le DSAS a commencé à mettre en œuvre le programme « petits:pas » développé en Suisse alémanique et déjà mis en œuvre avec succès dans 20 communes. Ce programme s'adresse principalement à des familles modestes, vivant dans l'isolement social et souvent issues de la migration. Le programme consiste en des visites à domicile et des rencontres de groupes visant l'éveil des enfants, le renforcement des compétences parentales et l'intégration sociale des familles. L'expérience a démarré à Lausanne avec 6 intervenantes formées. Il s'agit principalement d'éviter que des personnes s'installent dans le système social parce que leurs parents y étaient. Il faut éviter que cela devienne une culture et tenter de les en sortir.

## **Service de la santé publique (SSP)**

La difficulté de recrutement d'un nouveau chef du SSP après la disparition de l'ancienne personne en charge depuis 2008 a marqué l'année 2013. Les 2 derniers chefs de service ont réorganisé le service qui a vu le nombre de chefs de secteur passer de 10 à 4 grâce à un excellent travail de ressources humaines. Leur expérience et leur dynamisme ont également permis d'avoir des coûts d'hospitalisation 20% inférieurs à la moyenne suisse grâce au système d'enveloppes budgétaires qui a orienté les traitements en direction des soins ambulatoires.

L'intérim a été assuré depuis par le médecin cantonal au sein d'une direction collégiale composée de différents chefs de secteur. Le poste a été mis au concours en mai et les offres traitées par une équipe RH composée notamment, du secrétaire général du DSAS, du directeur du CHUV, de la secrétaire de la Fédération des Hôpitaux Vaudois (FHV), de l'ancien médecin cantonal du Valais ainsi que du chef du Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI).

Quatre candidatures ont été examinées et l'une d'elles a été retenue, mais l'heureuse élue a fini par faire le choix d'exercer ses talents dans une clinique privée. Le DSAS s'est ainsi retrouvé en septembre sans solution. Plutôt que de relancer les postulations ou de passer par un chasseur de têtes, le DSAS a procédé à un recrutement par appel. Trois noms de personnes susceptibles d'avoir les compétences requises et qui n'avaient pas postulé ont été évoqués.

La perle rare a alors été trouvée. La personne est titulaire d'un diplôme fédéral de médecin et d'une spécialisation en médecine interne générale et en gériatrie. Elle travaille depuis plus de 10 ans dans le service de gériatrie et réadaptation gériatrique du CHUV, occupant actuellement le poste de médecin cadre. Elle a contribué activement au développement de ce service, en étroite collaboration avec les autres services du CHUV, les réseaux de soins, les associations d'aide et de soins à domicile et les institutions de longs séjours du canton de Vaud. Dans le cadre de son activité, elle a participé à la direction du service et géré entre autres la conceptualisation, le déploiement, l'organisation et le suivi financier de plusieurs projets. Son implication en termes de recherche sur les services de santé lui a permis d'être reconnue tant au plan national qu'international.

La large expérience de cette personne dans le domaine de la gériatrie permettra au Service de la santé publique de faire face aux défis majeurs que représente le vieillissement de la population. Elle exercera sa nouvelle tâche à 80% et conservera une activité à 20% au CHUV.

Le SSP sera bientôt à nouveau totalement opérationnel avec la nomination prochaine d'un nouveau chef des services généraux, poste actuellement assuré par intérim par le chef de service adjoint.

## **Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)**

### *Prestations complémentaires cantonales pour familles (PC Familles)*

Le financement des ressources du nouveau système de PC Familles est assuré de la manière suivante : le budget de l'opération avait été fixé à CHF 52 millions, la moitié financée par une hausse paritaire des cotisations salariales employé-employeur de 0,06% chacun et l'autre moitié par la facture sociale à raison de CHF 13 millions à charge de l'Etat de Vaud et CHF 13 millions à charge des communes.

Ce budget avait été estimé avec des normes plus basses. Si 90% des ayants droit en faisaient la demande et l'obtenaient, cela représenterait 6'000 ménages. Ce sont finalement 2'500 ménages qui y ont recours, représentant 7'000 personnes. Certains en sont sortis en cours de route. Sur ces 2'500 ménages, plus de 1'000 viennent de l'aide sociale et représentent environ 3'000 personnes.

En 2012, au lieu des CHF 52 millions, CHF 15 millions ont été utilisés. Puisque la cotisation représentait environ CHF 26 millions, il y a donc eu CHF 10 millions de réserve. En 2013, les montants des cotisations seront dépensés. Il est prévu de cesser d'accumuler des réserves et d'en dissoudre une bonne partie en 2014.

A noter que chaque fois qu'une personne sort de l'aide sociale vers les PC Familles, l'Etat et les communes économisent en moyenne environ CHF 25'000.-. Le transfert vers les PC Familles et la Rente-Pont explique pour une part que, bien qu'en forte hausse depuis la révision de la loi sur l'assurance-chômage (LACI), l'effectif des ménages à l'aide sociale a moins augmenté sur Vaud que dans les autres cantons romands.

## **EMS privés et Etat de Vaud**

### *EMS privés*

Cinq EMS dans le canton sont privés sans être reconnus d'intérêt public. Ils sont sur la liste LAMal et ne touchent une subvention de l'Etat que pour la part des soins médicaux non couverts par l'assurance de base (financement résiduel). Ils sont actuellement en négociation avec le Canton après avoir perdu au Tribunal fédéral (TF). L'enjeu est de déterminer quelles sont les contraintes imposables par l'Etat.

### *EMS à but idéal reconnus d'intérêt public*

Selon la législation, ils sont subventionnés et doivent se plier à des conditions et à des tarifs déterminés par l'Etat. 55 dans le canton (1'600 lits) sont organisés en forme commerciale (SA, société en nom propre), 78 (4'400 lits) sont organisés sous forme de fondation essentiellement.

### *EMS d'Etat*

Le Canton est propriétaire de 2 EMS (dont 1 au CHUV) et d'un home non médicalisé. Ils sont soumis aux mêmes règles que les autres EMS reconnus d'intérêt public.

Le SASH confirme qu'il existe 2 systèmes de financement de l'investissement des EMS vaudois qui diffèrent selon les formes juridiques des institutions. La garantie de l'Etat ne s'applique qu'aux fondations. La direction d'un EMS organisé en nom propre ou en SA peut décider de changer d'activités (retraite du propriétaire ou transformation de son bâtiment en logements). Le fait que les fondations soient plus stables et plus sûres à long terme explique aussi que les communes leur fournissent plus volontiers un terrain en droit de superficie.

Dans le programme d'investissements prévoyant l'augmentation de l'offre de lits, l'Etat met surtout de l'argent dans les fondations. La proportion entre EMS ayant la forme de fondation et de société ne change cependant pas. En revanche, le nombre de lits dans les fondations augmente plus vite que dans les autres EMS.

La Fédération patronale des EMS vaudois (FEDEREMS) qui réunit des EMS privés, estime que les EMS ayant le statut de fondation sont avantagés par rapport aux établissements en société anonyme ou en nom individuel. Il en résulte que les EMS privés n'ont aucun intérêt à investir. Ils vivent au lieu de se développer. L'Association vaudoise d'établissements médico-sociaux (AVDEMS) qui réunit une majorité des établissements vaudois et presque toutes les fondations, applique les tarifs dictés par l'Etat étant donné qu'il finance la plus grande part de leur fonctionnement. L'Etat doit être garant et les directions doivent être gérantes des EMS. Ce n'est pas le lieu d'une économie ultralibérale.

### *1<sup>re</sup> observation*

## ***Pénurie et financement de lits d'EMS***

*Par une conjonction de 2 phénomènes : population vieillissante et démographie galopante, l'Etat de Vaud se dirige vers une pénurie de lits d'EMS. Il a pris conscience de ce problème depuis plusieurs années déjà et, en mars 2013, le Conseil d'Etat a adopté un plan intentionnel d'investissements dans le cadre du Programme d'investissements et de modernisation des EMS (PIMEMS) 2012-2017. Cela doit permettre de créer 100 lits de longs séjours supplémentaires par année.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la politique de construction et de transformation d'EMS qu'il entend mener pour répondre aux besoins croissants, et ce en tenant compte du conflit qui l'a opposé à des EMS privés.*

### *Coordination interservices de visites en établissements sanitaires et sociaux (CIVESS)*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le DSAS a regroupé ses organes de surveillance des institutions sanitaires et sociales. La CIVESS réunit les inspecteurs de 2 unités : la Coordination interservices de visites en EMS (CIVEMS) et l'Organisme de contrôle des établissements socio-éducatifs (OCESE).

La CIVESS va progressivement étendre son champ d'inspection aux Centres d'accueil temporaires (CAT), aux Centres de traitement et de réhabilitation (CTR) et aux hôpitaux psychiatriques. L'extension de ses domaines d'activité se mettra en place en collaboration avec les institutions concernées.

Les inspections ont pour but d'assurer et de renforcer la sécurité des patients et le respect de leurs droits. L'expérience acquise jusqu'à aujourd'hui démontre l'importance du partenariat entrepris dans un but d'amélioration des prestations, tant pour les patients que pour le personnel et les cadres. Cet objectif est progressivement atteint dans les EMS de gériatrie et psychiatrie de l'âge avancé du canton de Vaud, grâce au renforcement de la surveillance du DSAS, à l'implication des EMS et aux collaborations mises en place avec les faîtières d'EMS (AVDEMS, FEDEREMS, FHV).

La création d'une autorité de surveillance unique vise aussi à produire une vision globale de la surveillance des établissements sanitaires et de la qualité de la prise en charge. Un monitoring des évaluations et contrôles sera progressivement mis en place sous son égide, d'entente avec les organisations faîtières concernées.

Le regard extérieur a permis de révéler des lacunes qui apparaissent insidieusement et progressivement, malgré des réflexions internes et toute la bonne volonté visant à améliorer le fonctionnement des institutions.

L'action de la CIVESS a démarré par des enquêtes dans des secteurs à fort potentiel d'évolution, avant de s'étendre avec une action à but préventif, afin d'interroger différents collaborateurs sur leurs pratiques.

### **Logements adaptés ou protégés**

Les logements adaptés sont des structures dont l'architecture est conçue et adaptée à des locataires en situation de vulnérabilité, à mobilité réduite ou handicapés. Les logements protégés offrent, en plus d'une architecture adaptée, des prestations sociales sécurisantes et un encadrement sécuritaire. En sus, des espaces communautaires permettent des échanges ou des animations. Aucun autre service annexe particulier n'est proposé.

Le logement protégé constitue, à côté des établissements médico-sociaux et des services à domicile, le 3<sup>e</sup> pilier de la politique médico-sociale vaudoise en faveur des aînés.

Les prestations proposées dans un contrat lié au bail à loyer peuvent être obligatoires ou optionnelles selon les besoins du locataire. Le loyer est compatible avec des prestations complémentaires, soit CHF 1'100.– pour une personne seule et CHF 1'200.– pour un couple. Les soins sont assurés par un centre médico-social ou une autre organisation de soins à domicile.

L'Etat peut apporter une aide financière à l'investissement, selon les dispositions de la loi sur le logement (LL) qui prévoit un système de prêt sans intérêt, à concurrence de 20% de l'investissement total.

56 sites, dont 22 conventions avec l'Etat de Vaud et 1'684 appartements, du studio aux 4 pièces, ont été répertoriés et visités par le SASH. 70% de ce parc immobilier est composé d'appartements de 2 pièces.

### ***Cadre légal financier et éthique en relation avec les logements protégés et les EMS***

Le développement des appartements protégés dans le canton s'est parfois fait en synergie avec des EMS existants ou nouveaux. La proximité et parfois l'intégration d'appartements protégés au sein d'un EMS peuvent induire des confusions entre les différents cadres (légal, financier et éthique) régissant le fonctionnement des 2 types de structure.

Afin de clarifier des questions posées par un député dans un courrier adressé à la COGES, les éléments suivants peuvent être donnés.

#### *Organisation de soins à domicile (OSAD)*

Afin de faire bénéficier la structure des appartements protégés des services existants dans l'EMS (cuisine, personnel soignant, etc.), une organisation de soins à domicile (OSAD) peut être créée. Au travers de la délivrance d'autorisation d'exploiter d'une OSAD, l'Etat reconnaît une structure juridique qui offre des prestations de soins (infirmiers et de base) auprès de populations ciblées, notamment auprès de locataires d'appartements protégés. Le DSAS vérifie le respect des exigences légales en la matière, notamment celles liées à la direction (administrative et médicale), au personnel soignant (dotation et qualification), aux équipements techniques et à l'hygiène. L'OSAD pourra alors facturer ses prestations auprès des assureurs-maladie (article 35 et suivants LAMal, article 51 OAMal et article 7 OPAS) et recevoir le financement résiduel cantonal au coût des soins.

#### *Aide individuelle aux résidents de logement protégé*

D'autre part, une aide financière individuelle peut être octroyée à la personne résidant dans un logement protégé, mais à condition qu'elle réside dans une structure qui remplit toutes les conditions de l'article 17 de la loi d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale (LAPRAMS), à savoir :

- a. être constituée en association ou fondation ;
- b. appliquer les tarifs convenus et s'engager avec le bénéficiaire par le biais d'un contrat de prise en charge ;
- c. assurer une qualité de prise en charge satisfaisante dans l'application des prestations minimums définies à l'article 16 LAPRAMS et disposer du personnel qualifié ;
- d. collaborer avec les dispositifs d'information et d'orientation des résidents mis en place par le réseau de soins.

En regard des articles 14 et suivants du règlement d'application de la LAPRAMS, l'aide individuelle peut être octroyée à la personne domiciliée dans le canton de Vaud dont les moyens financiers sont insuffisants pour financer des prestations d'aide au maintien à domicile. L'opportunité de l'octroi de l'aide et le montant alloué sont examinés au cas par cas mais cela doit répondre aux conditions cumulatives suivantes :

1. les ressources du bénéficiaire doivent être égales ou inférieures aux limites de revenu et de fortune fixées par la législation sur les prestations complémentaires AVS/AI ;
2. le bénéficiaire doit fournir une attestation d'un centre médico-social ou d'un organisme reconnu. Cette attestation évalue la situation financière et détermine les prestations et le volume d'heures fournies par le parent ou le proche ainsi que par les services officiels d'aide au maintien à domicile.

Généralement comprise entre CHF 200.– et CHF 300.– par mois, l'aide n'excède jamais CHF 550.–. Elle est accordée sur la base d'un contrat entre l'OSAD, le locataire et, le cas échéant, le bailleur, et précise les modalités de fourniture des prestations ainsi que les droits et les devoirs des parties.

#### *Prestations comprises dans le cadre d'un appartement protégé*

Les prestations spécifiques au logement protégé sont définies à l'article 19 RLAPRAMS, à savoir :

- la mise à disposition d'un encadrement sécuritaire ou socio-éducatif de proximité ;
- la mise à disposition de locaux communautaires, l'accompagnement social et l'animation ;
- les prestations courantes à domicile (aide au ménage, repas).

Des prestations de soins peuvent être délivrées (par un CMS ou dans le cadre d'une OSAD, par exemple) mais ne font pas partie des prestations spécifiques au logement protégé selon le RLAPRAMS.

#### *Cadre éthique et assistance au suicide*

S'agissant du cadre éthique et de la question d'une possible intervention visant une assistance au suicide (par l'Association pour le droit de mourir dans la dignité EXIT) dans le cadre d'un appartement protégé, la question est moins claire. En effet, tant la loi, son règlement que les directives ne règlent que les démarches dans le cadre d'un établissement sanitaire reconnu d'intérêt public, sans traiter de la question des logements protégés.

Là également, la proximité géographique entre les logements protégés et les EMS (voire l'intégration de logements protégés dans un bâtiment EMS) peut conduire à des mécompréhensions lorsqu'il s'agit de permettre la tenue d'une assistance au suicide. En effet, l'article 27d de la loi sur la santé publique (LSP) ne concerne que l'assistance au suicide en établissement sanitaire reconnu d'intérêt public.

Ce flou peut conduire à des incompréhensions de la part des demandeurs, de leurs proches et du personnel soignant. Pour la COGES, il apparaît important de clarifier l'étendue du cadre légal et éthique portant sur l'assistance au suicide dans le cadre des appartements protégés à proximité ou intégrés dans des EMS (avec ou sans OSAD).

#### *2<sup>e</sup> observation*

#### ***Clarification du cadre légal et éthique concernant l'assistance au suicide dans des logements protégés***

*La proximité, voire l'intégration de logements protégés au sein d'EMS peut induire des confusions auprès des résidents, de leur famille ainsi que du personnel travaillant dans ces institutions, ce notamment à l'égard des possibilités de tenue d'une assistance au suicide (intervention de l'association EXIT, par exemple).*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur le cadre légal et éthique qu'il fixe aux appartements protégés et à leurs relations avec les EMS s'agissant des possibilités de tenue d'une assistance au suicide, ainsi que sur les mesures qu'il entend prendre afin que ce cadre soit clairement communiqué et compris tant par le personnel des institutions que par les résidents et leur famille.*

#### *Equipe mobile de retour à domicile : expérience dans l'Est Vaudois*

La réduction des coûts de la santé passe notamment par la diminution des besoins en matière de services hospitaliers de soins aigus (lits A) et donc l'optimisation des séjours dans ces structures de soins. Pour atteindre cet objectif, une équipe mobile de retour à domicile a été mise sur pied en 2013 et la sous-commission DSAS a souhaité comprendre son intérêt, juger de son utilité et de sa bonne imbrication dans le réseau de soins. La sous-commission a été reçue par le médecin cantonal, le directeur de l'Hôpital Riviera-Chablais, et le Directeur de la plateforme Santé Haut-Léman.

Pour répondre à l'objectif précité, 2 mesures concrètes ont été prises, à savoir faciliter les sorties de l'hôpital et optimiser l'utilisation des lits A. D'autres enjeux connexes ont également été identifiés tels que maîtriser les conséquences du vieillissement de la population, gérer de manière plus efficiente les équipes des centres médico-sociaux (CMS), améliorer la transmission des données nécessaires à une meilleure prise en charge des patients dès leur sortie, tant par le personnel des CMS que par les médecins privés, et enfin répondre aux conséquences de l'introduction du nouveau système tarifaire de rémunération de prestations hospitalières en soins somatiques aigus.

Concrètement, cette réduction de la durée des séjours passe par une anticipation des retours à domicile depuis les services hospitaliers de soins aigus. Il convient de préciser que cette approche nécessite un réglage très pointu et que la prudence prime dès lors qu'en cas de retour prématuré,

l'opération est non seulement un échec, mais reviendrait au bout du compte à une augmentation de la durée moyenne des séjours.

La mise en place de cette nouvelle équipe a passé par plusieurs étapes, soit un état des lieux, l'élaboration du concept et du dispositif, la définition des modalités de collaboration, la définition des besoins en matière de système d'information. Ce dernier s'est appuyé sur 2 outils : le système d'information des Bureau régionaux d'information et d'orientation (BRIO) et la plateforme cybersanté (dossier du patient informatisé).

Concrètement, dès l'entrée d'un patient à l'hôpital, l'infirmière de liaison de l'équipe du BRIO commence à préparer sa sortie avec l'équipe soignante. Préparer signifie que, par un contact régulier avec les médecins, les CMS et l'entourage du patient, une collaboratrice réunit toutes les informations et détermine le moment idoine de sortie de l'hôpital en soins aigus et les mesures d'accompagnement nécessaires à sa réussite. L'équipe mobile reçoit alors un dossier complet et réalise les conditions idéales du retour à domicile en poursuivant les soins nécessaires à un rétablissement complet. Ensuite, après 5 jours au maximum, le CMS prend le relais. De manière générale, l'information circule mieux et les médecins privés en sont aussi les bénéficiaires dès lors que, du moment que les patients sont sortis de l'hôpital, ce sont eux qui redeviennent responsables des patients en question. A noter que l'action de cette équipe mobile ne touche pas à la psychiatrie, à la pédiatrie, aux soins palliatifs et aux urgences.

Ce qui change fondamentalement de l'approche antérieure et qui permet un traitement mieux adapté, résulte de l'existence désormais d'une seule porte d'entrée pour l'infirmière de liaison qui organise les prestations à domicile pour les patients sortants ainsi que des interventions beaucoup plus rapides, plus efficaces et mieux adaptées.

Pour financer cette structure, dont le coût a été estimé à CHF 617'000.-, l'Hôpital Riviera-Chablais a apporté un financement de CHF 410'000.- par une retenue sur les enveloppes budgétaires des hôpitaux de la FHV et du CHUV. La Plateforme Santé Haut-Léman prend en charge les salaires et les charges sociales des infirmières de liaison.

Après 9 mois de fonctionnement, il est constaté un gain de 0,55 jours entre la date à laquelle le patient est médicalement stable et la date de sortie réelle du patient de l'hôpital, soit un gain de plus de 400 journées pour l'hôpital. En outre, l'échange d'informations est beaucoup plus efficient ; il n'y a pas d'augmentation de ré-hospitalisation et pas de glissement vers une « hospitalisation à domicile » et ce système facilite le travail des CMS qui peuvent dès lors anticiper la quantité de soins.

Fort de cette expérience, plusieurs difficultés ont été identifiées et des mesures seront prises afin d'y remédier. Pour le futur, il est question d'étendre l'activité de l'équipe mobile de retour à domicile aux urgences de l'hôpital Riviera-Chablais, de l'adapter au futur site de Rennaz en développant un partenariat avec le Valais, ainsi que de développer ce modèle avec d'autres hôpitaux dont le CHUV.

### **Remarque**

*La sous-commission investiguera de manière plus approfondie sur les difficultés rencontrées ainsi que sur les mesures permettant d'y pallier, lors de l'exercice 2014.*

### **Fondation Primeroche à Prilly**

Le Centre alternatif à l'hébergement Primeroche (CAHP), à Prilly, accueille 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, des gens souffrant de la maladie d'Alzheimer ou d'autres démences. L'objectif du CAHP est le maintien à domicile des patients. Un bus va les chercher tous les jours sur leur lieu de résidence et les amène au centre. Il s'agit d'offrir un lieu sécurisant pour ces personnes en Unité d'accueil temporaire (UAT), de jour comme de nuit, ou en court séjour.

Un projet « Manger Mains » (projet d'autonomisation de l'alimentation de la personne atteinte de la maladie d'Alzheimer) permet aux patients de retrouver, lors des repas, ces plaisirs essentiels que sont la communication, la liberté de choix, et surtout l'autonomie. Ce projet est le fruit des expériences menées simultanément au sein de 3 établissements vaudois ainsi que de la réflexion des membres de l'Association pour la recherche et la promotion en établissements gérontopsychiatriques (ARPEGE),

dont les buts sont notamment l'amélioration de la qualité de vie des personnes hébergées dans les structures psychogériatriques, par le biais de la recherche, de l'application, puis de la diffusion des savoirs.

Ailleurs dans le canton, les centres d'accueil temporaire (CAT) font partie des structures d'accompagnement médico-social vaudois. Ces centres permettent d'accueillir en journée, une ou plusieurs fois par semaine, des personnes âgées vivant à domicile, fragilisées par la vieillesse, un handicap ou l'isolement. Les professionnels de l'accueil médico-social des CAT peuvent répondre aux difficultés posées par des troubles physiques modérés à sévères ou des troubles cognitifs légers à modérés. En fréquentant régulièrement les CAT, les usagers et leurs familles réalisent qu'il est possible pour les malades de conserver leur autonomie. Ils peuvent continuer à vivre chez eux, tout en profitant d'une vie sociale animée pour lutter contre la solitude et l'isolement, bénéficier d'un accompagnement, de soins réguliers et d'un suivi socio-médical. En prenant le relais des proches aidants, les CAT contribuent durablement à une meilleure qualité de vie des personnes âgées dépendantes et de leur famille.

### *Quartiers solidaires*

La démarche « Quartiers Solidaires » vise à créer des liens entre les habitants d'un quartier en promouvant les rencontres et l'entraide. Cette démarche cherche à tisser des relations entre les habitants et les inciter à échanger pour, au final, apporter du soutien réciproque entre différentes couches de la population. Elle est née de l'initiative de Pro Senectute Vaud, avec le soutien de la Fondation Leenaards, active dans le domaine social, scientifique et culturel dans les cantons de Vaud et de Genève. Le troisième projet de quartier solidaire, à Prilly-Centre, a été visité par la sous-commission.

Pro Senectute Vaud est une association privée d'utilité publique dont le but est de contribuer au bien-être matériel, physique et moral des personnes âgées vaudoises, ainsi que de préserver ou renforcer leur capacité de vivre indépendantes et intégrées à la vie du pays. L'association est présente dans toutes les régions du canton. Elle emploie quelque 80 collaborateurs appuyés par près de 500 bénévoles qui oeuvrent auprès des personnes âgées. Son budget annuel se situe autour de CHF 10 millions, issus de diverses sources :

- 50% du budget provient de subventions fédérales ;
- 13% de subventions cantonales ;
- 6% de subventions communales ;
- 20% de bénéficiaires ;
- 11% de dons.

Depuis janvier 2010, une démarche communautaire, basée sur la méthode « Quartiers Solidaires », se déroule donc à Prilly-Centre en collaboration avec la Municipalité, le centre médico-social et d'autres partenaires. Les habitants se sont réunis autour de thèmes tels que l'absence de lieux de rencontre, les rapports intergénérationnels ou la communication. Un journal de quartier a vu le jour, des conférences et des sorties ont été organisées, un local a été mis à disposition des habitants, une association de quartier a été créée.

## **Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)**

### *Gestion du personnel*

Le SPAS a été confronté à 2 absences qui perdurent depuis plusieurs mois. Deux cas différents pour lesquels le SPAS collabore avec le spécialiste de la réinsertion (*case management*) du Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV).

Après concertation, différentes solutions peuvent intervenir, soit une reprise thérapeutique, un aménagement du poste de travail, une réorientation professionnelle ou des prestations des assurances.

Dans le premier cas, la tentative de reprise a été une réussite. Dans le deuxième cas, c'est un échec et, dès lors, la situation va perdurer jusqu'à une décision de l'Assurance invalidité (AI).

Ce cas d'absence de longue durée n'est pas unique et se retrouve au sein de tous les départements de l'Etat. Les absences de longue durée perturbent la bonne marche d'un service et empêchent les objectifs fixés d'être atteints<sup>28</sup>. Les solutions de recours à du travail temporaire ou à des auxiliaires avec des contrats de durée déterminée ne constituent pas toujours des solutions satisfaisantes.

La sous-commission constate un flottement dans le traitement de ces cas, donnant l'impression d'une absence de pilotage liée à la présence de plusieurs intervenants : le chef de service, le responsable en ressources humaines, le spécialiste de la réinsertion (*case management*), l'Unité de santé au travail (UST), l'AI et la Caisse de pension de l'Etat de Vaud (CPEV).

Lors de l'exercice 2014, la sous-commission sera particulièrement attentive à la problématique du traitement des absences de longue durée au sein du DSAS.

## **Aide aux personnes handicapées et gestion des institutions (APHAGI)**

### *Handicap*

La révision de la loi sur les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapées (LAIH) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2013. Les nouvelles dispositions offrent une meilleure diversification et flexibilisation des prestations socio-éducatives pour les personnes en situation de handicap ou en grande difficulté sociale. Une disposition a été introduite pour obliger les établissements à engager un médecin qui endosse la responsabilité médicale pour le compte de l'institution, comme ce qui est pratiqué dans les EMS.

Un dispositif cantonal d'indication et de suivi pour personnes en situation de handicap a été mis en place. Il s'adresse aux personnes en situation de handicap qui souhaitent accéder aux prestations fournies par les établissements pour adultes. L'opération a démarré en 2012, et jusqu'à ce jour, 260 demandes ont été adressées. Le SPAS part de l'hypothèse qu'il s'agit d'une concentration et que la situation devrait se stabiliser. Environ 70% des demandes ont été transmises à Pro Infirmis qui collabore avec le SPAS dans le cadre de ce projet.

Les travaux des groupes de travail mandatés par la Commission cantonale sur les déficiences mentales et associées (CCDMA) se sont terminés en juin 2013. Le groupe « vieillissement » et le groupe « besoin personnalisé et modèle institutionnel » ont produit 2 rapports qui contiennent une vingtaine de recommandations qui ont été validées et que le SPAS devra mettre en œuvre. La sous-commission sera particulièrement attentive à la mise en œuvre de ces recommandations.

Sur le plan des ressources humaines, après 4 ans de négociations, les partenaires sociaux sont parvenus à un accord sur la Convention collective de travail du secteur social. L'Association vaudoise des organismes privés pour personnes en difficulté (AVOP), AvenirSocial, la Fédération syndicale SUD du service public et du parapublic du canton de Vaud, le Syndicat suisse des services publics (SSP), la Fédération des Sociétés de fonctionnaires vaudois (FSF) ainsi que 9 associations professionnelles ont paraphé le document le 3 décembre 2013. Quelque 5'000 collaborateurs dont 3'000 personnes engagées dans des institutions subventionnées par le SPAS sont concernés.

### *Cité du Genévrier (Fondation Eben-Hézer), à Saint-Légier*

Cette institution a considérablement évolué au fil des années. Elle a été créée en 1969 sous l'appellation Cité des enfants. Elle offre aujourd'hui près de 200 places d'accueil pour les personnes majeures ayant un handicap mental, psychique ou des troubles physiques associés. Diverses activités quotidiennes sont mises en place pour répondre aux besoins affectifs, psychologiques et spirituels des

---

<sup>28</sup> A cet égard, voir le rapport de gestion 2012, sous le Département de la sécurité et de l'environnement (DSE), en p. 39.

résidents. Pour chaque groupe de résidents, la Cité du Genève dispose de lieux de vie regroupés sur le site ou décentralisés.

Le site de Saint-Légier met en place un lieu de vie pour les personnes adultes atteintes du syndrome de Prader-Willi<sup>29</sup>. Cette structure permet l'accueil de jour, l'accueil en internat et en court séjour.

*Situation de handicap, prévalence relative et tendance (proportion par rapport à l'ensemble des personnes présentant une déficience intellectuelle)*

Segment	Handicap mental (HM) léger	HM + troubles psychiatriques associés	Polyhandicap	Troubles du spectre autistique	Syndrome de Prader-Willi
Prévalence relative	Elevée	Moyenne	Faible à moyenne	Moyenne	Faible
Tendance	=	+	=	+	?

Les cas peuvent être divisés en 3 catégories :

1. les handicapés mentaux léger dont on essaie de développer l'autonomie et favoriser l'intégration par leur logement dans des foyers décentralisés ou un accompagnement à domicile et par leur intégration professionnelle dans des lieux de travail protégés ou par des accompagnements en entreprise ;
2. les handicapés mentaux qui ont un trouble du comportement ou des troubles du spectre autistique. Dans ces cas, il s'agit d'assurer leur sécurité et un accompagnement adapté à leurs cas dans des lieux d'hébergement et de travail en institution ;
3. les pensionnaires atteint de polyhandicaps qui nécessitent un soutien permanent dans toutes les activités de la vie quotidienne.

Ainsi, il existe 8 statuts différents pour les 200 pensionnaires, en l'occurrence : internes sur site ; internes en foyers décentralisés ou appartements protégés ; externes en centre de jour ; externes en ateliers ; personnes accompagnées à domicile ; personnes accompagnées en entreprise ; personnes en UAT, et finalement, personnes en unité d'accueil partagée.

Le personnel représente 200 ETP dont 90% sont des personnes formées (professionnels de la santé, éducateurs, maître socio-professionnels, responsable de l'intendance et de l'administration).

Les enjeux pour cette institution sont de 3 ordres :

1. la gestion d'entreprise (élargissement des prestations, maintien et développement de compétences et méthodes, meilleure capacité d'adaptation) ;
2. l'évolution des besoins (flexibiliser les systèmes, meilleur accompagnement des situations limites, adaptation au vieillissement de la population) ;
3. la conformité aux normes, la gestion de la complexité administrative sans perdre de vue le « métier de base ».

La sous-commission a pu constater que la Cité du Genève est une institution performante, dont l'outil est adapté aux besoins. Cependant, le vieillissement de la population reste une préoccupation majeure pour l'institution.

<sup>29</sup> Le syndrome de Prader-Willi est caractérisé par une hypotonie sévère avec des difficultés alimentaires suivis par une hyperphagie responsable du développement d'une obésité morbide.

## **Aide et insertion sociales (AIS)**

### *Revenu d'insertion (RI)*

Une stratégie a été développée autour de 2 axes afin de faire face à l'augmentation du nombre de dossiers. Il s'agit avant tout de lutter contre leur accroissement et ensuite de sécuriser le système. Grâce aux mesures prises, la croissance du nombre de dossiers a été ralentie. Cette augmentation était de 8,8% en 2012 et elle est tombée à 3,6% en 2013. Rappelons que cette progression est en grande partie due aux effets de la modification de la loi fédérale sur l'assurance-chômage (LACI) et à la loi fédérale sur l'assurance-invalidité (LAI).

Le premier axe consiste en la lutte contre l'accroissement des dossiers. Ceci passe par :

- L'orientation des situations RI vers les PC Familles et la Rente-Pont. Au total, depuis l'introduction des PC Familles en octobre 2011, ce sont 986 décisions qui ont permis à des familles de sortir du RI. Pour ce qui concerne la Rente-Pont, il y a eu 326 décisions positives.
- L'insertion au travers de la formation et/ou de l'emploi. Le Programme d'insertion des jeunes adultes par la formation professionnelle (FORJAD) a permis, depuis 2006, à 952 jeunes de 18 à 25 ans d'obtenir une bourse couvrant les frais de formation et d'entretien leur permettant de sortir du régime RI. Le taux de réussite a atteint 66%. Actuellement, 710 jeunes y sont inscrits. Compte tenu de cette réussite, le Conseil d'Etat a décidé en décembre 2013 de lancer un projet-pilote visant l'insertion par la formation de personnes au RI de la tranche d'âge 26-40 ans sous l'appellation FORMAD.
- Le programme d'insertion professionnelle de moyenne durée en collaboration avec l'association ProLog-Emploi. Cette mesure permet à des bénéficiaires du RI, suivis par un Office régional de placement (ORP), d'effectuer un stage de 10 mois au sein d'un EMS subventionné. Depuis 2010, 289 personnes ont pris part à ce programme, 174 personnes sont arrivées au bout du processus et la moitié d'entre elles ont décroché un emploi fixe.
- Le projet pilote suivi socio-professionnel, développé dans 2 régions (Jura-Nord vaudois et Morges-Aubonne-Cossonay), s'est adressé en 2013 aux bénéficiaires du RI reconnus inaptes au placement par les ORP. Quelque 75 personnes ont bénéficié d'un suivi intensif d'une année en vue d'une réintégration du marché du travail. Le bilan sera tiré en 2014.
- Le dispositif d'orientation et d'activation permettant une évaluation rapide des capacités de travail des bénéficiaires du RI<sup>30</sup>. Le dispositif, également mis en place dans d'autres cantons, sera testé en phase pilote dès l'été 2014 dans les régions de Morges-Aubonne-Cossonay et du Nord vaudois.
- Les mesures d'insertion sociale. Il existe un catalogue de 52 organismes. En 2013, 5'528 mesures ont été accordées, en hausse de 10%. L'expérience montre que 50% des bénéficiaires trouvent un emploi à l'issue des mesures.
- La collaboration avec l'Office de l'assurance-invalidité afin de mieux orienter les bénéficiaires du RI vers l'AI. 179 dossiers qui s'étaient vu refuser une rente ont été analysés. 20 d'entre eux ont été orientés vers une détection précoce (réadaptation avant la rente prise en charge par l'AI) et 5 demandes de prestations AI ont été déposées.

Le second axe consiste en la sécurisation. Ceci passe par :

- L'Unité de contrôle et de conseil. Elle dispose de 11 enquêteurs qui ont traité 340 dossiers en 2013, révélant 215 fraudes pour un total CHF 7 millions soit 2% des aides accordées. Sur ces CHF 7 millions, CHF 2 millions pourront être récupérés. Relevons que les enquêtes sont ciblées sur des cas douteux, ce qui explique l'important nombre de fraudes sur les cas traités. Le contrôle porte sur les déclarations de revenus faites par les bénéficiaires du RI. Les prestations financières indûment perçues font l'objet d'une demande de restitution et les contrevenants sont sanctionnés administrativement et selon la gravité de la faute, font l'objet d'une plainte pénale.

---

<sup>30</sup> Voir le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Catherine Labouchère : « Travail précédant l'aide sociale : une mesure adéquate pour notre canton », mars 2013.

En 2013, dans 6 cas, l'aide a été supprimée et dans 16 autres cas, le montant mensuel d'aide a été revu à la baisse. L'obtention d'informations fiscales pour les personnes imposées à la source représente désormais une aide précieuse.

#### *Fondation Apollo, à Vevey*

La situation étant toujours plus tendue sur le plan du logement, et les communes confrontées à un nombre toujours plus important de personnes qui se retrouvent à la rue ou sur le point de perdre leur appartement, la Fondation Apollo, lancée à Vevey en 2011, est toujours plus sollicitée. Elle doit faire face aux demandes de ses partenaires à la fois publics et privés. Il faut savoir que le relogement de personnes à la rue, parfois dans des hôtels par défaut d'autres structures, peut s'avérer très onéreux.

La sous-commission, dans la continuité de ses travaux en 2012, s'est penchée sur l'activité de cette jeune institution cofinancée par l'Etat de Vaud et les communes.

La Fondation Apollo gérait à fin 2013 une cinquantaine de baux à loyers, soit plus du double de 2012. Il s'agit essentiellement de relogements et de quelques cas de reprises de bail ayant permis d'éviter une expulsion. Les locataires assument eux-mêmes les frais inhérents à leur appartement. Au total, plus de 400 personnes ont été conseillées en 2013.

Le but de la Fondation Apollo est de venir en aide, mais aussi de responsabiliser. Ainsi, une cinquantaine de personnes qui ont bénéficié de conseils de la fondation, en fréquentant ce qui est appelé les comptoirs du logement, ont pu signer un bail à leur nom, de telle sorte que c'est dès lors elles qui payent directement le loyer. Le rôle d'Apollo varie selon la lourdeur des cas, mais il s'agit essentiellement d'une aide à la constitution d'un dossier de candidature et à la rédaction d'une lettre de motivation. Aujourd'hui, la recherche d'un logement s'effectue de manière analogue à une recherche d'emploi ; il faut « se vendre ». Pour constituer le dossier et correctement aiguiller celui qui recherche un logement, 2 à 5 entretiens sont nécessaires.

Les cas traités par Apollo sont parfois urgents et importants, tels que celui de 5 personnes logeant dans 2 pièces, le cas d'une femme enceinte dans un local commercial sans sanitaire ou encore celui de 7 personnes de 3 générations dans un 2,5 pièces.

Les collaborateurs assistent parfois à des situations présentant un cumul de déboires : aux problèmes financiers s'ajoutent des problèmes de santé, de dépendance, d'intégration et de comportement qui sont autant d'obstacles à l'accession à un logement. C'est ainsi que cette fondation est un maillon de la chaîne dont la sous-commission a pu constater qu'elle s'insère parfaitement dans le réseau médico-social de la Riviera. En outre, des liens ont été noués avec 15 gérances qui voient d'un bon œil l'existence de cette institution dès lors que les expulsions sont onéreuses. A 3 reprises, Apollo a organisé des Assises du logement qui ont réuni des personnalités politiques régionales, cantonales et fédérales ainsi que des acteurs du secteur social et de l'immobilier qui permettent des échanges utiles entre les différents acteurs capables d'apporter des réponses à ce problème crucial.

Après avoir lancé l'étude avec Montreux et La Tour-de-Peilz, la Commune de Vevey s'est lancée seule dans cette démarche, mais le succès a été tel qu'en 2013, La Tour-de-Peilz a formellement rejoint la fondation, et la Municipalité de Montreux a déjà annoncé qu'elle le ferait en 2014.

L'expertise d'Apollo est maintenant reconnue, ainsi elle a été sollicitée par plusieurs communes du canton (Renens, Yverdon-les-Bains, Aigle), de même que par des structures sociales spécialisées concernant des projets liés à l'accès au logement de bénéficiaires du RI, tout comme des personnes bénéficiant d'autres sources de revenus.

Grâce à l'action d'Apollo, 19% des personnes bénéficiant d'un suivi socio-éducatif ont pu quitter le régime de l'aide sociale et 40% ont retrouvé un emploi, car trouver un logement permet de vivre dans des conditions décentes et permet de se réinsérer.

Le suivi complet d'une personne coûte CHF 4'500.- par an à charge du Canton contre CHF 25'000.- si elle est au RI.

Apollo joue également son rôle d'employeur responsable. En 2013, à la requête de l'Oeuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO), elle a accueilli un stagiaire au bénéfice d'une formation sociale qui a pu la parfaire et enrichir son expérience professionnelle, lui permettant ensuite de décrocher un emploi.

Le SPAS, en tant qu'organe de subvention, sollicite et associe la fondation à la réflexion sur sa politique cantonale du logement pour ses utiles connaissances de terrain.

#### *Aide aux victimes d'infractions*

L'antenne yverdonnoise de la consultation LAVI (Loi sur l'aide aux victimes d'infractions) ouverte en juin 2012 (en complément à celle de Lausanne) tire un premier bilan positif. L'Unité de médecine des violences du CHUV a ouvert à titre pilote cette consultation médico-légale décentralisée afin d'éviter que des personnes renoncent à des prestations en raison de problème de déplacement.

Un portail internet, [www.vd.ch/violence-domestique](http://www.vd.ch/violence-domestique), a été réalisé en collaboration avec la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique (CCLVD) (sous l'égide du BEFH). Il centralise toutes les informations relatives à cette thématique et est destiné aussi bien aux professionnels qu'au grand public.

#### **Bureau de recouvrement et d'avance sur pensions alimentaires (BRAPA)**

Le RDU sert désormais de base pour le calcul du droit à une prestation. La nouvelle hiérarchisation des prestations sociales et l'harmonisation des éléments financiers des bénéficiaires qui résulte de l'introduction du RDU ont eu pour conséquences une augmentation des dépenses du BRAPA dès lors qu'elles bénéficient à un plus grand nombre de personnes.

### **Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV)**

Cette année, la sous-commission s'est concentrée sur la problématique des placements à des fins d'assistance (PLAFA) ainsi que sur le Centre universitaire de traitement et réadaptation (CUTR) Sylvana, à Epalinges.

La contribution de la Commission thématique de la santé publique (CTSAP) résumant brièvement les projets de construction ou rénovation de l'hôpital psychiatrique de Cery ainsi que du nouvel hôpital des enfants est jointe à l'issue de ce chapitre.

#### ***Placements à des fins d'assistance (PLAFA)***<sup>31</sup>

Le rapporteur, accompagné de la présidente de la Commission de gestion, a effectué une visite à l'hôpital de Cery dans le but d'aborder les questions de placements à fin d'assistance (PLAFA) ainsi que des relations entre hôpital et Justice de paix (JP). Cette démarche s'appuyait sur une question de la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal (CHSTC) au sujet des placements sous contrainte de longue durée.

Le présent rapport ne traite que des cas de PLAFA de très longue durée à l'hôpital psychiatrique de Cery mais il semble que la problématique soit similaire dans tous les établissements qu'ils soient rattachés aux hospices cantonaux ou à la FHV.

Le PLAFA s'applique à des patients qui se mettent en danger et/ou refusent toute forme de traitement et se retrouve principalement dans le contexte de troubles à composante psychique. La JP agit à la demande d'un tiers, soit d'un membre de la famille et/ou du milieu médical, pour ordonner l'admission sous PLAFA à l'hôpital ou dans tout autre lieu jugé adéquat.

Les indications principales sont soit les troubles psychiatriques sévères (environ 55% des cas) soit une problématique d'alcoolisme chronique avec consommations importantes et mise en danger (45% des cas). Si les admissions de placements à des fins d'assistance représentent environ 10% des admissions annuelles à Cery (13% en 2013), la durée de ce type de séjour est telle que les patients tombant sous le coup d'une telle mesure occupent en moyenne 25% des lits de l'hôpital.

---

<sup>31</sup> Dénomination jusque fin 2012 : privation de liberté à des fins d'assistance.

De plus, la prolongation de la mesure de PLAFa conduit à des situations de tensions, pour le patient (troubles du comportement de type agressif) et pour le personnel. En effet, certaines personnes sous mesure de PLAFa s'opposent à tout traitement ou prise en charge, fuient presque quotidiennement de l'hôpital et poursuivent leur abus de substances à l'extérieur du site, revenant le soir « comme à l'hôtel ». Cette situation, loin de la mission thérapeutique de l'hôpital, conduit à une incompréhension du personnel et des proches tout en interférant dans le processus de rétablissement des autres patients. De plus, ces personnes occupent des lits de soins aigus alors qu'il existe par ailleurs une liste d'attente pour de nouvelles admissions.

#### **Statistiques d'occupation de l'hôpital de Cery de janvier à décembre 2013 :**

Taux d'occupation moyen :	102,6 %
Nombre de lits :	95
Nombre d'admissions total :	1'308
Nombre d'admissions PLAFa :	171 (+42,5% depuis 2012)
Durée moyenne de séjour :	22 jours (mais près de 30% des patients ont un séjour d'une durée supérieure à 180 jours)
Durée médiane de séjour	12 jours

#### **Statistiques 2013 sur les PLAFa dans le canton de Vaud<sup>32</sup>:**

Journées d'hospitalisation internes :	4'451
Nombre de lits occupés :	12,2
% de lits occupés :	12,8%
Nombre de séjours PLAFa :	117
Durée moyenne de séjour :	41,6 jours

On le voit dans les chiffres de Cery, la très longue durée de séjour d'un petit nombre de patients fait augmenter la durée moyenne de séjour. De plus, du fait de la longue durée de séjour des patients sous mesure PLAFa, ces derniers occupent en moyenne 25% des lits de l'hôpital de Cery.

S'il existe des lieux d'hébergement autre que l'hôpital pour différents types de dépendance, il est rare que ceux-ci acceptent des patients ne souhaitant pas arrêter leur consommation excessive. En effet, les hébergements n'ont aucune obligation d'accepter ces situations particulièrement complexes. Force est d'admettre qu'accueillir une personne sous PLAFa, et a fortiori consommatrice de substances, pose des difficultés de gestion au sein d'un hébergement communautaire, notamment en raison des troubles du comportement. D'une part, il y a lieu de conserver l'équilibre du groupe des résidents déjà fragilisés par leurs troubles, d'autre part ces structures ne bénéficient pas forcément des ressources humaines adéquates pour y faire face. Dès lors, l'hôpital de Cery devient le dernier lieu d'hébergement lorsque tous les autres se sont fermés. Or, il est important que l'hôpital puisse garder des lits disponibles pour les situations de décompensation psychiatrique aiguë.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, des changements majeurs ont été apportés au Code civil (CC) au sujet des PLAFa<sup>33</sup> ; si les motifs de placement restent identiques, ces changements ont un impact sur le suivi des patients :

- la personne faisant l'objet d'un PLAFa en raison de troubles psychiques peut dorénavant subir un traitement forcé si elle n'a pas son discernement, si le défaut de traitement met gravement en péril sa santé ou celle des autres et si d'autres mesures moins rigoureuses n'existent pas ;
- des mesures limitant sa liberté de mouvement peuvent également être mises en place ;
- des mesures ambulatoires peuvent être ordonnées en lieu et place d'une hospitalisation ;
- enfin, le Canton tient depuis mars 2013, un registre centralisé de tous les PLAFa.

<sup>32</sup> Source : base de données ADISSA.

<sup>33</sup> Directive du médecin cantonal à l'intention des médecins vaudois concernant les placements à des fins d'assistance (PLAFa), état au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Il s'avère que les mesures ambulatoires ne sont que très rarement appliquées, la grande majorité des cas se trouvant sous le coup d'une mesure de type hospitalier. De même, les traitements forcés semblent peu appliqués, tant il est vrai que l'hôpital psychiatrique s'est ouvert ces dernières années et tend de moins en moins à être un lieu d'enfermement.

Des pistes sont toutefois explorées par l'hôpital et le DSAS et des démarches ont déjà été entreprises, telles que le *case management* de liaison avec les lieux d'hébergement (mis sur pied en 2010) ; un fonctionnement partiellement centralisé de la gestion des lits disponibles à l'échelle du canton ; la signature d'une convention avec la Fondation du Levant de manière à codifier le processus d'admission ; un processus similaire avec la « filière alcool » est en cours ; la détermination d'un nombre maximal de situations PLAFAs pouvant être prises en charge en même temps à l'hôpital (à l'étude) ; et une filière cantonale de psychiatrie avec une centralisation de l'offre en hébergement psychiatrique est en cours.

Certaines questions restent néanmoins en suspens :

- Qu'en est-il des patients ne pouvant se déplacer pour rencontrer le juge de paix, celui-ci ne se déplaçant plus à l'hôpital ?
- Est-ce le même juge de paix qui ordonne la mesure PLAFAs et qui examine l'opposition du patient à cette même mesure ?
- Quelles sont les pistes à explorer pour établir une communication de qualité entre la Justice de paix qui décide de la prolongation d'une mesure et le corps médical (souvent sous forme d'équipe pluridisciplinaire) qui suit le patient ?
- Quel type de lit, respectivement d'hébergement, doit être prévu pour ces patients sous mesure PLAFAs de longue durée ? Quelles sont les compétences spécifiques attendues des professionnels travaillant dans de telles structures ?
- Qu'en est-il de l'application concrète des mesures PLAFAs de type ambulatoire ?
- Quelles sont les conséquences de la modification des articles 426 à 439 du Code civil ?
- Dans quelle mesure le PLAFAs est-il une mesure de contrôle social vis-à-vis de personnes souffrant de troubles du comportement auxquels la société est devenue intolérante ?

### *3<sup>e</sup> observation*

#### ***Gestion des cas de patients sous mesure de placement à des fins d'assistance (PLAFAs) de longue durée et communication entre toutes les instances intervenant dans le processus***

*Les lits de soins aigus de l'hôpital psychiatrique doivent rester réservés aux cas aigus de décompensation psychiatrique. Les patients sous mesure de PLAFAs de longue durée refusant toute forme de traitement et s'opposant à leur hospitalisation occupent indûment des lits de soins aigus et génèrent des tensions avec le personnel et les autres patients hospitaliers. Ces situations sont sources d'une incompréhension mutuelle et semblent découler d'une méconnaissance du milieu hospitalier par la Justice de paix (JP) et inversement.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur son appréciation de la situation et sur la possibilité de réunir pour des Assises des PLAFAs toutes les instances concernées par la question des mesures PLAFAs, notamment le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), la JP et l'Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP). Ceci afin de tracer la voie vers le dialogue et esquisser des pistes d'amélioration des situations problématiques et d'occupation de longue durée de lits de soins aigus.*

#### ***Centre universitaire de traitement et réadaptation (CUTR) Sylvana, à Epalinges***

Le CUTR Sylvana fait partie du Groupe label CTR. Les soins proposés dans les centres de traitements et de réadaptation ont pour objectif permanent d'accélérer ou de rendre possible un retour des patients à domicile. Il s'agit d'entreprendre des mesures permettant au patient de récupérer des fonctions

atteintes par une maladie ou un accident, ou de l'aider à s'adapter à la fonction non récupérée. La prise en charge multidisciplinaire est essentielle. Les divers professionnels collaborent activement pour que le patient soit pris en compte dans son entier.

Les patients qui forment la clientèle sont en majorité âgés et souffrent de pathologies multiples, présentent un déclin de leur autonomie à la suite d'une maladie aiguë, d'une maladie chronique ou d'une intervention chirurgicale.

#### *Projet d'agrandissement de Sylvana*

Le Canton et surtout la région lémanique ont besoin de lits B et C. La situation au CHUV est telle que des patients occupent des lits A fort coûteux, dans l'attente de trouver des lits B. Les démarches ont été faites à Sylvana afin d'améliorer cette situation.

Aujourd'hui, il manque au niveau cantonal 17 lits de réadaptation générale et de soins palliatifs ainsi que 91 lits dans la région centre.

Le projet d'agrandissement de Sylvana est la clé de voûte de la planification cantonale des lits B. Pour le CHUV, Sylvana représente une solution permettant une utilisation adéquate des lits somatiques aigus, offrant des compétences en lits B sur le site et garantissant la fluidité de la prise en charge dans la chaîne des lits A, B et C ainsi que la maîtrise de la chaîne des soins. Cela permettra également de renforcer la mission des soins aigus, de même qu'il pourra être créé un lieu de formation.

Les démarches prévues sont l'ouverture rapide en 2015 de 19 lits B pour répondre aux besoins urgents du CHUV. Le financement par les fonds du CHUV interviendra pour un montant de CHF 8 millions.

Les travaux débuteront sous peu et prendront en compte une partie de la demande de lits B et C. L'investissement de l'Etat de Vaud se fera à hauteur de CHF 85 millions et s'intégrera parfaitement aux caractéristiques du site. La mise en service est prévue pour novembre 2015.

#### ***Contribution de la Commission thématique de la santé publique (CTSAP)***

Durant l'année 2013, la CTSAP a traité de nombreux dossiers. Parmi ceux-ci, la construction et/ou la rénovation de 2 d'hôpitaux vaut la peine d'être cité.

#### *Hôpital psychiatrique de Cery*

Il a été voté CHF 106 millions pour rénover l'hôpital de Cery et l'adapter aux soins hospitaliers des prochaines années, en tenant compte en particulier du vieillissement de la population, mais aussi de la croissance démographique, d'une nouvelle précarisation et des problèmes sociaux. Les exigences en matière de qualité, du cadre, du respect de l'espace privé, de l'hygiène, de la possibilité d'accueillir la famille et les proches, se sont également accrues.

En plus de la rénovation du bâtiment de la psychiatrie de l'âge avancé, seront construits :

- Un Etablissement de réhabilitation sécurisé (ERS) qui doit permettre à des délinquants souffrant de pathologies psychiatriques d'exécuter des mesures en combinant un niveau de sécurité élevé et des soins psychiatriques de qualité.
- Une Unité de soins psychiatriques fermés pour mineurs (USPFM) dédiée à accueillir des jeunes placés par une mesure judiciaire (pénale ou civile) et qui sont en danger dans leur développement. Au total, 10 lits pouvant accueillir également des jeunes d'autres cantons romands et du Tessin seront à disposition. Les patients autres que vaudois verront les coûts complets de leur prise en charge payés par leur canton respectif.
- Une Unité d'hospitalisation psychiatrique de crise pour patients souffrant d'un handicap mental (UPCHM). Il est prévu 14 lits et 16 places en hôpital de jour.

Si, dans les années 90, on a sorti de Cery les personnes avec un handicap mental, c'est qu'elles y étaient à demeure. Depuis quelques années, on se rend néanmoins compte de la nécessité de créer une unité hospitalière spécialement équipée pour mieux traiter les épisodes de troubles psychopathologiques graves et pour éviter les mesures de contrainte. L'hôpital de jour permettra des

traitements ambulatoires constituant une alternative à l'hospitalisation ainsi qu'une réinsertion à domicile ou en institution, après hospitalisation.

#### *Hôpital des enfants*

CHF 170 millions sont prévus pour financer un nouvel hôpital de pédiatrie. Non seulement à l'étroit dans ses locaux, mais également situé sur 2 sites, le service de pédiatrie devait trouver des solutions pour diminuer les risques et les dysfonctionnements dus aux déplacements d'enfants. Il devait également voir l'avenir en tenant compte de l'augmentation de la population.

Cette situation a conduit le CHUV à inscrire dans son plan stratégique, l'objectif de « promouvoir le rôle de l'hôpital général pour mieux répondre aux besoins de la population lausannoise et vaudoise ». Cela se traduit par la nécessité d'assurer une prise en charge sécuritaire des patients, avec les capacités nécessaires pour pouvoir répondre en tout temps aux besoins de prise en charge des patients, ce qui s'applique aux adultes comme aux enfants.

Ces 2 objets ont été acceptés à l'unanimité par la CTSAP et par le Grand Conseil.

### **Contrôle cantonal des finances (CCF)**

Le CCF, service de l'Etat de Vaud autonome et indépendant, se compose de 18,5 ETP pour 20 personnes et est dirigé par une experte-réviser agréée. Il contrôle le bon usage de l'argent public, les comptes annuels de l'Etat, l'audit interne de l'Etat, les départements, l'ordre judiciaire, les services et les offices. Le CCF contrôle aussi les entités subventionnées directement ou indirectement par l'Etat, les personnes morales ou de droit public. Outre son programme annuel de travail, le service peut obtenir des mandats spéciaux de la part du Conseil d'Etat et des commissions de surveillance.

Les comptes et la gestion du CCF sont contrôlés chaque année par un auditeur agréé externe désigné par le Conseil d'Etat. Les conclusions du rapport sont rendues publiques. Les rapports doivent être neutres, aucun lien politique ne doit y figurer.

#### *Environnement de travail*

Pour la cheffe du CCF, il est important de travailler avec une équipe soudée, où la communication est primordiale. Les collaborateurs du CCF sont issus de formations très différentes, soit : informaticiens, architectes, juristes, comptables et experts comptables. Il y a très peu de changements dans les effectifs.

Les rapports entre les différents chefs de service ainsi qu'avec la Cour des comptes (CC) sont jugés très bons.

Au niveau des infrastructures, des tapis ont été posés dans les locaux pour atténuer les nuisances sonores qui dérangent les vétérinaires des bureaux situés à l'étage inférieur, à l'Institut Galli-Valerio.

### **Suivi des objets parlementaires en suspens**

Selon la liste extraite d'Antilope en date du 31.12.2013, le DSAS compte 30 objets en suspens qui sont les suivants et que la sous-commission continuera de suivre lors du prochain exercice :

<b>N° tiré à part</b>	<b>Titre de l'objet</b>	<b>Date de dépôt</b>	<b>Délai de réponse</b>
02_POS_015	Postulat Jacques Chollet et consorts demandant de renforcer dans notre canton les moyens de lutte contre le surendettement de la personne et des ménages privés.	27.08.2002	13.01.2004
04_PET_032	Pétition pour un soutien financier à ABA - Association Boulimie Anorexie - par l'Etat de Vaud.	26.10.2004	01.06.2005

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
04_POS_121	Postulat Anne Décosterd et consorts demandant un concept cantonal de prise en charge des troubles du comportement alimentaires (TCA).	28.09.2004	26.10.2005
05_INT_285	Interpellation Bernard Borel concernant la planification des équipements lourds utilisés en médecine dans le canton de Vaud.	10.05.2005	24.08.2005
05_RES_024	Résolution Xavier Koeb pour enfin trouver une solution à la situation des laborantines et laborantins CFC.	24.05.2005	24.08.2005
05_RES_025	Résolution Roger Saugy - Le Grand Conseil du Canton de Vaud reconnaît le génocide du peuple arménien de 1915 et honore la mémoire des victimes.	07.06.2005	07.09.2005
09_INI_030	Initiative Marc-Olivier Buffat et consorts concernant la diversité des médias - Indépendance radio et télévision	15.12.2009	12.01.2011
09_INT_250	Détermination Jacques-André Haury sur la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jacques-André Haury et consorts demandant au Conseil d'Etat son interprétation du devoir de réserve du personnel de l'Etat	23.03.2010	22.06.2010
09_POS_166	Postulat Ginette Duvoisin et consorts demandant au Conseil d'Etat de renforcer et d'élargir les missions de l'IST (Institut universitaire romand de Santé au Travail)	01.12.2009	31.12.2011
09_RES_013	Résolution Marc-Olivier Buffat concernant les projets de regroupement des activités TV, radio et web au sein de la radio télévision suisse romande	20.01.2009	27.04.2009
10_MOT_093	Motion Catherine Roulet et consorts demandant si le canton de Vaud est pingre avec ses handicapés	12.01.2010	16.11.2011
10_RES_036	Résolution Fabienne Freymond Cantone et consorts de soutien du Grand Conseil vaudois au maintien du siège du consulat d'Italie à Lausanne	20.04.2010	27.07.2010
11_MOT_139	Motion Isabelle Chevalley et consorts pour une meilleure compréhension des courriers de l'administration	21.06.2011	28.06.2012
11_POS_233	Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts - Quatrième révision de la LACI, une mesure urgente en faveur des chômeurs et chômeuses âgé-e-s: élever la limite de fortune en fonction de l'âge pour pouvoir bénéficier des prestations du revenu d'insertion.	18.01.2011	21.02.2013
11_POS_246	Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts - Mieux comprendre les maladies et tumeurs hormono-dépendantes (en particulier, les cancers du sein et des testicules) pour agir de manière préventive	12.04.2011	03.05.2012
11_POS_260	Postulat Claude Schwab et consorts suite à la pétition 069 - L'aide sociale doit tenir compte de la pension alimentaire que la personne verse pour ses enfants	11.10.2011	01.11.2012
11_POS_288	Postulat Pascale Manzini et consorts en vue d'aborder de façon exhaustive la problématique des jeunes mères seules avec leur enfant	06.03.2012	20.11.2013
11_POS_297	Postulat Philippe Martinet sur l'incertitude et la décision partagées, dans le domaine médical	08.05.2012	20.11.2013
11_POS_311	Postulat Fabienne Freymond Cantone et consorts concernant le cancer du sein - Pourquoi cette maladie frappe autant et comment pourrait-on mieux la prévenir	19.06.2012	20.11.2013
12_INT_015	Interpellation Christa Calpini - Quel avenir pour les physiothérapeutes indépendants dans le Canton de Vaud ?	28.08.2012	04.12.2012
12_INT_046	Interpellation Jean Tschopp et consorts - Quel dispositif cantonal et romand face à la traite d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle ?	30.10.2012	06.02.2013
12_INT_049	Interpellation Denis Rubattel - Réintroduction du moratoire sur l'ouverture des cabinets médicaux : une tuile pour notre canton !	06.11.2012	13.02.2013
12_INT_071	Interpellation Gregory Devaud et consort - Ancien membre du Conseil d'Etat : débordant d'énergie, Pierre Chiffelle perçoit-il une pension de malade ?	20.11.2012	27.02.2013

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
13_INT_112	Interpellation Mireille Aubert - Un bébé... des jumeaux... des triplés et toujours le même congé maternité ?	19.03.2013	26.06.2013
13_INT_119	Interpellation Stéphane Montangero - Avec ou sans glace pilée, les boissons énergisantes ne sont-elles pas dangereuses pour la santé ?	26.03.2013	16.07.2013
13_INT_147	Interpellation Régis Courdesse - Comment et à quel coût la suppression de la déduction de coordination (art. 11 LCP) peut améliorer la rente de retraite des bas salaires et des temps partiels des collaborateurs de l'Etat ?	02.07.2013	03.12.2013
13_RES_005	Résolution des Présidents des groupes politiques sur le non remboursement des primes d'assurance-maladie	29.01.2013	29.04.2013
1992_00095	Interpellation Marc Vuilleumier et consorts sur la perte du pouvoir d'achat des bénéficiaires des prestations complémentaires et sur les mesures que le Conseil d'Etat entend prendre pour y remédier.	05.05.1992	12.05.1993
97_M_166	Motion Pierre Tillmanns et cts - création d'un fonds cantonal de désendettement.	05.05.1997	10.09.1998
99_INT_132	Interpellation Philippe Martinet sur l'état des travaux dans le domaine social (RMR, ASV, guichet social unique, etc...)	01.11.1999	03.10.2000

### Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de la santé et de l'action sociale pour l'année 2013.

## DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE ET DU SPORT (DECS)

**Mme Pascale Manzini, rapportrice :** — La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département de l'économie et du sport pour l'année 2013 était composée de Mmes Dominique-Ella Christin et Pascale Manzini, rapportrice.

### Introduction

Depuis janvier 2012, le DECS est composé des services suivants :

- Secrétariat général (SG-DECS)
- Service de la promotion économique et du commerce (SPECo)
- Service de l'emploi (SDE)
- Service de l'agriculture (SAGR)
- Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)
- Service de la population (SPOP)

La sous-commission a été reçue par les chefs des différents services du DECS accompagnés de leurs collaborateurs. Elle les remercie pour la qualité des réponses qui lui ont été apportées tout au long des entretiens, ainsi que pour l'organisation des visites effectuées. Les commissaires remercient également la secrétaire générale et le conseiller d'Etat qui les ont reçus début décembre 2013.

Parlementaire de milice, le commissaire à la gestion ne peut prétendre tout contrôler et expliquer. Il peut cependant relever des points qui lui paraissent dignes d'intérêt eu égard à sa mission. Les commissaires ont effectué les visites suivantes pendant la période allant de juillet 2013 à février 2014 :

- SG-DECS : Entretien avec la secrétaire générale et le chef du département, rencontre avec le président du Conseil d'administration de la Banque cantonale vaudoise (BCV) et du président de la direction générale de la banque ;
- SPECo : Divers entretiens avec le chef du service, le responsable de la Police cantonale du commerce (PCC), ainsi que le responsable de l'Unité support. Un entretien sur le problème de la prostitution avec les responsables de la PCC, un membre de la Cellule investigation prostitution (CIPRO) et une responsable de l'association Fleur de Pavé. Concernant le tourisme, une visite de l'Office du tourisme régional d'Aigle-Leysin et de l'espace nordique des Mosses en compagnie de l'adjoint du chef du SPECo, et rencontre avec son directeur ;
- SDE : Inspection des chantiers et accompagnement sur le terrain. Inspection des métiers de bouche et visite sur le terrain ;
- SAGR : En présence du chef du service, un entretien avec le directeur d'Agrilogie pour le projet IMAGO, un entretien avec le chef de l'Office cantonal de la viticulture et de la promotion (OCVP) et son secrétaire sur le fonctionnement de la Commission des premiers grands crus, une présentation de la politique de crédit dans le cadre du financement de l'agriculture par le président du Conseil d'administration du Fonds d'investissement rural (FIR), du Fonds d'investissements agricoles (FIA) et du directeur de l'Office vaudois de cautionnement agricole (OVCA), une visite d'une exploitation agricole biologique et d'un projet de chambres d'hôtes financé par le crédit agricole. Des questions sur l'organisation et le fonctionnement de l'Office des vins vaudois (OVV) ont également été traitées ;
- SEPS : Entretien avec le chef du service ;
- SPOP : En présence du chef du service et de ses collaborateurs, visite de l'établissement concordataire de détention administrative de Frambois, à Vernier (GE) ;

- EVAM : En compagnie du directeur, du secrétaire général et des collaborateurs concernés, visite du foyer pour mineurs non accompagnés, à Lausanne ; visite et repas du soir à l'abri de la Protection civile de Préverenges hébergeant des requérants d'asile la nuit.

### **Secrétariat général (SG-DECS)**

Lors de ses visites au bâtiment principal du DECS, à la Rue de la Caroline, à Lausanne, la sous-commission a pu constater que la salle d'attente du 1<sup>er</sup> étage du département, par laquelle tout visiteur doit passer, n'a pas été rénovée. Ainsi, sa remarque formulée l'année passée reste d'actualité.

#### **Remarque**

*La salle d'attente est la porte d'entrée du DECS. Son aspect vieillot ne met pas en valeur l'image d'un département représentant le dynamisme économique, l'innovation et la promotion touristique du Canton de Vaud.*

#### *Relations avec la Banque cantonale vaudoise (BCV)*

La loi organisant la BCV (LBCV) définit le statut juridique de cette banque dont l'actionnaire majoritaire est l'Etat de Vaud qui détient 66,95% du capital-actions. La sous-commission a rencontré le président du Conseil d'administration de la BCV ainsi que le président de la direction générale de la banque.

Quatre des 7 membres du Conseil d'administration de la BCV sont nommés par le Conseil d'Etat pour veiller à ses intérêts et représenter l'Etat de Vaud. Les commissaires ont pris connaissance de la lettre de mission dont ceux-ci sont dotés, soit un mandat qui décrit la mission que le Conseil d'Etat leur confie et qui définit le cadre de leur relation avec l'Etat. La lettre précise les 3 éléments en particulier qui doivent être pris en considération, soit le fonctionnement et la composition des organes de la BCV, la mission et la stratégie, ainsi que la politique d'information. Le mandat s'assure également qu'il n'existe aucune situation de conflit d'intérêts qui serait de nature à porter atteinte au devoir de fidèle représentation des intérêts de la BCV et de l'Etat de Vaud. Par ailleurs, le Conseil d'Etat et la BCV sont liés par une convention d'information qui formalise les modalités ainsi que le contenu des informations échangées.

Selon la LBCV, la BCV a pour mission de contribuer à satisfaire aux besoins du crédit hypothécaire du Canton. Quelques points différencient les activités de la BCV de celles des autres banques, notamment le fait qu'elle offre des crédits à toutes les branches de l'économie et à tous les types d'entreprises, dont certains pour des montants très bas (CHF 20'000.-). Lorsqu'elle accorde des crédits, la BCV n'a pas de tarification par branche mais une tarification adaptée au risque et à la situation ; les dossiers étant jugés au cas par cas. Pour finir, sa mission fondamentale étant de transformer l'épargne en crédit vaudois, la BCV n'investit pas dans le capital-risque.

Concernant le programme américain de régularisation fiscale, depuis l'entretien avec la sous-commission, la BCV a annoncé, comme beaucoup d'autres banques cantonales, suivre la recommandation de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) et de participer au programme de régularisation du Département de la justice américain (DOJ) en catégorie 2. Les établissements qui se sont mis en catégorie 2 sont ceux qui ne sont pas inquiétés par la justice américaine mais qui estiment qu'il n'est pas impossible qu'ils aient violé le droit américain en matière d'évasion fiscale. Ce faisant, la BCV a rappelé que, vu que le canton de Vaud est une région à forte fréquentation internationale, elle a des clients considérés comme « *US persons* » mais qu'elle n'avait jamais eu la clientèle américaine comme marché-cible et n'avait pas mené d'activités sur sol américain.

## **Service de la promotion économique et du commerce (SPECo)**

### *Missions, prestations et organisation du service*

Le SPECo s'organise autour de 2 grands secteurs :

- l'Unité économie régionale et l'Unité entreprise ;
- la Police cantonale du commerce (PCC).

Du point de vue organisationnel, l'Unité logement (UL) a été détachée du DECS pour rejoindre le Département de l'intérieur (DINT) en janvier 2012. Toutefois, en début 2014, les bureaux des 10 collaborateurs de l'UL sont toujours situés au cœur du bâtiment principal du DECS, Rue de la Caroline, et aucun déménagement n'est envisagé pour l'instant.

### **Unité économie régionale**

L'Unité économie régionale (anciennement Unité du développement économique) s'organise et s'articule autour de différents éléments dont la politique d'appui au développement économique (PADE), la politique régionale (programme de mise en œuvre de la politique régionale), la politique cantonale des pôles de développement économique (PPDE) et le tourisme.

Les partenaires du Canton pour le développement régional sont l'Office du tourisme du Canton de Vaud (OTV), les organismes de développement économique régionaux (associations régionales) et les organismes de gestion des pôles de développement économique.

### *Office du tourisme du Canton de Vaud (OTV)*

L'Etat charge l'OTV de coordonner les activités des différents offices de tourisme locaux ainsi que d'assurer la promotion touristique du Canton de Vaud. Ainsi, ceux-ci sont considérés comme des partenaires privilégiés, en coordination avec les associations régionales, dans le développement de projets touristiques régionaux.

L'OTV est une association reconnue par le Canton auquel l'office est lié par une convention. Celle-ci fixe notamment les tâches et missions qui sont confiées à l'OTV par l'Etat, le calcul et la modalité de la subvention accordée, ou encore les modes de collaboration et d'information. Le comité directeur de l'OTV est composé de 11 à 13 membres, dont 3 sont désignés par l'Etat. Il est à noter que le chef du SPECo et le directeur de l'OTV se rencontrent de manière régulière.

Jusqu'en 2012, la stratégie de promotion touristique pour le Canton consistait à promouvoir une région, sur la base d'une structure en zones géographiques. Dès 2013, une nouvelle stratégie basée sur une structure en thématiques fortes transversales a été développée. Il s'agit de découper les activités de promotion de l'OTV selon le modèle des domaines d'activités stratégiques (DAS) tels que les activités hivernales, les événements et festivals ou encore le tourisme d'affaires. Ainsi, ceci permet une promotion ciblée plus à même de répondre aux besoins et aux attentes des hôtes. Cette stratégie en fonction de domaines d'activités doit toutefois être conciliée avec un organigramme d'offices du tourisme locaux en fonction de régions géographiques ayant un ancrage local très fort.

Il s'agit également de consolider les ressources financières, humaines et technologiques et de fédérer les acteurs et les synergies par une promotion coordonnée. Ceci en rapprochant l'offre touristique (par exemple l'offre d'une structure de remontées mécaniques) du volet promotionnel de cette offre (office du tourisme local) car avec le temps, ces 2 acteurs ont été séparés et le marketing n'est plus intégré. Au niveau de la structure locale et régionale, ceci se traduira par la mise en commun progressive des ressources et par une réflexion sur la fusion de structures.

### *Organismes de développement économique régionaux*

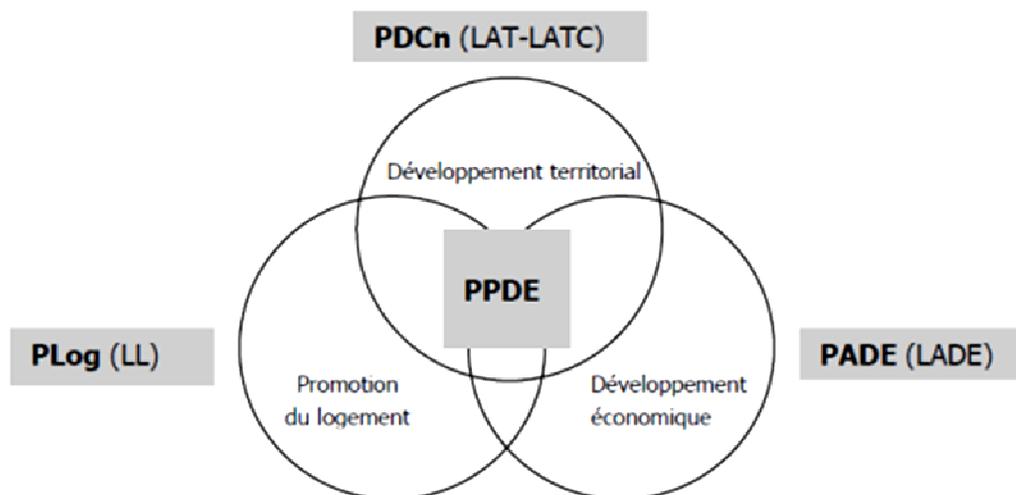
Le canton se compose de 10 régions qui se sont dotées d'associations régionales : l'Association régionale du district d'Aigle (AigleRégion), la Communauté de la région lausannoise (Lausanne Région), le Conseil régional du district de Nyon (Région Nyon), l'Association Pays-d'Enhaut région

(Pays-d'Enhaut Région), l'Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM), l'Association pour le développement du Nord Vaudois (ADNV), l'Association de la région du Gros-de-Vaud (ARGdV), la Communauté régionale de la Broye (COREB), l'Association pour la promotion économique de la région Montreux-Vevey (Promove) et l'Association pour le développement des activités économiques de la Vallée de Joux (ADAEV). Dans le cadre de la loi sur l'appui au développement économique (LADE), l'Etat reconnaît ces associations régionales qui ont pour objectif de valoriser les potentiels humains, économiques et territoriaux de la région concernée. Ces associations sont considérées par le Canton comme des partenaires jouant un rôle prépondérant dans l'élaboration, l'évaluation et le suivi des projets régionaux. Les missions de ces associations régionales sont explicitées dans une convention établie entre chaque association et le DECS. Certaines de ces associations se sont dotées d'une planification directrice (plan directeur régional) validée par l'Etat.

*Politique cantonale des pôles de développement économique (PPDE)*

Le rapport d'actualisation de la PPDE adopté en juin 2011 indique que la PPDE vise à optimiser les conditions d'accueil d'activités génératrices d'emploi et de logement dans des sites stratégiques bien localisés et attractifs (qui s'inscrivent dans un projet de territoire durable) ainsi qu'à améliorer l'offre foncière effective. Les pôles de développement économique<sup>34</sup> s'articulent dans un triple cadre légal, soit ceux des :

- Politique d'appui au développement économique (PADE) ;
- Politique du logement (PLog) ;
- Plan directeur cantonal (PDCn).



***Articulations de la PPDE entre la politique d'appui au développement économique, la politique du logement et le plan directeur cantonal***

Au sein de l'Administration cantonale vaudoise (ACV), la mise en œuvre de la PPDE est dotée d'une gouvernance spécifique, le Groupe opérationnel des pôles (GOP) et le GOP+ (groupe élargi), etc., visant à optimiser les flux d'information et la coordination interservices. Le rapport d'actualisation de la PPDE de 2011 souligne la synergie et la complémentarité croissante entre le développement économique et le développement territorial. Il indique que la qualité principale de la PPDE est la collaboration entre le développement économique et l'aménagement du territoire ainsi que son effet sur la vitalité cantonale en termes de création d'emploi et de logement. Il faut souligner l'un des objectifs de la PPDE qui vise à améliorer l'offre foncière effective en rendant disponibles des terrains équipés et légalisés et en l'inscrivant dans le réseau régional et cantonal de promotion économique.

<sup>34</sup> Schéma extrait du rapport d'actualisation de la PPDE, adopté par le Conseil d'Etat le 8 juin 2011.

En 2011, lors de l'actualisation de la PPDE, celle-ci relevait de 2 services soit le Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT) et le Service du développement territorial (SDT), mais ceux-ci étaient tous placés sous l'égide politique du Département de l'économie (DEC). Dès 2012, la PPDE relevait de 2 départements différents, ce qui avait fait l'objet d'une observation de la part de la Commission de gestion dans le rapport de gestion 2012<sup>35</sup>. Suite au remaniement des départements effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2014, le SDT est transféré au Département du territoire et de l'environnement (DTE), et ce sont ainsi 3 départements qui sont directement concernés par la gouvernance de cette politique puisque l'Unité logement se trouve au Département des institutions et de la sécurité (DIS). Cette nouvelle répartition des différentes politiques des pôles de développement dans 3 départements distincts ne contribuera pas à améliorer et favoriser une collaboration optimale et un traitement efficace des dossiers traités sous l'égide de la PPDE. De plus, en 2011, lorsque les 3 politiques étaient dans le même département, de potentiels désaccords entre les différents services pouvaient être arbitrés par un seul conseiller d'Etat favorisant ainsi une vision politique cohérente.

#### *1<sup>re</sup> observation*

#### ***Gouvernance des pôles de développement et coordination entre le Département de l'économie et du sport (DECS), le Département des institutions et de la sécurité (DIS) et le Département du territoire et de l'environnement (DTE)***

*La nouvelle répartition des différentes politiques des pôles de développement économique dans 3 départements différents semble aller à l'encontre du rapport d'actualisation de la politique cantonale des pôles de développement économique (PPDE), qui soulignait notamment la complémentarité croissante entre le développement économique et le développement territorial. Elle ne contribuera pas à améliorer et favoriser une collaboration optimale, un traitement efficace des dossiers conduits sous l'égide de la PPDE et un arbitrage politique efficient.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur son appréciation de cette nouvelle répartition en termes de coordination entre les services et en termes d'arbitrage politique, et ceci malgré l'existence de différents organes de coordination (Groupe opérationnel des pôles GOP, Groupe opérationnel des pôles élargi GOP+, etc.).*

#### *Sites stratégiques d'intérêt cantonal*

Les périmètres des sites stratégiques d'intérêt cantonal définis à ce jour, répartis dans les 10 régions du canton, ont été validés par le chef du DECS, ces sites pouvant bénéficier de subventionnement en vertu de la LADE. Le rôle des associations régionales (organismes de développement économique régionaux) pour la coordination de ces projets a été renforcé en 2011. Ces sites s'organisent dans 3 catégories, soit les sites stratégiques d'activités, les sites stratégiques mixtes (logement et activités) et les parcs technologiques (technopôles, pépinières). Les technopôles ont pour vocation de stimuler les synergies entre les entreprises innovantes à l'intérieur d'un périmètre géographique donné, ceci par la mise en commun de locaux et d'infrastructures techniques mais aussi de compétences.

#### *InnoVaud*

L'association InnoVaud a été créée en 2013 dans le but de promouvoir l'innovation dans le Canton, ceci afin de stimuler le renouvellement et la diversité du tissu économique vaudois en proposant une enveloppe de CHF 25 millions destinée à des entreprises, notamment des start-up. InnoVaud soutient les entreprises en se fondant sur 3 axes. En premier lieu, les entreprises sont informées des différents sites et infrastructures existants (technopôles, etc.) et de leurs possibilités d'hébergement. Ensuite, des conseils en innovation et en business sont assurés. Pour finir, des prestations de financement aux start-up en phase de démarrage sont proposées.

---

<sup>35</sup> 1<sup>re</sup> observation au DECS : « Pôles de développement et coordination entre le Département de l'économie et du sport (DECS) et le Département de l'intérieur (DINT) », p. 94 du rapport de gestion 2012.

Parmi les fondateurs d'InnoVaud figurent le DECS mais aussi les 7 technopôles actifs pour le Canton de Vaud, dont le Biopôle de Vennes et celui de SwissMedia, à Vevey. La stratégie étant de créer des sites qui ont fonction d'incubateurs de start-up dans un domaine particulier.

#### *Biopôle de Lausanne (Vennes)*

Le Biopôle de Lausanne est situé sur les communes de Lausanne et d'Epalinges. Ce site, – sur une parcelle de 80'000 m<sup>2</sup> –, est l'un des pôles de développement stratégiques du Canton, dédié à l'accueil d'entreprises actives dans les sciences de la vie (biotechnologie, pharma et technologies médicales) et dont les activités requièrent des contacts étroits avec les hautes écoles (Université de Lausanne UNIL, Ecole polytechnique fédérale de Lausanne EPFL, Instituts) ainsi qu'avec le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) (recherche clinique). L'entreprise destinée à gérer le développement du site, Biopôle SA, a été créée en 2004. Son Conseil d'administration se compose à l'origine de 5 personnes dont 4 membres nommés par l'Etat et 1 nommé par la Ville de Lausanne. L'Etat de Vaud est actionnaire à 97,5% de Biopôle SA (les communes de Lausanne et d'Epalinges se partageant à parts égales le solde des actions).

Dès son arrivée en 2007, le chef du SPECo représente l'Etat de Vaud à l'Assemblée générale de la société, puis il entre au Conseil d'administration en 2011, suite à une volonté d'en renforcer la gouvernance en augmentant le nombre d'administrateurs. C'est à cette époque que le chef du SPECo a invité le Contrôle cantonal des finances (CCF) à réaliser un audit de Biopôle SA. En mai 2013, le CCF et le SPECo ayant constaté des manquements significatifs dans la gestion de la société, l'Assemblée générale décide de se séparer de 2 de ses administrateurs jusqu'alors également en charge de la gestion de la société. Le dossier a été transmis au Ministère public central (MPc) pour apporter toute la lumière sur l'ensemble des faits. Le chef du SPECo a été désigné comme nouveau président du Conseil d'administration. Cette situation de crise implique que depuis le mois de mai 2013, le chef du service consacre parfois jusqu'à 30% de son temps à ce dossier. De plus, un collaborateur du SPECo nommé à la direction ad intérim, y consacre 50% de son temps, ceci sans que les ressources du service n'aient été augmentées en contrepartie. L'implication de ces 2 collaborateurs a été jugée nécessaire afin de ne pas péjorer le développement du site, d'assurer un traitement efficace des dossiers, mais surtout de permettre de proposer à l'avenir au Conseil d'administration, puis au Conseil d'Etat, une stratégie, un modèle de gouvernance et un modèle d'affaires assurant une gestion optimale du site.

La sous-commission sera particulièrement attentive au suivi de ce dossier.

#### *Technopôle SwissMedia*

Le Technopôle SwissMedia est situé sur les communes de Vevey (site principal) et de Lausanne (antenne). Par le biais de ce technopôle, l'association SwissMedia, dont le siège est à Vevey, a pour but d'encourager la création et le fonctionnement d'entreprises actives dans les technologies de l'information et les multimédias. SwissMedia est éligible à des subventionnements au titre de la LADE et, à ce titre, a reçu des subventions cantonales pour des tâches déléguées. L'Etat de Vaud ne détient aucune participation financière ou personnelle au sein des organes responsables de SwissMedia. Fin 2012, le SPECo, dans son rôle de service de tutelle, a souhaité que le CCF procède à un audit de la gouvernance et des comptes de cette association, audit qui a été réalisé. En 2013, SwissMedia a annoncé avoir des difficultés financières et un découvert structurel. Le SPECo envisage sa dissolution.

Le SPECo est le service de tutelle des sites stratégiques et celui qui alloue les subventions qui peuvent être demandées en vertu de la LADE. A ce titre, le SPECo a également des tâches de suivi et de contrôle des subventions allouées. Toutefois, la mission du SPECo est avant tout de faire de la promotion économique. En effet, ce service ne bénéficie ni du personnel ni des moyens d'investigation ou des compétences métier lui permettant des contrôles réellement systématiques et approfondis des bénéficiaires des subventions ou de la qualité des informations transmises ; la mission d'inspection étant en principe celle du CCF. Il est par ailleurs difficile d'avoir à la fois des missions de promotion et de contrôle.

## *2<sup>e</sup> observation*

### ***Missions de promotion et de contrôle du Service de la promotion économique (SPECo)***

*Le SPECo est le service qui chapeaute les sites stratégiques d'intérêt cantonal, ainsi que celui qui alloue les subventions demandées, entre autres, en vertu de la loi sur l'appui au développement économique (LADE). Toutefois, ce service ne bénéficie ni du personnel, ni des moyens d'investigation, ni des compétences métier permettant des contrôles réellement systématiques et approfondis des sociétés impliquées dans la gestion des sites, des bénéficiaires de subventions, ainsi que de la qualité des informations transmises par ces derniers.*

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'étendue du rôle du SPECo dans le contrôle des sociétés impliquées dans le fonctionnement des sites stratégiques, des entités subventionnées et de la qualité des informations transmises par ces dernières. Il est également prié de renseigner le Grand Conseil sur les moyens mis en oeuvre pour que le SPECo puisse pleinement assurer ce rôle de contrôle.*

### **Unité entreprises**

#### *Organisation et constats généraux*

L'Unité entreprises (anciennement Unité de la promotion économique) se concentre sur la promotion économique exogène et endogène et demande des processus rapides. Toutefois, les activités de cette unité sont étroitement liées à celles de l'Unité économie régionale, ce qui demande une bonne coordination.

Les partenaires du Canton pour la promotion économique comportent le Développement économique vaudois (DEV) et les organismes de développement économique régionaux (associations régionales).

#### *Développement économique vaudois (DEV)*

Le DEV, association de droit privé, est l'organisme officiel chargé par le DECS de l'accueil et de l'accompagnement d'entreprises étrangères dans le canton lors du processus d'implantation.

#### *Organismes de développement économique régionaux (associations régionales)*

Le Canton a pour partenaire les 10 associations régionales qui jouent le rôle de partenaires d'accueil et de conseil de proximité pour les entreprises ou les créateurs d'entreprises, tâches aussi appelées « Guichet Entreprises ».

#### *Promotion Economique (endogène & exogène)*

En 2013, les efforts se sont poursuivis afin de diversifier le tissu économique vaudois et de soutenir l'innovation, notamment avec le projet InnoVaud. Le soutien cantonal aux entreprises vaudoises comporte des aides financières (soutien à l'innovation, etc.) ainsi que des aides aux prestataires de services aux entreprises (conseils et coaching, etc.). Cette promotion endogène, qualitative et quantitative, vise notamment à continuer la consolidation de la place industrielle vaudoise et à lutter contre l'érosion des métiers dans le secteur secondaire, ceci en s'appuyant sur différents outils. Un de ces outils étant la facilitation de la mise à disposition de terrains industriels à des prix compétitifs dans les régions excentrées, soit l'amélioration de l'offre foncière.

#### *Allègements fiscaux temporaires*

Afin de mieux comprendre la situation globale des allègements fiscaux temporaires, différents tableaux de contrôle interne ont été établis en 2013, tel que demandé par le Grand Conseil. Ces tableaux, qui contribuent à une meilleure compréhension de la situation, montrent les processus de transmission des fichiers et des documents entre l'Administration cantonale des impôts (ACI) et le SPECo, et permettent ainsi de clarifier les compétences et les tâches respectives de chacun. Les différentes tâches incombant à la direction et au pilotage de ces allègements fiscaux temporaires sont

détaillées, de l'enregistrement d'une demande formelle jusqu'à l'enregistrement de la décision du Conseil d'Etat, ainsi que durant le processus du suivi des sociétés au bénéfice d'allègements. Ces tableaux, qui sont tenus à jour par l'ACI qui est chargé de l'ensemble des données, ont été rendus accessibles à la sous-commission. La première page de ces tableaux de bord est par ailleurs disponible en page 154 du présent rapport, sous le Département des finances et des relations extérieures (DFIRE).

Les exonérations temporaires des entreprises sont des outils utilisés pour la promotion économique exogène et la promotion économique endogène. Elles font l'objet d'une circulaire publiée par l'ACI en juin 2012 et qui est accessible sur le site du canton ([www.vd.ch/impôts](http://www.vd.ch/impôts)). Cette circulaire contient notamment une grille d'analyse des dossiers permettant de les examiner en fonction du type de société concernée, du nombre d'emplois, des investissements et des collaborations avec des institutions d'intérêt public projetés. Cette grille considère aussi les secteurs d'activités et le lieu d'implantation, en différenciant par exemple les possibilités d'exonérations pour les quartiers généraux dans certains districts. La collaboration et l'échange rapide d'informations entre le SPECo et l'ACI permettent de ne pas ralentir les processus et la bonne marche du SPECo dans l'accomplissement de ses missions.

### **Police cantonale du commerce (PCC)**

La PCC, en charge de plusieurs domaines d'activité, a pour mission principale la protection du consommateur. Ces activités s'organisent autour de la délivrance d'autorisations et de licences, de la surveillance et de l'inspection des secteurs réglementés comme la prostitution ou les jeux et concours.

#### *Délivrance et retrait d'autorisations et de licences*

Le contrôle de l'Etat et les prestations de cette unité passent par des autorisations administratives, des licences d'établissements (café, restaurant, établissement de nuit, etc.) ainsi que la surveillance de ce secteur. Le contrôle s'effectue notamment sur la base des exigences de l'article 28 du règlement d'application de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (RLATC) qui traite de l'éclairage et de la ventilation des locaux. Les autres contrôles concernent le respect des normes édictées dans la loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB) et son règlement ou la loi sur l'exercice des activités économiques (LEAE).

La surveillance concerne des domaines en lien avec l'ordre public (heures de fermeture, etc.), la vente d'alcool aux mineurs, ou encore le non paiement des cotisations aux assurances sociales. En 2013, la PCC a mis sur pied une collaboration plus étroite avec la Police de Lausanne, les communes étant chargées de la surveillance des établissements et des commerces. La PCC dispose pour sa part, sur le plan administratif, de divers moyens de sanction allant jusqu'à la fermeture d'un établissement. C'est notamment la PCC qui sanctionne les établissements et commerces qui violent l'interdiction de vendre et de servir de l'alcool à des mineurs.

La Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA) a réalisé des achats tests afin de contrôler si l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs était bien respectée dans différents établissements et magasins, achats tests qui ont donné des résultats insatisfaisants. En réponse à diverses interventions parlementaires liées à ce domaine et suite aux résultats des achats tests, le Conseil d'Etat a soumis un projet de révision de LADB au Grand Conseil afin notamment, de renforcer le dispositif de protection de la jeunesse.

#### *Prostitution*

Selon l'article 23 de la loi sur l'exercice de la prostitution (LPros), les autorités compétentes pour permettre le respect de la loi sont la PCC, le Service de la santé publique (SSP), la Police cantonale (PolCant) et les services sociaux du Canton. Il faut aussi rajouter le Service de la population (SPOP) pour ce qui concerne les permis de séjour. Il s'agit par conséquent de 3 départements cantonaux qui sont concernés par la surveillance de la prostitution dans le canton de Vaud. Selon le règlement d'application de la LPros à son article 10, une commission cantonale consultative pluridisciplinaire est chargée de coordonner l'intervention des différents acteurs impliqués dans la lutte contre la prostitution contrainte.

La Police du commerce est chargée du contrôle des salons. Selon la LPros, les salons sont des établissements au sens de la LADB qui sont fréquentés par des personnes exerçant la prostitution. En application de la LPros, les tenanciers ont l'obligation de s'annoncer à la PCC comme pour tous les établissements commerciaux. Ils doivent tenir une liste à jour des personnes exerçant la prostitution dans leur salon et respecter les différents points de la charte éthique liée au domaine de la prostitution dans le canton de Vaud. Le responsable des locaux doit en assurer l'hygiène. Il est interdit de percevoir une commission sur le travail sexué des personnes. En 2012, 230 salons et une dizaine de cabarets étaient recensés dans le canton de Vaud<sup>36</sup>.

Le contrôle des personnes sous l'angle des permis de séjour se fait par le SPOP. Le contrôle des mesures de prévention et d'encadrement sanitaire et social selon l'article 22 de la LPros passe notamment par le SSP avec l'aide d'associations financées par l'Etat.

La PolCant procède, quant à elle, au recensement des personnes exerçant la prostitution et gère les données recueillies. A noter que la PCC n'a pas accès à ces données. Dans le canton de Vaud, les travailleurs du sexe (TDS) peuvent s'annoncer sous forme volontaire à la police. Dans d'autres cantons, l'inscription sur une liste est obligatoire. La Cellule investigation prostitution (CIPRO)<sup>37</sup>, composée de 2 inspecteurs cantonaux, en collaboration avec 2 policiers lausannois pour ce qui concerne le territoire de la commune de Lausanne, préconise un répertoire pour avoir une vue d'ensemble de la prostitution qui permettrait de mieux protéger les personnes prostituées. Pour les associations proches du milieu de la prostitution, il est constaté que les personnes clandestines n'apparaissent pas sur ces listes, qu'elles soient de portée obligatoire ou non, et qu'il est par conséquent tout aussi difficile de les protéger. Avec la libre circulation des personnes, les travailleurs du sexe peuvent rester 90 jours sur le territoire suisse puis disparaître sans que l'on ait le temps de les identifier. Il est de plus relevé que la prostitution attire plutôt la misère humaine tant les tarifs pratiqués sont devenus dérisoires. La prostitution a par conséquent évolué ces dernières années et la mobilité des TDS est plus importante qu'avant.

Sous l'angle de la Police du commerce, la prostitution n'est pas une activité économique ordinaire. Les inspecteurs de la PCC n'ont pas la formation nécessaire correspondant au secteur de la prostitution qui se passe dans des lieux fortement criminogènes. La Police du commerce est l'entité qui détient un pouvoir de sanction redouté car elle peut faire fermer les salons. Les inspecteurs de la CIPRO ont quant à eux un rôle social avec les travailleurs du sexe. Ils n'appliquent pas les normes répressives de la police en vue d'établir un lien de confiance auprès des TDS.

Pour rappel, le premier but de la Lpros est, entre autres, la protection des personnes qui se prostituent contre l'exploitation de leur détresse. Il faut savoir que les personnes qui se prostituent vivent souvent de très grandes pressions sur leurs propres familles dans leur pays d'origine et sont ainsi contraintes au silence pour les protéger. Il est constaté par la Police fédérale que le trafic de migrants a augmenté de 30% en Suisse en 2012. Les membres de la CIPRO et les associations proches du milieu de la prostitution relèvent l'excellent travail réalisé par le Centre d'assistance aux migrantes et aux victimes de la traite des femmes (FIZ)<sup>38</sup> dans le canton de Zurich. Celui-ci met l'accent sur la traite des femmes car il n'existe en Suisse aucune garantie de protection à long terme pour les victimes de la traite d'êtres humains. La CIPRO et les associations proches du milieu de la prostitution relèvent qu'une telle entité manque aux cantons romands. De plus, il peut être constaté que selon la charte éthique liée au domaine de la prostitution dans le canton de Vaud, il appartient aux tenanciers de salon de relever l'identité des travailleurs du sexe, de les inciter à s'annoncer à la Brigade des mœurs, d'assurer leur sécurité ainsi que leur accès aux soins. En plus de son aspect peu contraignant, cette charte ne protège pas les TDS qui travaillent hors des salons. Avec la mobilité des personnes, il y a tout un pan de la prostitution qui n'est pas contrôlé par la PCC et que seules les polices cantonales et fédérales peuvent évaluer.

---

<sup>36</sup> Magazine trimestriel Polcant Info n°90.

<sup>37</sup> A cet égard, voir également en p. 31 du présent rapport, sous le Département de la sécurité et de l'environnement (DSE).

<sup>38</sup> [www.fiz-info.ch](http://www.fiz-info.ch).

### *3<sup>e</sup> observation*

#### ***Protection des travailleurs du sexe et respect de la loi sur l'exercice de la prostitution (LPros)***

*La Police du commerce (PCC) a pour principale compétence le contrôle des salons mais elle n'a pas le pouvoir de lutter contre la prostitution clandestine ni la traite des personnes. Or, il s'avère qu'avec la libre circulation des personnes, il est devenu encore plus difficile de contrôler la prostitution clandestine et non organisée, au risque de laisser des personnes en danger dans les mains peu recommandables de réseaux. Les objectifs de protection tels que prévus par la LPros ne semblent pas pouvoir être atteints.*

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la manière dont il entend coordonner les actions des différentes polices, notamment afin d'assurer une meilleure protection des personnes qui évoluent dans le domaine de la prostitution.*

#### *Jeux et concours*

La législation sur les jeux de hasard et les loteries relève de la compétence de la Confédération. La Commission fédérale des maisons de jeu (CFMJ) est chargée d'accorder des concessions et de surveiller l'application du droit fédéral, soit la loi fédérale sur les jeux de hasard et les maisons de jeu (LMJ). L'autorité de poursuite pénale est la CFMJ.

En ce qui concerne la loi fédérale sur les loteries et les paris professionnels, les autorisations et la surveillance reviennent aux autorités cantonales, soit la PCC. La Commission des loteries et paris s'occupe de l'homologation et de la surveillance des grandes loteries exploitées par la Loterie romande et Swisslos. L'autorité de poursuite pénale est le Ministère public central.

### **Service de l'emploi (SDE)**

#### **Division contrôle du marché du travail et protection des travailleurs (CMTPT)**

Le SDE est l'organe de contrôle institué par la loi fédérale sur le travail au noir (LTN). Il examine le respect des obligations en matière d'annonce et d'autorisation conformément au droit des assurances sociales, des étrangers et de l'imposition à la source. Les contrôles ont aussi pour but de prévenir la sous-enchère salariale et la vérification des normes de santé et sécurité au travail (SST).

3 secteurs sont couverts par les contrôles, à savoir le contrôle des chantiers de la construction, le contrôle dans le secteur des métiers de bouche et activités analogues ayant signé des conventions collectives de travail, et le contrôle des entreprises n'ayant pas signé de convention collective de travail.

#### *Contrôle des chantiers de la construction dans le canton de Vaud (CCCCV)*

Afin de renforcer les dispositions relatives aux mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes, la responsabilité solidaire renforcée des entreprises contractantes, en cas de non-respect par les sous-traitants des conditions minimales de travail et de salaires en Suisse, est entrée en vigueur en juillet 2013. Cette responsabilité a été limitée aux entreprises du secteur principal et du secteur secondaire de la construction. Les milieux concernés pensent qu'il faudra encore attendre quelques années avant de savoir si le renforcement de la responsabilité solidaire représentera une mesure efficace pour améliorer les conditions de salaires et de travail sur les chantiers suisses ou si, à l'avenir, les mandats seront davantage confiés à des indépendants qui ne sont pas tenus de respecter le salaire minimum. La lutte contre les « indépendants fictifs » constitue par conséquent un élément majeur dans le panel des contrôles à effectuer dans le futur car il est déjà constaté que ces derniers sont de plus en plus nombreux.

La convention quadripartite sur le CCCC, signée en 2007, régit le fonctionnement du contrôle des chantiers de la construction dans le canton de Vaud. Selon son article 1, les parties signataires<sup>39</sup> veillent à la surveillance de l'application des dispositions légales et conventionnelles dans les domaines du droit du travail, des assurances sociales, de la sécurité au travail, de la lutte contre le travail au noir, des marchés publics, du droit migratoire et de la gestion des déchets.

La sous-commission a rencontré l'équipe des inspecteurs du contrôle des chantiers de la construction et les a suivis sur 2 chantiers. Ces inspecteurs, au nombre de 26, passent 50% de leur temps sur le terrain pour le contrôle des chantiers. Ils forment une équipe professionnelle et expérimentée. Toutefois, le travail d'inspection est devenu plus corsé ces 2 dernières années. En 1999, les inspecteurs pouvaient effectuer leurs contrôles sur les chantiers en étant seuls, ils ont dû rapidement travailler en équipe de 2 avant de passer à 3 actuellement. Même si les inspecteurs sont formés aux méthodes destinées à calmer des situations conflictuelles, les réactions des personnes contrôlées sont devenues plus violentes en 2013. Selon le rapport d'activité 2012 du CCCC, les statistiques montrent que les interventions des forces de police sont 3 fois plus importantes en 2012 qu'en 2004. La tâche des inspecteurs est devenue plus difficile par le fait que les moyens de communication sont devenus très performants et il est par conséquent facile aux ouvriers travaillant sur les chantiers contrôlés de quitter rapidement le « navire » lorsque l'un d'entre eux a été arrêté par un inspecteur.

Les contrôles suivis par la sous-commission visaient exclusivement la branche d'activité de la plâtrerie et peinture car c'est dans cette branche qu'ont lieu presque 30% des infractions selon la statistique par branche d'activité du rapport CCCC 2012, suivi de près par la branche d'activité de maçonnerie et génie civil. Rien que pour un des chantiers contrôlés ce jour-là, le procès-verbal relève les points suivants : infractions aux conventions collectives de travail (CCT), absence d'autorisation de séjour, absence d'autorisation de travail, demande de vérification du paiement des charges fiscales, concurrence déloyale selon l'article 7 de la loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD), entreprise récidiviste.

Toujours selon le rapport du CCCC, il est intéressant de relever que 27% des contrôles sont effectués suite à une dénonciation. 83% de ces contrôles débouchent sur un constat nécessitant une transmission du rapport pour instruction. Il peut être également relevé que la quasi-totalité des infractions aux CCT concernent le travail du samedi sans annonce ou sans dérogation (n= 110). Pour ce qui concerne les infractions à la sécurité, il peut être relevé que 84% (n=38) d'entre elles concernent des échafaudages, des étayages, le non port du casque, etc.

Enfin, il est constaté qu'un nombre de plus en plus important de clandestins sont employés sur les chantiers vaudois.

Il est observé que les infractions aux lois en vigueur sont encore très importantes sur les chantiers. Par ailleurs, la dangerosité des interventions et le fait que les travailleurs peuvent plus facilement se dérober grâce aux signalements via les téléphones portables ont obligé les contrôleurs à se rendre sur les chantiers à 3. Ceci a pour conséquence une diminution du nombre des visites sur les chantiers. De plus, les mesures policières et légales prises à l'encontre des contrevenants sont faibles et les amendes peu dissuasives.

#### *Contrôle dans le secteur des métiers de bouche et activités analogues*

La convention tripartite (ci-après la Convention), signée en 2009, destinée à lutter contre le travail illicite dans le secteur des métiers de bouche et activités analogues a pour but de « *mettre en place un dispositif de conseils et de contrôles destinés à éliminer, par des mesures incitatives, informatives et formatives et par des mesures coercitives, toute forme de travail illicite* ». L'article 2 de la Convention

---

<sup>39</sup> L'Etat de Vaud, une délégation patronale, une délégation syndicale et la Suva (caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents).

définit l'activité illicite exercée en violation des prescriptions légales. Les partenaires sociaux signataires sont au nombre de 7 pour la partie patronale et de 4 pour la partie syndicale<sup>40</sup>.

Les inspecteurs du marché du travail, opérationnels dans le secteur des métiers de bouche et activités analogues sont engagés, sur préavis de la commission de surveillance (organe compétent désigné dans le cadre de la Convention) et sont rattachés au SDE.

La sous-commission a participé à la visite inopinée de 3 établissements en compagnie de 2 des 3 inspecteurs affectés au contrôle du marché des métiers de la bouche et activités analogues conventionnés. Il existe 2 types de contrôles, soit le contrôle inopiné selon le plan de travail des inspecteurs ou sur dénonciation, et le contrôle sur rendez-vous. Toute visite effectuée par les inspecteurs du marché du travail fait l'objet d'un procès-verbal. Un exemplaire est remis au détenteur de la licence et à l'employeur visité, le deuxième exemplaire est remis en principe (selon l'article 6 de la Convention) aux instances concernées par l'infraction, puis aux commissions paritaires concernées.

Ce type d'inspection existe depuis 2003. Lors du premier rendez-vous non annoncé, un inspecteur procède au relevé de l'identité des travailleurs présents alors qu'un second inspecteur s'entretient avec le responsable et lui soumet la liste des documents qu'il devra présenter lors du prochain contrôle qui aura lieu dans les 3 semaines suivantes. Les éléments demandés sont la liste détaillée de tout le personnel actuel et depuis 2 ans, les dossiers du personnel complets, les documents relatifs à la gestion du temps de travail des 4 derniers mois, les fiches de salaires des 6 derniers mois, les documents relatifs au fisc et aux impôts des 2 dernières années, les récapitulatifs des décomptes AVS et LPP. Il est ensuite remis une note interne « Avis destiné aux travailleurs » qui est à afficher et à faire signer par les employés puis à présenter lors de la prochaine visite par le titulaire de la licence en présence de l'employeur si c'est une autre personne. L'employeur peut demander à son agent fiduciaire de se faire assister lors du contrôle. Avant le départ, les inspecteurs remettent au responsable une brochure sur « Les contrôles en entreprise » éditée par le Canton de Vaud.

Les inspecteurs bénéficient d'une expérience dans le milieu de l'hôtellerie-restauration. Selon eux, les 3 établissements contrôlés seront certainement en infraction pour une raison ou une autre. Il semble que ce constat soit courant. Selon le rapport d'activité 2012 de la Commission de surveillance de la lutte contre le travail au noir dans le secteur des métiers de bouche et activités analogues dans le canton de Vaud, 261 entreprises ont été contrôlées, ce qui correspond à la vérification des conditions d'occupation de 4'723 employés. Pour rappel, le nombre total d'entreprises concernées est d'environ 3'000 établissements dans le canton de Vaud. A la demande de la sous-commission, il est confirmé que les inspecteurs veillent à une juste répartition géographique des contrôles.

Lors de la première visite et du relevé d'identité du personnel, la police est systématiquement appelée dans le cas où l'identité d'une personne ne peut pas être validée ou s'il y a récidive. Il est relevé que ces contrôles inopinés sont les plus efficaces pour découvrir les personnes clandestines. Il est aussi constaté que les sanctions sont souvent de faible portée et converties en jours-amendes.

Il convient enfin de rappeler que les inspecteurs interviennent aussi dans le cursus de formation des futurs tenanciers ou responsables qui seront titulaires du certificat de capacité permettant l'obtention de licences destinées à exploiter des établissements.

---

<sup>40</sup> Pour la partie patronale : Gastrovaud, l'Association Romande des hôteliers, l'Association vaudoise des établissements sans alcool, la Société des artisans boulangers-pâtisseries du canton de Vaud, la Société vaudoise et romande des patrons pâtisseries-confiseurs, chocolatiers glacières, Prométerre et l'Association vaudoise des maîtres bouchers charcutiers. Pour la partie syndicale : Hôtel & Gastro Union, Unia, SYNA et l'Association suisse du personnel de boucherie.

#### 4<sup>e</sup> observation

### **Devoir des employeurs de respecter la législation en matière de droit du travail**

Le Canton de Vaud est conscient de l'importance des contrôles du marché du travail sur son territoire. Le Parlement a même voté un amendement proposé par la Commission des finances (COFIN) dans le cadre du budget 2014, voté en 2013, visant à augmenter le nombre des inspecteurs dédiés à cette tâche. Cependant, cette mesure ne pourra devenir efficace que si les amendes infligées aux employeurs en infraction deviennent plus dissuasives.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend proposer pour permettre une meilleure prévention des infractions et une meilleure prise de conscience de la part des employeurs quant à leur devoir de respecter la législation en vigueur.

### **Service de l'agriculture (SAGR)**

Le SAGR répond aux besoins de l'agriculture vaudoise et vise à ce que le Canton devienne un leader dans la formation des métiers de la terre.

#### *Direction et politique agricole*

Début 2014, le service était prêt à faire face aux nouvelles dispositions fédérales de la politique agricole et des marchés des prestations publiques entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (Politique agricole 2014-2017). Une structure générique a été mise sur pied en collaboration avec les professionnels pour que les demandes puissent être formulées immédiatement.

La Politique Agricole 2014-2017 (PA 14-17) vise à optimiser les paiements directs en les ciblant davantage sur les prestations non marchandes de l'agriculture. Les paiements directs (Contributions) de la PA 14-17 se regroupent dans les 5 domaines suivants:

- conservation de ressources naturelles vitales, modes de production en accord avec la nature et particulièrement respectueux des animaux ;
- entretien du paysage cultivé ;
- approvisionnement sûr de la population ;
- garantie de revenu ;
- occupation décentralisée du territoire.

Ces prestations ont pour objectif de renforcer encore plus les bases naturelles de la vie (biodiversité, fertilité du sol, efficacité des ressources), le paysage cultivé et le bien-être des animaux.

A noter encore que le SAGR informe la sous-commission que le réfectoire du site de Marcelin n'engendre plus de pertes financières, ainsi la menace d'une externalisation de ce service a été écartée. Un élargissement du type de repas proposés a été mis en place et le nombre de repas servis chaque jour a augmenté.

### **Unités vulgarisation, centre de compétence et formation Agrilogie**

#### *Etat des lieux du projet IMAGO-Agroscope*

Le projet IMAGO vise la création d'un « centre de compétence vaudois des métiers de la terre au service des citoyens-consommateurs ». Ce pôle de compétence dans les métiers de la terre permettrait d'assurer la pérennité du secteur primaire vaudois. Les différents éléments de ce projet s'articulent autour de 4 axes de travail exploratoires.

Le premier axe vise à fédérer les différents centres de compétence que sont la formation professionnelle, la formation continue et la vulgarisation, la recherche et les prestations destinées aux professionnels ou délivrées par eux. Ceci en vue de partager une vision stratégique commune pour

devenir le plus grand centre romand en termes de diplômes agricoles (la formation agricole, étant différente des autres formes d'éducation).

Le deuxième axe s'organise autour de la mise en œuvre de la loi vaudoise sur l'agriculture (LVLAgr) afin d'offrir des compétences à l'agriculture axées sur la diversité, la qualité, la proximité, le terroir et le dynamisme paysan.

Le troisième axe s'articule autour de la qualité des prestations offertes aux professionnels de la terre et aux citoyens. Il s'agit donc de garantir des prestations de qualité pour les professionnels ou pour le grand public dans les domaines de la formation professionnelle, de la formation continue et de la vulgarisation ou de la recherche.

Le quatrième axe vise à mieux coordonner le partenariat Confédération, Canton et monde associatif dans une logique de synergie et de partenariat.

Ce centre représenterait 1'000 à 1'500 élèves et 500 collaborateurs.

### **Office cantonal de la viticulture et de la promotion (OCVP)**

#### *Commission des Premiers grands crus (CPGC)*

La CPGC a pour compétences d'examiner les dossiers déposés, de se prononcer sur l'octroi de la mention Premier grand cru, et d'organiser tous les éléments nécessaires à l'octroi ou au maintien de cette mention. Elle a attribué les premières distinctions à des vins issus de domaines viticoles du canton de Vaud en 2012.

Le règlement sur les vins vaudois du 27 mai 2009 règle l'organisation administrative de la CPGC. Il précise notamment que les membres de la commission sont nommés par le Conseil d'Etat. De plus, une nouvelle directive datée du 14 février 2013 sur l'organisation et le fonctionnement de la CPGC a été élaborée et publiée dans la Feuille des avis officiels (FAO) en mai 2013. Elle remplace le règlement du DECS du 23 septembre 2010.

Fin 2012, le SAGR a par ailleurs établi un rapport détaillé sur cette commission pour la COFIN afin de préciser les points suivants :

- l'organisation et la base légale de la CPGC ;
- le secrétariat indépendant de l'administration cantonale ;
- l'examen technique nécessaire à l'obtention de la mention Premier grand cru ;
- l'organisation des dégustations confiée à l'association de l'office de la marque de garantie des vins vaudois d'appellation d'origine, l'Association Terravin ;
- les honoraires pour les frais liés au secrétariat et aux dégustations ;
- le coût de fonctionnement de la CPGC, qui se divise en frais de secrétariat, frais de formation continue des dégustateurs et frais de dégustations d'agrément.

Un processus permettant d'apprécier le processus d'octroi de la mention Premier grand cru a également été élaboré. Un schéma montre les différentes étapes et prises de décision par la CPGC (octroi ou maintien de la mention).

#### *Office des vins vaudois (OVV)*

L'OVV est une institution de droit public reconnue par l'Etat. Celui-ci délègue la tâche de la promotion viticole à l'OVV qui a pour buts de promouvoir le vignoble, les vins vaudois et leur image par diverses actions et de veiller à la coordination de toutes les actions entreprises. Les organes de l'OVV consistent en un comité de direction dont les membres sont nommés par le Conseil d'Etat sur proposition du chef du DECS après consultation auprès de la Communauté interprofessionnelle du vin vaudois (CIVV). L'OVV est subordonnée à la CIVV qui définit sa stratégie.

Les ressources de l'OVV sont constituées en partie par le produit intégral des taxes prélevées auprès des producteurs et encaveurs. Sur préavis de la CIVV, le chef DECS fixe annuellement le montant de ces taxes. L'EMPD modifiant la loi sur la viticulture du 21 novembre 1973 (LV), accepté par le Grand Conseil en 2012, a précisé quelles personnes étaient assujetties à la taxe annuelle, ainsi que le mode de calcul de cette dernière. Il a rappelé que ces contributions obligatoires imposées par la loi étaient destinées à des actions en faveur de la promotion de l'ensemble des vins vaudois visant au maintien et à la progression des parts de marché de ceux-ci. Le produit des taxes est également destiné à l'amélioration de la connaissance et de la transparence de la production et du marché ainsi qu'aux coûts de fonctionnement annuels de l'OVV, à raison de 15% au maximum.

Les activités de l'OVV s'inscrivent dans un cadre général de soutien à la viticulture et il est par conséquent difficile de mesurer de manière objective les avantages que celles-ci procurent aux vigneron vaudois qui en bénéficient indirectement. Ainsi, les frais de l'OVV sont supportés par les producteurs et les encaveurs mais ceux-ci ne voient pas toujours les avantages procurés par les actions et engagements de l'OVV pour leur activité.

La sous-commission a par ailleurs été rendue attentive à certaines doléances de viticulteurs quant au fonctionnement de l'OVV auquel il est reproché notamment un manque de transparence quant aux motifs conduisant à des augmentations de taxes et une inégalité de traitement à l'égard de certains vigneron. Lors de la visite de la sous-commission en janvier 2014, le chef du SAGR n'était pas au courant de ces doléances exprimées par voie de courrier à l'OVV, avec copies, notamment au DECS et à la Commission de gestion.

### **Remarque**

*Les taxes en faveur de l'OVV sont prélevées auprès de tous les producteurs et encaveurs en vue de promouvoir le vignoble, les vins vaudois et leur image et en vue d'améliorer la connaissance et la transparence de la production et du marché. Pour des raisons de stratégie promotionnelle, l'OVV choisit des actions et engagements, comme par exemple une sélection des vins qu'il souhaite promouvoir, amenant ainsi certains producteurs et encaveurs à se sentir écartés de cette promotion alors qu'ils ont apporté leur contribution financière par le biais de la taxe. Il conviendrait que le SAGR se penche sur la gouvernance de l'OVV, notamment en matière de communication aux producteurs et encaveurs.*

### **Unité développement rural et contributions**

Cette unité s'occupe de la distribution des contributions fédérales et cantonales aux exploitants agricoles. Elle accompagne également des projets dans le domaine du développement rural et contribue au financement de l'agriculture par des prêts sans intérêts.

#### *Office de crédit agricole (OCA) et financement de l'agriculture*

L'OCA traite diverses demandes d'aide financière en lien avec des mesures publiques fédérales financées par le Fonds d'investissements agricoles (FIA), des mesures publiques propres au Canton de Vaud et des mesures privées.

Dans le cadre des mesures propres au Canton, le Fonds d'investissement rural (FIR) accorde des prêts aux agriculteurs et viticulteurs ainsi qu'aux sociétés actives dans la mise en valeur de la production agricole. Le capital du FIR a été entièrement financé par les fonds publics. Le secrétariat de l'OCA assure la gestion administrative du FIR, ceci dans le cadre du mandat confié à Prométerre par le DECS.

Suite à la mise en œuvre de la loi vaudoise sur l'agriculture (LVLAgr), une crise de liquidités a perturbé le fonctionnement du FIR en 2012. En effet, cette loi a pour conséquences l'élargissement du champ de financements de l'agriculture, augmentant ainsi les sollicitations financières émises par les nouveaux bénéficiaires potentiels de prêts ainsi que le financement de nouvelles mesures prévues dans la loi. Pour faire face à cette demande, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil ont décidé d'accorder un prêt de CHF 10 millions fin 2012. Toutefois, ce prêt n'a permis au FIR que de rétablir l'équilibre et de

respecter les engagements déjà pris. Les liquidités, en juin 2013, ne permettaient toujours pas de répondre aux nouvelles mesures prévues par la loi. Cet état de fait a entraîné la suppression de nombreuses mesures. Ainsi, la loi manifeste une volonté politique qui n'est dans les faits pas suivie par les moyens financiers mis à disposition du FIR.

#### 5<sup>e</sup> observation

#### *Aide aux investissements ruraux*

*Suite à l'entrée en vigueur de loi vaudoise sur l'agriculture (LVLAgr), les liquidités actuelles du Fonds d'investissement rural (FIR) ne lui permettent plus de répondre aux sollicitations financières émises par les nouveaux bénéficiaires potentiels de prêts. Elles ne lui permettent pas non plus de financer les nouvelles mesures prévues dans la LVLAgr.*

- *Le Conseil d'Etat est prié d'informer le Grand Conseil sur la manière dont il compte s'assurer que les mesures prévues dans la LVLAgr puissent être financées.*

### **Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)**

#### **Division éducation physique à l'école**

Pour rappel, le SEPS contribue à la définition et au contrôle du programme d'éducation physique. Dans le cadre du nouveau Plan d'Etudes romand (PER) le SEPS est partie prenante de la mise en place de ce dernier au niveau de la planification des cours d'éducation physique pour la scolarité obligatoire.

#### **Remarque**

*Lors de la rencontre avec le SEPS, il a été signalé à la sous-commission que la mise en place des cours d'éducation physique pour la scolarité obligatoire est ralentie pour cause de divergences de vues avec le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC). Il serait souhaitable que les partenaires de ce dossier se concertent et se mettent d'accord pour que le sport à l'école demeure un aspect important et qualitatif du programme scolaire.*

#### **Division sport associatif**

##### *Programme Cool & Clean*

Suite à la réponse à l'observation de la Commission de gestion en 2012<sup>41</sup>, le programme Cool & Clean sera pérennisé dans le canton de Vaud mais par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS). Le délégué Cool & Clean sera rattaché au Service de la santé publique (SSP) chapeauté par un comité de pilotage où sera présent un délégué du SEPS. Il est toujours difficile de convaincre les sociétés sportives d'adopter le programme Cool & Clean. Le Conseil d'Etat pense que le nouveau délégué trouvera plus de soutien au niveau des réseaux de la santé pour implémenter ce programme. Sans oublier les 90 cours du module Cool & Clean donnés à plus de 1'000 personnes par année dans le cadre des cours Jeunesse + Sport.

#### **Remarque**

*Il serait judicieux de mieux informer les communes afin qu'elles deviennent de véritables prescripteurs de ce programme en les recommandant à leurs sociétés sportives locales.*

#### **Division fédérations sportives internationales**

Au vu du nombre important de fédérations sportives installées sur le territoire cantonal, il est demandé ce qu'elles apportent au niveau local. Il est rappelé qu'à Aigle, le vélodrome couvert construit par l'Union cycliste internationale (UCI) est mis à disposition de la population à horaires fixes. Le Centre mondial d'entraînement de tir à l'arc est mis à disposition des tireurs amateurs, l'Union des

---

<sup>41</sup> 2<sup>e</sup> observation au DECS : « Bilan du programme Cool & Clean », p. 101 du rapport de gestion 2012.

associations européennes de football (UEFA) gère le centre sportif de la ville de Nyon et certaines fédérations peuvent faire du sponsoring de manifestations sportives locales.

### *Cluster*

Depuis l'an 2000, la politique du sport international a été mise en œuvre en partenariat avec la Ville de Lausanne. L'objectif premier était de faire venir des fédérations ou organisations sportives internationales sur le territoire vaudois. Le but était aussi l'organisation de grandes manifestations sportives et de congrès sportifs internationaux.

En 2013, il y a 56 sièges de fédérations ou organisations sportives internationales installés dans le canton de Vaud dont 50 sur territoire lausannois. Il y a quelques années, une réflexion a été entamée pour élargir le champ de cette politique publique du sport. Le but de cette politique serait de faire rayonner ces fédérations et organisations sportives sur l'économie vaudoise. L'idée du Cluster est née et a été inscrite dans la nouvelle loi sur l'éducation physique et le sport, votée fin 2012 par le Parlement vaudois. L'idée consiste à mettre en lien les différents prestataires vaudois avec les fédérations et organisations sportives installées dans le canton. Il s'agit de créer un centre de compétences pluridisciplinaire pour mettre en réseau tous ces partenaires. Une société spécialisée a été mandatée pour analyser la pertinence du modèle organisationnel de ce Cluster imaginé par un groupe de travail qui a planché pendant une année sur ce projet. Différentes plateformes d'échanges ont été imaginées. La réflexion a fait apparaître un grand intérêt pour le sport santé. Il s'agirait alors d'investiguer aussi ce champ d'action. Le rapport sur l'analyse et l'implémentation de ce Cluster sera fourni début 2014 pour décision. En attendant, cette organisation sous forme de Cluster semble attendue par les employeurs qui contactent régulièrement le SEPS pour connaître l'avancement de cette nouvelle organisation. La sous-commission suivra attentivement l'évolution de ce dossier.

### *Synathlon*

Ce bâtiment, dont la réalisation est prévue sur le site sportif de Dorigny, à Lausanne, réunira sous le même toit les compétences scientifiques de l'UNIL et de l'Académie internationale des sciences et techniques du sport (AISTS). Il hébergera un institut des sciences du sport, la Fondation pour les masters post-grades AISTS, le siège de la Fédération internationale des sports universitaires et éventuellement le secrétariat du Cluster. La sous-commission suivra ce projet avec intérêt.

## **Division équipements sportifs**

### *Ouverture des salles de sport des gymnases*

L'article 29 « Infrastructures cantonales » de la loi sur l'éducation physique et le sport stipule en son alinéa 2 « *En dehors de l'utilisation scolaire et dans une mesure compatible avec l'enseignement, il (l'Etat) en permet l'utilisation aux activités Jeunesse + Sport ainsi qu'aux sociétés sportives et peut percevoir à cet effet une contribution aux frais d'exploitation.* »

Pour rappel, la Commission de gestion avait fait une observation<sup>42</sup> dans son rapport 2010 sur cette problématique. Or, il peut être constaté qu'encore en 2013 ces salles sont peu mises à disposition en dehors des horaires scolaires, en soirée ou le week-end, et que les tarifs de location ne sont pas toujours à un prix abordable. Un règlement d'application pour cet article 29 de la loi est en cours d'élaboration.

Au vu de cette situation qui perdure depuis plusieurs années déjà, la sous-commission sera attentive à une mise en application de ce règlement dans les plus brefs délais ainsi qu'à l'application de tarifs abordables pour tous en termes de location de ces salles selon le souhait du Parlement.

---

<sup>42</sup> 3<sup>e</sup> observation au DEC : « Location des salles de sport et autres locaux cantonaux », p. 100 du rapport de gestion 2010.

## Service de la population (SPOP)

### Division asile et retour

La Division asile et retour du SPOP est composée de 21,8 ETP. En plus de sa direction, elle se divise en 4 secteurs à savoir le secteur séjour, le secteur départs et mesures, le secteur conseil en vue du retour et le secteur coordination asile (COASI).

Le secteur conseil en vue du retour a pour tâche d'informer sur le programme d'incitation au retour ainsi que la gestion et l'accompagnement des cas individuels afin d'élaborer des conventions d'aide au retour. En 2013, sur les 1'180 étrangers renvoyés, 449 ont bénéficié d'une aide au départ (38%)<sup>43</sup>.

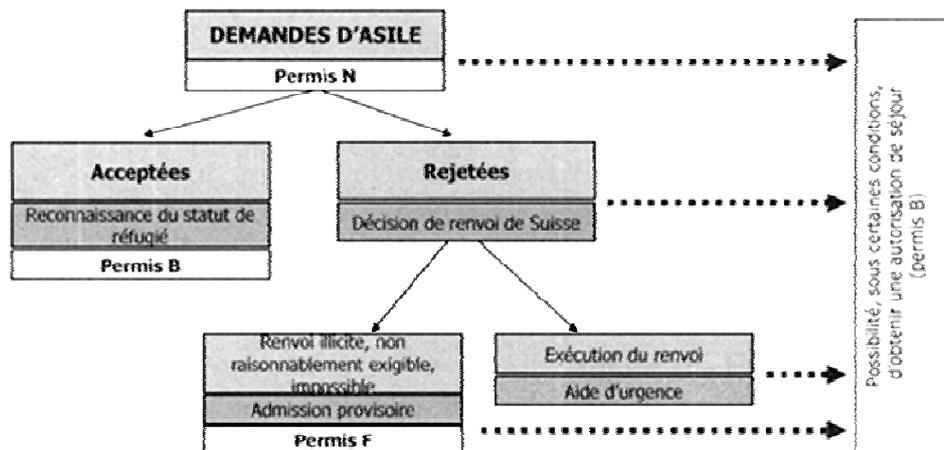
Le secteur départs et mesures est, quant à lui, en charge de toutes les démarches nécessaires en vue du départ des requérants d'asile, des clandestins et des étrangers faisant l'objet d'une décision de renvoi.

La COASI coordonne sur le plan cantonal les mesures liées à l'asile, supervise les engagements des subventions fédérales, assure un contrôle financier sur les allocations versées aux requérants d'asile, analyse les coûts liés à l'asile dans le canton de Vaud et participe à la coordination générale de l'asile avec les partenaires cantonaux.



*Pour rappel*

### Procédures relatives à l'asile (Loi fédérale sur l'asile)



Fin 2013, l'asile concerne 5'360 personnes requérantes d'asile, admises provisoirement ou bénéficiaires de l'aide d'urgence. Il est constaté, par rapport à la moyenne des années précédentes, une baisse de 25% des demandes d'asile déposées en Suisse.

Avec le durcissement de la loi sur l'asile (LAsi) et la volonté fédérale d'accélérer les processus de l'asile, il est prévu que 40% des cas « Dublin » seront traités par l'Office fédéral des migrations (ODM) dans des centres fédéraux ainsi que le 20% des procédures traitables en 48 heures. Les cantons devront se répartir le 40% concernant les autres cas. Cela va engendrer le besoin de 100 places pour les cantons concordataires qui ne disposent actuellement que d'une quarantaine de places.

<sup>43</sup> Migration et asile dans le canton de Vaud. Point de situation périodique. Conférence de presse du 3 février 2014.

Selon l'Administration cantonale vaudoise, il s'avère que les accords de réadmission sont le gage d'une meilleure efficacité dans la gestion de l'asile. Il est constaté que dans les pays où il y a des accords de réadmission, la demande d'asile issue de ces pays disparaît pratiquement. L'aide au retour est aussi un outil intéressant pour inciter les requérants à retourner chez eux avec un projet de vie plus intéressant que celui qu'ils pourraient développer en Suisse. Il est de plus constaté que les personnes en admission provisoire (permis F) ont un faible taux d'activité dans le canton de Vaud.

La sous-commission constate que le SPOP recherche les solutions les plus humaines possibles pour les requérants déboutés, par la prise en compte des situations particulières, familiales ou sanitaires, des personnes dont il a la charge. L'asile étant la somme de drames individuels humains qu'il faut traiter avec des lois aux normes générales et abstraites.

### *Détention administrative*

Il existe 23 places de détention administrative à Frambois (Vernier, GE) et 20 places à l'établissement Favra (Thônex, GE) pour exécuter les bases légales inscrites aux articles 75 à 82 de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr), aux articles 15 à 31 de la loi d'application dans le canton de Vaud de la législation fédérale sur les étrangers (LVLEtr) ainsi que relativement au Concordat sur l'exécution de la détention administrative à l'égard des étrangers du 04.07.1996 (GE-NE-VD). La détention administrative doit être de courte durée. Elle est ordonnée pour une durée de 3 mois prolongeable jusqu'à 18 mois au maximum. En 2012, on a pu compter à Frambois 4'211 nuitées pour 93 personnes dont 10 personnes sont restées plus de 3 mois, 83 personnes moins de 3 mois dont 47 moins de 30 jours.

### *Centre de détention administrative de Frambois*

La sous-commission s'est rendue à Vernier (GE) pour visiter le centre de détention administrative de Frambois.

La gestion de ce dernier est l'activité principale de la Fondation romande de détention LMC (loi sur les mesures de contrainte). Elle a notamment pour but l'étude et la définition des besoins en infrastructures pour la détention administrative, la réalisation, l'exploitation et la gestion d'un ou plusieurs établissements affectés à la détention administrative. Elle est régie par un règlement adopté en date du 16 mars 2000 par la Conférence romande des chefs de département compétents en matière de police des étrangers (CRDPE-LMC). Les 3 cantons partenaires sont les cantons de Genève, Neuchâtel et Vaud. L'établissement concordataire de détention administrative de Frambois étant lui-même régi par un règlement du 8 avril 2004.

La sous-commission remercie le personnel pour l'accueil qui lui a été réservé lors de sa visite à Frambois. La directrice ad intérim a reçu la sous-commission avec la participation des agents de détention. Le personnel de Frambois est composé majoritairement de médiateurs socioculturels dont les origines culturelles permettent une meilleure communication avec les détenus. Le centre de Frambois est composé d'une dizaine de cellules qui peuvent héberger 2 personnes. Un atelier de travail permet à environ 10 détenus de travailler. Les possibilités de gagner un peu d'argent (CHF 3 de l'heure, au maximum 40 heures par semaine) sont, outre l'atelier, la gestion de la buanderie et les travaux de ménage courant. De manière générale, il est constaté que le centre de détention n'est pas très spacieux et les grillages et barreaux confirment qu'il s'agit bien d'une prison. Les détenus « vaudois » sont des personnes déboutées devant partir dans leur pays d'origine qui est reconnu et possède un accord de réadmission avec la Suisse. Dans la mesure où la détention administrative ne peut pas dépasser 18 mois, il n'y a pas d'intérêt à placer en détention des personnes que l'on ne peut pas renvoyer. 80% des personnes placées ont un passé pénal connu. Normalement, ils ont purgé leur peine et ont droit à la liberté. Il est d'autant plus frustrant pour eux de se voir à nouveau mis en détention à des fins de renvoi. Cette nouvelle détention est donc difficile à supporter et le personnel de Frambois en a bien conscience. En général, pour les personnes purgeant des peines de prison, les services cantonaux vaudois font tout pour préparer le départ du prisonnier une fois libéré sans qu'il ait à passer par la détention administrative.

Dans la pratique, il existe plusieurs niveaux pour le renvoi des requérants déboutés dans leur pays d'origine. L'objectif de la Division asile du Canton de Vaud est de faire en sorte que la majorité

d'entre eux acceptent de repartir sur un vol de ligne par eux-mêmes. Dans le cas contraire, le renvoi peut se faire avec une escorte policière jusqu'à l'aéroport, ou avec une escorte policière jusqu'à destination ou, en dernier recours, par vol spécial et sous contention.

Le Contrôle cantonal des finances (CCF) a procédé à l'examen des comptes et de la gestion de la Fondation romande de détention LMC en 2011, 2012, et 2013. Des recommandations ont été régulièrement émises pour améliorer la gestion comptable et la gestion du personnel de Frambois.

La sous-commission restera attentive au bon suivi de ces recommandations par le service concerné. Il faut toutefois relever la difficulté que peut engendrer la gestion d'une entité administrative par 3 cantons.

### **Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)**

Fin 2013, l'EVAM héberge 4'419 personnes liées à l'asile. Deux abris de protection civile (PC) ont pu être fermés en 2013 alors que 7 autres sont encore exploités au Mont-sur-Lausanne, à Orbe, à Pully, à Begnins, à Coppet, à Préverenges et à Bussigny. L'EVAM continue à chercher assidûment des hébergements hors abris PC par le réaménagement, l'acquisition ou la construction de bâtiments. La baisse des demandes d'asile a eu pour conséquence la baisse de fréquentation des centres d'hébergement dont le taux de remplissage est passé de 120% en moyenne à 105% en 2013.

#### *Foyer pour mineurs non accompagnés (MNA), à Lausanne*

Le foyer MNA est le principal lieu de vie des requérants d'asile mineurs, sans autorité parentale en Suisse et attribués au Canton de Vaud. L'Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP) intervient comme représentant légal jusqu'à la majorité des jeunes en application de la convention de collaboration entre l'OCTP et l'EVAM relative au placement de mineurs non accompagnés.

Le foyer peut héberger 42 jeunes mineurs non accompagnés de leurs parents, âgés de 12 à 18 ans. La majorité des jeunes hébergés ont 16 ans. Pour les enfants de 12 à 14 ans, le Service de protection de la jeunesse (SPJ) préconise plutôt le placement dans des familles d'accueil. Début 2013, le foyer hébergeait plus de 45 jeunes. A fin 2013, ils ne sont plus que 39.

Le foyer fonctionne entre autres avec l'aide de 9 éducateurs (8,4 EPT) qui assurent la ligne éducative et le lien entre l'enfant et toutes les instances scolaires ou administratives nécessaires. La présence éducative dans le foyer est quotidienne et dure de 6h30 à 21h00 avec un horaire plus allégé les week-ends. Les éducateurs ont pour mission l'accueil au quotidien, les projets individualisés en vue de l'apprentissage de la vie dans la société et de l'autonomie. Ils gèrent le budget de l'enfant. Ils accompagnent les jeunes à des rendez-vous médicaux, scolaires et assurent le lien avec l'OCTP. Les valeurs éducatives transmises sont la solidarité, l'égalité de traitement et le respect. De plus, un travail éducatif collectif a pour objectifs de faire comprendre les règles de la société d'accueil, de favoriser l'esprit d'ouverture et de tolérance et de développer le sentiment d'appartenance au groupe. Pour ce faire, des animations dans le foyer et à l'extérieur sont proposées aux jeunes. Ces derniers peuvent fréquenter des sociétés sportives locales afin de s'insérer dans le tissu local en compagnie de jeunes citoyens. Ils participent aux camps organisés dans le cadre scolaire si ceux-ci ne se déroulent pas à l'étranger. Des enseignants bénévoles donnent des cours d'appui aux jeunes. Les jeunes ont obligatoirement une activité ; soit ils sont scolarisés, soit ils font un apprentissage. Si l'apprentissage est rendu possible pour les détenteurs du permis F, il est très compliqué d'en trouver pour ceux qui sont à l'aide d'urgence. Il leur est alors offert la possibilité de stages ou des programmes d'occupation de l'EVAM qui consistent en 20 heures de travail par semaine.

Un protocole de collaboration<sup>44</sup> vise une amélioration de la qualité du suivi médico-infirmier des adolescents intégrés au foyer MNA de l'EVAM.

Le foyer MNA se trouve aux étages supérieurs d'un bâtiment appartenant à l'EVAM. Une porte sécurisée fermée avec badge électronique permet l'accès au foyer. Les filles sont séparées des garçons.

---

<sup>44</sup> Infirmières du Centre de Santé Infirmier (CSI), l'équipe de l'Unité multidisciplinaire de santé des adolescents (UMSA) et l'équipe de l'Unité Psy&Migrants du CHUV.

Le nettoyage et le rangement sont effectués par les jeunes, supervisés par les éducateurs. Sous les toits se trouvent le réfectoire et la salle de jeu polyvalente, le tout équipé sommairement avec du matériel vétuste. Une minuscule salle informatique permet l'accès à 3 ordinateurs sous la supervision des éducateurs et dont l'utilisation est limitée dans le temps. La cuisine est très petite, trop petite selon la direction du foyer, car elle ne permet pas aux jeunes de faire des ateliers de cuisine en vue de leur autonomisation en la matière. Le foyer se trouve de manière favorable, proche des transports publics. Il n'y a pas d'espace extérieur.

Des enquêtes sont réalisées afin de retrouver les parents des jeunes ou un parent proche qui pourrait faire office de tuteur. Le renvoi n'est pas exigible en raison de l'âge et ces jeunes obtiennent des admissions provisoires. D'où l'importance qu'ils apprennent à devenir autonomes pour leur majorité ; moment où ils devront quitter le foyer et vivre en appartement. A ce sujet, la direction de l'EVAM pense à développer un système de colocation afin de permettre un passage plus en douceur du foyer vers la vie autonome d'adulte. Le service de l'aide au retour travaille en collaboration avec ces jeunes afin de les préparer au retour, une fois majeurs.

### **Remarque**

*Afin que les enfants bénéficient des mêmes avantages que les enfants en Suisse, il conviendrait d'améliorer les espaces communs destinés aux jeunes hébergés dans le foyer MNA de Lausanne. Aussi bien pour ce qui concerne la cuisine, que les lieux de détente ou des espaces consacrés à l'étude. Bien plus que les adultes, ils subissent leur condition de réfugiés.*

### *Abri de la Protection civile (PC), à Préverenges*

L'abri est équipé pour accueillir 50 requérants d'asile. Il est ouvert de 18h00 à 10h00 le matin. Le personnel est composé d'une personne d'encadrement pour la cuisine et de 2 surveillants. L'abri est ouvert toute la nuit. Les contacts avec la commune d'accueil sont faits une fois par semaine afin de répondre aux questionnements de la population locale. Un rapport étroit est aussi maintenu avec les forces de l'ordre. Une fois par mois, une vingtaine de bénévoles offrent un « café contact », organisent des événements sportifs ou des séances « ciné sandwich ». Les requérants bénéficient de la carte pour faire leurs achats dans les magasins de Caritas. Un repas chaud est servi le soir, la sous-commission a pu se rendre compte de la qualité de ce repas. Lors de sa présence, un requérant passablement éméché a présenté un comportement agressif. La sous-commission a constaté le professionnalisme de la responsable de secteur qui a su maîtriser avec beaucoup de doigté cette personne afin de faire revenir le calme dans l'abri. Il est constaté qu'un foyer en sous-sol implique plus de personnes de surveillance que dans un foyer normal car le contrôle d'accès est nécessaire. La promiscuité entre des personnes de divers horizons et cultures maintient une ambiance tendue pouvant vite dégénérer. Le personnel travaille dans des sous-sols à l'éclairage artificiel, ce qui ne respecte pas les normes du droit des travailleurs en matière de santé. L'abri de Préverenges se trouve sous le préau d'une école, ce qui peut s'avérer angoissant pour les habitants et qui nécessite une importante dépense en matière d'information et de contact avec la population et les autorités locales. Enfin, ce lieu ne peut pas s'apparenter à un lieu de vie puisque les requérants doivent quitter l'abri dans la journée.

### **Remarque**

*La solution des abris PC est en tous points une solution peu idéale pour l'accueil des requérants d'asile. Il peut être souhaité que ces lieux d'accueil soient remplacés le plus rapidement possible par des places en foyers d'accueil qui soient de véritables lieux de vie.*

## Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite d'Antilope en date du 31.12.2013, le DECS compte 57 objets en suspens qui sont les suivants et que la sous-commission continuera de suivre lors du prochain exercice :

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
00_INT_169	Interpellation Christiane Jaquet-Berger et consorts concernant les choix qui ont déterminé les nouveaux tarifs des T.L. et sur le fonctionnement de l'entreprise.	16.05.2000	01.05.2001
03_POS_075	Postulat Gérard Bühlmann et consorts visant à assurer la transparence et le respect des droits démocratiques dans la budgétisation des coûts de non-refoulement de demandeurs d'asile dont la demande est refusée par l'ODR.	23.09.2003	24.09.2003
04_INT_216	Interpellation Jean-Yves Pidoux demandant des précisions sur le traitement réservé aux 523 requérants d'asile dont la demande a été refusée.	31.08.2004	08.12.2004
04_INT_220	Interpellation Josiane Aubert et consorts suite à la douloureuse situation de la famille CULLU : quelle évaluation du risque est faite par les autorités cantonales et fédérales lors d'un retour ?	07.09.2004	13.09.2005
04_INT_224	Interpellation Nicolas Mattenberger suite au dépôt de l'avis de droit du Pr. Pierre Moor sur la nature de l'acte de refus et de l'admission provisoire en droit d'asile.	14.09.2004	21.09.2005
04_INT_237	Interpellation François Brélaz - Clandestins : quel avenir dans le canton ?	09.11.2004	16.02.2005
04_INT_248	Interpellation Mireille Aubert et consorts - De quelques conditions de retour à Srebrenica.	07.12.2004	14.06.2005
04_INT_249	Interpellation Anne Weill-Lévy - Requérants déboutés - quel retour ?	08.12.2004	11.04.2005
04_INT_250	Interpellation Jacqueline Bottlang-Pittet - Les conditions pour un retour volontaire des requérants déboutés sont-elles toujours vraiment réunies ?	08.12.2004	14.06.2005
04_INT_251	Interpellation Roger Saugy concernant l'avenir en Suisse de requérants déboutés, mais non expulsables au Kosovo.	15.12.2004	11.04.2005
04_PET_030	Pétition contre les renvois des 523 requérants.	15.09.2004	25.04.2005
04_POS_117	Postulat Georges Glatz et consorts demandant au Conseil d'Etat que les mesures de renvoi de réfugiés en cours d'opération et une fois exécutées fassent l'objet d'un rapport.	24.08.2004	25.01.2006
04_POS_118	Postulat Michèle Gay Vallotton et consorts - Recherchons des solutions pragmatiques pour les requérants déboutés du droit d'asile dans le Canton.	15.09.2004	25.01.2006
05_INT_271	Interpellation Olivier Gfeller et consorts demandant des précisions sur quelques "révélations" faites par le SPOP au sujet des requérants emprisonnés : l'information se veut-elle objective ou s'agit-il d'une simple propagande UDC ?	05.04.2005	18.10.2005
05_INT_288	Interpellation Michèle Gay Vallotton sur la décision du Conseil d'Etat d'interdire aux requérants d'asile déboutés d'exercer une activité lucrative.	17.05.2005	20.12.2005
05_INT_312	Interpellation Roger Saugy intitulée "qu'a fait, que fera, que pourrait faire le Conseil d'Etat pour respecter la Convention des droits de l'enfant dans le cadre de la gestion des renvois des requérants d'asile?"	20.09.2005	04.01.2006
05_MOT_095	Motion Serge Melly et consorts relative à la renonciation des mesures de contrainte pour les requérants d'asile déboutés dans le cadre de la circulaire dite "Metzler". Régler la question une fois pour toutes.	31.05.2005	04.07.2005
05_PET_055	Pétition en faveur des requérants déboutés.	05.07.2005	02.05.2006
06_PET_085	Pétition en faveur de la Famille Kuljanin.	05.09.2006	03.06.2007
06_PET_096	Pétition concernant le renvoi de Mme Savic Sladjana et de sa fille Susic Tomica.	05.12.2006	28.11.2007
07_INI_006	Initiative du groupe libéral demandant au Conseil d'Etat d'intervenir auprès de l'Assemblée fédérale pour permettre aux étudiants dont la Suisse a financé des études, de devenir des travailleurs	27.11.2007	11.03.2009

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
07_PET_001	Pétition en faveur de Fehmi Sahiti, son épouse Kumrie Smajli et leurs enfants Gentiana et Bleron.	03.03.2007	29.01.2008
07_PET_002	Pétition en faveur de Ekrem Rahmani.	03.03.2007	29.01.2008
07_PET_100	Pétition de soutien en faveur de Monsieur et Madame Muhamed et Fikreta Beka et leurs enfants Valbon (1991), Valmir (1992) et Valmira (1994) domiciliés à Vevey.	23.01.2007	28.11.2007
07_PET_104	Pétition pour Esmat et Mustafa : un permis de prier librement.	01.01.1900	28.11.2007
07_PET_107	Pétition en faveur de la famille Abil et Lirije Miftari et leur petite Fiona	13.03.2007	28.11.2007
07_PET_113	Pétition - Soutien à la famille Proano Morales.	12.06.2007	29.01.2008
08_MOT_023	Motion du Groupe radical pour la compétitivité économique du canton et le développement harmonieux des régions - remplaçons l'arrêté Bonny!	04.03.2008	27.10.2009
08_POS_072	Postulat Grégoire Junod et consorts - Augmenter le nombre d'emplois d'insertion offerts aux demandeurs d'emploi au bénéfice du revenu d'insertion	20.05.2008	20.09.2009
08_POS_081	Postulat Sandrine Bavaud et consorts - Pour une véritable stratégie de réduction du préjudice dans le domaine de la prostitution	01.07.2008	13.01.2010
09_POS_147	Postulat Jean-Michel Favez et consorts visant à inscrire dans la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV) une limite de la part variable des salaires de ses dirigeants et employés	25.08.2009	25.08.2010
10_MOT_100	Motion Aliette Rey-Marion et consorts au sujet des Solarium self-service : Attention danger !	16.02.2010	01.12.2013
10_POS_197	Postulat Stéphane Montangero et consorts concernant l'interdiction de vente de tabac aux mineurs - pour un véritable plan d'action qui permette l'application des sanctions en plus des mesures de prévention	08.06.2010	01.12.2013
10_POS_222	Postulat Jacques Nicolet et consorts - Perspectives et avenir de la formation professionnelle agricole dans le canton	23.11.2010	24.01.2013
10_POS_223	Postulat Jacques-André Haury et consorts au nom de l'Alliance du Centre proposant une adaptation de notre politique de promotion économique à la croissance démographique actuelle	30.11.2010	25.09.2013
10_RES_039	Résolution Cesla Amarelle et consorts concernant la loi fédérale sur les étrangers	14.09.2010	21.12.2010
11_INT_647	Interpellation Michel Collet - Qu'en est-il des 5'000 emplois de la Z.I. La Plaine Vufflens-Aclens?	12.06.2012	19.09.2012
11_POS_236	Postulat Yves Ferrari et consorts - Une restauration à base d'aliments locaux et de saison... un tout premier pas alimentaire vers la société à 2000 W	25.01.2011	01.11.2013
11_POS_244	Postulat Pierre-Yves Rapaz et consorts - Le canton solidaire des viticulteurs	15.03.2011	24.01.2013
11_POS_259	Postulat Stéphane Montangero et consorts - Mise en valeur de l'inventaire du patrimoine culinaire vaudois	04.10.2011	25.09.2013
11_POS_268	Postulat Ginette Duvoisin et consorts concernant internet à haut débit - les habitants du canton ne sont pas mis sur pied d'égalité	15.11.2011	22.05.2013
11_POS_271	Postulat Martine Fiora-Guttman et consorts au nom du groupe radical pour l'intégration des enjeux liés au logement dans les négociations avec les entreprises étrangères désirant s'implanter dans le canton de Vaud	29.11.2011	25.09.2013
11_POS_278	Postulat Frédéric Haenni et consorts - Assurer un avenir durable aux acteurs de la restauration, en renforçant la formation	17.01.2012	13.11.2013
11_POS_282	Postulat Grégoire Junod et consorts - Différer les horaires de vente d'alcool des heures d'ouverture des commerces et des établissements publics: une mesure efficace de santé publique et de prévention de la violence	24.01.2012	24.01.2013
11_POS_291	Postulat Philippe Grobéty et consorts - En faveur d'un soutien à l'économie touristique de montagne	13.03.2012	13.11.2013
11_QUE_020	Simple question Isabelle Chevalley - Quelle promotion économique voulons-nous?	28.06.2011	02.08.2011
11_RES_053	Résolution Jacques Nicolet et consorts - Production de gruyère aux Etats-Unis par Emmi	24.04.2012	01.08.2012

<b>N° tiré à part</b>	<b>Titre de l'objet</b>	<b>Date de dépôt</b>	<b>Délai de réponse</b>
11_RES_054	Résolution Vassilis Venizelos et consorts concernant la Convention internationale sur les droits des paysans	05.06.2012	19.09.2012
13_INT_114	Interpellation Claude-Alain Voiblet - Marchés publics, jusqu'où l'Etat peut-il s'impliquer sans risquer de fausser les marchés ?	19.03.2013	26.06.2013
13_INT_130	Interpellation Jean-Michel Favez relative aux trop nombreuses infractions dénoncées dans le secteur des métiers de bouche et des activités analogues	28.05.2013	04.09.2013
13_INT_154	Interpellation Olivier Epars - Le projet Alpes 2020 est-il réalisable ?	27.08.2013	03.12.2013
13_INT_155	Interpellation Marc Oran et consorts - La poste ferme des bureaux : jusqu'à quand ?	27.08.2013	03.12.2013
13_INT_158	Interpellation François Brélaz - Cet asile qui nous coûte si cher !	10.09.2013	17.12.2013
13_INT_160	Interpellation Jacques-André Haury - L'autorisation de séjour (Livret B pour étrangers) est-elle accordée avec toute la rigueur nécessaire ?	17.09.2013	24.12.2013
13_INT_161	Interpellation Gérard Mojon et consorts - La concurrence économique s'active ! Avons-nous les moyens d'y faire face?	17.09.2013	24.12.2013
13_QUE_003	Simple question Isabelle Chevalley - Des emplois, oui mais pour qui ?	22.01.2013	22.04.2013
13_RES_007	Résolution Philippe Randin et consorts - NON à l'augmentation incompréhensible des franchises d'importation sur le vin et la viande	03.09.2013	24.12.2013

### **Conclusion**

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de l'économie et du sport pour l'année 2013.

## **DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES (DIRH)**

**M. Philippe Cornamusaz, rapporteur** : — La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département des infrastructures et des ressources humaines pour l'exercice 2013 était composée de MM. Albert Chapalay et Philippe Cornamusaz, rapporteur.

### **Introduction**

Parlementaire de milice, le commissaire à la gestion ne peut prétendre tout contrôler et expliquer. Il peut cependant relever des points qui lui paraissent dignes d'intérêt eu égard à sa mission.

Le programme des visites a consisté, dans un premier temps, à rencontrer la cheffe du département et le secrétaire général pour planifier les futures visites des services et entités dans le courant 2013 et le début 2014. La sous-commission tient à remercier la cheffe du DIRH ainsi que les chefs de services et leurs adjoints pour l'organisation des visites, des entretiens ainsi que pour les documents mis à disposition.

Le département est en charge des services et entités suivants :

- Secrétariat général (SG-DIRH)
- Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire (CAMAC)
- Unité des opérations foncières (UOF)
- Office de l'information sur le territoire (OIT)
- Unité de développement durable (UDD)
- Unité de conseil et d'appui en management et organisation (UCA)
- Centre de compétences sur les marchés publics du Canton de Vaud (CCMP-VD)
- Service des routes (SR)
- Service de la mobilité (SM)
- Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV)
- Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE)
- Direction des systèmes d'information (DSI)

### **Secrétariat général (SG-DIRH)**

Le secrétariat général réunit sous son égide 6 entités qui font l'objet des points ci-après.

#### **Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire (CAMAC)**

Pour l'année 2013, la CAMAC a rempli sa mission prioritaire en traitant les dossiers de demandes de permis de construire ainsi que les dossiers internes pour le compte des services de l'Administration cantonale vaudoise (ACV), soit en particulier :

- 4'823 dossiers de demandes de permis de construire, à savoir un peu plus de la moyenne des 5 années précédentes ;
- 860 dossiers internes à l'ACV, ce qui correspond à une augmentation de 6,1% par rapport à 2012.

### **Unité des opérations foncières (UOF)**

En 2013, L'UOF a traité l'acquisition de biens-fonds pour un montant d'environ CHF 2 millions dont un bâtiment sur l'emprise du tram T2 à Renens et un droit de superficie pour le dépôt du voyer à Orbe, que la sous-commission a par ailleurs visité. L'Unité des opérations foncières a aussi traité la vente de biens-fonds non utiles aux tâches de l'Etat de Vaud pour un montant d'environ CHF 11 millions, dont les anciens arsenaux à Yverdon-les-bains et 3 hectares de terrain (co-financé par les routes nationales dans le cadre des travaux de la H 144) en zone industrielle sur la commune de Rennaz. L'UOF a également réalisé 25 expertises avec la Commission cantonale immobilière (CCI) dont les sites de la Radio télévision suisse (RTS) et d'AGORA – Centre du cancer, au Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), à Lausanne.

### **Office de l'information sur le territoire (OIT)**

Une partie importante des ressources de l'office a encore été allouée au projet de couverture complet du territoire du canton de Vaud par des données issues de la mensuration officielle. Cette couverture par des données cadastrales numériques a été atteinte en mai 2013.

Par ailleurs, l'OIT a déployé un important effort dans la communication, notamment auprès des communes. Une plaquette d'information a été adressée à l'ensemble des municipalités vaudoises en juin 2013.

La consultation du guichet cartographique GéoPlaNet de l'Etat de Vaud se maintient à un haut niveau avec une moyenne de plus de 26'000 visiteurs par mois.

La consultation des géoservices a progressé presque aussi rapidement qu'en 2012. Le volume des données diffusées a crû de 57% en 2013, malgré une faible croissance du nombre d'utilisateurs enregistrés. Ceci témoigne d'une utilisation toujours plus régulière de ce type de service. Une trentaine d'utilisateurs permanents exploitent dorénavant des géoservices couvrant l'ensemble des communes vaudoises.

### **Unité de développement durable (UDD)**

Suite à la publication en 2010 du Guide des achats professionnels responsables, l'UDD et le Canton de Genève ont mis sur pied une formation ayant trait à son utilisation. Depuis, de nombreux acheteurs ont eu l'occasion de suivre ces cours tels que la Centrale d'achat et de distribution de l'Etat de Vaud (CADEV), la Fédération des hôpitaux vaudois (FHV), la Centrale d'achats des établissements sanitaires (CADES), le CHUV et les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). A l'issue de cette formation, il a été décidé avec les participants de poursuivre la démarche sur des thèmes précis correspondants à leurs besoins. Ainsi, en 2013, l'UDD a mis sur pied 6 groupes d'échange d'expériences sur les thèmes suivants :

- papier d'hygiène et alternatives ;
- véhicules et modes de transport ;
- articles de papeterie et fournitures de bureau ;
- textiles ;
- nettoyage des bâtiments ;
- électronique de bureau et impression.

L'objectif général commun à tous les groupes de travail était de réaliser un cahier des charges pour un produit ou un service représentatif de chaque thème, tenant compte des enjeux environnementaux et sociaux du développement durable. Chaque groupe s'est réuni 3 fois en 2013. Les 6 ateliers ont rassemblé 118 personnes dans les groupes de travail.

Les participants trouvant utile et nécessaire le maintien de ce réseau, il a été décidé de poursuivre les échanges en 2014. Pour rappel, le financement de la démarche a été assuré par l'Etat de Vaud à

hauteur de CHF 10'000.–, par la Ville de Lausanne pour CHF 10'000.–, et par la Confédération avec une somme de CHF 15'000.–.

#### *Durabilité et restauration collective*

En 2013, les résultats de l'étude concernant la place des produits de proximité dans la restauration collective sous autorité publique dans le canton de Vaud ont été diffusés. Ils mettent en perspective le fait que ces produits tiennent une large place dans les achats effectués dans la restauration collective publique. La réflexion, en lien avec les pistes d'amélioration proposées en vue de systématiser cette tendance, est conduite par le Service de l'agriculture (SAGR) et l'UDD.

#### *Collaboration avec l'Ecole hôtelière de Lausanne (EHL)*

Depuis 2008, l'EHL a développé, en collaboration avec l'UDD, un outil nommé « Beelong ». Il a pour but de permettre aux chefs de cuisine d'identifier les sources d'impact environnementales de leurs achats de produits alimentaires. L'utilisation de « Beelong » dans le cadre d'une phase pilote conduite en 2013, sur le site de Marcelin notamment, a permis de collecter des informations précieuses pour la poursuite de son développement. « Beelong » sera promu par l'UDD dans le cadre de la « stratégie pour les communes » et auprès des cafétérias gérées au sein de crèches et d'instituts médico-sociaux.

#### **Unité de conseil et d'appui en management et organisation (UCA)**

Pour la législature 2012-2017, le gouvernement a décidé que l'UCA serait administrativement rattachée au secrétariat général du DIRH. Cette réorganisation a nécessité une adaptation de la charte d'intervention de l'unité, laquelle garantit l'indépendance des conseillers et fixe le cadre d'intervention et de diffusion des rapports.

Désormais, une copie des rapports finaux est remise à la cheffe du département en charge de l'UCA, hormis pour les mandats conduits pour l'Ordre judiciaire (OJ), pour le Bureau du Grand Conseil ou pour tout autre institution indépendante du Conseil d'Etat.

Cette nouvelle version de la charte d'intervention a été soumise au président du Conseil d'Etat qui l'a signée en date du 6 février 2013. Par cette charte, le gouvernement et l'administration affirment leur volonté de promouvoir la simplification administrative sur 2 axes, à savoir :

- Axe 1 : la simplification devant le guichet. Il s'agit d'améliorer la relation entre les usagers (particuliers, entreprises et partenaires) et l'administration en allégeant les démarches administratives, tout en garantissant la qualité des services offerts. Dans cette perspective, les services de l'Etat respectent les principes suivants :
  - les démarches administratives sont restreintes aux exigences légitimes ;
  - les usagers accèdent aisément aux informations et aux prestations ;
  - leurs demandes sont traitées avec diligence et respect ;
  - leur satisfaction est une préoccupation constante de l'administration.
- Axe 2 : la simplification derrière le guichet. Il s'agit d'alléger le travail administratif afin de contribuer à la maîtrise des charges en rationalisant l'organisation de l'administration et en modernisant le fonctionnement interne de ses services. Dans cette perspective, les services de l'Etat respectent les principes suivants :
  - l'organisation est décloisonnée, centrée sur ses missions et valorise les compétences ;
  - le fonctionnement interne s'oriente sur l'usager et recherche l'efficacité ;
  - la gestion est proactive, dynamique et anticipatrice des évolutions requises.

Avec 4,7 ETP de conseillers en organisation et 0,6 ETP d'assistants de projet, l'UCA a réalisé en 2013, 14 mandats, 1 revue, 4 études, 2 évaluations, 7 rapports, 7 accompagnements de projets, 24 interventions (appuis ponctuels hors mandats), dont l'animation d'un cours au Centre d'éducation permanente (CEP) sur la simplification par l'analyse des processus à destination des cadres, ainsi que dans le cadre de formations proposées par l'Institut des hautes études en administration publique

(IDHEAP). La tendance observée en 2012 se confirme en 2013. Une part importante du portefeuille de mandats a consisté en demandes d'accompagnement de projets.

La sous-commission a pris connaissance du rapport de l'UCA concernant le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV). Le mandat avait été attribué par le Conseil d'Etat en janvier 2013.

### **Centre de compétences sur les marchés publics du Canton de Vaud (CCMP-VD)**

En 2013, le secrétariat a répondu à 130 demandes écrites de renseignements et d'appui. Il a également organisé plusieurs formations au sujet des procédures légales. 21 entreprises ont été exclues des marchés publics au cours de l'année 2013 et 66 ont reçu un avertissement.

### **Service des routes (SR)**

L'année 2013 a été marquée par la fin d'une correction de tronçon de route importante ; celle de la Chaudanne à Rossinière. Un nouveau pont passant au-dessus de la ligne de chemin de fer Montreux – Oberland bernois (MOB), la réfection d'un autre ouvrage et l'élargissement de la chaussée faisaient partie des points forts du chantier.

Ailleurs dans le canton, la rénovation de la RC 66 entre Apples et Cottens ainsi que la requalification du premier tronçon de la Route du Lac (RC 1) devant l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) sont achevées.

#### *Inventaire des régions*

En 2013, l'ensemble de la région Est a été inventorié car c'est dans cette région qu'il y a la plus forte densité de murs de soutènement, principalement due à la topographie de ce secteur. Cette première opération a permis de calibrer la grille d'analyse des risques en préparation de l'inventaire des 3 autres régions, ainsi que de gagner en expérience et en connaissance de ces ouvrages sensibles dont l'entretien, depuis plusieurs dizaines d'années, a parfois été insuffisant. L'inventaire de la région Est a également permis de préciser la nature des murs dont la majorité consiste en des ouvrages en maçonnerie d'une hauteur moyenne d'environ 2 mètres. Plusieurs mesures d'urgence ont été identifiées et l'ampleur des investigations supplémentaires a été évaluée.

Fin 2013, le mandat pour l'inventaire des ouvrages de soutènement de la région Centre a été adjugé afin de démarrer début 2014.

#### *RC 719b Huémoz – Les Tannes*

La route cantonale 719b Huémoz – Les Tannes est en très mauvais état entre la sortie du village de Huémoz et le lieu dit « Les Tannes ». En septembre 2013, le Grand Conseil a accordé un crédit d'étude de CHF 715'000.– et a avalisé, en novembre 2013, le crédit d'investissement de CHF 15'750'000.– pour financer la réhabilitation de ce tronçon de route. Sous réserve du résultat des enquêtes publiques, les travaux seront réalisés sur 3 ans, soit de l'été 2014 à l'été 2016. La sous-commission suivra attentivement ces travaux.

#### *RC 177 Aclens – Vufflens-la-Ville – Penthaz*

La RC 177 à Aclens n'est malheureusement pas encore en chantier, et ce depuis des mois. Plusieurs avis divergents ont été exprimés tant par les autorités communales que cantonales. A l'époque, le chef du Département des infrastructures (DINF) avait laissé entendre qu'il s'agissait d'une réalisation imminente.

*1<sup>re</sup> observation*  
**RC 177 Aclens – Vufflens-la-Ville – Penthaz**

*Dans le cadre de la légalisation d'une zone industrielle à Vufflens-la-Ville en 1964, les autorités communales ont sollicité l'Etat de Vaud, en 1995, pour étudier l'opportunité et la faisabilité d'une route de contournement de leur localité. Il s'en est suivi maintes études, tractations et recours qui ont pris de très nombreux mois. Actuellement, plusieurs réactions de mécontentement sont provoquées par l'intense trafic généré par l'implantation d'entreprises dans la zone incriminée.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur son appréciation de la situation et de donner l'état d'avancement du dossier de la RC 177.*

*Points noirs*

La sous-commission s'est également penchée sur le problème des points noirs routiers dans le canton. Elle a constaté que de nombreux carrefours dangereux ont été améliorés et que plusieurs travaux sont encore prévus en 2014. La pose de glissières de protection pour les motards s'effectuera en 2014.

*Centre d'entretien des routes nationales et cantonales à Rennaz*

Suite à l'observation faite dans le rapport de gestion 2012 sur la rénovation du Centre d'entretien des routes nationales et cantonales à Rennaz<sup>45</sup> et à la réponse du Conseil d'Etat<sup>46</sup> qui présentait, entre autres, le calendrier des étapes visant à adapter le bâtiment et ses installations, la sous-commission s'étonne de la lenteur de la démarche et suivra attentivement le dossier en 2014.

*Sécurité des collaborateurs*

En été 2013, 2 collaborateurs en charge de l'entretien du réseau routier ont été victimes de graves accidents dans l'exercice de leur fonction. Afin d'éviter de nouveaux drames, le SR travaille sur des propositions d'action afin de réduire les dangers liés à l'activité de l'entretien des routes. Ces mesures compléteront celles déjà mises en place, à savoir des équipements de protection individuelle, la visibilité des véhicules de services, l'achat de camions-tampon, l'automatisation de certaines tâches, la formation sur la sécurité ainsi qu'une campagne de sensibilisation intitulée « Nous travaillons pour vous, respectez notre sécurité ».

## **Service de la mobilité (SM)**

En 2013, le Grand Conseil a accordé d'importants crédits, soit CHF 157,7 millions de garantie de l'Etat pour l'acquisition de matériel roulant ainsi qu'un crédit-cadre de CHF 144,7 millions pour l'octroi de prêts aux chemins de fer privés comme contribution d'investissements destinés à leurs infrastructures.

Pour le Conseil d'Etat, il s'agissait d'apporter, pour presque toutes les régions du canton, une amélioration substantielle de l'offre des chemins de fer privés. La sous-commission s'est dès lors intéressée, par des visites régionales, à toutes les entreprises citées ci-dessous. Seuls quelques points principaux font l'objet de commentaires étant donné la masse d'informations obtenues de la part des différentes directions d'entreprises, du chef du SM et de ses collaborateurs.

Il sera utile, dans le cadre de l'exercice 2014, de suivre les travaux et les différentes réalisations qui ont été programmées en fonction des décisions du Grand Conseil du 27 août 2013. A satisfaction, plusieurs travaux pour améliorer la sécurité étaient déjà en cours en automne 2013. Ils faisaient partie de la volonté des entreprises d'améliorer les installations avant la mise à disposition des fonds publics. La satisfaction des responsables a été constatée à plusieurs reprises.

---

<sup>45</sup> 1<sup>re</sup> observation au DIRH : « Vétusté du Centre d'entretien des routes nationales et cantonales à Rennaz, pour la région Est », p. 112 du rapport de gestion 2012.

<sup>46</sup> « Réponse du Conseil d'Etat aux observations de la Commission de gestion, Année 2012 », p. 15.

Afin d'illustrer tant les engagements financiers que la fréquentation des lignes de transport, des renseignements chiffrés, obtenus auprès des différentes compagnies, figureront à la fin de chaque compte-rendu des visites effectuées par la sous-commission.

### ***Compagnie du Chemin de fer Lausanne – Echallens – Bercher SA (LEB)***

Lors de sa visite, la sous-commission a pu parcourir l'ensemble du réseau. Plusieurs améliorations de l'infrastructure sont indispensables afin d'améliorer la sécurité, telles que la suppression de passages à niveau et des possibilités de croisement pour augmenter la cadence. Fort malheureusement, des accidents tel celui mortel survenu à l'Avenue d'Echallens, de même que des accrochages avec des voitures sont encore à craindre. Les développements planifiés comme les adaptations des quais pour les accès, conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand), la suppression de passages à niveau, le croisement dénivelé de la Fleur-de-Lys, le projet de mise en tunnel du parcours de l'Avenue d'Echallens et la volonté de passer à une cadence de 7,5 minutes sont tous des projets qui ne seront pas réalisés sans difficultés.

Le 4 décembre 2013, le Conseil d'administration du LEB a décidé de confier son exploitation aux Transports publics de la région lausannoise (tl), tout en conservant sa raison sociale et son identité de marque. Le personnel du LEB est transféré aux tl. La sous-commission sera attentive à l'intégration du personnel du LEB au sein des tl durant l'année 2014.

#### *Engagements financiers et fréquentation de la ligne*

	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Dépenses pour infrastructure</b>	CHF 12'863'752,62	Non documenté
<b>Dépenses pour transport voyageurs</b>	CHF 494'713,00	Non documenté
<b>Nombre de passagers transportés</b>	3'104'146 personnes	Non documenté

#### *2<sup>e</sup> observation*

#### ***Dangerosité et sécurisation du trafic à l'Avenue d'Echallens***

*Lors des visites menées auprès des entreprises de transport ferroviaire, la sous-commission en charge du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) a effectué un trajet dans la cabine conducteur du Chemin de fer Lausanne – Echallens – Bercher (LEB) en direction de Lausanne. A cette occasion, elle a pu se rendre compte de la témérité, si ce n'est de l'inconscience des usagers face aux convois ferroviaires qui empruntent l'Avenue d'Echallens. Le risque d'accidents graves est quasiment constant.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les démarches qu'il entend entreprendre avec les Transports publics de la région lausannoise (tl) afin de sécuriser la voie du LEB, et ce dans quel délai.*

### ***Transports Vallée de Joux – Yverdon-les-Bains – Sainte-Croix SA (TRAVYS)***

La société est issue de la fusion, le 4 juillet 2001, de plusieurs compagnies de la région. Depuis 2003, son directeur est le même que pour le Chemin de fer Orbe – Chavornay. Depuis 2010, des lignes de bus desservent les principaux quartiers de la ville d'Yverdon-les-Bains. Un réseau supplémentaire de bus urbain est exploité sur la commune d'Orbe depuis décembre 2011. Plusieurs travaux sont en cours pour améliorer l'infrastructure et les possibilités de croisement.

La livraison de nouvelles rames remplacera du matériel arrivant en fin de vie. Ces rames permettront l'introduction de la fréquence à la demi-heure en décembre 2015. Pour le moment, des courses supplémentaires sont effectuées par bus le matin afin de satisfaire les usagers qui montent à Sainte-Croix en début de journée.

*Engagements financiers et fréquentation des lignes*

	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Dépenses pour infrastructure</b>	CHF 3'364'000	CHF 3'694'000
<b>Dépenses pour transport voyageurs</b>	CHF 2'319'000 (inclus service routier)	CHF 16'998'000 (inclus service routier)
<b>Nombre de passagers transportés</b>	1'254'044 personnes (service ferroviaire)	1'263'691 personnes (service ferroviaire)

**Transports de la région Morges – Bière – Cossonay SA (MBC)**

Quelques secteurs ont retenu plus spécifiquement l'attention de la sous-commission lors de sa visite. Il s'agit de la problématique de la sécurité des passages à niveau situés près du manège d'Apples (en raison de la forte déclivité du terrain à cet endroit) ainsi que d'autres accès à sécuriser sur le parcours du train qui font actuellement l'objet de tractations. Par ailleurs, vu la croissance du trafic et pour assurer la cadence à 30 minutes entre Morges et Bière, un site de croisement est prévu à Chigny. Il permettra aussi à 2 trains marchandises de se croiser. Cet investissement fait partie de l'offre des transports publics à l'horizon 2016.

Afin de prendre connaissance des travaux de réfection et de modernisation du funiculaire de Cossonay, la sous-commission a effectué une visite sur le parcours complet. Il a été constaté les très grandes différences de qualité des sous-sols rencontrées par les entreprises. Si la géologie du site devait être connue depuis longtemps, il semble cependant que plusieurs surprises ont amené la direction et les responsables à devoir improviser quelque peu dans le cadre des projets de constructions prévus.

La sous-commission a trouvé que certaines informations relatives à l'arrêt de l'exploitation, ordonnée par l'Office fédéral des transports (OFFT) étaient lacunaires. Il semblerait que cela soit dû au report d'importants travaux de sécurité. Les dossiers ayant dû être revus et adaptés en conséquence, ce qui a nécessité beaucoup de temps. Fort heureusement, lors de sa dernière visite, la sous-commission a pu assister à la pose de la charpente métallique des supports par hélicoptère. Sauf imprévus, la mise en exploitation est prévue pour le 21 mai 2014.

*Engagements financiers et fréquentation des lignes*

	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>investissements chemin de fer</b>	CHF 3'252'184	CHF 23'170'823 (comptes non révisés)
<b>Nombre de passagers transportés</b>	677'594 personnes	705'621 personnes

**Transports Montreux – Vevey – Riviera SA (MVR)**

Comme pour tant d'autres compagnies, les installations ont 100 ans d'âge et plus. Même si une partie du matériel roulant a été très bien entretenu, voire remplacé, plusieurs ouvrages d'art comme le viaduc de la Baye de Clarens du Blonay – Chamby, l'assainissement du tunnel de Valmont, le renouvellement de la gare de Glion et l'assainissement de l'infrastructure du funiculaire Territet – Glion sont parmi les principaux investissements en cours ou à venir. Par ailleurs, les infrastructures ferroviaires proprement dites subiront de nombreuses interventions indispensables.

*Engagements financiers et fréquentation des lignes*

	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Dépenses pour infrastructure</b>	CHF 8'952'000	CHF 9'439'000
<b>Dépenses pour transport voyageurs</b>	CHF 2'979'000 (inclus CHF 43'000 pour funiculaire)	CHF 1'096'000 (inclus CHF 1'095'000 pour funiculaire)
<b>Nombre de passagers transportés</b>	1'839'159 personnes	1'998'429 personnes

### **Compagnie du Chemin de fer Montreux – Oberland bernois (MOB)**

Commencés il y a déjà quelques années, les travaux de réfections et d'aménagements se poursuivent sur l'ensemble de la ligne qui dessert les régions situées dans les cantons de Vaud, Fribourg et Berne. Il est prévu plusieurs interventions pour adapter les quais et les gares aux prescriptions de la LHand alors que les projets de réfection de la galerie de la Tine sont indispensables pour des raisons de sécurité. La compagnie va réactualiser le projet d'élimination des passages à niveaux des Granges et du Borsalet, ce dernier ayant été annoncé par le SR comme secteur nécessitant des travaux pour la sécurité. La compagnie participera à la reconstruction de la gare de Zweisimmen en accord avec la future exploitation du TransGoldenPass. Quelques évitements et équipements de télécommande et de sécurité seront installés permettant une exploitation automatisée des appareils de voies. Parmi les travaux très importants, il faut encore citer la gare de Château-d'Oex avec des investissements indispensables pour éliminer et remplacer les anciennes voies qui datent de 1904. Les travaux sont en cours.

#### *Engagements financiers et fréquentation de la ligne*

	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Dépenses pour infrastructure</b>	CHF 19'076'000	CHF 20'936'000
<b>Dépenses pour transport voyageurs</b>	CHF 2'955'000	CHF 16'773'000 (inclus CHF 15'061'000 pour automotrices)
<b>Nombre de passagers transportés</b>	1'778'145 personnes	2'042'096 personnes

### **Transports publics du Chablais (TPC)**

L'entreprise exploite sous ce titre depuis 1999, suite à la fusion des 4 compagnies de chemins de fer à voie étroite qu'étaient :

- le chemin de fer Aigle – Leysin (AL) ; 6,2 km ;
- le chemin de fer Aigle – Ollon – Monthey – Champéry (AOMC) ; 23,13 km ;
- le chemin de fer Aigle – Sépey – Diablerets (ASD) ; 22,31 km ;
- le chemin de fer Bex – Villars – Bretaye (BVB) ; 17 km.

Un réseau de bus dessert les régions des Chablais vaudois et valaisan.

A l'instar d'autres entreprises, plusieurs interventions sont en cours sur les différents réseaux, notamment sur l'ASD avec des travaux de rénovation de la gare du Sépey. En outre, plusieurs tronçons de la ligne subissent des assainissements de la voie et la pose de supports de ligne métalliques. Les accès difficiles demandent assez souvent le transport par hélicoptère. La pose de filets de protection contre les chutes de pierres devrait garantir, partout où cela s'est avéré nécessaire, une exploitation sécurisée de la ligne.

Une visite des travaux à la gare du Sépey et aux Avirolats a permis à la sous-commission de constater de quelle façon les entreprises s'étaient équipées de machines de chantier adaptées aux différents travaux. Le long parcours de l'AOMC fera l'objet de visites et sera développé dans le rapport sur l'exercice 2014.

#### *Engagements financiers et fréquentation des lignes*

	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>investissements chemin de fer</b>	CHF 9'244'400	CHF 9'405'000
<b>Nombre de passagers transportés</b>	2'563'639 personnes	2'724'349

### **Compagnie du chemin de fer Nyon – St-Cergue – Morez SA (NStCM)**

La visite des installations de la compagnie en présence de la direction et notamment du chef des infrastructures a permis à la sous-commission de prendre connaissance des travaux et projets en cours. Il a été fait mention de la période 1962 – 1982 où la ligne de chemin de fer allait probablement être

fermée faute d'utilisateurs. Pour différentes raisons, un redémarrage des travaux d'entretien eut lieu entre 1982 et 1986. Actuellement, l'urbanisation le long de la ligne fait de cette dernière une ligne de pendulaires.

Aujourd'hui, la NStCM exploite également un service automobile qui est desservi sur 11 lignes de bus et assure, si nécessaire, le remplacement du chemin de fer en cas de travaux sur les voies ferroviaires.

La planification présentée pour la gestion des projets d'infrastructures est très importante. Quelques éléments-clés sont notamment cités ci-dessous :

- le nouveau dépôt-atelier de Trélex pour fin 2016 ;
- la station de croisement des Granges ;
- la sécurisation de la gare de Genolier qui assure un très important trafic d'écoliers. Le danger présent lors du débarquement et de l'embarquement des usagers est dû à l'arrêt en courbe des rames et au manque de visibilité indispensable pour les mécaniciens ;
- l'acquisition de 4 nouvelles rames (livrées en 2015) qui devront permettre le passage à l'horaire au quart d'heure entre Nyon et Genolier.

#### *Engagements financiers et fréquentation des lignes*

	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>investissements chemin de fer</b>	CHF 6'536'943	Comptes non encore finalisés
<b>Nombre de passagers transportés</b>	1'088'446 personnes	1'137'896 personnes

#### *Communauté tarifaire vaudoise (CTV) (Mobilis)*

Les objectifs d'une communauté tarifaire consistent à harmoniser les tarifs urbains et régionaux pour mettre en œuvre un tarif zonal valable à la fois pour les abonnements et les billets. Il s'agit d'offrir aux clients un seul billet ou abonnement pour toutes les prestations et de permettre le libre choix du moyen de transport (aller en train et retour en bus) dans les zones acquises. L'objectif général est de faciliter l'utilisation des transports publics en offrant un tarif simple, équitable et globalement avantageux pour ceux qui utilisent une chaîne de transports.

Les relations financières entre l'Etat de Vaud et la CTV sont régies par une convention. Ce document prévoit que le Canton participe uniquement à la moitié des frais de fonctionnement de la CTV (le budget 2014, voté en 2013, représente CHF 646'500.– (hors taxe)). D'autres frais de communication sont à la charge des entreprises. Par ailleurs, il est précisé dans ce texte que le DIRH garanti le niveau des recettes lors de phase transitoire d'extension en cas de perte de recettes de certaines entreprises du trafic régional ou du trafic urbain suite à l'introduction du tarif communautaire. Les éléments pour la suite ne sont pas encore connus au moment de la rédaction de ce rapport.

Les recettes réparties en 2012 représentent un montant de plus de CHF 171 millions. Il convient de relever que le chiffre d'affaires entre les tl et les CFF représente presque 80 % du chiffre d'affaires total de la CTV.

La sous-commission a constaté que plusieurs entreprises partenaires de la CTV sont plus ou moins satisfaites du mode de répartition. Il sera utile de se pencher plus attentivement, lorsque les chiffres seront connus, sur le tableau de répartition de l'exercice 2013.

A l'heure où nous rédigeons le rapport, nous apprenons que l'Etat se dote d'une Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) en fusionnant le SR et le SM. La sous-commission suivra ce rapprochement avec intérêt.

## **Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV)**

### *Caisse de pension de l'Etat de Vaud (CPEV)*

Après le démarrage du projet en 2012, l'année 2013 a été marquée par la finalisation du dossier de la caisse de pension. L'accord prévoit les principes généraux d'un plan de prestations et de son financement qui permettent d'atteindre l'objectif de 80% du degré de couverture de la CPEV en 2052, conformément à la loi fédérale. En parallèle, une importante contribution financière de l'Etat a été proposée. Enfin, l'accord a également permis d'élaborer une nouvelle loi-cadre sur la CPEV. Certains aspects de ces textes ont été contestés devant la Cour constitutionnelle. Après l'instruction de la cause, la Cour a rendu son arrêt le 12 décembre 2013 et a rejeté la requête.

Le Conseil d'administration de la CPEV a élaboré le règlement des prestations ainsi que le plan de financement. Ces documents ont été soumis à l'Autorité de surveillance de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et des fondations de suisse occidentale. Celle-ci a approuvé le plan le 4 novembre 2013. Le Conseil d'Etat a décidé de faire entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014 la nouvelle loi sur la caisse de pension ainsi que le décret de financement.

### *Stockage des dossiers du personnel de l'Etat de Vaud*

Lors du rapport de gestion 2009, la problématique du stockage des dossiers du personnel de l'Etat, notamment la question de la sécurisation de ces dossiers avait déjà fait l'objet d'inquiétudes de la part de la Commission de gestion<sup>47</sup>. Il n'est pas inutile de souligner les très graves dommages qui pourraient résulter d'un sinistre et la difficulté à réaliser la reconstitution de dossiers. Le scannage de documents, au niveau de l'Etat, s'est déjà fait à satisfaction au Centre d'enregistrement des déclarations d'impôt (CEDI), à Yverdon-les-Bains. La numérisation des dossiers du personnel de l'Etat de Vaud pourrait bien voir le jour, selon les explications fournies, en liaison avec les capacités du CHUV dans ce domaine. Néanmoins, et ce malgré l'important sinistre de l'Avenue de Provence, à ce jour aucune mesure n'a encore été prise de manière concrète.

### *3<sup>e</sup> observation*

#### ***Enregistrement et sécurité des dossiers du personnel de l'Etat de Vaud***

*Le stockage des dossiers du personnel de l'Etat de Vaud a déjà fait l'objet de remarques et de soucis quant à sa sécurisation. Le service en charge de ces dossiers, déjà rendu attentif à la problématique lors du rapport de gestion de l'année 2009, semblait vouloir mettre en oeuvre les mesures de classement et de sécurisation adaptées aux risques. Or, rien n'a été entrepris à ce jour.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les intentions et plus spécialement sur le calendrier prévu pour numériser et sécuriser les dossiers du personnel de l'Etat de Vaud.*

L'année 2013 a également été marquée par l'achèvement d'autres projets au SPEV. On signalera en particulier l'introduction du nouveau concept d'accueil des nouveaux collaborateurs de l'Etat et la mise à disposition d'un outil permettant aux services de suivre et de calculer de manière performante les différentes absences des collaborateurs de leur service.

Le projet de changement du moteur de paie a fait l'objet d'une décision du Conseil d'Etat au terme de laquelle le scénario de continuité sur « PeopleSoft » a été retenu.

---

<sup>47</sup> 3<sup>e</sup> observation au Département des finances et des relations extérieures (DFIRE) « Gestion des dossiers du personnel », p. 122 du rapport de gestion 2009.

## **Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE)**

Afin d'augmenter l'offre en places d'accueil par un accroissement de la contribution de l'Etat à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), le Grand Conseil a approuvé une augmentation de plus de CHF 10 millions ; la contribution totale de l'Etat passant ainsi de CHF 18,4 millions à CHF 28,16 millions. Pour sécuriser le mécanisme de financement dans la durée et en augmenter la prévisibilité, le Grand Conseil a approuvé la fixation par décret de cette contribution de l'Etat qui tiendra compte du rythme de l'année scolaire. Ces mesures permettent la mise en œuvre de l'un des axes du programme de législation au titre du développement de l'accueil de jour des enfants.

A la fin 2013, ce sont plus de 600 structures d'accueil collectif qui sont soumises au régime d'autorisation, soit près de 19'000 places d'accueil qui font l'objet de visites de surveillance régulières de la part des chargés d'évaluation de l'OAJE.

Durant l'année, l'OAJE a octroyé 272 nouvelles autorisations dont 221 concernent des renouvellements ou des modifications d'autorisation. De plus, au courant de cette année, 60 nouveaux projets ont été déposés et ont fait l'objet de préavis.

La sous-commission a visité 2 garderies, Mosaïque, au CHUV et Mille-pattes, à Villeneuve. Elle a pu constater la compétence et le professionnalisme, aussi bien des responsables que du personnel qui s'occupe de ces enfants. Elle a apprécié la fonctionnalité des locaux et le système d'organisation.

## **Direction des systèmes d'information (DSI)**

La DSI est un service transversal qui oeuvre dans tous les départements de l'Etat. La sous-commission, lors de sa visite dans ce service, a évoqué avec les responsables, les nombreuses doléances relevées par tous les membres de la COGES au cours des entretiens et visites des différentes entités de l'Administration cantonale vaudoise (ACV). Elle a pu notamment s'entretenir de celles du personnel de l'ACV à propos des postes informatiques individuels ; les plaintes les plus fréquentes concernant notamment la lenteur des systèmes au démarrage et lors de l'enregistrement de données. En septembre 2013, la COGES a alors confié le mandat à la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI) de mener une brève enquête sur ce sujet pour obtenir des explications auprès de la DSI à l'égard des lenteurs susmentionnées et qui semblent toucher des collaborateurs de l'Etat (tous échelons hiérarchiques confondus) au sein de services très divers (Ministère public central MPc, secrétariats généraux, Secrétariat général du Grand Conseil SGC, etc.).

La CTSI a répondu de manière claire et détaillée. La COGES la remercie pour l'excellent travail qui est reproduit in extenso ci-dessous.

D'autres questions ont encore été évoquées par la sous-commission lors de sa visite, en particulier celle relevant de la coordination avec la Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP) qui avait fait l'objet d'une observation de la Commission de gestion dans son rapport 2012<sup>48</sup>. Il a été mentionné que des contacts réguliers entre les 2 services ont lieu afin d'améliorer cette coordination.

### ***Réponse de la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI) au mandat de la Commission de gestion sur les postes informatiques dans l'Administration cantonale vaudoise (ACV)***

#### ***Rappel du mandat de la COGES confié à la CTSI***

Pour rappel, vous nous avez relevé diverses doléances au sein de l'ACV concernant les postes informatiques individuels, et principalement à propos de lenteurs des systèmes, au démarrage ou à l'enregistrement de données. Ces plaintes provenaient de toutes sortes de services et de tous les niveaux hiérarchiques.

---

<sup>48</sup> 2<sup>e</sup> observation au DFJC « Amélioration de la collaboration entre la Direction des systèmes d'information (DSI) et la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP), de départements différents », p. 50 du rapport de gestion 2012.

Pour mener à bien la brève enquête demandée, la CTSI s'est organisée en sous-commission composée de la Présidente soussignée, du Vice-président M. Laurent Ballif et d'un membre de la commission, M. Eric Zuger. Cette délégation a mené trois auditions afin d'identifier, de regrouper et d'analyser les réclamations principales formulées par les utilisateurs des divers services de l'ACV. Nous avons ainsi entendu le chancelier, le chef de la DSI, le directeur du Centre d'exploitation informatique (CEI, DSI), certaines personnes du Secrétariat général ainsi que le répondant pour le schéma directeur du système d'information de la Police cantonale (PolCant), de même qu'un enquêteur à la brigade financière (PolCant).

La difficulté du mandat tient dans la description vague des problèmes rencontrés, contrairement à d'autres observations relevées notamment par la CHSTC pour le système informatique de l'OJV. Afin d'apporter des solutions et des correctifs, la source des problèmes (réseaux ? configurations ? connexions ?) devrait pouvoir être identifiée. De plus l'ampleur du problème n'est pas mesurée. La notion de « lenteur » est floue et dépendante de l'utilisateur. Un fonctionnement acceptable devrait être défini, de même que des seuils déterminants, pour ensuite comparer la réalité de l'utilisateur avec ces seuils.

#### *Rencontre avec la DSI, le 3 décembre 2013*

Au début 2013, la DSI a mené une enquête de satisfaction auprès de l'ensemble des utilisateurs de l'ACV afin de mesurer la perception de la performance de la DSI et d'identifier les axes prioritaires d'amélioration.

2'872 personnes sur plus de 11'000 utilisateurs ont répondu, soit environ 25% de participation. La perception globale de l'informatique est favorable : 18% se déclarent très satisfaits, 65% satisfaits, 12% peu satisfaits. Ce fort taux de satisfaction est à relever, car le sondage était anonymisé et permettait l'expression de tous les mécontentements. Trois axes prioritaires d'amélioration ont été identifiés :

- la qualité de l'environnement bureautique, surtout les logiciels de bureautique (ex. la suite bureautique) et l'accès internet ;
- la disponibilité et le temps de réponse des applications ;
- la compréhension des besoins métier : l'anticipation des besoins, la réactivité face aux besoins métier, la compréhension du métier.

Les résultats sont uniformes sur l'ensemble des départements de l'administration, sans distinction notable entre simples utilisateurs et correspondants informatiques, ni dépendante de l'intensité d'utilisation.

Quelques sources de lenteur au démarrage, identifiées par la DSI, sont présentées ici :

- Des couches ou scripts ajoutés au démarrage de base du système d'opération. Ces processus initialement prévus comme simplifications pénalisent aujourd'hui la rapidité de démarrage des postes.
- La configuration pour des utilisateurs mobiles utilisant différents postes de travail fixes.
- Certains postes sont vieillissants, ou le système opérationnel (Windows XP) et la suite bureautique (Office 2003) sont obsolètes.
- Certaines connexions peuvent être plus lentes en fonction du type de raccordement, dans des bâtiments non reliés avec de la fibre optique.
- Une formation incomplète conduit à la gestion du bureau de manière peu efficace.
- 3'200 utilisateurs ont des accès d'administrateur pour des raisons historiques et des habitudes au sein des services, alors que, selon la DSI, seules 50 à 100 personnes en ont réellement besoin. Ces accès pourraient entraver la rapidité des télé-dépannages.

Une source exclue :

- Les lenteurs au démarrage ne sont pas dues à la qualité du réseau de fibre optique; aucune différence de vitesse n'est par exemple constatée en fonction de l'heure de mise en marche des postes.

Un démarrage standard prend 3 à 4 minutes en moyenne, mais peut exceptionnellement durer 15 à 20 minutes sur certains ordinateurs. Les discussions entre CTSI et DSI ont conduit à considérer un démarrage en 3 minutes comme acceptable. Sur des machines propres, avec les nouvelles applications, la durée moyenne de démarrage est d'environ 90 secondes. C'est l'objectif visé.

Il est relevé que le maintien d'une configuration de base permettrait de garantir l'efficacité des machines et d'optimiser le temps de démarrage. La DSI a développé une standardisation des postes avec des applications et des mises à jour déployées de manière centralisée par une systématique de suivi qui classe notamment les incidents par ordre de priorité. Selon la priorité de l'incident est établi un plan d'actions spécifiques avec des mesures correctives. Ceci a été appliqué à satisfaction lors de la problématique des imprimantes de l'OJV.

La demande de la COGES date du 24 septembre 2013 ; elle reflète probablement des dysfonctionnements constatés lors des visites des services lors du premier semestre 2013, alors qu'une partie des problèmes soulevés a probablement déjà été solutionnée.

#### *Rencontre avec le Chancelier, le 10 décembre 2013*

Selon M. le Chancelier, les divers problèmes informatiques discutés ici ne lui sont pas parvenus, qu'il s'agisse des plaintes de l'OJV relevées par la CHSTC ou celles qui font l'objet du présent mandat. Seuls des dysfonctionnements très aigus et durables pourraient faire l'objet de discussion au sein du Collège des secrétaires généraux. Il en conclut que les problèmes rencontrés furent soit insuffisamment aigus soit rapidement résorbés.

Pourtant les incidents à l'OJV étaient particulièrement sévères sur une longue période. Or ces dysfonctionnements ne sont pas remontés jusqu'au Conseil d'Etat, et la question a probablement été réglée directement entre le secrétaire général de l'OFJ et le chef de la DSI.

Un décalage chronologique est observé entre le discours de M. le Chancelier et les plaintes rapportées à la CTSI. Le Chancelier se rappelle de situations difficiles il y a plusieurs années : services du Helpdesk insuffisants, anciens PC au DEC qui ne supportaient pas des mises à jour Microsoft, feuilles de style sous Antilope, lenteur de démarrage des postes de travail due à l'ouverture automatique d'intranet. Mais il estime la situation réglée ; la DSI a amélioré la performance, la maintenance à distance, les nouvelles générations de PC et de laptops.

M. le Chancelier estime un temps d'attente pour le démarrage de son poste personnel à 3 bonnes minutes, sans pour autant qu'il en soit dérangé. Il considère que la très grande majorité des employés sont satisfaits car ils utilisent principalement les logiciels de bureautique et/ou une application métier qui leur est propre. Certains utilisateurs sont inquiets devant la nécessité de s'adapter à de nouveaux logiciels métier, comme SIF-SAP (solution transversale pour le budget et les comptes), mais cela n'a pas conduit à des mécontentements.

Certaines critiques spécifiques sont arrivées aux oreilles du Chancelier. Par exemple l'impossibilité d'écouter la radio sur l'ordinateur pour les chargés de communication qui en ont le besoin professionnel. Mais une fois identifié, la DSI résout ce type de problèmes. Certains utilisateurs se plaignaient de devoir entrer un mot de passe à plusieurs reprises ; c'est aujourd'hui entré dans les mœurs. Certes l'insatisfaction existe, mais elle s'estompe relativement rapidement.

Dans le cas d'Antilope, M. le Chancelier confirme qu'il n'y a pas eu d'amélioration ; une nouvelle solution informatique sera développée ; une solution organisationnelle et le soutien de la Chancellerie assurent un fonctionnement provisoire acceptable.

Sur les manques observés dans la formation des utilisateurs, M. le Chancelier rappelle que le CEP offre toutes les formations nécessaires dans le domaine de l'informatique. Le véritable enjeu réside

dans la mise en place de nouvelles applications métier du type SIEF ou SAP, et dans les difficultés des utilisateurs qui doivent changer et s'adapter à un nouvel outil de travail.

#### *Rencontre avec la Police cantonale, le 13 janvier 2014*

Etaient présents le répondant pour le schéma directeur du système d'information de la Polcant et un enquêteur à la brigade financière qui utilise intensivement les applications informatiques, mais travaille relativement peu sur le terrain. Ce dernier se qualifie comme un utilisateur critique, mais n'est pas impliqué dans le choix des applications métier. Les conditions de travail sont jugées confortables, le poste démarre dans un temps raisonnable, l'utilisation de lourdes bases de données (RIPOL – JANUS – SWISSPOL index) est satisfaisante, les imprimantes fonctionnent correctement.

Le GAAP (groupe d'appui aux applications police) se charge des questions informatiques métier, avec son propre « helpdesk », car la DSI n'a pas les moyens de tout gérer de manière transversale. Ceci permet également d'assurer la confidentialité des données selon les normes légales.

L'essentiel des griefs relevés tient plus au retard d'adaptation de certaines applications métier (logiciel Graphite incompatible avec Word et non adapté à la rédaction de rapports de police, mises à jour insuffisamment fréquentes qui bloquent l'accès à certaines informations) qu'aux lenteurs qui font l'objet de la présente enquête. Des solutions sont à l'étude, et le schéma directeur, élaboré en étroite collaboration avec la DSI, permettra d'aller en avant.

On relève cependant que certains démarrages en certains lieux décentralisés sont trop lents ; exemple : durée de démarrage d'environ 10 minutes en salle d'audition de la Blécherette.

Une procédure de mises à jour automatiques a été mise en place avec la DSI à satisfaction.

L'utilisation de l'informatique mobile à la brigade financière est actuellement inexistante : les enquêteurs se déplacent sans tablette ni ordinateur portable. Ce sera modifié avec la mise en œuvre de l'EMPD 65, qui apportera un développement attendu et permettra des connexions à distance.

La procédure d'identification des problèmes informatiques débute par la solution Easyvista, les problèmes sont ensuite remontés au Comité de suivi qui se réunit hebdomadairement. Le commissaire donne l'exemple de lenteurs constatées avec le logiciel SINAP pour lesquelles la DSI a fourni un travail de longue haleine pour les résoudre.

Un effort devra à l'avenir être porté à la formation informatique de base, à laquelle le programme d'instruction de l'Académie laisse peu de place.

#### *Autres observations*

Certaines remarques de lenteur ont été relevées au sein du Secrétariat du Grand Conseil. Les impressions sont souvent plus pesantes que la réalité mais les lenteurs sont cependant observables. Ainsi les 2 ordinateurs du bureau sis dans le Palais de Rumine ont été testés car considérés comme lents : l'un démarre en environ 3 minutes et demie, le second en 6 minutes et demie, ce qui peut être considéré, au vu des critères cités plus haut, comme excessif.

#### *Conclusions*

Il ressort peu de constats négatifs des auditions effectuées. L'on relève bien quelques lenteurs mais de manière ponctuelle. Certains désagréments sont cependant signalés, notamment au Secrétariat du Grand Conseil ou dans des sites délocalisés.

Une partie des problèmes soulevés a probablement déjà été solutionnée suite à l'enquête menée par la DSI.

L'EMPD 101 sur la modernisation des postes de travail, qui conduira à un changement du système opérationnel (Windows 7) et de la suite bureautique (Office 2010), et, en découlant, une mise à zéro de tous les scripts, devrait conduire à la résolution des problèmes résiduels. L'EMPD 101 contient également une partie organisation et gestion des postes de travail qui permettra de mieux cerner les besoins métier.

A cette modification générale s'ajoutent quelques améliorations périphériques :

- l'installation de disques SSD<sup>49</sup> devrait augmenter la vitesse de démarrage ;
- les utilisateurs mobiles seront équipés d'ordinateurs portables ;
- les inventaires d'imprimantes seront assainis ;
- les utilisateurs seront formés et sensibilisés à certains éléments bloquants, comme le volume des fichiers ou la taille de leur profil.

Il nous apparaît ainsi que l'essentiel des difficultés rencontrées est en cours de résolution ou sera résolu au travers de la mise en œuvre de l'EMPD 101. Pourtant il faut relever que la perception du problème n'est pas forcément la même au sein de la DSI que parmi les utilisateurs, et que les soucis rencontrés n'ont pas été transmis à la Chancellerie. Il faut en conclure que soit ces problèmes ne grevaient pas de manière durable les conditions de travail de l'administration cantonale vaudoise, soit que l'écoute de la DSI est considérée comme plus directe et plus efficace et qu'il n'y avait pas lieu d'en référer à la Chancellerie.

Nous proposons que la DSI fasse des tests de chronométrage des démarrages d'un certain nombre de PC avant et après le changement bureautique prévu au sein de l'EMPD 101, et qu'elle informe par un compte rendu la CTSI et la COGES.

Finalement restent les lenteurs intrinsèques à certaines applications. L'on relèvera les nombreuses complications et difficultés de travail liées à Antilope, et la nécessité d'en faire un chantier prioritaire de l'informatique cantonale, concernant tant l'administration que le Grand Conseil.

### **Suivi des objets parlementaires en suspens**

Selon la liste extraite d'Antilope en date du 31.12.2013, le DIRH compte 52 objets en suspens qui sont les suivants et que la sous-commission continuera de suivre lors du prochain exercice :

<b>N° tiré à part</b>	<b>Titre de l'objet</b>	<b>Date de dépôt</b>	<b>Délai de réponse</b>
00_INT_169	Interpellation Christiane Jaquet-Berger et consorts concernant les choix qui ont déterminé les nouveaux tarifs des T.L. et sur le fonctionnement de l'entreprise.	16.05.2000	01.05.2001
02_POS_030	Postulat Pierre Duc - Collaboration dans le système d'information.	11.12.2002	23.09.2004
03_POS_035	Postulat Josef Zisyadis et consorts pour que tous les employés travaillant directement ou indirectement pour l'Etat soient mis au bénéfice du salaire minimal mensuel brut de Fr. 3'500.-.	28.01.2003	13.01.2004
05_PET_057	Pétition pour des transports publics plus équitables.	05.07.2005	21.03.2005
06_POS_238	Postulat Dominique Kohli et consorts - Menaces sur les chemins de fer secondaires vaudois : agir avant qu'il ne soit trop tard.	20.12.2006	19.12.2008
07_POS_256	Postulat Odile Jaeger Lanore et consorts sur les quotas imposés aux postes de travail dans les crèches-garderies, pour les CFC d'assistant socio-éducatif.	20.02.2007	27.01.2009
08_MOT_036	Motion Jean-Michel Favez et consorts - la voie express plutôt que la salle d'attente pour la communauté tarifaire	15.04.2008	21.04.2009
08_PET_020	Pétition des verts de la Broye pour des transports publics plus fréquents et plus efficaces entre Lausanne et la Broye	09.09.2008	25.02.2009
08_PET_021	Pétition contre le réaménagement du tronçon de la Route de Berne - Chalet-à-Gobert - Epalinges	16.09.2008	27.04.2009
08_POS_039	Postulat Raphaël Mahaim et consorts visant à dégager les conditions favorables à une véritable politique des agglomérations	22.01.2008	09.06.2009
08_POS_049	Postulat Maximilien Bernhard et consorts pour un meilleur développement de transports publics sur l'axe Chavornay-Vallorbe.	04.03.2008	23.09.2009
08_POS_060	Postulat Olivier Feller et consorts intitulé des bus scolaires pour tous	22.04.2008	15.09.2009

<sup>49</sup> Solid-state drive, disque dur constitué de composants électroniques.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
08_POS_070	Postulat Frédéric Haenni et consorts demandant de tenir compte, dans le cadre de l'EMPD actuellement à l'étude, d'une politique globale et concertée de la mobilité dans la Broye et le Jorat, notamment en liant la requalification de la RC 601a	20.05.2008	20.05.2009
08_RES_006	Résolution Mario-Charles Pertusio et consorts pour une action vigoureuse du Conseil d'Etat en faveur des infrastructures de transports du district de Nyon	29.04.2008	06.08.2008
09_INT_282	Détermination Stéphane Montangero et consorts sur les réponses du Conseil d'Etat aux interpellations Stéphane Montangero et Catherine Labouchère concernant la CGN (10_INT_282) et (10_INT_285)	05.10.2010	11.01.2011
09_MOT_076	Motion Frédéric Borloz au nom des groupes radical, libéral, UDC et AdC concernant l'accueil préscolaire et demandant d'en simplifier les normes	16.06.2009	29.06.2010
09_PET_037	Pétition - Davantages de bandes cyclables en Suisse romande	22.09.2009	18.05.2010
09_POS_143	Postulat Grégoire Junod et consorts pour un plan d'action de lutte contre la sous enchère salariale en lien avec la sous-traitance	25.08.2009	11.01.2012
09_POS_158	Postulat Cesla Amarelle au nom du groupe socialiste pour une réalisation rapide de l'article 63a de la Constitution. Obligation pour les communes d'organiser un accueil parascolaire	06.10.2009	21.12.2011
09_POS_160	Postulat Jean-François Cachin et consorts intitulé Tiron la prise du congélateur et dégelons le dossier RC 601	27.10.2009	03.11.2010
09_POS_161	Postulat Claudine Wyssa et consorts au nom des groupes radical et libéral pour que l'accueil parascolaire ne subisse pas le même sort que les écoles de musique et demandant de donner le lead aux communes vaudoises	27.10.2009	21.12.2011
09_RES_025	Résolution Stéphane Montangero et consorts pour la rénovation du Vevey et un horaire 2010 cohérent	29.09.2009	06.01.2010
09_RES_028	Résolution Fabienne Freymond Cantone et consorts en faveur du soutien à la Compagnie générale de navigation (CGN) afin d'assurer une offre de transport régulière sur le lac Léman et pour maintenir ses unités de la flotte Belle Epoque	17.11.2009	24.02.2010
10_INT_435	Détermination Jean-Yves Pidoux sur la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation - RC 601: " il faut trouver la voie ! "	20.09.2011	20.12.2011
10_INT_439	Détermination Fabienne Freymond Cantone sur la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation - A quelle sauce démocratique notre canton veut-il être mangé dans la thématique des agglomérations ?	30.08.2011	29.11.2011
10_POS_199	Postulat Michele Mossi et consorts demandant la définition d'une vision de développement du noeud intermodal centré autour de la gare ferroviaire de Lausanne	15.06.2010	20.09.2012
10_RES_035	Résolution Béatrice Métraux et consorts intitulée Après les chevaux du haras d'Avenches, la Confédération s'attaque aux chevaux-moteurs - disparition de 27 lignes de car postal dans le canton de Vaud	09.03.2010	09.06.2010
10_RES_041	Résolution Fabienne Freymond Cantone et consorts en soutien à la résolution du FIR - Forum interparlementaire romand - sur la politique d'agglomération et la gouvernance	12.10.2010	02.02.2011
11_INI_045	Initiative Nicolas Rochat et consorts visant à rendre publiques les décisions du Tribunal de Prud'hommes de l'Administration cantonale (TRIPAC)	29.11.2011	03.04.2013
11_INT_487	Détermination André Marendaz sur la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation - Trains de nuit franco-italiens au travers de la Suisse. Trains fantômes !	20.09.2011	20.12.2011
11_INT_523	Détermination Marc Oran suite à la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean Christophe Schwaab et consorts - Le noeud ferroviaire et de bus de Palézieux est-il menacé ?	10.01.2012	20.04.2012
11_INT_548	Interpellation Catherine Roulet - Un accueil parascolaire pour tous les enfants	04.10.2011	11.01.2012

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
11_INT_596	Interpellation Frédéric Haenni et consorts - RC 601a : combien de temps encore le sonotone restera-t-il au congélateur ?	31.01.2012	07.05.2012
11_MOT_142	Motion Philippe Martinet et consorts en faveur d'une participation financière cantonale aux programmes de développement des transports publics	23.08.2011	30.08.2012
11_PET_071	Pétition concernant les primes d'ancienneté et la Commission de réexamen des fonctions	03.05.2011	27.09.2011
11_PET_077	Pétition en faveur de la desserte du site de Cery par les transports publics	06.12.2011	05.06.2012
11_POS_248	Postulat Claude-Eric Dufour et consorts demandant une loi spécifique concernant l'accueil parascolaire	03.05.2011	03.05.2012
11_POS_251	Postulat Olivier Feller et consorts - L'Etat doit payer les entreprises dans les 30 jours	14.06.2011	08.11.2012
11_POS_272	Postulat Aliette Rey-Marion et consorts - Réaliser le marquage adéquat des routes cantonales secondaires vaudoises pour accroître la sécurité de tous les usagers	29.11.2011	05.06.2013
11_POS_287	Postulat Philippe Randin et consorts - Etre accueillante en milieu familial ne doit pas relever du sacerdoce	06.03.2012	11.09.2013
11_POS_293	Postulat Roxanne Meyer Keller et consorts au nom des député-e-s du district de la Broye-Vully demandant le déblocage des crédits nécessaires pour améliorer les infrastructures ferroviaires et routières dans la Broye-Vully	27.03.2012	27.03.2013
11_POS_305	Postulat Valérie Schwaar et consorts pour un signe clair de l'Etat en faveur des systèmes de transports publics d'agglomération efficaces	05.06.2012	05.06.2013
11_RES_047	Résolution Raphaël Mahaim et consorts concernant le réaménagement des horaires CFF Romandie 2013 et en particulier la desserte des villes de Nyon, Morges et Yverdon	14.06.2011	21.09.2011
11_RES_048	Résolution Denis-Olivier Maillefer concernant l'opposition du Grand Conseil vaudois à tout déclassement de la ligne ferroviaire Paris - Lausanne (via Vallorbe) - Milan	28.06.2011	28.09.2011
12_INT_045	Détermination intitulée "Lignes de train régionales menacées" suite à la réponse du Conseil d'Etat aux interpellations Stéphane Montangero, José Durussel et Catherine Labouchère - Trains régionaux	12.02.2013	12.05.2013
13_INT_087	Interpellation Aliette Rey-Marion - A quand des transports publics adaptés à tous les âges ?	22.01.2013	29.04.2013
13_INT_097	Interpellation Jean Tschopp et consorts au nom du groupe socialiste - Quelle maîtrise face à la sous-traitance dans l'attribution des marchés publics ?	05.02.2013	12.05.2013
13_INT_132	Interpellation Andreas Wüthrich - Les CFF sont-ils sur un nuage ?	28.05.2013	04.09.2013
13_INT_146	Interpellation Dominique-Richard Bonny et consorts - Marchés publics: valoriser la formation et la relève au sein des entreprises soumissionnaires	02.07.2013	27.11.2013
13_PET_010	Pétition concernant la fermeture du guichet CFF de Moudon	29.01.2013	04.06.2013
13_PET_012	Pétition pour réduire le temps d'utilisation des voitures	19.03.2013	08.10.2013
95_M_091	Motion André Bugnon et cts demandant au CE de prévoir une révision allant vers une diminution des exigences des normes et directives imposées aux communes lors de travaux entrepris par elles sur les routes cantonales en traversée de localité don	12.12.1995	26.02.1997

## Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département des infrastructures et des ressources humaines pour l'année 2013.

## **DEPARTEMENT DES FINANCES ET DES RELATIONS EXTERIEURES (DFIRE)**

**M. Hugues Gander, rapporteur** : — La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département des finances et des relations extérieures pour l'exercice 2013 était composée de MM. Philippe Jobin et Hugues Gander, rapporteur.

### **Introduction**

Parlementaire de milice, le commissaire à la gestion ne peut prétendre tout contrôler et expliquer. Il peut cependant relever des points qui lui paraissent dignes d'intérêt eu égard à sa mission. Pour ce deuxième exercice de la législature, la sous-commission a procédé aux visites et entretiens suivants :

- Secrétariat général (SG-DFIRE) : 2 entretiens avec le secrétaire général suite au départ à la retraite du titulaire
- Office des affaires extérieures (OAE) : entretien avec le chef d'office, ainsi qu'accompagnement de celui-ci lors d'une séance de travail à Berne
- Registre foncier (RF) : entretien avec l'adjointe de l'inspecteur et visites des offices de Lausanne, Morges et Nyon
- Statistique Vaud (STATVD) : entretien avec le chef de service
- Administration cantonale des impôts (ACI) : 2 entretiens avec l'Etat-major de l'ACI dont une fois exclusivement concernant l'analyse du traitement des exonérations fiscales temporaires, un entretien avec le responsable de la Division de l'inspection fiscale, ainsi que visites des bureaux des offices d'impôt de Lausanne, Payerne, Yverdon-les-Bains, Cully et du Sentier
- Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) : entretien avec le chef de service
- Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL) : 2 entretiens avec le chef de service et son adjoint, visites des chantiers de l'Ecole technique – Ecole des métiers – Lausanne (ETML), de l'agrandissement de la Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD), de l'Ecole professionnelle commerciale de Lausanne (EPCL), de la Haute école de santé Vaud (HESAV), de l'agrandissement du gymnase de Nyon et suivi du dossier de la cathédrale Notre-Dame de Lausanne. Un entretien a été mené avec le chef de la Section monuments et sites, ainsi qu'a été tenue, pour la Section archéologie, une séance extra-muros avec l'archéologue cantonal
- Cour des Comptes (CC) : entretien avec la présidente pour l'année 2013

La sous-commission tient à remercier toutes les personnes rencontrées pour la qualité de l'accueil, des documents fournis ainsi que des renseignements complémentaires.

### **Secrétariat général (SG-DFIRE)**

#### *Personnel*

L'événement principal a été le changement de secrétaire général suite au départ à la retraite du titulaire après 32 ans au service de l'Etat de Vaud. Ce dernier, d'abord à la direction de l'Ecole cantonale d'agriculture de Grange-Verney, entre au DFIRE en 1996 comme secrétaire adjoint, puis comme secrétaire général dès 2005. S'il devait retenir 3 événements marquants de ces 18 années passées à la Rue de la Paix, il mentionnerait les 2 étapes des démarches d'économie et de modernisation de l'Etat de Vaud (Orchidée I et II), ainsi que l'informatisation du service et l'évolution des finances cantonales.

Le passage de témoin d'un secrétaire à l'autre s'est fait dès début septembre à raison d'une à deux demi-journées hebdomadaires de formation. Le nouveau secrétaire général, issu d'abord du privé puis d'une administration communale, a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> novembre 2013.

Au chapitre des ressources humaines, notons encore que l'effectif du SG-DFIRE de 13 personnes (11,25 équivalents temps plein, ETP) reste inchangé mais que 3 départs (2 prises de retraite et un départ dans le privé), compensés par 3 arrivées, renouvellent passablement la tête du service.

Si 2 des 3 apprentis suivent normalement leur cursus, le 3<sup>e</sup> a dû être licencié pour inadéquation entre les objectifs demandés et son comportement.

Les entretiens d'évaluation, qui sont ressentis positivement par les collaborateurs, révèlent une certaine difficulté de la part de ceux-ci à formuler clairement leurs besoins en matière de formation.

#### *Missions particulières*

Parmi les missions sortant de l'ordinaire du SG-DFIRE, signalons le rôle de secrétariat du Conseil d'administration des salines de Bex, avec cette année le rapprochement entre l'entreprise Saline de Bex SA (SdB) et la société Salines suisses du Rhin SA. Le chef de service assume également le secrétariat de la Fondation des mines de sel de Bex.

Une autre mission moins connue est celle du contrôle du droit à la pension des anciens conseillers d'Etat et des juges cantonaux. A fin 2013, l'on comptait 25 pensionnés issus du Conseil d'Etat et 22 juges cantonaux honoraires qui, chaque début d'année, reçoivent un formulaire à remplir attestant de leur droit à être pensionnés.

### **Office des affaires extérieures (OAE)**

En 2013, l'OAE a poursuivi ses activités visant à défendre les intérêts du Canton de Vaud auprès de la Confédération, des cantons et de ses voisins européens. Afin de pouvoir mener à bien plusieurs dossiers d'importance majeure pour le Canton, l'office est passé de 4,7 ETP en 2012 à 6,7 ETP en 2013.

Plusieurs dossiers essentiels peuvent être relevés :

- l'important dossier inscrit à l'agenda fédéral concernant les infrastructures de mobilité que suit activement l'OAE depuis plusieurs années. Le Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) a été validé par les Chambres fédérales en tenant compte des revendications du Canton de Vaud. L'action de celui-ci a notamment permis de démontrer et de faire valoir le fait que la Suisse occidentale et sa région lémanique étaient pénalisées par un défaut d'investissements durant ces 25 dernières années ;
- le dossier autoroutier permettant la résorption des goulets d'étranglement et du contournement de Morges, ceci malgré le refus de l'augmentation de la vignette, continue de préoccuper l'OAE. Ce dernier veillera à ce que les réalisations indispensables aux régions du canton soient prises en compte lors des prochaines étapes d'aménagement. Celles-ci seront notamment conditionnées par la création d'un fonds routier ;
- des dossiers financiers et fiscaux ont également occupé le Parlement fédéral et les cantons, tels qu'entre autres la Convention Suisse-France contre la double imposition des successions. Le Canton de Vaud, au travers de l'OAE, s'est activement engagé à dénoncer les conséquences néfastes qu'induirait le texte soumis pour ratification aux Chambres fédérales. En décembre 2013, la sous-commission a assisté avec l'OAE, au Palais Fédéral, au refus d'entrer en matière du Conseil national. Le Conseil des Etats devrait se prononcer durant le premier semestre 2014. Parallèlement, la réforme de la fiscalité des entreprises imposée par l'Union européenne (UE) a fait l'objet d'intenses réflexions et travaux entre la Confédération et les cantons. Le Canton de Vaud est l'un des 4 cantons concernés par ces travaux. Il en est de même pour le Canton de Genève avec lequel une démarche concertée a été établie ;

- le dossier sur les primes d'assurance maladie payées en trop par les assurés de certains cantons, pour lequel un compromis a été trouvé entre le Conseil des Etats et les cantons, impliquant un remboursement de CHF 800 millions. Le Conseil d'Etat, avec l'appui de l'OAE, a mené de nombreuses négociations en étroite collaboration avec les parlementaires fédéraux pour que ce compromis puisse enfin se concrétiser ;
- le Canton de Vaud, soutenu par l'OAE, a poursuivi le développement de ses collaborations avec les cantons voisins et plus particulièrement avec Genève dans le cadre de la Métropole lémanique.

Il est indispensable, au travers de cet office, de continuer ce travail de suivi des dossiers afin d'assurer le rayonnement du Canton de Vaud sur le plan suisse.

## **Registre foncier (RF)**

La sous-commission s'est rendue dans différents offices régionaux. Dans un contexte général de regroupement des offices, le personnel participe activement à la bonne marche des décisions prises par le département. L'état d'esprit est constructif en regard des restructurations ainsi que des nombreux changements de lieux de travail.

### *Réorganisation territoriale*

Sept offices décentralisés et un bureau détaché du Registre foncier dirigés par un conservateur ont enregistré 49'053 réquisitions, en 2013. Le registre foncier de Nyon a accueilli celui de Rolle alors que celui de Cossonay a été partagé en 2 ; une entité a déménagé à Yverdon-les-Bains et l'autre à Morges. Il est à noter que les locaux du registre foncier de Lausanne ont été complètement rénovés, ce qui donne un excellent résultat, le lieu et l'espace sont tout à fait adaptés.

### *Visites des registres fonciers*

Lors des visites de la sous-commission, plusieurs points nécessitant des améliorations ont été constatés :

- la signalétique doit être améliorée afin de trouver le registre foncier de Morges lorsque l'on longe l'autoroute (route Ignace Paderewski) en direction de Lausanne. Il est à noter que la problématique de la signalisation de divers registres fonciers a déjà été soulevée plusieurs fois par la COGES<sup>50</sup> ;
- la lenteur de transmission des données informatiques à Morges n'est due ni aux logiciels, ni aux ordinateurs, mais à la fibre optique qui n'est toujours pas en service pour cet office ;
- à Nyon, la sous-commission a constaté que le grand meuble tiroir dans lequel sont suspendues les cartes n'est plus en état de fonctionner en toute sécurité. Il est indispensable de le changer avant qu'il ne tombe sur les pieds du personnel.

### *1<sup>re</sup> observation*

#### ***Signalisation des registres fonciers***

*Malgré de multiples remarques de la Commission de gestion, une bonne signalisation fait toujours défaut dans plusieurs registres fonciers du Canton, notamment à Morge, Yverdon-les-Bains et Nyon. Le citoyen peine à trouver les locaux lorsqu'il s'y rend pour la première fois.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les dispositions qu'il entend enfin prendre pour y remédier, et ce dans quel délai.*

---

<sup>50</sup> Voir le rapport de gestion 2010 en p. 121, le rapport de gestion 2011 en p. 123, ainsi que le rapport de gestion 2012 en p. 122.

## **Statistique Vaud (STATVD)**

Statistique Vaud a enregistré 3 départs à la retraite contrebalancés par 3 arrivées.

Le plan statistique 2013 comptait 40 projets et 115 productions périodiques. Ce document se base sur 5 axes principaux que sont le développement de l'information statistique sur des bases administratives connues (par exemple le registre des personnes), le développement de l'information sur la base d'enquêtes (échantillonnage de 22 à 27'000 personnes), la diffusion publique de l'information, la statistique en tant qu'outil d'aide à la décision, et finalement le partenariat avec l'extérieur du canton (surtout avec Neuchâtel et Genève).

L'un des gros chantiers 2013-2014, qui servira de base essentielle à la décision, est celui de l'élaboration d'un nouveau modèle de projection de ménages, cohérent avec les perspectives de population par âge et par région et qui permettra d'établir des projections sur les demandes de logement par catégories de ménages (sous-entendu composition et ressources).

Le travail habituel, hormis les publications périodiques (Annuaire statistique du Canton de Vaud, Numerus, flashes statistiques, Lausanne déchiffrée, etc.), comprend aussi entre 900 et 1'000 réponses à la carte, dont 66 émanant des communes pour des aspects financiers. Précisons que les demandes issues de l'extérieur de l'Administration cantonale vaudoise (ACV) qui nécessitent un temps de traitement supérieur à 30 minutes sont payantes.

Notons encore que l'utilisation des logiciels informatiques spécifiques au domaine statistique est actuellement freinée par la vétusté du matériel informatique de base de l'ACV.

## **Administration cantonale des impôts (ACI)**

L'organisation territoriale de l'ACI évolue chaque année. En 2013, il a été procédé à la fermeture de l'office d'impôt de Rolle-Aubonne et à une réduction des horaires d'ouverture des bureaux de Château-d'Oex et de La Vallée de Joux (ouverture 2 jours par semaine).

Actuellement, l'organisation territoriale de l'ACI est la suivante :

- administration centrale : Lausanne, route de Berne ainsi que Rue de la Caroline (Registre des personnes) ; Morges (Division de l'inspectorat fiscal) ;
- Office des personnes morales : Yverdon-les-Bains ;
- Centre d'enregistrement des déclarations d'impôt (CEDI) : Yverdon-les-Bains ;
- 9 offices d'impôts (Aigle, Cully, Echallens, Lausanne, Morges, Nyon, Payerne, Vevey, Yverdon-les-Bains) ;
- 4 bureaux régionaux (Château-d'Oex, Grandson, Orbe, La Vallée de Joux).

2014 verra la fermeture de l'office de Cully et du bureau de Grandson.

L'évolution continue également dans le domaine du traitement des données des personnes, des déclarations fiscales et de la perception. Ainsi, le Registre des personnes, dont l'ACI est en charge, permet de traiter automatiquement plus de 100'000 changements de domicile par année en provenance des contrôles des habitants communaux et donne aussi la possibilité aux communes et aux autres entités de l'ACV d'accéder à cette application (plus de 200'000 consultations par mois).

La non-transmission obligatoire des pièces justificatives, sauf pour les porteurs de titres et les indépendants, allège considérablement le travail des chancelleries des offices et du CEDI, sans parler du gain de place et de l'archivage.

La création d'une déclaration d'impôt simplifiée pour les contribuables situés hors du canton mais propriétaires d'un bien immobilier sur Vaud facilite la tâche desdits contribuables.

La mensualisation des impôts à la source sera permise (dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014) grâce à un projet développé par Swissdec<sup>51</sup> dans le cadre de la Conférence suisse des impôts (CSI). Ce système permet aux employeurs de transmettre aisément les informations aux partenaires (Office fédéral de la statistique OFS, Assurance vieillesse et survivants AVS, ACI, SUVA) ainsi que de calculer les impôts à la source en fonction du domicile du salarié et l'établissement du certificat de salaire avec transmission aux ACI des cantons utilisant le même système (Berne, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Fribourg, Jura, Neuchâtel, Soleure, Valais).

Le nombre de déclarations faites par internet (Vaudtax) atteint le taux de 52,4 % (le Canton de Vaud est leader du domaine) soit plus de 212'000 déclarations sur les 405'091 contribuables domiciliés dans le canton.

102'000 contribuables ont intégré l'impôt fédéral direct dans leurs acomptes (intégration systématique pour les nouveaux contribuables).

En décembre 2013, le cap des 10'000 contribuables utilisant la facture électronique était franchi.

#### *Chiffres illustrant l'activité de l'Administration cantonale des impôts*

Domiciliés dans le canton au 31.12.2013	+2,1 %	405'091
Domiciliés hors du canton	+3,9 %	16'705
Domiciliés hors de Suisse	+1,8 %	11'794
Soumis à l'impôt d'après la dépense	- 0,5 %	1'387
Contribuables (pers, phys.) figurant au rôle	+2,1 %	434'977
Contribuables soumis à l'impôt à la source	+4,7 %	85'029
Contribuables personnes morales et assimilées personnes morales	+4,1 %	31'135
Réclamations traitées à l'administration centrale		1'807
Décisions d'exonérations (pure utilité publique)		256
Décisions d'exonérations temporaires (entreprises nouvelles)		20
Dossiers traités par l'inspection fiscale		988
Demandes satisfaites par le central d'appel téléphonique		160'333
Demandes de modifications d'acomptes 2013		35'333
Appels en attente au CAT (10 mois)		246'107

#### *Appels perdus au Centre d'appels téléphoniques (CAT)*

La Commission de gestion avait formulé une observation lors de son rapport 2010 sur les appels perdus au CAT<sup>52</sup>, observation à laquelle les réponses du Conseil d'Etat avaient été refusées par 2 fois, transformant alors l'observation en postulat. Lors de la discussion sur la réponse à ce dernier<sup>53</sup>, en mai 2013, le Conseil d'Etat mentionnait une augmentation d'environ 15% des appels entre 2012 et 2013, due au succès de la déclaration en ligne notamment. Il faisait également état de la mise en place en février 2013 d'un nouvel outil qui, une fois la phase de rodage terminée (6 mois environ), devait permettre de repérer combien de fois une même personne avait appelé le CAT. En outre, l'implémentation de nouveaux processus ainsi que la suggestion de mesures pratiques aux usagers appelant le CAT avaient été signalées. Le Conseil d'Etat avait alors mentionné qu'une analyse de la situation pourrait être faite lors du second trimestre 2014. La COGES sera donc particulièrement attentive d'une part à l'évolution des appels perdus au CAT, et d'autre part à ce qu'un bilan des outils mis en œuvre soit tiré dans les délais significatifs.

<sup>51</sup> Plate-forme d'information pour la standardisation de l'échange électronique des données via les systèmes de comptabilité salariale.

<sup>52</sup> 3<sup>e</sup> observation au DFIRE : « Centre d'appels téléphoniques (CAT) », p.125 du rapport de gestion 2010.

<sup>53</sup> Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat de la Commission de gestion suite au refus par le Grand Conseil de la seconde réponse du Conseil d'Etat à la 3<sup>ème</sup> observation présentée dans le cadre du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE) intitulée Centre d'appels téléphoniques (CAT).

### *Appréciation de la situation pour l'ensemble des collaborateurs de l'ACI*

Chaque année, l'Etat-major de l'ACI fixe des objectifs à ses 760 collaborateurs, dont le principal s'avère le taux de dossiers traités à la fin de l'année. Ainsi, en 2013, alors que l'objectif à atteindre était de 75%, à la fin décembre 2013, 77 % des dossiers fiscaux 2012 des personnes physiques étaient traités. Ce résultat a été rendu possible grâce :

- a. à la cybertaxation (TAO)<sup>54</sup> des dossiers simples (un peu plus de 10%) et au traitement semi-automatique<sup>55</sup>. Ces opérations se font au CEDI ;
- b. à la segmentation des autres dossiers en semi-manuels complexes<sup>56</sup>, dossiers C2<sup>57</sup> et C1<sup>58</sup> ;
- c. à la spécialisation des taxateurs ;
- d. aux formations internes suivies (cours CSI) permettant d'améliorer les compétences des collaborateurs ;
- e. à l'engagement important des taxateurs.

Lors des visites de la sous-commission à l'ACI ainsi que dans les offices régionaux d'impôt (voir ci-dessous), les responsables ont souligné cet important engagement mais n'ont pas manqué d'attirer l'attention des commissaires sur le fait qu'une certaine saturation se faisait jour, car la TAO ne compense de loin pas l'augmentation annuelle du nombre de contribuables (> 8'000). Le risque de laisser échapper, lors de la vérification, des éléments de la déclaration fiscale pourrait se réaliser. Il importe que l'augmentation du nombre de contribuables et, partant, du nombre de dossiers à traiter, ne se fasse pas au détriment de la qualité du travail à accomplir.

Cette problématique conduit la COGES à faire l'observation intitulée « Adaptation des effectifs des offices d'impôts en fonction de l'évolution démographique du Canton de Vaud », se trouvant en page 151 du présent rapport.

### **Offices d'impôt régionaux**

#### *Office d'impôt des districts de Lausanne et de l'Ouest lausannois*

Cet office sis Rue de la Caroline 11bis emploie 115 personnes représentant 97,65 ETP. Chaque année, 2 apprentis entrent en formation et si tout se déroule normalement, l'un des deux est engagé comme stagiaire en premier emploi, puis en contrat de durée indéterminée (CDI). Relevons que l'encadrement des 8 apprentis nécessite un bon 40 % d'ETP d'un collaborateur chevronné.

L'office est responsable des dossiers de 129'000 contribuables venant de 14 communes, plus 13'000 venant de Cully. Sur ce nombre total de dossiers, environ 30% sont traités automatiquement ou semi-automatiquement sur le site du CEDI. Exceptionnellement, l'office de Lausanne s'occupe déjà des dossiers semi-manuels qui représentent à leur tour 21% des dossiers.

L'objectif fixé des 75 % de dossiers traités a presque été atteint (74,26%). Ce résultat est dû à un rattrapage effectué en 2013 de taxations 2011, surcharge à laquelle il faut encore ajouter 1'500 dossiers de plus annuellement.

Les locaux, propriété des Retraites Populaires, semblent tout à fait adaptés bien que méritant un rafraîchissement. Depuis un peu plus d'une année, quasiment tous les postes de travail sont munis de 2

---

<sup>54</sup> Dossiers traités par cybertaxation : dossiers simples et répétitifs (pas de changement de situation, pas d'immeuble, pas de point à justifier par des pièces).

<sup>55</sup> Traitement semi-automatique : les points d'alerte intégrés dans le programme demandent l'intervention humaine. Si des renseignements ou pièces complémentaires doivent être demandés, passage au type suivant.

<sup>56</sup> Dossiers semi-manuels complexes : demande de pièces complémentaires (par exemple frais de transport, frais particuliers, changement de situation, etc.).

<sup>57</sup> Dossiers C2 : salariés avec plusieurs immeubles, porteurs de portefeuille de titres, propriétaires d'immeubles sur Vaud mais domicilié en dehors du Canton.

<sup>58</sup> Dossiers C1 : indépendants (présentation obligatoire de la comptabilité) actionnaires majoritaires d'une entreprise y compris les Sàrl.

écrans, l'un vertical pour la lecture des pièces justificatives, l'autre horizontal pour le travail sur la formule de taxation.

Quatre guichets bien isolés phonétiquement ont assuré la discrétion nécessaire à la visite de 42'000 personnes en 2013. 54% des visiteurs viennent pour des problèmes de perception et 46 % pour des soucis de taxation.

Le Bureau d'information fiscal (BIF) collabore avec la Ville de Lausanne pour apporter de l'aide à plus de 3'000 contribuables afin qu'ils puissent s'acquitter de leur devoir fiscal : 4 contrôleurs et 3 membres du personnel de la Ville assurent cette mission pendant 5 semaines, sur rendez-vous.

En conclusion de son passage à l'office d'impôts de Lausanne, la sous-commission a pu se rendre compte que les outils TAO et SIPF (système informatique de perception et financier) atteignaient un degré de satisfaction élevé, mais que les effectifs de l'office sont juste adaptés.

#### *Office d'impôt du district de la Broye-Vully*

L'office d'impôt du district de la Broye-Vully est situé en ville de Payerne dans un emblématique bâtiment de molasse entièrement occupé par les services de l'Etat. Un étage entier est dévolu à l'office qui compte, à fin 2013, 12 personnes pour 7,9 ETP (3,6 à la taxation, 0,8 à la chancellerie, 2,5 à la recette et 1 ETP pour le préposé). Cet effectif est le résultat d'une diminution de 1,5 ETP (retraite et transfert sur Yverdon-les-Bains). Un apprenti est engagé chaque année.

Pour rappel, en 2010, l'office de Payerne a accueilli celui d'Avenches et en 2011, celui de Moudon.

L'office de Payerne est en charge de 24'580 contribuables répartis sur un territoire de 37 communes. En vertu de la segmentation des dossiers, il examine plus précisément 10'702 dossiers semi-manuels complexes dont 2'500 de personnes domiciliées hors du canton. Ce qui représente 2'700 dossiers par taxateur, sachant que le préposé s'attelle aussi à la tâche.

Il est intéressant de constater que la progression du nombre de contribuables (2010-2011 + 658, 2011-2012 + 679, 2012-2013 + 688) est supérieure à la moyenne cantonale (2,1%) puisqu'elle atteint presque 3 %.

Les taxations 2011 sont achevées à 98,62 % et l'objectif de 75 % des déclarations 2012 est atteint avec 76 % de dossiers traités.

Le service du contentieux a déclenché 3'815 poursuites en 2013 et suivi 4'469 réquisitions de continuation de poursuites.

Si les outils informatiques donnent entière satisfaction, les collaborateurs ont partagé leur souci quant à la charge de travail grandissante et au devenir du site de Payerne

Le central téléphonique a enregistré 11'232 appels soit 47 appels par jour et le guichet, peu propice à la confidentialité, a vu défilé 6'812 personnes soit une moyenne de 28 personnes par jour.

Il est à noter que le manque de confidentialité au guichet est un problème relevé par la sous-commission dans la majorité des offices du canton. Or, il est important pour le contribuable que l'objet de ses demandes reste confidentiel. En conséquence, la Commission de gestion présente l'observation intitulée « Confidentialité aux guichets des offices d'impôts » en page 151 du présent rapport.

#### *Office d'impôt du district du Jura-Nord vaudois, Yverdon-les-Bains*

Depuis 2008, l'office d'impôt du district du Jura-Nord vaudois est situé dans le Bâtiment administratif cantonal d'Yverdon-les-Bains (BACY) (anciennes casernes), propriété de l'Etat.

En préambule, signalons que le responsable d'office est également chef de région (Broye-Vully, Gros-de-Vaud, Jura-Nord vaudois avec son office à Yverdon-les-Bains et ses bureaux à Grandson, Orbe et La Vallée de Joux), ce qui implique que les collaborateurs du site yverdonnois ont en charge non seulement les taxations du type semi-manuel complexe mais également celles du type C2 et C1.

Actuellement, 78 personnes (71 ETP), complétées par 11 apprentis (3 sur site et 8 dans la région) ainsi que 2 stagiaires en premier emploi portent la responsabilité de traitement de 97'240 dossiers de contribuables avec une augmentation annuelle de 2'561, donc au-dessus de la moyenne cantonale.

45 personnes (39,1 ETP) travaillent sur le site d'Yverdon-les-Bains et se chargent de 11'110 dossiers C1, 7'000 C2 et 9'800 taxations semi-manuels complexes. Précisons qu'un taxateur traite en moyenne 12 dossiers C2 par jour ou 5 C1.

Sont encore en suspens 1'441 dossiers 2011, 337 pour 2010, 144 pour 2009, principalement en main de l'inspectorat fiscal.

En 2013, 11'400 personnes se sont présentées aux guichets, peu propices à la confidentialité, contre 14'000 les années précédentes, ce qui résulte assurément de Vaudtax. 7'200 demandes concernaient la taxation et 4'200 la perception.

La visite des locaux a permis à la sous-commission de voir les lieux des futurs travaux votés dernièrement par le Grand Conseil où pourront trouver place une trentaine de collaborateurs (déménagement de certains pour faire place à la Justice de paix, rapatriement des bureaux de Grandson). S'il manque de sanitaires aux 2 étages attribués à l'office d'impôt et si la cafétéria s'avère tellement exiguë qu'elle ne permet pas d'accueillir, même en 2 temps, les 120 personnes travaillant au BACY, le sous-commission relève surtout, tel que mentionné précédemment concernant l'office d'impôt de la Broye-Vully, le manque d'isolement des guichets. Les locaux d'audition situés dans l'ancien couloir de la caserne ne sont en outre pas cloisonnés jusqu'au plafond. La sous-commission suivra avec attention l'évolution des travaux futurs qui devraient apporter des améliorations souhaitables.

#### *Office d'impôt du district du Jura-Nord vaudois, bureau de La Vallée de Joux*

4'500 contribuables sont référencés au bureau de la Vallée de Joux. Le responsable est secondé par une collaboratrice travaillant à 85%.

La mission principale de ce bureau est la taxation des dossiers semi-manuels complexes (environ 1'600), ainsi que des C2 (250 propriétaires habitant hors du canton et 150 résidant hors de Suisse). Le reste du temps (40%) est dévolu aux demandes de remise, à la tenue du rôle et aux envois hors de Suisse (La Vallée de Joux accueille plus de 6'000 frontaliers).

L'objectif fixé des 75 % est largement atteint puisqu'il s'établit à 80 % des dossiers 2012 traités.

En 2013, 1'910 personnes se sont présentées au guichet et environ 600 ont sollicité des renseignements par téléphone. Les Combiens sont très contents de pouvoir venir sur place. Pour cette région à la périphérie du canton, le maintien du bureau est très important, car il est le signe de la reconnaissance de l'apport économique et fiscal de La Vallée de Joux au reste du canton.

Les locaux, propriété privée, sont à l'état neuf. Par contre, ici encore, la confidentialité au guichet n'est pas garantie.

Le responsable a confié à la sous-commission que son cahier des charges, de par la situation particulière du bureau de la Vallée de Joux, était très varié en comparaison avec celui d'un taxateur spécialisé travaillant dans un grand office.

#### *Office d'impôt du district de Lavaux-Oron*

L'office d'impôt du district de Lavaux-Oron est situé à Cully dans un immeuble d'une trentaine d'années sous la forme juridique d'une propriété par étages (PPE).

A fin 2013, 17 personnes (14,7 ETP) travaillent sur le site de Cully dans des locaux répartis sur 2,5 étages, spacieux, lumineux et adaptés.

Lors de sa visite, la sous-commission a évoqué la fermeture de l'office du district de Lavaux-Oron. En effet, depuis 2012, l'idée d'un déménagement était dans l'air. En 2013, une analyse politique en a été faite. Or, au moment de la rédaction du présent rapport, la décision de fermeture au 31 mars 2014 a été

prise, alors qu'au 31 décembre 2013, aucune information en ce sens n'avait été donnée. La rapidité du processus est surprenante, la sous-commission suivra donc attentivement le dossier.

Le traitement des 35'000 dossiers fiscaux provenant du district et des communes de Pully, Paudex et Belmont est segmenté de la façon suivante : les C1 et C2 sont traités à Vevey, les impôts à la source sont pris en charge par le centre régional de Lausanne, les cybertaxés ainsi que les semi-automatiques reviennent au CEDI. Il reste à l'office concerné environ 11 dossiers en taxation semi-automatique complexe.

Les statistiques de fréquentation au guichet indiquent le passage de 16'553 personnes alors que les demandes téléphoniques comptabilisent 12'230 appels.

Même si l'objectif fixé des 75 % est atteint, il ressort que les collaborateurs arrivent à saturation.

#### *2<sup>e</sup> observation*

### ***Adaptation des effectifs des offices d'impôt en fonction de l'évolution démographique du canton de Vaud***

*La démographie galopante du canton de Vaud engendre une augmentation annuelle de plus de 5'000 contribuables. Ceci signifie autant de dossiers supplémentaires à traiter par année pour les collaborateurs de l'Administration cantonale des impôts (ACI). Or, même si la cybertaxation allège le travail, elle ne compense pas l'augmentation du nombre de déclarations, ce d'autant plus qu'un objectif de 75 % de dossiers à traiter dans l'année doit être atteint.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre afin de remédier à cette situation, et ce dans quel délai.*

#### *3<sup>e</sup> observation*

### ***Confidentialité aux guichets des offices d'impôt***

*Lorsqu'un contribuable se rend au guichet d'un office d'impôt, il est important pour lui que l'objet de ses demandes reste confidentiel. Or, la Commission de gestion a constaté que ce n'est malheureusement pas le cas dans la majorité des offices visités, exception faite des 4 guichets de l'office lausannois qui paraissent exemplaires.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre afin d'améliorer la confidentialité requise aux guichets des offices d'impôt, et ce dans quel délai.*

### **Division de l'inspection fiscale**

Dès le 1<sup>er</sup> avril 2014, cette division occupera des locaux contigus à ceux de l'office d'impôt de Morges.

La Division de l'inspection fiscale, formée de 32 personnes, regroupe 1 responsable de division, 1 adjointe de division, 1 secrétariat (avec en sus une personne en contrat de durée déterminée), 4 chefs de groupes et 24 inspecteurs. Chaque groupe est indépendant et traite les mêmes dossiers.

#### *Sources d'approvisionnement*

Les dossiers à contrôler proviennent :

- de l'ACI via les offices d'impôt des districts et l'Office des personnes morales à Yverdon-les-Bains ;
- de la Division principale de la taxe sur la valeur ajoutée (DPTVA) et de l'impôt anticipé ;
- des juges (par exemple si une situation frauduleuse se révèle en cas de divorce) ;

- de la presse (lorsqu'elle informe d'une affaire, une demande d'accès au dossier via le juge d'instruction s'ensuit) ;
- du Service de l'emploi (SDE) (par exemple lors de cas de travail au noir) ;
- de la Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE) (par exemple suite à des contrôles de chantiers, d'« arrangements » entre entreprises, de faillites frauduleuses, de travail au noir, etc.) ;
- de référence à l'AVS lorsqu'il y a 5 taxations d'office consécutives.

Les dénonciations anonymes ne sont pas prises en considération par la Division de l'inspection fiscale.

Les quelque 800 dossiers concernant les personnes physiques et les 120 dossiers concernant les personnes morales sont tous différents. Lorsque l'alerte est donnée, la procédure commence par une définition de l'objectif (qu'est-il recherché ?) et par la préparation du dossier pour le contrôle. Ensuite, après l'envoi d'un avis de contrôle au contribuable, le contrôle en lui-même est entamé. Le plus souvent il est mené par 2 inspecteurs en entreprise ou chez la fiduciaire. Durant ce contrôle qui dure de 2 à 3 jours, l'étude de la comptabilité et des pièces justificatives des périodes non taxées (entre 2004 et 2012 pour un contrôle en 2013, avec possibilité de revenir sur 10 ans en cas de soustraction) est menée. S'ensuit un entretien avec le contribuable, la présentation des faits reprochés et éventuellement la demande de pièces justificatives manquantes. Les inspecteurs établissent par la suite un tableau de reprises, une proposition de règlement s'il y a accord du contribuable, de même qu'une annonce à l'AVS si le contribuable est indépendant (rattrapage des charges sociales). En cas d'approbation du contribuable, celui-ci signe le tableau de reprises. S'il y a désaccord, un prononcé d'amende est dressé. Finalement, après la facturation des éléments de reprises avec intérêts, le dossier est soit classé, soit renvoyé au Tribunal cantonal pour jugement.

La sous-commission a pu mieux se rendre compte que ce métier, qui peut paraître uniquement tourné vers la répression, est aussi orienté vers la prévention. D'ailleurs, parmi les fraudeurs, la grande majorité fait amende honorable et paie son dû (majoration plutôt qu'amende et intérêt de 3,5 % compris). Cette solution à l'amiable permet d'éviter le dépôt d'une plainte pénale. Seule une petite minorité de contribuables persiste dans la contestation.

De l'avis du responsable de division, le nombre d'inspecteurs fiscaux est optimum et leur utilité est démontrée.

#### *Exonérations fiscales temporaires*

Depuis les événements de 2012 (questions, interpellations, rapports) sur le thème des exonérations fiscales temporaires dans le canton de Vaud, les règles de procédure ont été entièrement revues par l'ACI sous l'autorité du Conseil d'Etat.

Bien que les demandes peuvent arriver soit à l'ACI, soit au Service de la promotion économique et du commerce (SPECo)<sup>59</sup>, elles sont de toute façon transmises entre entités. Désormais, c'est l'ACI qui instruit le dossier en concertation constante avec le SPECo, puis le soumet au DFIRE, qui à son tour le soumet au Conseil d'Etat.

Pour rappel, un octroi d'allègement est obtenu pour 5 ans et reconductible pour 5 nouvelles années si les modalités pour l'octroi du renouvellement ont été respectées.

En 2013, l'Etat-major des impôts a mis en place le processus de suivi des allègements fiscaux temporaires, tel que demandé par le Grand Conseil (voir le tableau de bord ci-après en p. 154). Comme l'illustre ce schéma, 6 étapes jalonnent l'entrée de la demande d'allègement temporaire à la décision ou au refus d'octroi. L'on peut relever que le journal des entrées comprend 200 cases à compléter en comptant les visas.

Une fois l'octroi obtenu, 7 nouvelles étapes concernent le suivi du dossier depuis l'entrée des données dans le journal spécifique, qui compte 300 rubriques à compléter avec les visas, jusqu'au contrôle en situation de post-allègement avec si nécessaire application de la clause de revers (*claw-back*). Les

---

<sup>59</sup> Voir en p. 108 du présent rapport, sous le Département de l'économie et du sport (DECS).

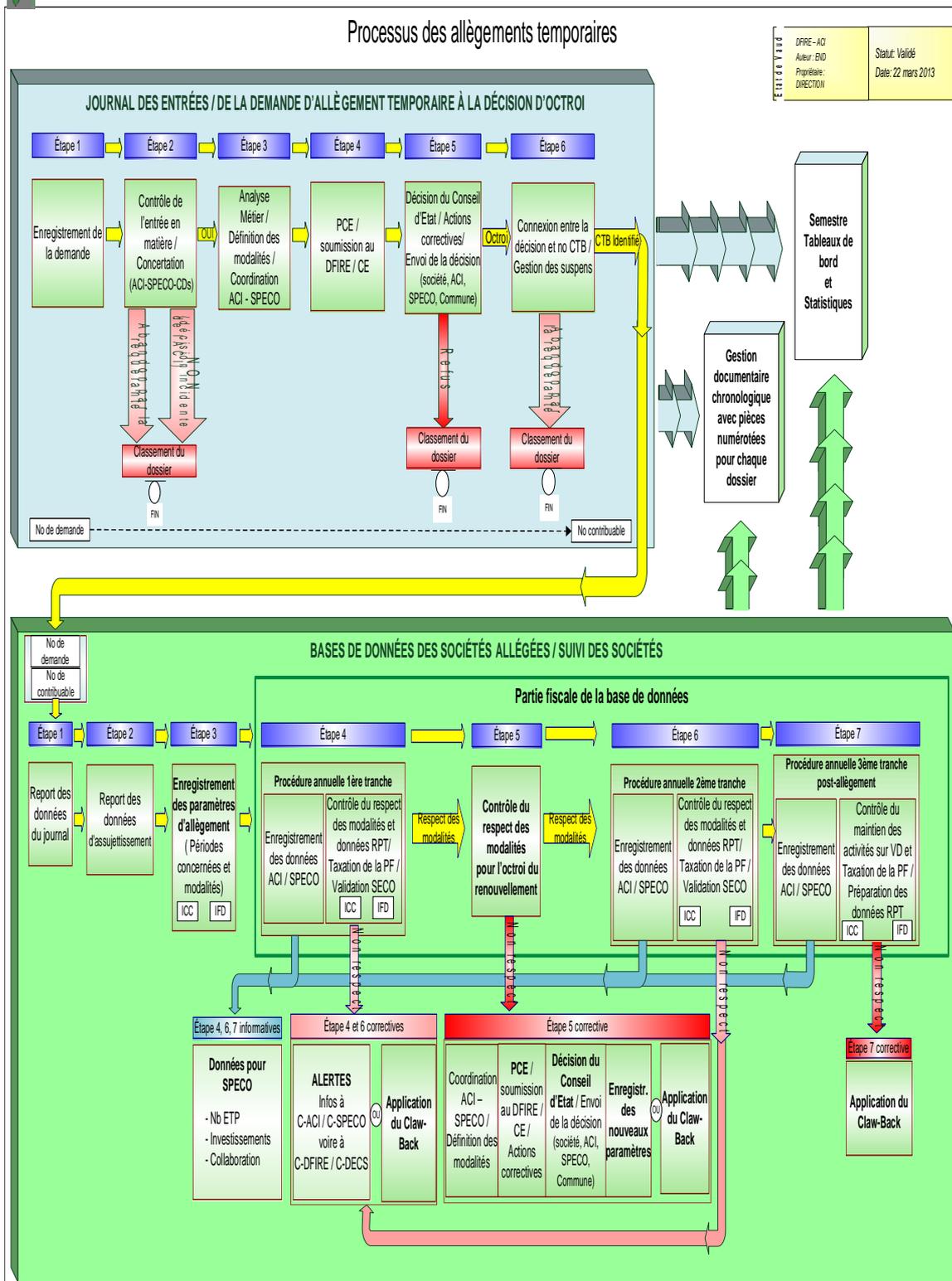
entreprises concernées, même si elles sont au bénéfice d'un allègement fiscal, doivent comme toute entreprise, fournir annuellement les pièces déclaratives ainsi que l'état d'avancement des objectifs posés à l'origine de la décision d'allègement. En cas de non-respect de ces modalités, l'alerte est déclenchée. Le chef de l'ACI est informé, il évalue la gravité de la situation, informe le chef du SPECo ou les 2 chefs de départements concernés ou encore le Conseil d'Etat. Parallèlement, les contacts avec l'entreprise s'intensifient.

Au 5 décembre 2013, 329 demandes avaient été recensées depuis 2006. 27 sont en cours de traitement, 20 ont été refusées et 9 abandonnées. Ce qui porte à 273 le nombre d'allègements octroyés. Sur ces 273 octrois, 4 n'ont plus lieu d'être (abandon ou disparition).

Le décompte des 269 allègements octroyés restants s'établit de la façon suivante :

- 15 allègements non encore débutés ;
- 78 allègements en cours de 1<sup>re</sup> tranche ;
- 42 en cours de 2<sup>e</sup> tranche ;
- 60 allègements en cours de « *claw-back* » ;
- 74 allègements terminés (13 normalement, 61 prématurément).

### Processus des allègements temporaires



## **Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)**

Le SAGEFI est un service où il y a très peu de mouvements dans les ressources humaines. L'effectif s'élève à 20,9 ETP (22 personnes). Un apprenti de 2<sup>e</sup> année complète l'effectif.

Parmi les gros chantiers du SAGEFI, il faut relever :

- l'établissement de la planification financière, compliquée par les grands projets déjà votés au Grand Conseil souvent retardés par des éléments extérieurs (oppositions, police des constructions, etc.) et les projets encore à venir. Le programme de législature reste la base de cette planification ;
- la gestion de la dette de l'Etat ;
- la mise en place finale du Système d'information financier SIF-SAP dont le service est le pilote. Plus de 600 personnes ont été formées et la bascule s'est faite au 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;
- le passage au nouveau modèle comptable harmonisé MCH2 simultanément à l'introduction de SAP ;
- l'élaboration du budget qui, depuis 2014, passe par le nouveau logiciel SAP et se déroule alors en 4 semaines au lieu de 2 mois précédemment ;
- la planification des emprunts (dont un de CHF 250 millions sur 20 ans à 2 %) et de quelques prêts au taux du marché en cas de liquidités disponibles ;
- le dossier de la Caisse de pension de l'Etat de Vaud (CPEV) ;
- le protocole d'accord sur les relations financières Etat-Communes ;
- la réforme de l'imposition des entreprises, notamment sur le volet Réforme de la péréquation et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) et les mesures compensatoires demandées à la Confédération ;
- le montage du dossier qui a permis d'obtenir la notation AAA de l'agence Standard&Poor's, note maximale partagée avec les cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne, de Zürich et de Schwytz ;
- l'évaluation des enjeux financiers de la future loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) ;
- les démarches de la prise de participation dans la société des Salines de Bex SA (SdB).

Le chef de service a expliqué le retard du système de contrôle interne (SCI) par la charge des missions mentionnées ci-dessus. La sous-commission sera particulièrement attentive à ce que cet objectif prioritaire soit mis en œuvre en 2014.

## **Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL)**

### *Ressources humaines*

Le SIPAL comprend 445 collaborateurs, sans compter les personnes travaillant par contrat externalisé. Quinze départs ont été enregistrés, mais aisément remplacés puisqu'un de ces postes mis au concours, par exemple celui d'agent d'exploitation, a récolté 250 candidatures !

Quinze apprentis (employés de commerce, logisticiens, agents d'exploitation) confirment la mission d'un Etat formateur.

La formation continue est offerte à raison en moyenne de 3 jours par an pour tous les collaborateurs qui apprécient ces moments propices aux échanges.

### *Faits majeurs intervenus en 2013*

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013, conjointement avec l'Unité bâtiment de l'Université de Lausanne (UNIBAT), le SIPAL a repris les activités du Bureau de construction de l'Université de Lausanne-Dorigny (BUD)

qui a été dissous. Un comité de pilotage est en place avec des représentants de la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES), de l'UNIL et du SIPAL.

Un économiste de la construction a été engagé par le service pour mieux assurer le cadre et la faisabilité des projets de construction, garantir la qualité et l'optimisation des aspects financiers des opérations constructives.

2013 a également vu la mise en service et l'inauguration des Centres régionaux d'exploitation des routes cantonales de Sainte-Croix, Bex et Orbe ; des nouveaux locaux à l'Ecole technique – Ecole des métiers – Lausanne (ETML) ; de la première étape d'agrandissement de la Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD) sur le site de Cheseaux-Noréaz ; de l'agrandissement (1<sup>re</sup> étape) de la prison de La Croisée aux Etablissements de la plaine de l'Orbe (EPO), et finalement de l'Etablissement de détention pour mineurs « Aux Léchaies », à Palézieux (EDM « Aux Léchaies »).

Huit crédits d'étude d'un montant total de CHF 1'950'000.– pour d'importants projets (Direction générale de l'environnement DGE, Haute école de santé Vaud HESAV, prison de La Croisée, Université 5, BACY, HEIG-VD, UNIL, Organisme pour le perfectionnement scolaire, la transition et l'insertion professionnelle OPTI) ont été obtenus.

L'aval du Grand Conseil pour 3 crédits-cadre (informatique des gymnases, installation de 34 classes pour écoles professionnelles, amélioration des performances énergétiques dans les bâtiments de l'Etat), d'un crédit d'investissement (20 classes pour la Haute école pédagogique HEP) et un crédit d'étude (Cluster du sport international) pour un montant total de CHF 50'521'000.– a été obtenu en 2013.

Un nouvel inventaire des biens mobiliers a été dressé, avec une nouvelle valeur d'assurance de CHF 1,2 milliard.

La police responsabilité civile (RC) bâtiment n'a pas été renouvelée et les conséquences financières seront couvertes par le budget de fonctionnement.

### *Ressources immobilières*

La stratégie immobilière 2020 déclinée sur 5 piliers fait état au 1<sup>er</sup> pilier de : « Privilégier la propriété plutôt que la location ». Force est de constater qu'en 2013, cette stratégie n'a pu être appliquée car les besoins de l'ACV devançant nettement les opportunités d'appropriation ou de construction de bâtiments. En effet, si 218'000 m<sup>2</sup> étaient loués en 2012, 229'813 m<sup>2</sup> sont recensés en 2013, ratifiés par 751 baux ou contrats en gestion pour un montant de CHF 43'730'000.–. Il est réjouissant de constater que la charge locative, malgré l'augmentation de surfaces, a diminué de CHF 970'000.–.

D'un autre côté, le nombre de baux actifs concernant des propriétés de l'Etat mises en location auprès de tiers est passé de 716 en 2012 à 763 en 2013, représentant un revenu locatif annuel de CHF 10'339'434.–.

### *Chantier de la future la Haute école de santé Vaud (HESAV), César-Roux 19, à Lausanne*

Une visite du chantier, d'un montant de CHF 10'700'000.–, de l'ancienne polyclinique médicale universitaire, à César-Roux a permis de constater que le ravalement des façades en molasse était terminé et que le résultat, surtout pour la façade donnant sur l'avenue César-Roux, était probant. L'intérieur du bâtiment est chargé d'histoire et la démolition visant à retrouver les plafonds d'origine a montré qu'il y avait par endroit 3 couches de faux plafonds installés au gré des rafraîchissements.

Les salles de classes, de beaux et grands volumes, dont bénéficiera l'HESAV sont complétées par de nombreux bureaux ou laboratoires. Au rez-de-chaussée, un auditoire pourra accueillir plus de 100 personnes. Les fenêtres à triple vitrage protègent efficacement des bruits de l'abondante circulation de l'avenue.

*Centre d'enseignement postobligatoire de Nyon – Gymnase et Ecole professionnelle commerciale (EPCN)*

Pour rappel et compte tenu des hausses légales votées en 2010, ce chantier de CHF 57'6000'000.– est géré selon la méthode traditionnelle, soit l'attribution lots par lots des travaux, donc ni par entreprise générale, ni par entreprise totale.

Exactement une année après la précédente visite de la sous-commission, il est apparu que l'avancement des travaux était conforme au planning avec une ouverture prévue à la rentrée d'août 2014, avec 26 classes pour les gymnasiens, 17 pour l'EPCN, 6 salles informatiques, une salle de musique, une salle de travail, un auditoire pour 200 personnes, une salle des maîtres, des vestiaires, une cafétéria et les locaux administratifs pour l'ensemble du site. La cour intérieure, en gradins, sera entièrement minérale.

Les engagements financiers correspondent aux prévisions (55% à fin février 2013) mais sans tenir compte de l'investissement nécessaire à la double salle de gymnastique. A ce sujet, la construction du bâtiment destiné aux sports est bloquée, alors que le début des travaux était programmé pour juin 2013, en raison du recours d'une entreprise sur le lot « terrassement ». Faute d'accord sur une nouvelle procédure d'adjudication, la Cour de droit administratif et public (CDAP) doit se prononcer.

La première partie du « triangle » (forme générale de l'agrandissement) mise en service au début 2013 remplit sa fonction mais les quelques bémols déjà évoqués l'année passée persistent : les classes de 60 m<sup>2</sup> lorsqu'elles accueillent 26 gymnasiens avec toutes leurs affaires s'avèrent vraiment peu spacieuses. Par contre, l'acoustique y est bonne contrairement aux couloirs où le problème sera réglé par des spécialistes pour l'ensemble de la construction. En certains endroits, le béton brut de décoffrage complique quelque peu la tâche de l'équipe de nettoyage.

*Site de Longemalle 1, à Renens*

La sous-commission s'est rendue en avril 2013 sur le site de Longemalle qui abrite le Service de protection de la jeunesse (SPJ), l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP), le Tribunal des mesures de contrainte et l'Office du juge d'application des peines, diverses salles d'audience du Tribunal cantonal (TC), le Ministère public central (MPc), une entité de la Police cantonale de l'Ouest lausannois, une Justice de paix (JP), un Office des poursuites (OP), une grande partie de la Direction des systèmes d'information (DSI), 2 étages de parking et un spacieux restaurant puisque plus de 600 personnes travaillent sur le site.

Parallèlement à la mise en place de cette constellation d'entités, un plan de mobilité a été élaboré (transports publics et places de parc).

L'ensemble des utilisateurs est globalement satisfait des locaux où les flux de la climatisation ont été nettement améliorés même si les coins nord-est et nord-ouest ne sont pas encore assez tempérés lors de températures en dessous de -5° ; c'est plutôt lors des chaleurs estivales que l'inconfort apparaît. Même si des battants ouvrants ont été installés, certains locaux sont surchauffés en été comme par exemple les bureaux de la DSI (la multiplication des ordinateurs dégage passablement de chaleur), les salles d'audience (sans accès direct sur l'extérieur) ainsi que le bureau des policiers chargés de la gestion des prévenus. Lors de la visite de la sous-commission au printemps 2013, la température à l'intérieur de ce dernier bureau atteignait déjà, avec les écrans de surveillance des cellules, 26°. De plus, par mesure de sécurité, les fenêtres ne peuvent être ouvertes. Le propriétaire de l'immeuble et le SIPAL ont réfléchi à des mesures complémentaires de climatisation pour les locaux susmentionnés.

Les bureaux de la Justice de paix donnant sur la cour intérieure ne bénéficient que de peu de lumière naturelle et leurs fenêtres ne peuvent être ouvertes pour cause de normes de l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA).

Si au milieu de l'édifice de Longemalle, une cour intérieure donne une touche « nature » bienvenue à l'ensemble, elle était, ce jour-là, transformée en piscine pour cause d'écoulements bouchés ou insuffisants.

Bien que la cohabitation avec un petit centre commercial ait pu poser des problèmes de sécurité dans les parkings, les utilisateurs sont maintenant bien séparés et les collaborateurs de l'Etat sont munis de badges d'accès pour tout l'espace qui leur est réservé.

Pour conclure, précisons que les 18'000m<sup>2</sup> à disposition sont loués au prix de CHF 250.– le m<sup>2</sup>, plus CHF 60.– de charge, ce avec un bail de longue durée.

*Ecole professionnelle commerciale de Lausanne (EPCL), problèmes statiques et inaccessibilité au bâtiment pendant 2 mois*<sup>60</sup>

En janvier 2013, le Grand Conseil adoptait un crédit-cadre de CHF 13'250'000.– destiné à couvrir les besoins de différentes écoles professionnelles et d'une Haute école pédagogique (HEP). Ce montant comprenait une somme de CHF 4'394'000.– destinée à la rénovation des façades et à la surélévation du bâtiment le plus au sud de l'EPCL. Ces travaux ont permis de gagner 620 m<sup>2</sup> en surfaces utiles (9 salles de classe et les WC correspondants).

Lors des travaux de la commission ad'hoc en charge du dossier, il avait été confirmé que le bâtiment supporterait un étage supplémentaire. Une première étude statique générale avait alors été réalisée en 2011 pour établir le rapport dans le cadre du concours de projet d'architecture et de physique du bâtiment pour l'assainissement des façades. Une seconde étude en septembre 2012, réalisée par un bureau d'ingénieurs civils soutenus par un bureau géotechnique, confirmait qu'il n'y avait pas de désordre statique et que la surélévation était faisable.

Début juillet 2013, lors du commencement des travaux de surélévation, l'entreprise de charpente métallique a relevé des différences de hauteur des plaques de base des futurs piliers. Un bureau de géomètre a confirmé des différences de hauteur allant de 6 à 16 cm, bien que le bâtiment ne présentait pas de désordres visuels (fissures) ou fonctionnels (fermeture des portes ou des fenêtres).

Immédiatement, le SIAPL a piloté les études et actions nécessaires. Le 15 août, la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) était avertie des doutes concernant l'accessibilité au bâtiment. Le 22 août 2013, la conclusion des ingénieurs tombait : les coefficients de sécurité étaient dépassés. Dès lors, le SIPAL décidait d'interdire l'accès au bâtiment.

Durant 7 semaines, plusieurs dizaines de milliers de boulons et écrous furent changés et de multiples croix de Saint-André furent installées à chaque étage, principalement dans les angles du bâtiment. Cet artifice assure la rigidité demandée à un bâtiment structuré entièrement sur une armature métallique.

Fin octobre 2013, les travaux de consolidation de l'EPCL ont été achevés et les 1'600 élèves qui avaient dû être relogés ailleurs dans le canton ont pu regagner leurs bâtiments réguliers.

En conclusion, la surélévation n'est pas la cause du tassement qui a vraisemblablement commencé dès la mise en service du bâtiment en 1970. Par contre, l'étage supplémentaire offre un espace nécessaire, convivial et lumineux.

### **Section monuments et sites**

La Section monuments et sites est structurée autour d'un conservateur qui en assume la direction, appuyé en cela par un secrétariat (3 personnes pour 1,9 ETP partagé avec la Section archéologie cantonale) ainsi qu'un organe d'archivages et de documentation (1 personne pour 0,5 ETP). Cinq unités sont en charge directe de l'activité de protection du patrimoine bâti du canton, dont :

- une unité affectée au recensement (4 personnes pour 1,8 ETP) dont l'activité est l'évaluation qualitative du patrimoine bâti (attribution de notes de 1 à 7 pour chaque construction du canton) et de proposition de mesures de protection (mesures de protection générale, d'inventaire ou de classement au titre de monument historique) ;

---

<sup>60</sup> Voir également à ce sujet en p. 52 du présent rapport, sous le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC).

- une unité s’occupant de la planification (1 personne pour 0,9 ETP), en relation avec le Service du développement territorial (SDT) qui la consulte à chaque modification de plan général ou partiel d’affectation, ou encore de plans directeurs communaux ou cantonaux ;
- une unité en charge de la sauvegarde du patrimoine bâti (4 personnes pour 3,3 ETP) qui autorise ou préavise les interventions sur la base des mesures de protection existantes, l’unité est divisée en 4 secteurs géographiques et compte un architecte-conservateur par secteur ;
- une unité chargée d’études et de recherches historiques sur le patrimoine bâti (3 personnes pour 1,5 ETP) dont les résultats font l’objet de publications livresques (en 2012 région de Rolle 6<sup>e</sup> tome, en 2015 district de la Haute Broye) ;
- une unité (1 personne pour 0,5 ETP) attentive à la protection des biens culturels, notamment à travers la formation des membres de la Protection civile (PCi) sur ce sujet.

Le Canton de Vaud compte 149 sites (situés sur 117 communes) inscrits à l’Inventaire fédéral des sites construits d’importance nationale à protéger en Suisse (ISOS). 22’368 bâtiments sont situés dans ces sites d’importance nationale.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, le Canton de Vaud comptait 200’186 bâtiments inscrits auprès de ECA. Parmi les 59’674 bâtiments figurant au recensement architectural cantonal de tout le canton, 18’578 tombent sous l’application de la loi vaudoise sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS). Parmi ceux-ci, 1’112 bâtiments sont classés monuments historiques et 6’141 édifices sont inscrits à l’inventaire des monuments historiques non classés, pour lesquels le conservateur cantonal des monuments et sites délivre une autorisation spéciale au sens de la LPNMS. 11’325 bâtiments sont protégés par une mesure de protection générale de compétence communale.

La hiérarchie entre monuments historiques classés, inscrits à l’inventaire ou sous protection générale, va de pair avec les autorités compétentes que sont le Canton et les communes. En clair, le Canton, à travers le conservateur cantonal, délivre une autorisation pour les bâtiments classés ou inscrits à l’inventaire, mais livre un préavis à titre d’expertise sur requête des communes qui n’ont pas forcément les compétences scientifiques particulières concernant ce patrimoine.

En vertu des dispositions de l’application de l’inventaire fédéral ISOS, le Canton préavise directement toute demande concernant un bâtiment situé dans un périmètre de sauvegarde ISOS de valeur A. Les interventions sur tous les autres bâtiments situés en dehors de ces cas sont laissées à la seule appréciation des communes qui peuvent demander l’expertise patrimoniale de la Section monuments et sites.

Les aides financières à disposition de cette section se déclinent en 3 ordres : le fonds cantonal des monuments historiques, les subventions cantonales inscrites au budget annuel données aux propriétaires privés de bâtiments classés (en cas de travaux) ainsi que les subventions fédérales provenant de la Confédération qui font l’objet d’une convention-programme convenue avec le Canton pour des bâtiments placés sous la protection de la Confédération.

En conclusion, la Section monuments et sites, dont la réputation de « gendarmes des bâtiments » est bien établie, développe une activité et un rôle d’expertise, de médiation et d’accompagnement des communes et des privés à propos de leur patrimoine bâti, de défense de la mémoire collective du patrimoine digne d’intérêt et de garde-fou aux atteintes à ce patrimoine.

## **Cour des comptes (CC)**

2013 a été l’année des grands changements pour la Cour des comptes. Le Grand Conseil l’a dotée d’une nouvelle loi sur la Cour des comptes (LCCComptes) dont la modification marquante est celle de l’article 6 où le nombre de magistrats passe de 5 à 3. Cette année a aussi été marquée par la réélection de 2 magistrats, en attendant l’élection du 3<sup>e</sup>, élection mise à l’ordre du jour et entérinée depuis la rédaction du présent rapport.

Lors de la visite de la sous-commission, la présidente en charge a confirmé la pertinence de ce changement de loi. Moins de magistrats mais plus d'expertise ne peut être que profitable à la CC.

Les principaux audits 2013 ont eu pour thèmes :

- la gestion des risques ;
- la gestion des risques de conflits d'intérêts et de corruption ;
- la performance du Canton de Vaud dans sa mission de contrôle de l'efficacité des transports publics ;
- la performance du système de contrôle des denrées alimentaires ;
- la gestion intégrée des risques ;

Toutefois, après explication de la façon dont les thèmes étaient choisis et de la manière dont était élaboré le plan de travail, il apparaît à la sous-commission comme une incohérence. En effet, la LCComptes à son article 20 alinéa 2 mentionne que : « *La Cour des comptes élabore annuellement son programme de travail qu'elle transmet au Conseil d'Etat, aux Commissions de surveillance, à la Commission de haute surveillance sur le Tribunal cantonal ainsi qu'au Contrôle cantonal des finances.* ». Or, à la grande surprise des commissaires, il a été expliqué que cela n'était guère possible et judicieux d'établir un programme très à l'avance.

Les explications fournies confirment que le programme est très évolutif selon les paramètres suivants :

- actualité ;
- émission d'une idée repoussée en colloque ;
- sujet semblant pertinent mais non retenu après examen ;
- audit bien entamé mais que des événements incitent à laisser mûrir plus longtemps ;
- majorité du processus d'audit effectué mais non finalisé car ses recommandations projetées ne sont plus en phase, voire dépassées, par l'actualité.

#### *4<sup>e</sup> observation*

#### ***Application de l'article 20 alinéa 2 de la loi sur la Cour des comptes (LCComptes)***

*L'article 20 alinéa 2 de la LCCompte mentionne que : « La Cour des comptes élabore annuellement son programme de travail qu'elle transmet au Conseil d'Etat, aux Commissions de surveillance, à la Commission de haute surveillance sur le Tribunal cantonal ainsi qu'au Contrôle cantonal des finances. » Or, aucun plan de travail annuel n'a jamais été transmis aux commissions de surveillance car, selon les magistrats de la Cour des comptes, il ne peut être figé une année à l'avance ; la confidentialité et l'actualité restant prépondérantes.*

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur son appréciation de la situation et sur l'opportunité de modifier la pratique ou l'article 20 alinéa 2 de la LCComptes.*

### **Suivi des objets parlementaires en suspens**

Selon la liste extraite d'Antilope en date du 31.12.2013, le DFIRE compte 11 objets en suspens qui sont les suivants et que la sous-commission continuera de suivre lors du prochain exercice :

<b>N° tiré à part</b>	<b>Titre de l'objet</b>	<b>Date de dépôt</b>	<b>Délai de réponse</b>
01_RES_037	Résolution Pierre Rochat "le Grand Conseil, à l'heure où il quitte le bâtiment Perregaux, ce lieu chargé d'histoire qui l'a vu y siéger depuis 1806, souhaite que cette salle riche en symboles, soit restaurée avec le souci de lui conserver une vocation.	03.07.2001	04.12.2001

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
03_INT_124	Interpellation Philippe Cornamusaz et consorts sur l'avenir des maisons rurales vaudoises.	27.05.2003	24.06.2004
07_INT_025	Détermination sur réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Olivier Gfeller demandant au Conseil d'Etat des précisions concernant la procédure de mise sous protection du périmètre de Chillon.	11.03.2008	11.06.2008
08_POS_057	Postulat Olivier Gfeller et consorts demandant au Conseil d'Etat un rapport sur les monuments qui pourraient bénéficier d'un périmètre de protection	08.04.2008	11.11.2009
10_POS_195	Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts pour la création de salles de réunion destinées aux associations à but non lucratif dans le cadre du futur quartier des musées à la gare de Lausanne	08.06.2010	22.06.2011
11_MOT_138	Motion Isabelle Chevalley et consorts - Un frein de moins à l'énergie solaire	21.06.2011	17.01.2013
11_MOT_158	Motion Denis-Olivier Maillefer et consorts demandant la mise en valeur de la Villa romaine d'Orbe	31.01.2012	07.02.2013
11_POS_253	Postulat Michel Mouquin et consorts - Pour une comparaison intercantonale en matière d'impôt de sociétés	28.06.2011	03.04.2013
11_POS_254	Postulat Albert Chapalay et consorts demandant au Conseil d'Etat de réévaluer et de corriger les effets négatifs, suite à l'adoption par le Grand Conseil le 2 février 2010, de la loi modifiant celle du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants (142.01)	28.06.2011	23.08.2012
11_POS_301	Postulat Guy-Philippe Bolay et consorts demandant l'élaboration d'une loi cantonale prévoyant des allègements en faveur des nouvelles entreprises innovantes (NEI)	08.05.2012	08.05.2013
11_POS_309	Postulat Régis Courdesse et consorts concernant l'électricité solaire pour le nouveau Parlement vaudois	19.06.2012	28.08.2013

## Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département des finances et des relations extérieures pour l'année 2013.